nde

t nucléaire Montefibre pose des condit...
de francs pour maintenir l'usine en acti...

..., je lui en retourne deux

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 138 — 26 PAGES — SAMEDI 3 septembre 1977

La tension entre Le Caire et Tripoli

Le colonel Kadhafi traite le président Sadate de « criminel »

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'Occident et les conflits en Afrique

M. SMITH AU PIED DU MUR

En dépit du succès électoral remporté le 31 août par le parti de M. Ian Smith, la survie du régime *minoritaire* blanc de Salisbury demeure précaire. Le Front rhodésien a enlevé la totalité des cinquante sièges réservés aux Européens au sein d'un Parlement qui compte soixante-six sièges. Mais quelle valeur accorder aux résultats d'une consultation à laquelle *participaient moins de dix mille* Noirs ?

Obstiné, le premier ministre rhodésien, qui a dû subir depuis plusieurs mois de violentes attaques de la part des ultras, l'accusant de « brader » l'indépendance unilatéralement proclamée le 11 novembre 1965, n'en estime pas moins qu'il a été plébiscité. Persuadé qu'il doit faire face avec détermination à la montée du nationalisme noir, il a, le soir même de sa victoire, réaffirmé ses positions intransigeantes. Il se réclame du mandat qu'il a reçu de la minorité blanche pour ne discuter qu'avec les seuls leaders noirs modérés, et seulement d'un règlement purement interne. Il est vrai que ceux qui dirigent la rébellion armée sur le terrain, MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo, ont eux-mêmes indiqué, dès jeudi, qu'ils rejetaient le nouveau plan anglo-américain de règlement négocié...

Conscient d'être isolé et menacé, M. Ian Smith ne se départit pourtant pas d'une certaine prudence. S'il dénonce avec véhémence les « terroristes Mugabe et Nkomo », avec lesquels il refuse toujours toute discussion, et s'il raille les efforts déployés par les *diplomates anglo-saxons*, le premier ministre rhodésien cherche surtout à gagner du temps. Evitant de rejeter immédiatement le plan que MM. Owen, secrétaire au Foreign Office, et Young, ambassadeur des Etats-Unis, sont venus lui présenter à Salisbury le lendemain même des élections rhodésiennes, il a biaisé en annonçant des « contre-propositions » qui constituent en fait autant d'échappatoires.

La marge de manœuvre dont il dispose ne cesse pourtant de se rétrécir et le scrutin de mercredi ne peut plus modifier le rapport *de forces en faveur des* séparatistes blancs de Salisbury. Les cinq « Etats de première ligne » (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie) directement intéressés au règlement de l'affaire rhodésienne sont, plus que jamais, résolus à en finir rapidement avec M. Smith et ses amis. Le Nigéria, dont le chef de l'Etat, le général Obasanjo, effectue une tournée en Afrique australe, a, semble-t-il, rejoint le camp des « Etats de première ligne ». Les Occidentaux, désireux de ne pas mécontenter les dirigeants africains solidaires des nationalistes noirs rhodésiens, ont, depuis longtemps, « lâché » le gouvernement de Salisbury.

Bien que M. Vorster ait clairement manifesté sa solidarité avec M. Smith, lors des derniers entretiens que les deux hommes d'Etat ont eu en Afrique du Sud, le renforcement de l'axe Pretoria-Salisbury ne peut suffire au premier ministre rhodésien pour perpétuer la domination blanche en Rhodésie. Les perspectives d'indépendance du Zimbabwe se précisent, et le vote du 31 août sera sans doute le dernier scrutin qui permette à moins de cent mille électeurs blancs d'imposer leur loi à près de six millions de Noirs.

(Lire nos informations page 2.)

Paris et Washington ajournent leurs livraisons d'armes à la Somalie

La France et les Etats-Unis ont décidé d'ajourner les livraisons d'armes à la Somalie, qui avaient été envisagées au mois de juillet. Cette mesure, indique-t-on à Paris et à Washington, fait suite à l'intervention des troupes régulières somaliennes dans l'Ogaden. La France, qui avait accepté de fournir 10 % environ des armes que lui réclamait Mogadiscio, craint visiblement d'être engagée aux côtés d'une « agression » condamnée par l'O.U.A. et qui risque, en outre, de constituer une menace pour Djibouti.

D'autre part, le président somalien, M. Syaad Barre, est rentré jeudi matin 1er septembre à Mogadiscio, venant de Moscou et après une escale en Egypte, où il a rencontré le président Sadate. Le quotidien égyptien « Al Ahram » estime, ce vendredi, au sujet de cette rencontre, qu'une « similitude des points de vue » a pu être dégagée entre la Somalie et l'Egypte à propos de la situation dans la Corne orientale.

A Téhéran, en revanche, la presse iranienne condamne pour la première fois la Somalie, accusée d'avoir été « trop loin », alors que le régime du Chah soutenait jusqu'à présent Mogadiscio.

Sur le terrain, la radio d'Addis-Abeba a fait état, jeudi soir, d'une contre-offensive majeure des forces éthiopiennes contre les « envahisseurs somaliens ».

ÉTHIOPIE : la guerre ou la lutte des classes ?

par JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD

Un singulier destin paraît assigné à l'Ethiopie : celui du mystère. Des énigmes florentines de l'empire aux confusions révolutionnaires de ces trois dernières années, la même opacité isole sans cesse l'ancienne Abyssinie du reste du monde. Le goût du secret, un sens aigu de l'intrigue, les complexités inhérentes à une vieille société composite, tout cela décourage l'observateur extérieur et l'incline aux simplifications et aux schémas. Aujourd'hui, l'Ethiopie est — bien malgré elle — au centre d'un gigantesque maelström politico-militaire qui, de l'Erythrée à l'Ogaden, de la mer Rouge à l'océan Indien, voit s'enchevêtrer calculs stratégiques et « manœuvres » internationales.

Jour après jour, depuis des mois on suit de près les péripéties du « poker menteur » diplomatique entre Mogadiscio et Moscou. On confronte les communiqués militaires et l'on recense les livraisons d'armes de tel ou tel camp. On observe, sur la carte, les progrès des armées rivales Au point d'oublier, en somme, une évidence : dans la Corne orientale dominée par l'énorme « château » abyssin de 30 millions d'habitants, tout reste conditionné, en dernière analyse, par l'évolution de la situation intérieure de l'Ethiopie. Les soubresauts de la révolution éthiopienne, l'issue des luttes de pouvoir à Addis-Abeba, sont plus importants à moyen terme pour l'avenir de la région que la configuration provisoire des champs de bataille. Le sort de l'Ogaden, de Djibouti ou de l'Erythrée se joue autant à Addis-Abeba que sur le terrain.

A cet égard, la crise qui a éclaté le 26 août dans la capitale éthiopienne — et sur laquelle peu d'informations avaient filtré jusqu'alors — marque un tournant capital dans l'histoire du pays. Des informations recueillies à Paris, auprès de personnalités de premier plan qui ont quitté ces jours-ci Addis-Abeba, permettent de comprendre un peu mieux une série d'événements qui pèseront demain sur l'avenir du régime militaire, menacent déjà la position des Soviétiques en Ethiopie et préfigurent, peut-être, un retour spectaculaire de l'Ethiopie dans le camp occidental.

(Lire la suite page 2.)

Le P.S. au pouvoir sera fidèle à l'union de la gauche

répondent les socialistes à M. Marchais

Si elle n'avance guère, la controverse sur l'actualisation du programme commun s'épure dans la mesure où, derrière la confrontation sur la gestion, se révèlent, de plus en plus nettement, les motivations politiques des communistes et des socialistes.

Les questions posées par M. Marchais à M. Mitterrand, jeudi soir à Antenne 2, et la manière dont les dirigeants socialistes les reçoivent, confirment ce glissement. Il apparaît que le P.C. demande au P.S. de s'engager non seulement sur la participation communiste au gouvernement de l'union de la gauche — ce qui est déjà fait, — mais aussi sur le maintien de cette alliance au pouvoir. M. Mermaz, membre du secrétariat du P.S., a répondu que son parti respecterait la stratégie d'union de la gauche une fois au pouvoir.

M. Marchais est revenu sur les divergences, bien connues, qui opposent son parti aux socialistes : les nationalisations, les mesures sociales et la défense. Autant d'occasions d'interpeller M. Mitterrand. Parce que son projet de référendum sur l'armement nucléaire introduit un doute sur les véritables intentions du P.S., alors que les conditions d'un accord étaient, assure M. Marchais, réunies. Ou encore parce que le P.S. revient, selon lui, sur les nationalisations acceptées en 1972, ou encore parce qu'il limite l'apport du programme commun dans le domaine social.

Le secrétaire général du P.C. relève, par exemple, que M. Attali, conseiller économique de M. Mitterrand, écarte Thomson-C.S.F. et C.I.T.-Alcatel du champ des nationalisations. Or ce n'est là que la conséquence d'une divergence ancienne entre la conception du P.C. (nationalisation de toutes les filiales majoritairement *détenues par le secteur public*) et celle du P.S. (nationalisation des seules entreprises mères ou holdings). Les socialistes acceptent donc de nationaliser Thomson-Brandt et la C.G.E., qui ont respectivement la majorité des parts à Thomson-C.S.F. et C.I.T.-Alcatel, mais par leurs filiales.

Sur l'actualisation du chapitre social du programme commun, M. Marchais met en demeure M. Mitterrand de publier les positions du P.S.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 6.)

LIRE PAGE 6 :

M. MITTERRAND NE VEUT PAS SE LIER LES MAINS...

par THIERRY PFISTER

LES RÉFORMES JUDICIAIRES

LA RÉVOLUTION ET L'ÉTAU

par PHILIPPE BOUCHER

Soutenu par le président de la République, le ministre de la justice est en train de donner son nom à une réforme qui s'apparente à une révolution. La justice que l'on disait, depuis la fin de l'Ancien Régime, gratuite, va enfin le devenir. Du moins partiellement, à deux notables exceptions près : le maintien de la liberté des honoraires pour les professions judiciaires et juridiques ; la persistance pour le pénal de ces frais de justice, limitant ainsi, et inutilement, l'ampleur de la « révolution ».

Dans l'immédiat, c'est-à-dire dans trois mois, au mieux, aucun procès devant les juridictions civiles ne donnera lieu à la perception de droits ou de taxes (1). Supprimée la taxe parafiscale, disparu le droit d'enregistrement, anéanti le droit de timbre. On casse les prix dans les palais. L'action en malfaçon, qui vise celui qui fait bâtir, diminue d'au moins 851 francs, la demande en réparation d'accident de 1 049 francs et le trop fameux divorce d'au moins 510 francs, s'il est engagé par consentement mutuel, du double si les futurs ex-époux se chamaillent jusqu'à leur séparation. Que les plaideurs de profession ne jubilent pas. Une amende de « folle instance » (l'expression est claire) est prévue contre eux.

L'Etat y perd, en année pleine, 158 millions. Dure pilule pour le ministère des finances, traditionnelle*ment près de ses sous, mais qui ne* pouvait ignorer que le coût des recouvrements dépassait les profits.

(Lire la suite page 21.)

(1) Exception faite, pratiquement, du droit de plaidoirie : 22,50 F.

LA RÉPUBLIQUE ET LES DROITS DE L'HOMME

I. — Une conquête du peuple français

par JACQUES CHIRAC

L'anniversaire de la proclamation de la République sur les marches de l'Hôtel de Ville de Paris, le 4 septembre 1870, nous donne l'occasion d'une réflexion sur la liberté.

Les droits de l'homme sont longtemps restés une simple valeur de référence. Conscients du fait que les libertés fondamentales sont considérées par le peuple français comme un acquis définitif, les hommes politiques de notre pays ont consacré l'essentiel de leurs efforts aux problèmes des institutions, et naturellement au projet socio-économique visant à assurer le bien-être matériel et moral des Français. De même, nos concitoyens, dès lors qu'il s'agit de la jouissance et de l'exercice des libertés fondamentales, *ne conçoivent nulle* inquiétude, un peu comme si la liberté relevait d'une sorte de mythe originel du peuple français. De cette situation résulte peut-être une impréparation générale devant une question nouvelle qui se pose à la faveur d'une crise économique sérieuse et de la menace d'un changement profond pouvant affecter les structures mêmes de notre société. Saura-t-on, pourra-t-on, dans une monde menacé par les totalitarismes, sauver l'essentiel, c'est-à-dire une certaine façon d'assumer la primauté de l'individu devant l'emprise collective d'une société de plus en plus désincarnée ? Rappeler l'attention des Français sur l'importance que revêt, aujourd'hui plus que jamais, la défense efficace des droits de l'homme et des libertés fondamentales est un devoir qui s'impose à tous ceux qui ont le souci de la France.

Bien entendu, chacun éprouve le sentiment que, dans notre pays, les choses de la liberté vont plutôt mieux qu'ailleurs et qu'il serait difficile de désigner un objectif concret touchant à la liberté, qui ne fût déjà conquis dans le principe. Il reste pourtant que la fragilité de la construction est évidente. Un événement dramatique, une crise prolongée, peuvent, si l'on n'y prend garde, détendre irréversiblement le tissu social. Les libertés ne doivent pas être défendues comme une citadelle assiégée. Il faut savoir, chaque jour, faire les progrès rendus nécessaires par l'évolution du monde et par la revendication, permanente et légitime, pour plus de liberté et de mieux-être.

La définition théorique des droits de l'homme ne suffit pas à assurer l'exercice concret des libertés. De l'incantation à la pratique, la conséquence n'est pas toujours effective.

Ainsi l'égalité des citoyens, proclamée à l'aube de la révolution de 1789, est un équilibre instable nécessitant une correction à tous les moments de l'histoire. Peut-on dire aujourd'hui que chaque individu, pris dans un système économique de plus en plus complexe, dispose d'une pleine égalité des chances dans la course à la réussite sociale et au plein épanouissement personnel ? Le droit au travail est pourtant reconnu comme un des principaux droits de l'homme. La faculté de choisir son emploi, conformément à ses aptitudes et à sa vocation, est-elle dans la pratique ouverte à tous et à toutes ?

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Gratuite et obligatoire

La justice avait quelque retard sur l'école en matière de démocratisation. Laïque et publique, elle l'était depuis longtemps, du moins en principe. La voici enfin gratuite et mise à la portée de tous.

Il ne lui reste plus maintenant qu'une caractéristique à acquérir afin de devenir vraiment une grande institution républicaine : c'est d'être pour tous obligatoire.

ROBERT ESCARPIT.

Un entretien avec M. d'Ornano

L'ouverture de la chasse n'est plus ce qu'elle était

L'ouverture — un événement, qui concerne près de deux millions trois cent mille chasseurs, — aura lieu selon les départements les 4, 11, 18, 25 et 2 octobre. Des dates retardées par M. Michel d'Ornano ministre de la culture et de l'environnement, *par rapport* aux *prévisions faites voici quelques mois et par rapport* aux années précédentes. Le mauvais temps que l'on a connu tant au printemps que *cet été* en est responsable. Couvées noyées, gibier non parvenu à maturité, cette décision était nécessaire.

Mais une autre innovation intervient cette année : le tir du lièvre est interdit dans la moitié nord de la France avant le 25 septembre. Ainsi franchit-on une nouvelle étape vers une rationalisation de la chasse et s'oriente-t-on vers des ouvertures différenciées selon les espèces de gibiers convoités. L'« ouverture générale » qui donnait l'autorisation de tirer tous les gibiers de plaine à la même date est-elle condamnée ? M. d'Ornano s'explique page 11.

ABSOLUTISME ET LUMIÈRES

Une histoire comparée de l'Europe

Ce livre d'un Mandrou « dix-huitiémiste » résonne d'abord comme un long cri d'admiration pour l'Angleterre libérale (non absolutiste). Est-ce étrange de la part d'un historien chevronné de l'âge moderne, professeur aux Hautes Etudes et à l'université de Nanterre ? Ce qu'il monte en épingle, *c'est l'Angleterre de l'équilibre des* pouvoirs, de la longue légitimité trouvée pour toujours en 1688 (nous n'en sommes pas là, dans l'Hexagone !). Loué soit, avec Mandrou, le pays de la révolution industrielle et capitaliste du dix-huitième siècle, la nation du charbon, du coke, du coton, de la « navette *volante » (nouvelle technique* textile) ; des enclosures ou clôtures agraires : elles créent, dans les îles Britanniques, un immense bocage de haies qui suscite une grande propriété d'élevages, efficace, moderne ; elle fait pâlir de jalousie les agronomes français ! Et tant pis pour le petit homme, pour le « jour*nalier » agricole ou le manœuvre* anglais : il reste misérable. Mais il n'a qu'à s'embaucher, ce malheureux pour gagner sa croûte, dans les nouvelles filatures de coton du Lancashire...

La masse de la population insulaire, elle, après 1700, grâce aux gros fermiers des grands domaines, mange à sa faim, consomme de la viande, du beurre, du fromage, des œufs... John Bull a les joues rouges, les muscles solides et du cholestérol aux artères. Tout le monde n'y perd pas, bien sûr. Les aristocrates anglais, grands propriétaires et souvent cuisiniers, sont plus riches que les princes allemands, qui, pourtant, se targuent de leurs *duchés, de leurs royaumes...* Liverpool, Bristol, Hull et surtout la « City » de Londres règnent sur les mers. L'Angleterre s'annexe l'or du Brésil, via les intermédiaires portugais ; ceux-ci la fournissent aussi en vin de Porto, qui communique la cirrhose du foie aux nobles lords. Anglaise encore, la côte est de l'Amérique du Nord, grâce aux puritains du « Mayflower ». Les négociants britanniques sont à Hambourg ; les industriels, en Bohême tchèque ; Gregory King invente la statistique, et Newton règne sur le système solaire.

Oui, qui dit mieux, vraiment, que cette petite île, qui a su marier de façon harmonieuse, au dix-huitième siècle, le féodalisme des manoirs et le capitalisme des manufactures, pour le meilleur de l'idéal patriotique et pour le pire, quelquefois, de la condition ouvrière ?

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

(Lire la suite page 16.)

Dans son rapport annuel

L'INSTITUT STRATÉGIQUE DE LONDRES MET EN RELIEF LE RENFORCEMENT DES ARSENAUX DE L'U.R.S.S. ET DES ÉTATS-UNIS

(Lire nos informations page 26.)

AFRIQUE

Éthiopie

La guerre ou la lutte des classes ?

(Suite de la première page.)

La fuite inopinée de plusieurs ministres et des membres du Pomoa (bureau politique) a été présentée officiellement comme le fruit du mécontentement de quelques civils après des réformes de structures, et, plus officieusement, comme le résultat d'une résurgence de luttes tribales entre Amharas et Oromos (Gallas). En réalité, cette crise est surtout l'aboutissement — organisé et planifié, — d'une longue lutte idéologique entre les militaires du Derg et leurs « alliés » d'hier : le parti Meison (1), principal inspirateur de la révolution. L'entrée en clandestinité d'une cinquantaine de dirigeants de ce parti qui — selon leurs propres termes — sont passés du « soutien critique » à l' « opposition révolutionnaire » avait été décidée lors d'une « conférence nationale » tenue secrètement à Addis-Abeba en avril dernier. Un comité avait été chargé à ce moment-là de préparer, sans plus attendre, le retour à la clandestinité d'un parti qui n'accepte pas, notamment, l'alignement prosoviétique du régime militaire et, sans pour autant se reconnaître prochinois, dénonce aujourd'hui l'intrusion du « *social-impérialisme* » en Éthiopie.

Sa rupture avec les militaires et sa décision de « poursuivre la lutte » affaibliront tôt ou tard la position du lieutenant-colonel Menguistu Hailé Mariam, menacé, de surcroît, sur sa droite, par un coup d'Etat pro-américain que pourrait conduire le chef d'état-major, le général Gisaw, appuyé par quelques membres du Derg et certains officiers de l'armée de terre. Ainsi a pris fin la collaboration fragile entre les intellectuels marxistes formés en Occident et des militaires portés subitement au pouvoir après l'effondrement de l'empire, alors qu'ils n'avaient ni formation idéologique ni expérience politique. Entre septembre 1974 et février 1977, les radicalisations successives de la révolution (nationalisations, réformes agraires, etc.) avaient été l'œuvre de ces intellectuels qui — à la différence de leurs anciens camarades rangés dès le début dans l'opposition sous la houlette du P.R.P.E. (2) — avaient choisi de « jouer » et d'utiliser les militaires, « *seule force organisée* » sans pour autant les soutenir aveuglément.

Introduisant la littérature marxiste dans le pays, diffusant des publications clandestines, animant plus tard l'école idéologique d'Addis-Abeba, et prenant peu à peu le contrôle d'une partie des kébéles (comités de quartier), et des associations de paysans, les membres du MEISON profitèrent de l'appui des militaires « radicaux » pour s'implanter et s'organiser. En retour, ils pesèrent sur les luttes de tendances à l'intérieur du Derg et aidèrent le lieutenant-colonel Menguistu à prendre le pouvoir en éliminant peu à peu ses rivaux plus « modérés ». Dans la lutte idéologique qui les opposaient au P.R.P.E., ils furent aidés puis bientôt supplantés par l'armée qui, à l'automne dernier, déclencha la répression contre les « anarchistes » et suscita en retour une interminable série d'assassinats politiques.

Lutte des classes ou union sacrée ?

Dès septembre 1976 pourtant, l'actuel chef de l'Etat, inquiet de voir s'affermir à ses côtés et à travers le pays une force politique « civile » qu'il ne contrôlait pas, décida de créer, parmi les militaires et les fonctionnaires, son propre parti clandestin : le Sedede (littéralement l' « incendie révolutionnaire », en amharique). L'Ethiopie est ainsi le seul pays où l'on peut voir un chef d'Etat en exercice présider secrètement le comité central d'un parti clandestin ! Destiné à contrecarrer l'influence du Meison, le parti Sedede ne s'opposa cependant pas ouvertement à lui jusqu'en février 1977. En effet, l'existence au sein même du pouvoir militaire d'une fraction « modérée », voire « droitière », faisait de ces deux partis, théoriquement marxistes, des alliés de circonstance contre l'ennemi commun. Par contre, après le « coup de février 1977 », qui permit au lieutenant-colonel Menguistu d'éliminer par les armes l'aile « modéré » du Derg, animée par le « modéré » du Derg, animée par le capitaine Alemayu Michael, le Sedede et Meison se trouvèrent fatalement engagés dans une compétition feutrée. (Compétition compliquée encore et le Meison se trouvèrent fatalement les divisions qui s'étaient fait jour au sein du Sedede, une partie des jeunes officiers à la « bureaucratie » faisant cause commune avec le Meison.)

En dehors des vieilles divergences tactiques et idéologiques (au sujet de l'Erythrée, de l'organisation des milices, de la « bureaucratie », etc.) deux facteurs contribuèrent à précipiter la rupture entre civils et militaires : l'installation des Soviétiques en Ethiopie et l'aggravation de la situation militaire en Erythrée et dans l'Ogaden.

Au sujet des Soviétiques, les dirigeants 2du Meison, qui insistent dans leurs mots d'ordre sur l' « *indépendance nationale* » et la nécessité de « *compter sur ses propres forces* » — autant de slogans mal vus en U.R.S.S. — estiment que Moscou défend en Ethiopie ses intérêts stratégiques de grande puissance et préfère un pouvoir stable et autoritaire à une agitation révolutionnaire prolongée. « *Les Soviétiques cherchent par tous les moyens,* dit l'un de ses dirigeants, *à freiner notre révolution. Ils ont poussé Menguistu à nous éliminer et à s'en remettre à la bureaucratie.* » Les Soviétiques auraient ainsi encouragé le chef de l'Etat à tenir les responsables du Meison à l'écart de la formation des milices, à nommer à la tête des nouvelles unités des militaires « techniciens » plutôt que des jeunes officiers révolutionnaires, etc.

L'aggravation de la situation militaire, au début de cet été, après la double offensive des maquis érythréens et somalis, les désastres enregistrés par l'armée éthiopienne dans l'Ogaden et autour d'Asmara, ont également renforcé la méfiance des militaires à l'égard de leurs « alliés » civils. Les militants du Meison ont été accusés d'avoir affaibli le pays en développant une lutte des classes frénétique et en entretenant une agitation révolutionnaire permanente. En clair, les impératifs de la défense nationale et le souci de prévenir un dépeçage de l'Ethiopie, ont poussé le lieutenant-colonel Menguistu et les militaires du Sedede à mettre « entre parenthèses » la révolution permanente et, donc, à s'en prendre à ceux qui prétendaient la continuer. Les centaines d'amnisties et les libérations de prisonniers politiques consenties au printemps 1977 témoignaient de ce souci — tardif — des militaires de faire prévaloir la « *mobilisation nationale* » et l' « *union sacrée* » sur la lutte des classes.

Les dirigeants du Meison se sont indignés naturellement de cette « réhabilitation des réactionnaires ». Ils estiment, eux, que le « danger intérieur » continue d'être plus redoutable que le « danger extérieur » et ajoutent : « *Le meilleur moyen de triompher des agressions extérieures, c'est de faire confiance au peuple et de fortifier, d'abord, la révolution* » Optimisme, ou peu romantique sans doute.. Mais les civils, aujourd'hui clandestins, n'hésitent pas à dénoncer également, au sujet des spectaculaires défaites militaires éthiopiennes, le « machiavélisme » des Soviétiques. « *Moscou,* disent-ils, *voulait placer l'Ethiopie en position défensive dans l'Ogaden pour l'obliger à un compromis territorial avec Mogadiscio. Au mois de juin (3), ils ont affirmé à Menguistu qu'une agression très grave se préparait dans le nord et l'ont incité à envoyer là bas les milices et même une partie des troupes stationnées en Ogaden Nous étions contre Nous avons dit à Menguistu : c'est un piège. De fait, dès que le sud a été dégarni, les Somaliens ont attaqué. Plus tard, Menguistu lui-même a reconnu devant nous : on nous avait donné de fausses informations* . »

Vraie ou fausse, l'accusation s'appuie cependant sur l'acharnement — réel celui-là — que mettent les Soviétiques à imposer entre Addis-Abeba et Mogadiscio un compromis territorial qui rendrait possible le grand dessein de Moscou rester présent dans les deux pays à la fois. Après l'échec à ce sujet de M. Fidel Castro en mars dernier à Aden, l'U.R.S.S. a profité, au début du mois d'août, de la modification du rapport des forces de l'Ogaden pour faire une nouvelle tentative. Une délégation éthiopienne conduite par le major Berhanou, responsable de la politique étrangère au sein du Derg, a rencontré à Moscou des émissaires somaliens. Mais les conversations, en dépit des pressions soviétiques, ont buté sur l'intransigeance nationaliste des deux camps.

Demain Washington ?

S'ils multiplient aujourd'hui les accusations à l'égard de l'U.R.S.S., les membres du Meison ne ménagent pas davantage le lieutenant-colonel Menguistu, cet ancien allié qu'ils présentaient hier comme un « vrai progressiste ». Le souci de freiner la révolution, disent-ils, va désormais de pair, chez lui, avec une volonté obsessionnelle de garder le pouvoir, quitte à s'allier avec le diable. En fait, le Meison n'a pas accepté que le lieutenant-colonel Menguistu prenne des décisions en fonction des seuls critères d'efficacité militaire, faisant fi des impératifs révolutionnaires. Dans le Harrarghé, il a refusé, par exemple, d'engager les milices locales contre les Somalis (on a fait venir celles du Tigré) et d'armer les paysans oromos favorables au Meison. En revanche, les naftenguas (propriétaires amharas), hier dénoncés comme « réactionnaires », ont reçu des armes. Plus grave, l'un des responsables du Meison pour le Harrarghé, Abdullahi Yousuf — un Oromo — a été assassiné le 3 août, à Addis-Abeba, par des « inconnus ». Les responsables du Meison sont convaincus que les militaires, inquiets du « danger oromo », sont à l'origine du crime..

Dénonçait le nouveau pragmatisme « contre-révolutionnaire » du chef de l'Etat, le Meison met également en doute sa fidélité au camp socialiste.. Il y a quelques semaines, le lieutenant-colonel Menguistu aurait longuement reçu le chargé d'affaires américain, à Addis-Abeba, pour sonder les intentions de Washington devant un éventuel retour au bercail de l'Ethiopie. La condamnation — rituelle — de l'impérialisme américain a été récemment bannie de la propagande officielle. Autant de signes qui témoignent de l'extraordinaire instabilité du régime éthiopien, et qui contribueraient à expliquer la réserve subite des pays occidentaux (France et Etats-Unis notamment) à l'égard de la Somalie qu'ils se proposaient, en juillet, d'aider.

Contrainte de choisir, aujourd'hui, entre la guerre et la révolution, l'Ethiopie pourrait aller plus loin qu'on ne le pense dans cet irrésistible — et peut-être indispensable — virage à droite ». Dans l'imprévisible corne de l'Afrique, en septembre 1977, un « renversement d'alliance » peut toujours en cacher un autre...

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(1) Meia Ethiopia Socialist Nekenake . mouvement socialiste panéthiopien fondé en 1968 par les étudiants éthiopiens à l'étranger et à l'université d'Addis-Abeba.

(2) Parti révolutionnaire du peuple éthiopien se réclamant du marxisme-léninisme et accusant les militaires d'avoir instauré un « régime fasciste ».

(3) Le 5 juin, en effet, c'est l'agence Tass qui, dans une dépêche qui intrigua beaucoup à l'époque, accusa brusquement le Soudan de préparer une « agression armée » contre l'Ethiopie.

M. GISCARD D'ESTAING EXPRIME SON INQUIÉTUDE AU SUJET DE DJIBOUTI

M. Giscard d'Estaing a exprimé, jeudi 1er septembre, son inquiétude devant les situations « *conflictuelles* » dans la corne de l'Afrique qui pourraient constituer une menace pour la République de Djibouti. Recevant les lettres de créances de M. Ahmed Ibrahim Abdi, premier ambassadeur de la jeune République indépendante, M. Giscard d'Estaing a ajouté : « *Les troubles qui affectent ses grands voisins portent déjà atteinte à la fragile économie naissante* [de Djibouti]. *Aussi le gouvernement voit avec sympathie les efforts du président Hassan Gouled pour maintenir le nouvel Etat au-dessus des querelles régionales.* »

Le président de la République a également assuré l'ambassadeur du « *concours désintéressé* » et de la coopération de la France.

De son côté, M. Hassan Gouled Aptidon, président de la République de Djibouti, a déclaré dans une interview au journal koweïtien *Al Quabas* que les combats qui se déroulent actuellement dans l'Ogaden menaçaient gravement l'économie de Djibouti. L'activité du port est quasiment nulle depuis le sabotage, en juin dernier, de la ligne de chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti. M. Hassan Gouled a invité les pays arabes à « *sauver Djibouti de la catastrophe économique* ». Il a, par contre, catégoriquement démenti l'information du même journal *Al Quabas* selon laquelle Djibouti appuierait la lutte des Erythréens et des Somaliens contre l'Ethiopie. M. Hassan Gouled a rappelé le souci de neutralité de son gouvernement au sujet des conflits dans la région.

Rhodésie

Les principaux points du plan anglo-américain de règlement

Londres *(A.F.P.)*. — La création et la présence en Rhodésie d'une « *force des Nations unies* », pendant la période de transition de six mois qui doit suivre l'abandon du pouvoir par le « *régime illégal* » et précéder l'indépendance du pays en 1978, sont prévues par le plan anglo-américain de règlement du problème rhodésien rendu public jeudi 1er septembre à Londres.

Cette force surveillera l'application du cessez-le-feu, qui sera proclamé le jour du transfert du pouvoir à une administration provisoire dirigée par un « *commissaire-résident* » britannique. Elle maintiendra, d'autre part, la liaison avec les forces armées rhodésiennes actuelles et avec les forces des « *armées de libération* ».

Le maintien de l'ordre, pendant la période de transition, incombera principalement aux forces de police locales sous l'autorité du commissaire-résident.

Les propositions, publiées sous forme de Livre blanc, « *avec l'accord entier des Etats-Unis et après consultation de toutes les parties intéressées* », ont pour base :

1) L'abandon du pouvoir par le régime illégal et le retour à la légalité ;

2) Une transition ordonnée et pacifique vers l'indépendance dans le courant de 1978 ;

3) L'organisation d'élections libres et impartiales sur la base du suffrage universel ;

4) L'établissement par le gouvernement britannique d'une administration provisoire chargée d'organiser des élections pour le gouvernement du futur Etat indépendant ;

5) Une présence des Nations unies, y compris une force de l'ONU pendant la période de transition ;

6) Une Constitution pour l'Etat indépendant comportant un gouvernement démocratique élu, l'abolition de la discrimination, la protection des droits fondamentaux et l'indépendance du système judiciaire ;

7) La création d'un fonds de développement destiné à relancer l'économie du pays, dont la création, de l'avis des gouvernements britannique et américain dépend de l'application de l'ensemble du règlement.

Le Livre blanc ajoute qu'il est impossible à ce stade d'établir un calendrier précis : « *Le gouvernement britannique prévoit toutefois que des élections auront lieu et que la Rhodésie deviendra indépendante sous le nom de Zimbabwe, six mois au plus tard après le retour à la légalité.* »

Le document ne fait aucune mention explicite du démantèlement des forces armées rhodésiennes ou du désarmement des commandos nationalistes, mais précise que le commissaire-résident deviendra le « *commandant en chef* » de toutes les forces armées de Rhodésie, sauf celles de l'ONU.

Les sanctions contre la Rhodésie seront levées après le transfert du pouvoir à l'administration provisoire.

Le Livre blanc contient, en outre, des détails sur la Constitution : le Zimbabwe sera une république accueillie au sein du Commonwealth. Une seule Chambre sera élue selon le principe « *un homme une voix, une femme une voix* ». Une « *charte des droits* » du citoyen prévoira des mesures contre la discrimination.

— Le gouvernement du Zimbabwe prendra en charge les avoirs et les dettes du gouvernement de la Rhodésie, les droits des retraités à leurs pensions étant garantis par la Constitution.

En ce qui concerne la période de transition, les propositions que la Grande-Bretagne soumettra au Conseil de sécurité de l'ONU prévoient la nomination par le secrétaire général de l'ONU d'un « *représentant spécial* » qui coopérera avec le commissaire-résident, britannique. Les forces de police seront commandées par un commissaire nommé par le résident britannique et responsable devant lui. Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pourrait nommer des officiers de liaison avec les forces de police.

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis vont créer un Fonds de développement du Zimbabwe doté de 1 milliard à 1 milliard et demi de dollars américains, auquel des gouvernements « *dans de nombreuses parties du monde* » seront invités à contribuer.

LORD CARVER : UN VIEIL « AFRICAIN »

Londres. — *Le Field Marshal Lord Carver, nommé jeudi 1er septembre commissaire résident en Rhodésie pour la période transitoire, est l'un des héros de l'armée blindée britannique.*

Né en 1915, éduqué au collège de Winchester, il a fait l'essentiel de sa carrière dans des unités de chars en Afrique du Nord, à l'époque de la lutte contre les forces italo-allemandes commandées par le maréchal Rommel. Il a pris part à la bataille d'El Alamein, à la reconquête de la Libye et de la Tunisie.

Chef d'une brigade à vingt-neuf ans, il a participé à la campagne d'Italie, puis au débarquement en Normandie, et à la campagne de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne. De 1971 à 1976, il a été chef d'état-major général des forces armées. Il a reçu son bâton de maréchal en 1973, et a été fait pair à vie cette même année, dans la « liste des honneurs » *du jubilé de la reine Elizabeth.*

Le Field Marshal Carver est réputé pour son sang-froid. Son passe-temps favori est l'ornithologie. Dans les fonctions qu'il exercera, il disposera d'un atout : l'expérience acquise au Kenya au temps troublé de la guérilla mau-mau. — (A.F.P.)

● *Le bureau politique du parti communiste,* qui s'est réuni jeudi 1er septembre, condamne la politique française à l'égard des « *régimes racistes* » de l'Afrique australe. « *L'échec du récent voyage du ministre des affaires étrangères en Afrique,* ajoute-t-il, *confirme à quel point cette politique, dictée par des considérations réactionnaires et mercantiles, est néfaste. Elle entame gravement le prestige de la France. Elle porte un lourd préjudice au développement de la nécessaire coopération avec les peuples du continent africain.* » Le bureau politique considère que la France doit soutenir les aspirations des peuples d'Afrique australe. « *à la libération de l'oppression raciale et sociale* ». Il estime qu'elle « *doit cesser immédiatement toute assistance militaire et nucléaire à l'Afrique du Sud, et tout soutien économique et financier aux régimes racistes* ».

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● L'AGENCE ANGOLAISE DE PRESSE a annoncé, jeudi 1er septembre, que M. Mario Soares, premier ministre portugais, avait été invité à se rendre en Angola, et que le comité central du Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.) avait accepté d'envoyer prochainement une délégation au Portugal. — *(Reuter.)*

Chypre

● LE GOUVERNEMENT ne reconnaît pas M. Spyros Kyprianou comme nouveau président de la République de Chypre (*le Monde* du 2 septembre), annonce-t-on officiellement à Ankara. La Turquie estime en effet qu'il ne représente que la communauté chypriote grecque. — *(U.P.I.)*

Cuba

● UNE MISSION DIPLOMATIQUE AMERICAINE, composée d'une dizaine de fonctionnaires, a été officiellement installée, jeudi, à La Havane, en présence de M. Pelegrin Torras, vice-ministre des affaires étrangères. La mission, que dirige M. Lyle Lane, conseiller d'ambassade, fonctionnera sous le couvert de l'ambassade de Suisse. Simultanément, Cuba a ouvert à Washington une « section d'intérêts » dans les locaux de l'ambassade de Tchécoslovaquie. — *(A.F.P.)*

Danemark

● LES DIRIGEANTS DES PARTIS LIBERAUX ET DEMOCRATES DES NEUF PAYS du Marché commun se réuniront à Copenhague du 6 au 8 septembre. Ils rédigeront un programme d'action pour la constitution d'une Fédération libérale-démocrate de la C.E.E. en vue des élections directes au Parlement européen, l'an prochain. — *(Reuter.)*

États-Unis

● LE TAUX DE CHOMAGE dans la population noire âgée de seize à vingt et un ans a atteint le niveau sans précédent de 34,8 % en juillet 1977, soit 4 % de plus qu'en juin 1976, a indiqué mercredi 31 août le département du travail. Le taux de chômage global aux Etats-Unis était de 6,9 % en juillet, soit 13,2 % pour les Noirs et les autres minorités raciales, et 6,1 % pour les Blancs. — *(A.F.P.)*

Grèce

● QUATRE OFFICIERS DE L'ARMEE DE TERRE GRECQUE, accusés d'avoir pratiqué la torture sur des opposants au régime d'extrême droite entre 1967 et 1974, ont été révoqués vendredi 2 septembre par décret présidentiel. — *(A.F.P.)*

Guinée

● TREIZE MILITAIRES GUINÉENS AURAIENT ÉTÉ EXÉCUTÉS, en juin dernier, sur ordre du président Sekou Touré, rapportent des voyageurs venant de Guinée, arrivés à Abidjan. Les autorités guinéennes auraient reproché à ces militaires d'avoir refusé de tirer sur des femmes qui manifestaient à N'Zerekore, ville située près de la frontière du Liberia et de la Côte-d'Ivoire, contre la fermeture des marchés.

Le mensuel indépendant *le Politicien*, édité à Dakar, fait, de son côté, état d'une manifestation de femmes qui aurait eu lieu samedi dernier à Conakry. Citant « *une source diplomatique absolument sûre* », cette publication affirme que des revendeuses de la capitale guinéenne, mécontentes de l'attitude de la police économique, ont marché sur le palais présidentiel avant d'être dispersées par « *un tir nourri des services de sécurité* ».

Hongrie

● LES TOURISTES ETRANGERS ne seront plus obligés de changer une certaine somme de devises par journée de séjour à partir du 1er janvier prochain. Actuellement, ils doivent changer la valeur de 8 dollars (quelque 40 francs) en Hongrie. La même mesure est en vigueur dans les autres pays de l'Est, sauf en Bulgarie, où elle a été abrogée en avril dernier. — *(Reuter.)*

Inde

● Mme GANDHI, ANCIEN PREMIER MINISTRE, qui a fait récemment une demande de passeport, pourrait se voir interdire de quitter le pays tant que les enquêtes ouvertes sur sa gestion n'auront pas été achevées, a déclaré jeudi 1er septembre le chef du gouvernement, M. Desai. — (A.F.P.)

Panama

● UN JOURNALISTE PANAMEEN en exil en Suède, M. Leopoldo Aragon, s'est donné la mort par le feu, jeudi 1er septembre, devant l'ambassade des Etats-Unis à Stockholm. Il entendait protester ainsi contre le nouveau traité sur le canal de Panama.

Suède

● LA SURETE SUEDOISE a découvert une centaine de kilos de dynamite dans les piles d'un pont de Stockholm. Il s'agissait du travail de spécialistes car la dynamite avait été placée avec beaucoup de soin dans les « chambres de mine » prévues lors de la construction pour la destruction éventuelle du pont en cas d'invasion ennemie. — *(UPI.)*

Union soviétique

● [illegible] EN RETRAITE [illegible] TRIBOUTS, qui commanda la flotte de la Baltique pendant la guerre, est [illegible] mardi 30 août à l'âge de soixante-dix-sept ans. —

République Sud-Africaine

● [illegible]NISATION PO[illegible] DU SUD-OUEST [illegible]RICAIN (SWAPO) a publié jeudi 1er septembre, à Londres, un communiqué qui s'élève contre le transfert du territoire du port de Walvis-Bay à la province du Cap, dont la frontière passe à 600 kilomètres plus au sud (voir les dernières éditions du *Monde* du 2 septembre). Ce changement de statut intervient dans le cadre du processus d'accession du Sud-Ouest africain (Namibie) à l'indépendance, qui pourrait aboutir avant le 1er janvier 1979.

Walvis-Bay avait été annexé à la province britannique du Cap en 1884. Le port était devenu partie intégrante de l'Union sud-africaine en 1910. Après que cette même Afrique du Sud eut hérité du Sud-Ouest africain, devenu entre-temps colonie allemande, il remit en 1922 l'administration de Walvis-Bay à Windhoek

● M. JIMMY KRUGER, ministre de la police, de la justice et des prisons, a indiqué, jeudi 1er septembre, à Durban, que plus de deux mille quatre cents personnes avaient été arrêtées en application des lois sud-africaines sur la sécurité depuis le déclenchement des émeutes de Soweto, en juin 1976. — *(Reuter.)*

هكذا من الأصل

Rhodésie

Les principaux points du p
anglo-américain de règlem

ASIE

Vietnam

LA FIN DES OPÉRATIONS DE RAPATRIEMENT

Dix mille ressortissants français ont quitté le pays depuis deux ans

Hanoï (A.F.P.). — Le dernier vol d'Air France rapatriant des ressortissants français ou des membres de leurs familles quittant la partie méridionale du Vietnam aura lieu le 29 septembre, indique-t-on de source française à Saigon. Ce jour-là, l'appareil qui assure un vol hebdomadaire de rapatriement entre l'aéroport de Ho-Chi-Minh-Ville et Bangkok devrait faire, en principe, sa dernière rotation.

Quelque dix mille personnes (Français de souche, Vietnamiens naturalisés Français, Vietnamiens vivant avec des Vietnamiens de nationalité française, Cambodgiens ou Indiens de nationalité française, etc.) ont déjà quitté le Vietnam. D'ici à la fin du mois, il en resterait quelques centaines d'autres à rapatrier, mais les chiffres diffèrent selon que l'on s'adresse au consulat général de France à Ho-Chi-Minh-Ville ou au département des affaires consulaires vietnamiennes de la ville.

Premier point de litige : selon les Vietnamiens, il ne reste plus à évacuer qu'un peu plus de sept cents personnes. Selon les Français, il y en a environ entre deux mille et deux mille trois cents. *« Parmi ces sept cents personnes »*, dit M. Nguyen Phi Tuyen, l'un des responsables des affaires consulaires de Ho-Chi-Minh-Ville, *« il n'y a d'ailleurs que très peu de Français de souche. La plupart sont d'origine vietnamienne, indienne ou chinoise. Nous nous occupons cependant, avec le consulat français, de confronter nos deux listes et de procéder à des vérifications pour rechercher, notamment, s'il n'y a pas des Vietnamiens français qui ne s'étaient pas encore fait recenser. »*

« Bien que les deux listes ne concordent pas encore dit-il, *nous sommes toujours disposés à accorder des facilités pour le rapatriement de ceux qui sont en règle, conformément à notre politique humanitaire et sur la base de notre amitié avec la France. »*

« Nous avons demandé à la partie française de nous communiquer la liste des 2 000 à 2 300 personnes. Elle ne nous a toujours pas été fournie », précise M. Tuyen.

Du côté français, on rétorque : *« On ne nous a jamais demandé cette liste. Nous travaillons au coup par coup, mais, depuis le mois d'octobre de l'année dernière, nous avons déjà fourni vingt-quatre listes portant sur 1 080 chefs de famille »*

Second point de litige : les métis. De part et d'autre, on reconnait qu'il y en a environ 1 500. Pour les Français, ils peuvent être reconnus comme tels, en fonction de leurs actes de naissance, de photos avec leurs parents qu'ils peuvent posséder, de lettres familiales ou, tout simplement, s'ils sont âgés de plus de vingt ans et ont un physique eurasien. Pour les Vietnamiens, ces 1 500 métis représentent, pour la plupart, des mendiants, des vagabonds ou des trafiquants irrécupérables. *« La partie française exige d'eux un métier pour les accepter en France »*, disent les autorités vietnamiennes.

« Pas du tout, répond sur ce point M. Massenet, consul général. *Il y a plus d'un an, justement, j'ai posé le problème des métis. Les Vietnamiens m'ont répondu que c'était leur affaire, et qu'ils arriveraient à intégrer ces jeunes, nés de père inconnu mais de mère vietnamienne, dans la société actuelle. Si l'expérience a échoué, c'est à déplorer... J'ajouterai même que l'on essaye de nous faire reconnaître comme métis des gars qui ne sont pas des métis, et qui, de toute façon, ne sont pas nés entre 1945 et 1958. »*

« Un saut dans l'inconnu »

Troisième point de litige : les 1 600 personnes — différence entre les « 2 300 » et les « 700 » — n'ont pas toutes été immatriculées comme Français après le 30 avril 1975, date de la chute de Saigon. Du côté français, on répond que l'on ne peut pas obliger les gens à se faire immatriculer dans un consulat, et qu'il peut y avoir, sur ce point précis, des oublis à vérifier cas par cas.

« Nous avons enregistré, disent les Français, *mille soixante-sept recensements après le 30 avril. Nous constatons que parmi ces personnes, cent soixante d'entre elles ont reçu des autorités vietnamiennes l'autorisation de partir. »*

« Nous ne reconnaissons pas les naturalisés français après le 30 avril. Mais cependant nous étudierons, cas par cas, tous les problèmes de la légitimité familiale », disent les Vietnamiens, qui estiment que le cas de parents ayant des enfants vietnamiens à l'étranger, et vice-versa, mérite une attention particulière.

Outre ces divergences, il y a cependant, entre les deux parties, des points d'accord. *« Les gens, à notre goût, traînent longtemps pour partir alors même qu'ils ont tous les papiers nécessaire »*, dit-on au consulat français. *« Nous constatons que les intéressés eux-mêmes ne sont pas pressés de partir »*, renchérit-on du côté vietnamien.

De part et d'autre, on tient à souligner que certaines personnes — dont le dossier est en règle — attendent la dernière minute pour quitter le Vietnam. *« Beaucoup de personnes candidates au départ, et pas toujours francophones, hésitent à faire un saut dans l'inconnu*, souligne-t-on du côté français, *bien qu'il y ait en France des centres d'accueil et qu'il y ait aussi l'accueil de la communauté vietnamienne qui se serre les coudes. C'est, qu'on le veuille ou non, un déracinement. » « Nombre de candidats ont l'autorisation et la possibilité de partir*, dit-on du côté vietnamien. *Nous les invitons à faire leurs formalités, mais ils ne les font pas. Bien plus, certains refusent même de partir alors que leur nom est déjà couché sur une liste de départ »*

Les deux parties se louent « dans l'ensemble » de l'esprit de coopération qui préside à ces rapatriements et qui se traduit par une réunion mixte et hebdomadaire de travail.

Saigon l'indomptable

Hanoï (A.F.P.). — Plus de deux ans après sa chute, Saigon, qui compte environ trois millions d'habitants, demeure difficile à maîtriser pour les autorités révolutionnaires vietnamiennes.

Si les boîtes de nuit et nombre de restaurants ont fermé leurs portes, ainsi que certains négoces de marchandises importées, si des usines qualifiées de « superflues » ont disparu, la métropole économique du Vietnam survit « cahin-caha » à ses anciennes habitudes. On y trouve encore des prostituées. Le marché noir y est toujours florissant. Aux marchés « aux voleurs », chaînes « stéréo », appareils photo, caméras, réfrigérateurs et autres accessoires de la « dolce vita capitaliste » se vendent toujours comme des petits pains, du matin au soir, sous l'œil bienveillant des « *bo doi* » (soldats aux pieds nus de l'armée vietnamienne), des « *can bo* » (cadres révolutionnaires) et des fournées successives de touristes soviétiques qui n'en croient pas leurs yeux. Tout le monde achète à qui mieux mieux des marchandises détériorées par le temps, le soleil et l'humidité.

Les prix pourraient cependant faire sourire les commerçants de Hongkong car l'inflation n'a pas épargné le marché : une chaîne « stéréo » vaut ici le même prix qu'à Paris.

On échange de l'or en barre contre des coupures de 100 dollars et vice versa, au taux de 100 grammes d'or pour 100 dollars. On vend encore des paquets de cigarettes américaines de contrebande pour le prix exorbitant de 50 dongs du Sud (environ 110 francs français) alors que le salaire moyen d'un ouvrier est de 30 dongs par mois. Les restaurants, petits « bistrots » et gargottes, du côté de Cholon, en particulier, de la révolution — continuent à regorger de monde à l'heure du dîner. On y ingurgite, entre deux verres de cognac « 3 étoiles » et avant un couvre-feu débonnaire, qui en principe devrait faire cesser toute vie nocturne à minuit, tous les raffinements d'une certaine cuisine asiatique : des soupes aux ailerons de requin, des cubes de porc braisés en papillote, des lichettes de bœuf aux quatre-épices et aux cinq légumes, des tranches de poulet aux haricots verts. Il en coûte 60 dongs (du Sud) pour quatre personnes.

En revanche, au nord du pays, et pour la première fois depuis longtemps, chaque chef de famille vient de se voir allouer une ration — non automatiquement renouvelable — de 500 grammes de bœuf pour le mois d'août.

Plus de trois ans après sa chute, la richesse de Saigon est toujours incalculée et incalculable. Par on ne sait quel mystérieux hasard, des bouteilles de cognac authentique font régulièrement leur apparition sur le marché (officieux comme officiel) au prix de 150 dongs du Sud. Elles trouvent preneurs, y compris parmi les cadres vietnamiens qui ont « à soigner » des invités. Des kilomètres de tissu, que ce soit du « jean », de la popeline ou de la soie, passent, en coup de vent, dans des échoppes de tailleurs, où les clients ne manquent pas. Alors que des employés de banque sont aujourd'hui payés 36 dongs du Sud par mois, le tube de rouge à lèvres (qui est admis par la révolution) en vaut autant. *« Il va falloir que l'on serre un peu la vis »*, a déclaré, au correspondant de l'A.F.P., un responsable vietnamien du Sud. *« Il y a des stocks, mais il ne faudrait pas que l'on exagère »*, a-t-il ajouté.

Pour certains cadres vietnamiens lucides, il faudra entre vingt et trente ans pour venir à bout de « Saigon l'indomptable » et en faire l'exemple de vertu et d'austérité — pas toujours d'une orthodoxie remarquable d'ailleurs — qu'offre aujourd'hui Hanoï

Dans certains arrondissements de Saigon, les rapports entre la population et les chefs de quartier révolutionnaires (il y a huit mille cadres pour l'ensemble de la ville) sont bons. Dans d'autres, ils sont délicats. Cela contribue à expliquer que, chaque jour, des Vietnamiens quittent, par des moyens maritimes incertains, une terre qui n'est plus, pour eux, synonyme de liberté

Être efficace et révolutionnaire

Tout l'effort des autorités tend, d'autre part, à faire du « nouvel homme socialiste vietnamien » du Sud l'*alter ego* de celui du Nord.

Lorsque la réunification sera entièrement réalisée, il lui sera interdit de parler avec des étrangers, fussent-ils socialistes. Si ses fonctions le mettent en contact avec des étrangers, il lui sera également interdit de parler de sa vie privée, de la vie économique et politique de son pays. Ainsi le veut la règle du jeu : aucun contact personnel n'est permis entre la population étrangère et vietnamienne.

La suspicion atteint parfois des proportions inimaginables (fouilles de corbeilles à papier, notation des déplacements, etc.). Ceci explique peut-être pourquoi on ne se hâte pas beaucoup à Hanoï de faire remonter vers le Nord une population sudiste, assurément turbulente et frondeuse, bien que de haute technicité, dont le Vietnam réunifié aurait bien besoin, qu'il s'agisse de contrôleurs aériens, d'informaticiens, de secrétaires, de comptables, d'employés de banque, de mécaniciens ou d'interprètes. Tout ce potentiel humain est considéré, par certains mandarins bureaucratiques nordistes, comme suspect

La première qualité d'un citoyen, au Vietnam, n'est pas d'être efficace. Il faut, soit-il bête, qu'il soit avant tout révolutionnaire. Ce n'est pas une image journalistique, c'est un propos officiel

Chine

Une reprise des relations n'est pas exclue entre le P.C. chinois et la Ligue des communistes yougoslaves

écrit le quotidien de Belgrade « Politika »

Les présidents Tito et Hua Kuo-feng ont eu, jeudi 1er septembre, une seconde série d'entretiens. Le quotidien de Belgrade *Politika* évoque à ce sujet, vendredi, la perspective d'une normalisation des relations entre les partis chinois et yougoslave. Dans une correspondance de Pékin, le journal écrit : *« Les observateurs étrangers considèrent — en s'appuyant sur certains signes relevés dans la presse chinoise — qu'un dialogue idéologique a été instauré, qui pourrait conduire au rétablissement des relations entre le P.C. chinois et la Ligue des communistes de Yougoslavie »* *Politika* ajoute : *« Il faudra pour cela aux Chinois un certain temps, pour des raisons tant intérieures qu'extérieures. Certains analystes vont jusqu'à voir dans l'instauration éventuelle d'un dialogue idéologique yougoslavo-chinoise la possibilité d'un assouplissement ultérieur de l'attitude du P.C. chinois à l'égard des influents P.C. occidentaux indépendants. »* (Le maréchal Tito est accompagné à Pékin de deux personnalités importantes de la Ligue.)

Une lettre du président Carter au maréchal Tito

Les présidents se sont, d'autre part, montrés favorables à un *« règlement pacifique de certaines crises actuelles en Afrique »*, a indiqué un porte-parole yougoslave, faisant allusion, semble-t-il, à la situation dans la corne de l'Afrique. (La Chine a récemment pris indirectement position pour la Somalie dans ce conflit, sans toutefois critiquer la position éthiopienne.) Ils sont tombés d'accord pour que les pays non alignés jouent *« un grand rôle dans la lutte pour le développement des relations internationales et pour régler les problèmes des pays en voie de développement »*

A Tokyo, d'autre part, le journal *Mainichi* a rapporté, jeudi 1er septembre, que le président Carter avait envoyé une lettre au maréchal Tito lui demandant de confirmer la position américaine à l'égard de la reconnaissance réciproque des deux Corées, auprès de l'Union soviétique, de la Corée du Nord et de la Chine, lors de sa visite dans ces trois pays. Citant des sources est-européennes, le journal a indiqué que M. Carter avait réaffirmé sa volonté d'améliorer les relations entre les Etats-Unis et la Corée du Nord, précisant que les Etats-Unis n'entameraient pas de négociations avec la Corée du Nord au détriment de la Corée du Sud. Il a écrit qu'il souhaitait que les Etats-Unis, la Chine, l'Union soviétique et les deux Corées tiennent une conférence sur la question coréenne et que le Nord et le Sud soient *« reconnus réciproquement » (« Cross Recognized »)*. Selon cette proposition, l'Union soviétique et la Chine reconnaîtraient la Corée du Sud, alors que les Etats-Unis et le Japon reconnaîtraient la Corée du Nord. — *(A.F.P., A.P.)*

PROCHE-ORIENT

Libye

A l'occasion du huitième anniversaire de la révolution

Le colonel Kadhafi relance la polémique avec le président Sadate en le qualifiant de « criminel »

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Dans le discours qu'il a prononcé jeudi 1er septembre, à l'occasion du huitième anniversaire de la révolution libyenne, le colonel Kadhafi a rompu le long silence qu'il s'était imposé depuis le début des hostilités égypto-libyennes en juillet dernier. Dans un discours prononcé sur la place des Martyrs devant une foule très dense, il a dénoncé en termes virulents *« le criminel qui a été à l'origine de cette guerre fratricide »* Sans citer nommément le président Sadate, il a adjuré les Egyptiens de *« châtier »* le responsable de *« cette tragédie »*. *« Celui qui a mis fin à l'union naturelle de deux peuples séparés par une frontière artificielle créée par l'impérialisme britannique est un criminel qui a commis un acte abject et doit en conséquence être sévèrement puni »*, s'est-il exclamé.

Selon le colonel Kadhafi, ce crime est d'autant plus impardonnable que le peuple égyptien *« souffre de l'occupation sioniste du Sinaï, de la faim et de la misère »*. Le chef de l'Etat libyen a affirmé qu'il ne se sentait pas *fier de la victoire qu'il venait de* remporter contre l'armée égyptienne. En effet, a-t-il dit, l'opération de juillet était le fruit d'un plan israélo-américain ayant pour but de détruire l'armée égyptienne. *« J'ai honte d'avoir, malgré moi, contribué à la réalisation de cet objectif. »*

« Les défaitistes et les capitulards... »

« Les Etats-Unis et Israël, a-t-il poursuivi, *veulent éliminer toutes les forces militaires au Proche-Orient qui s'opposent au rêve israélien de s'étendre du Nil à l'Euphrate. L'enlisement des troupes de Damas au Liban fait partie d'un complot qui vise à liquider l'armée syrienne pour ouvrir la voie à l'arrivée des Israéliens sur l'Euphrate, de même que l'attaque égyptienne contre la Libye fait partie d'une conspiration américano-sioniste ayant pour objectif la destruction de l'armée égyptienne, première étape avant l'arrivée des Israéliens sur les rives du Nil. »*

Le colonel Kadhafi a affirmé encore que, malgré *« tous les déboires et les désillusions »*, il gardait intacte sa foi dans l'unité et que *« la volonté des peuples arabes du Golfe à l'Océan finirait par éliminer les frontières artificielles imposées par l'impérialisme »*.

Le chef de l'Etat libyen a également eu des paroles très dures pour *« les défaitistes et les capitulards du monde arabe »*.

« Il appartient désormais à la Libye, a-t-il déclaré, *de faire sienne la cause de la résistance palestinienne en lui fournissant sans compter des armes et des fonds. Cette décision devra être entérinée par l'ensemble des forces populaires libyennes. »*

Dans un avertissement adressé aux *« capitulards arabes »*, il a lancé : *« Où est le roi Abdallah ? Où est le roi Farouk ? Où est le roi Fayçal d'Irak ? (...) Tous les règlements et solutions préparés par l'impérialisme sont voués à la faillite parce qu'ils sont liés à des régimes honnis et non à la volonté populaire. Le droit des Arabes triomphera. »* Faisant l'éloge du Front du refus, il a ajouté : *« De plus en plus, le refus s'imposera, car ce sont ceux qui refusent qui font l'histoire. Les défaitistes et les capitulards perdent progressivement du terrain. C'est la voie du refus qui est légitime, véridique et saine. »*

La violente diatribe du colonel Kadhafi contre le chef de l'Etat égyptien risque fort de mettre fin à la trêve qui s'est instaurée entre l'Egypte et la Libye grâce, notamment, aux patients efforts de M. Arafat. Ce dernier, au terme de plusieurs navettes entre Le Caire et Tripoli, a réussi à obtenir l'accord des deux parties pour l'échange de prisonniers à la frontière et l'ouverture de négociations à Solloum. La guerre des ondes et les campagnes d'invectives menées dans les deux pays ont cessé vers le 10 août, coïncidant avec le début du Ramadan. Cependant, rien n'a été réglé sur le fond.

Il semble que, du côté libyen, on se soit prêté de mauvaise grâce à cette réconciliation : l'échange des prisonniers n'a pas été rapporté par les journaux de Tripoli, et la réunion de Solloum n'a eu droit qu'à quelques lignes en bas de page des journaux. Déjà, le mercredi 31 août, le colonel Kadhafi avait, au cours d'une émission télévisée, rompu la trêve en affirmant que ses divergences avec le président Sadate n'étaient pas de nature politique, le cas de ce dernier relevant plutôt de la psychiatrie.

Le fossé entre l'Egypte et la Libye est donc plus profond que jamais, tandis que celui qui séparait Tripoli de Tunis semble sur le point d'être comblé. Une importante délégation tunisienne assiste aux festivités de la révolution. Présidée par le ministre de la défense, elle comprend le ministre de la jeunesse, un haut responsable du parti et de nombreux artistes. Tripoli a déjà accepté l'arbitrage de la cour de La Haye à propos du litige du golfe de Gabès : la décision sera rendue publique en novembre, après approbation par le Congrès du peuple libyen.

JEAN GUEYRAS.

Israël

A LA KNESSET

L'opposition travailliste approuve le refus du gouvernement de négocier avec l'O.L.P.

Le Parlement israélien s'est prononcé, le jeudi 1er septembre, à la quasi-unanimité, contre tout dialogue avec l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) dans l'immédiat ou dans l'avenir. Une première résolution présentée par le gouvernement avait été adoptée par 57 voix contre 6 et 40 abstentions. Une motion allant dans le même sens proposée ultérieurement par le parti d'opposition Dash recueillit 92 voix (avec 6 abstentions). Ainsi, le premier ministre, M. Menahem Begin, obtint ce qu'il désirait : le soutien massif du Parlement à sa politique consistant à écarter définitivement l'O.L.P. du processus de négociation de paix. Dans les deux résolutions adoptées, l'organisation palestinienne est qualifiée de *« bandes de terroristes et d'assassins »*

A la fin du débat de politique étrangère — objet de la réunion extraordinaire du Parlement, — M. Begin a exprimé son étonnement devant les critiques de l'opposition formulées avant l'adoption des deux résolutions : il a souligné que son gouvernement appliquait, à quelques différences près, la politique travailliste en ce qui concerne les rapports avec l'O.L.P. et le refus du retour aux frontières d'avant la guerre de juin 1967

L'« étonnement » de M. Begin

Ces critiques ont d'autant plus *« étonné »* M. Begin, qu'en *« maintes occasions le Likoud avait apporté son appui aux gouvernements travaillistes, lorsque ceux-ci ont manifesté leur opposition à tout dialogue avec les Palestiniens et à l'évacuation des territoires occupés pendant la guerre de six jours. Il y a bel et bien un consensus national sur ces deux sujets »*, a dit M. Begin.

Avant que le chef du gouvernement ne mette fin aux débats, de nombreux orateurs avaient exposé leur point de vue : M. Arieh Eliav, parlant pour le mouvement Sheli (deux députés), avait déclaré : *« Qu'on le veuille ou non, le problème palestinien est au cœur du conflit. Si l'O.L.P. abandonne le terrorisme et reconnaît Israël, il faudra discuter avec cette organisation »*, a ajouté M. Eliav, qui a toutefois reconnu *« que ce sera très difficile »*.

M. Efraim Talmi, qui a parlé pour le Mapam (socialistes sionistes), a déclaré que *« le vrai patriotisme est de s'unir contre le gouvernement Begin »*.

M. Yossef Sarid (travaillistes) a exprimé la crainte que *« les « non » du Likoud, joints à l'intransigeance arabe, ne fassent reculer* sine die *la convocation de la conférence de Genève »*. M. Meir Amit (Dash) a mis en garde contre *« l'intransigeance devenue une expression d'orgueil national mal placé »*, tandis que Mme Shoulamith Aloni (Droits civiques) a déclaré que *« les leaders du Likoud se permettent de faire des fantaisies en politique, car ils ont la conviction que Dieu n'abandonnera jamais Israël »*. Cette remarque a provoqué de violentes réactions.

Le général Dayan avait auparavant provoqué quelque sensation en affirmant qu'il était prêt à discuter d'un compromis territorial en Cisjordanie. Mais il ajoutait aussitôt qu'Israël insisterait pour conserver le contrôle militaire de l'ensemble du territoire. Selon ses proches collaborateurs, le ministre des affaires étrangères envisagerait un « compromis » uniquement dans le domaine administratif. Le général Dayan a révélé d'autre part qu'il présenterait au président Carter un « projet de traité de paix » qui serait soumis aux belligérants arabes.

Parlant des relations entre les Etats-Unis et Israël, le général Dayan a noté que *« les deux points de friction essentiels sont les implantations israéliennes dans les territoires qu'il contrôle, et le désir des Américains de reconnaître l'O.L.P. et de la faire participer aux négociations »*.

« Or, a continué le ministre des affaires étrangères, *toute participation de l'O.L.P. aux négociations, même dans le cadre d'une délégation arabe, comme les Américains le voudraient, est inacceptable pour Israël, car cette organisation est vouée à la destruction de notre Etat. »*

De nouvelles colonies juives en Cisjordanie ?

D'autre part, la presse israélienne fait état des projets gouvernementaux concernant la création de colonies juives dans les territoires occupés. Selon *Al Hamishmar*, vingt-sept villages seront établis dans les quatre prochaines années, dont dix-sept avant la fin de 1977 (neuf, en Cisjordanie, six dans le Golan, dix dans la région de Gaza et deux dans le Sinaï). *Maariv* publie un plan élaboré par le général Sharon, ministre de l'agriculture chargé de la colonisation, et qui prévoit l'implantation en Cisjordanie de plusieurs dizaines de milliers de juifs. L'existence de ce plan n'a pas été officiellement confirmée. Le mouvement Goush Emounim (le Bloc de la foi) a, pour sa part, annoncé son intention de fonder avant la fin de cette année douze kibboutzim en Cisjordanie, avec ou sans l'autorisation du gouvernement. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

EUROPE

Allemagne fédérale

LES SUITES DE L'AFFAIRE KAPPLER

Les Allemands sont parfois jugés plus sévèrement que d'autres peuples

déclare le président Scheel

Bonn. *(A.F.P., A.P., Reuter).* — M. Scheel, président de la République fédérale d'Allemagne, a exprimé, jeudi 1er septembre à la télévision, son point de vue sur l'affaire Kappler et ses conséquences. Il a estimé que cette affaire *« ne provoquera pas de détérioration des relations germano-italiennes »*, mais il a déploré *« l'entorse faite au droit italien par la fuite de Kappler en R.F.A. »*

« Le gouvernement fédéral allemand, a-t-il poursuivi, *a demandé plusieurs fois par le passé la grâce de Kappler, pour des raisons humanitaires. Mais si les autorités italiennes ont fait preuve de compréhension à notre égard, elles nous ont toujours avancé les raisons politiques et juridiques qui s'opposaient à une telle démarche. »*

Le président a ajouté : *« L'affaire Kappler a montré à l'Allemagne fédérale qu'elle ne pouvait pas se soustraire à son histoire, mais qu'elle était toujours rattrapée par elle (...). Les Allemands sont, dans certains domaines, jugés plus sévèrement que d'autres peuples, et il faut qu'ils viennent à bout de ce problème. »*

A Munich, une manifestation organisée par une formation d'extrême droite, pour protester contre les critiques adressées par des gouvernements étrangers à la R.F.A. à propos de son attitude dans l'affaire Kappler, a été interdite par le maire, M. Müller-Heidenreich. A Hambourg, une perquisition de la police au siège d'une association néo-nazie a permis la saisie d'un matériel de propagande nationale-socialiste, ainsi que d'armes ayant appartenu à la Wehrmacht. A Berlin-Ouest, le président de l'Association israélite locale, M. Galinski, a reproché aux autorités fédérales, dans une déclaration publiée jeudi, de *« fermer les yeux sur la recrudescence du nazisme »* parmi la jeunesse ouest-allemande.

Un sondage d'opinion

De telles inquiétudes risquent d'être renforcées par la publication, outre-Rhin, des résultats d'un sondage d'opinion, qui montrent que plus de 41 % des personnes interrogées estiment que, si Hitler *« a commis de nombreuses erreurs »*, il ne faut pas négliger *« les côtés positifs de son action »*.

Cette enquête, réalisée d'octobre 1976 à mai 1977 par la société Leo Burnett Company et l'institut IRES, de Düsseldorf, révèle en outre la progression des tendances nationalistes, conservatrices et xénéphobes au sein de l'opinion ouest-allemande. C'est ainsi, par exemple, que 30 % des hommes interrogés (contre 24 % en 1973) regrettent que le *Deutschland über alles* ne soit plus l'ouverture de l'hymme national et que 40 % se prononcent en faveur du rapatriement des travailleurs immigrés, une proportion identique estimant, d'autre part, que la R.F.A. est trop sensible aux pressions étrangères.

POINT DE VUE

Continuité allemande : effacer ou justifier

par le général BINOCHE (*)

L'AFFAIRE Kappler vient au moment où l'Allemagne, pour la première fois depuis la guerre, éprouve visiblement le besoin d'aller seule au fond du problème historique que lui pose depuis trente-cinq ans un fils encombrant nommé Adolf Hitler.

Ainsi un criminel de guerre s'évade sans grandes difficultés apparentes et va se mettre à l'abri de la loi fondamentale de son pays, qui lui garantit, au mépris de la justice des hommes, de terminer ses jours, il est vrai comptés, dans son lit, au milieu des siens.

L'opinion publique allemande approuve sans dissimulation, et le chancelier, parce qu'il ne veut ni risquer un accueil désagréable en Italie ni froisser son « opinion » par une quelconque déclaration, remet *sine die* une visite importante.

En même temps, un film à grand spectacle est à l'affiche à Berlin-Ouest et attire les foules : *Hitler, une carrière* est son titre, qu'on pourrait traduire en français par : « Hitler, un homme parmi les siens ».

Et puis, un historien anglais, dans un livre qui va faire sensation, démontre, paraît-il, l'innocence d'Hitler dans le massacre des juifs. Qu'est-ce que tout cela veut dire ?

S'agit-il d'une résurgence du nazisme ? Il faut pourtant bien constater que le néo-nazisme, comme on l'appelle, ne représente guère en Allemagne que 0,2 % des électeurs. C'est peu pour empêcher un chancelier de faire des excuses et pour remplir des salles de cinéma.

D'ailleurs, ce néo ou paléo-nazisme s'exprime bien plus naturellement par le truchement de quelques maniaques du plastic. On pense à la statue du maréchal Leclerc, etc.

A la vérité, il paraît bien que le peuple allemand dans son ensemble commence à trouver intolérable le boulet nazi qu'il traîne depuis la fin de la guerre à la face du monde.

Ce boulet, nous avons pourtant tout fait, et pas seulement nous, pour le rendre le plus léger possible. La Libération n'était pas terminée que déjà, avec un romantisme bien de chez nous, la Résistance française elle-même, au mépris de la simple vérité historique, décidait de créer le mythe d'un malheureux peuple allemand souffrant d'une Europe mal faite (un peu par notre faute) et devenant naturellement la proie d'un paranoïaque, d'un fou sanglant sans précédent, comme sans successeur dans l'histoire du monde.

Oh ! certes, les Français n'étaient pas entièrement dupes, mais il fallait bien, n'est-ce pas, organiser le voisinage et essayer d'oublier, et même si possible d'effacer, la peur que l'on avait eue et que l'on traînait aussi comme un boulet.

Nous avons tous lu sur les tombes de nos résistants, de nos maquisards, martyrisés avant d'être fusillés, le plus souvent par l'armée régulière allemande, cette inscription : *« Victime de la fureur... ou de la barbarie nazie. »* Le nazisme étant mort avec Hitler au fond de son *bunker*, l'affaire était close et sans recours, au point que le touriste allemand de passage, ainsi innocenté, aurait pu participer à nos glorieux et sanglants anniversaires sans provoquer trop de scandales...

Cette manière d'expliquer les choses convenait à l'époque parfaitement aux Allemands de l'Ouest, soucieux de « se refaire » sans avoir, comme en Allemagne de l'Est, d'énormes indemnités à verser aux victimes.

C'est dans cette ambiance que l'on vit en 1963 deux vieux messieurs célèbres se donner une fraternelle accolade. De Gaulle pardonnait à l'Allemagne ! On en pleura de joie et de soulagement... dans les chaumières françaises. C'en était fini des éternelles invasions germaniques ! En Allemagne, où il n'y avait aucune raison de soupirer et où la crainte des Français n'est pas dans les esprits, l'incident était considéré comme un geste émotionnel, théâtral, de deux vieillards sur leur déclin (1).

Mais le temps a passé et les situations respectives ont changé.

Et, d'abord, l'Allemagne a renouvelé sa population de près de la moitié ! Au nom de quelle logique ces nouveaux citoyens, qui n'ont eu aucune responsabilité dans les événements qui se sont déroulés de 1933 à 1945, en supporteraient-ils indéfiniment les conséquences ?

Mais, surtout, voici que l'Allemagne a repris sa dimension dans le monde, la première place en Europe, grâce à ce qu'elle appelle *« les qualités foncières de son peuple »*.

Au monde de reconnaître, enfin, que ces qualités génératrices de puissance lui ont créé, au moins à ses yeux, de nouveaux droits... et d'abord celui de rechercher elle-même sa vérité historique pendant la période hitlérienne de la continuité allemande.

C'est dans ce contexte que sort le film qui passe à Berlin. Fini le romantisme d'un Hitler féroce au-delà de l'humain, personnage qui aurait pu naître chinois, russe, américain ou... français !

Non ! Hitler était bien, et seulement, un Allemand ! Et comment le peuple allemand aurait-il pu suivre aveuglément et jusqu'au bout un fou, un malade ? Il l'aurait fait enfermer. C'est évident, n'est-ce pas, quand on connaît ce peuple allemand qui force l'admiration, voire le respect ! ! !

Alors ! la réhabilitation de l'Allemagne, de son peuple et de son chef n'est plus qu'un problème de dialectique facile à résoudre.

Il passe par la justification du *Führer*. On s'y emploie, n'en doutons plus.

Les historiens allemands sont au travail, et les documents ne leur manquent pas pour étayer leur nouvelle manière de voir, leur nouvelle morale. Ils en trouveront même d'excellents chez nous, du temps, hélas ! où l'on se pressait à l'Institut allemand de l'hôtel de Sagan, rue de Talleyrand, à Paris, dirigé entre 1940 et 1944 par le Dr Epting, qui dépendait de l'Amtshriftum (Office de la littérature), branche d'un service du « célèbre » Rosenberg.

Nos martyrs, eux, n'ont pas laissé beaucoup de documents — seulement un témoignage jusqu'au dernier survivant.

Il sera bientôt facilement contesté car, bien sûr, nous ne sommes pas éternels.

(*) Président d'honneur de l'Union des gaullistes de progrès.

(1) *L'Allemagne et le général de Gaulle*, par J. Binoche, Plon, édit.

Belgique

Tension avec le Luxembourg

De notre correspondant

Bruxelles. — On n'en est pas encore à la guerre, ni même à la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Luxembourg mais c'est presque l'incident. Le grand-duché, par représailles contre l'occupation de son ambassade à Bruxelles par des métallurgistes belges, a instauré un contrôle plus strict de sa frontière avec la Belgique, frontière dont le franchissement était à peu près libre depuis plusieurs années, en application de l'accord d'union douanière entre les deux pays.

C'est ainsi qu'un film sur l'occupation de l'ambassade, destiné à Télé-Luxembourg, n'a pu être acheminé à temps. Une note de protestation fort sèche a été adressée au gouvernement belge.

C'est l'aboutissement d'un conflit qui se prolonge depuis deux mois. Quatre mille quatre cents travailleurs de la Métallurgique et minière de Rodange-Athus, où l'Arbed luxembourgeoise a des intérêts, risquent de perdre leur travail dans le sud de la Belgique à la suite de la crise sidérurgique qui frappe la région, et qui est liée à celle de la sidérurgie lorraine. L'Arbed avait proposé aux Communautés européennes de supprimer purement et simplement les hauts fourneaux et les aciéries de Rodange, pour n'y conserver que les activités de laminage. Le projet avait suscité une vive réaction de la Belgique, et, à plusieurs reprises, le premier ministre, M. Tindemans, avait rencontré son collègue luxembourgeois, M. Thorn, sans que les interlocuteurs arrivent à un accord. Pour protester contre l'attitude luxembourgeoise, les travailleurs de la région ont finalement occupé l'ambassade le mardi 30 août.

Le lendemain, ils manifestaient devant l'immeuble de la C.E.E. avant d'être reçus par le commissaire européen chargé des questions sidérurgiques, M. Devignon. L'accès des bâtiments de la C.E.E. leur a été interdit par des gendarmes à cheval et des auto-pompes. Finalement, six syndicalistes ont pu avoir un entretien avec le commissaire européen, et une solution devrait se faire jour rapidement. Parmi les formules envisagées, on évoque la possibilité de réintégrer Rodange-Athus dans un ensemble géré par Cockerill, qui a d'autres intérêts dans la région, mais sur le territoire français.

D'une manière générale le climat social, dans l'ensemble du pays, est fiévreux. Il y a eu une manifestation de colère, mercredi, à la fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal. Les travailleurs se sont mis en grève pendant plusieurs heures et ont détruit le centre médical après la mort d'une ouvrière de trente ans, qui avait été renvoyée au travail par les médecins, le 29 août, alors qu'elle disposait d'un congé médical jusqu'au 2 septembre.

PIERRE DE VOS.

Pays-Bas

Les tentatives pour former un nouveau gouvernement

ACCORD ENTRE SOCIALISTES ET CHRÉTIENS-DÉMOCRATES SUR LA QUESTION DE L'AVORTEMENT

(De notre correspondant.)

Amsterdam. — Socialistes et chrétiens-démocrates néerlandais se sont finalement mis d'accord dans la soirée du 1er septembre sur le projet de réforme de la législation sur l'avortement. Il paraît donc de nouveau probable que M. Den Uyl, le premier ministre socialiste démissionnaire, formera un gouvernement de centre gauche. Bien que l'accord sur l'avortement contienne quelques concessions des socialistes, ce sont finalement les chrétiens-démocrates qui ont lâché le plus de lest : ils reconnaissent la nécessité d'une nouvelle législation sur l'avortement et ils ont promis de ne plus bloquer systématiquement le projet de loi émanant du Parlement — bien qu'il soit, à leurs yeux, trop libéral — comme c'était le cas il y a encore une semaine.

En fait, toute cette histoire prouve la méfiance qui subsiste entre M. Den Uyl et les chrétiens-démocrates, dirigés par M. Van Agt, le ministre de la justice. Les chrétiens-démocrates n'ont pas voulu donner raison à M. Den Uyl, et c'est pourquoi celui-ci avait précédemment échoué dans sa tentative de former une coalition gouvernementale. Les amis de M. Van Agt se sont montrés plus compréhensifs à l'égard de M. Veringa, ancien ministre chrétien-démocrate, maintenant membre du Conseil d'Etat, qui avait été chargé par la reine de tenter de débloquer la crise.

MARTIN VAN TRAA.

Portugal

Les autorités veulent assainir la situation des quotidiens contrôlés par l'État

De notre correspondant

Le gouvernement a pris de nouvelles mesures pour aider la presse et assainir la situation économique des quotidiens contrôlés par l'Etat.

A la suite de la nationalisation des banques, en 1975, l'Etat est devenu propriétaire de cinq quotidiens de Lisbonne. Il a également acquis la majorité du capital social dans deux entreprises de presse de Porto, ainsi qu'un tiers du capital du journal *Diario de Lisboa*.

Le tirage de tous ces journaux, qui subissent la concurrence de cinq quotidiens privés, a sensiblement baissé. En raison de la diminution des revenus de la publicité de plus de 50 % dans certains cas, par rapport à la période antérieure au 25 avril 1974, leur situation financière est devenue catastrophique. Selon des chiffres officiels, le déficit de l'ensemble des organes d'information dépendant de l'Etat s'élèverait, à la fin de l'année 1976, à 1 milliard 100 millions d'escudos (1).

Le gouvernement a ordonné de cesser définitivement la publication de deux quotidiens de Lisbonne, *O Jornal do Comercio* et *O Seculo*, dont la parution était d'ailleurs suspendue depuis septembre 1976 et février 1977. Il a en outre mis fin au « régime d'intervention » qui garantissait la couverture intégrale du déficit des trois journaux où l'Etat détient une partie du capital social. Enfin, les entreprises qui éditent les quotidiens *Diario de Noticias*, *A Capital* et *Diario popular* ont été déclarées *« en situation économique difficile »*, le conseil des ministres pour les affaires économiques devant se prononcer dans un délai de deux mois sur les mesures de redressement jugées nécessaires.

L'attribution de subventions correspondant à 20 % du coût du papier, l'exonération de certains impôts et la gratuité des frais de poste constituent les décisions les plus importantes dans le domaine de l'aide à la presse en général. Pour en bénéficier, les publications doivent justifier d'un tirage minimum (dont le chiffre n'a pas encore été fixé) et limiter leurs invendus au-dessous d'un pourcentage qui sera très probablement de 12 à 15 %.

Une question a dominé les discussions suscitées par ce projet : l'aide de l'Etat devra-t-elle s'étendre aux organes d'extrême droite qui prolifèrent dans le pays ? Les suggestions que le gouvernement a successivement avancées à ce sujet ont été rejetées par les organisations professionnelles. Celles-ci craignent les conséquences d'un critère d'exclusion fondé sur le caractère « *antidémocratique* » ou « *anticonstitutionnel* ». L'expression retenue dans le texte final est beaucoup plus souple, l'obtention des avantages étant conditionné par *« le nombre des condamnations pour infraction à la loi sur la presse »*.

Il reste à connaître l'opinion des syndicats sur ce plan, qui peut entraîner plus d'un millier de licenciements.

JOSÉ REBELO.

(1) 1 escudo = 0,12 F.

Italie

Les scandales du Frioul

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DONNE SA DÉMISSION

Rome *(A.F.P.)*. — M. Giuseppe Zamberletti, commissaire extraordinaire du gouvernement italien pour la reconstruction du Frioul, a donné sa démission jeudi 1er septembre *« en raison des épisodes qui ont entraîné l'ouverture d'une enquête judiciaire sur son commissariat »*. Son secrétaire avait été arrêté le 26 août dernier.

L'enquête a été ouverte à la suite des révélations du quotidien *Paese Sera*, proche du P.C.I., qui assurait *(le Monde* du 30 août) qu'une partie des sommes consacrées à la reconstruction de la province italienne après le tremblement de terre de mai 1976 avait, en réalité, servi à financer la démocratie chrétienne locale.

Le commissaire démissionnaire a déclaré être convaincu que *« toutes les opérations administratives de son bureau ont été parfaitement correctes, comme devrait l'établir l'enquête »*, mais que pour lui la démission *« est le moyen le plus efficace à sa disposition pour manifester sa profonde amertume »*.

AMÉRIQUES

Mexique

La réforme du système politique favorisera la représentation parlementaire des petits partis

De notre envoyé spécial

Mexico. — Dans le premier rapport annuel de son mandat, présenté le jeudi 1er septembre devant les députés et les sénateurs mexicains, le président Lopez Portillo a annoncé une importante modification du système politique du pays, marqué par l'hégémonie du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel), qui, pratiquement, monopolise le pouvoir depuis plusieurs décennies. Jusqu'à présent, seules trois formations, le PAN (Parti d'action nationale de droite), le P.P.S. (Parti populaire socialiste) et un petit parti authentique de la révolution mexicaine étaient admis aux miettes du festin. Le plus important de ces groupes parlementaires comptant vingt-sept députés, ils faisaient surtout de la figuration.

Le nouveau système politique se propose d'augmenter le nombre de députés en les portant à quatre cents (ils sont actuellement deux cent cinquante). Cent d'entre eux pourront appartenir à des partis autres que le P.R.I. Ces « députés de partis », élus selon un système complexe de « représentation majoritaire tempérée par la proportionnelle » devront appartenir à des formations « enregistrées » sous certaines conditions. Pour l'être définitivement, un parti devra prouver qu'il dispose de soixante-quinze mille adhérents et en donner la liste. Mais les dispositions sont moins strictes pour un enregistrement « provisoire ». En fait, ce dernier point est une concession au P.C., principal intéressé, qui se souciait peu de fournir aux autorités la liste de ses militants.

Ce pas en direction d'une démocratie moins contrôlée amènera, selon le chef de l'Etat, la *« représentation de tout l'éventail idéologique »*. L'assouplissement est d'autant plus important que des *« associations politiques nationales »* seront admises à *« faire de la politique, sans pour autant participer aux élections »*. Le carcan vieillot et de plus en plus contesté du parti unique de fait est très durement secoué.

Sur le plan économique, le président Lopez Portillo a décrit en usant de couleurs très sombres la situation *« dramatique »* dont il a hérité avec la dévaluation du Peso. Il a exposé les succès de son plan d'austérité, qualifié ici de *« phase de récupération »* : l'inflation est freinée et, par rapport à la période correspondante de 1976, le déficit du commerce extérieur a diminué de 81 %.

Le président s'est félicité *« d'avoir offert un plan raisonnable et rationnel pour gérer la crise »*, mais a reconnu que celle-ci est *« loin d'être jugulée »* ; pour la seconde année consécutive, le taux de croissance, inférieur à 3 %, sera moindre que l'accroissement de la population. Il a été très applaudi lorsqu'il a rappelé que ce redressement a été accompli *« grâce à l'appui des travailleurs, à leur sens des responsabilités et du sacrifice »*. En fait, la modération des syndicats officiels, qui ont accepté la chute de leur pouvoir d'achat, est le principal facteur de succès du *« plan Portillo »*.

A long terme, les perspectives offertes par le pétrole sont très encourageantes, selon le chef de l'Etat, qui a fait mention de *« réserves prouvées suffisantes pour cinquante ans »*.

Enfin, la partie consacrée à la politique étrangère, banale et brève, n'avait plus rien des accents tiers-mondistes passionnés que lui donnait le prédécesseur du président actuel, M. Luis Echeverria. M. Lopez Portillo soigne plutôt son image d'économiste réaliste.

Il a toutefois refusé, en invoquant un *« calendrier »* qui ne trompe personne, d'aller assister aux côtés du général Pinochet à la signature du traité sur le canal de Panama. Décidé à avoir avec son *« voisin parfois incommode »*, les Etats-Unis, les meilleures relations possibles, M. Lopez Portillo les rassure par sa totale absence de romantisme révolutionnaire.

P.-J. FRANCESCHINI.

Portugal

Les autorités veulent assainir la situation des quotidiens contrôlés par l'Etat

justifier

Italie

AMÉRIQUES

Mexique

La réforme du système politique favorise la représentation parlementaire des petits

DIPLOMATIE

Après sa rencontre avec M. Giscard d'Estaing

Je n'ai pas de leçon à recevoir du président Nyerere

déclare M. Senghor

« Le président Nyerere a voulu donner des leçons aux francophones, accusés d'être les valets de l'impérialisme français. Pour ma part, je n'ai pas de leçon à recevoir », a déclaré, jeudi 1er septembre, M. Léopold Sedar Senghor, chef de l'État sénégalais, en sortant de l'Elysée, où il avait été l'hôte à déjeuner de M. Giscard d'Estaing.

M. Senghor a rappelé à cette occasion que, *« face à une tentative de coup d'Etat, Nyerere avait fait appel aux troupes britanniques* (1). *J'ai eu à surmonter deux tentatives de coup d'Etat, j'ai refusé d'appeler les troupes françaises au secours* (2) *»*.

Evoquant les accusations portées contre la France à propos de la coopération nucléaire avec Pretoria, le président sénégalais a ajouté : *« Je pense, concernant cette affaire, qu'il ne faut pas faire de discrimination, ni en faveur, ni contre la France. Je pense, en effet, que le problème est global. C'est l'attitude des puissances occidentales en face de ce problème, dont elles n'ont pas saisi à temps la gravité, qui est en cause. »*

De son côté, M. Abou Diouf, premier ministre du Sénégal, en visite privée en France depuis quelques jours, devait quitter Paris pour Dakar, vendredi 2 septembre, après avoir eu des entretiens avec MM. Raymond Barre et Robert Galley, ministre de la coopération. M. Diouf a fait part à ses interlocuteurs des préoccupations des dirigeants sénégalais devant la nouvelle vague de sécheresse qui sévit dans leur pays (*le Monde* du 14 août).

(1) En janvier 1964.
(2) En décembre 1962 et mai 1968.

Enfin, M. Félix Houphouet-Boigny, chef de l'Etat ivoirien, est arrivé jeudi à Paris, venant de Genève. Il est reçu vendredi par M. Giscard d'Estaing, avec lequel il doit s'entretenir de la visite que le président de la République effectuera, en novembre, en Côte-d'Ivoire.

M. BARRE SE RENDRA « PROCHAINEMENT » EN CHINE

M. Raymond Barre doit se rendre prochainement en visite officielle à Pékin, a confirmé, jeudi 1er septembre, M. Giscard d'Estaing, en recevant les lettres de créance du nouvel ambassadeur de la République populaire de Chine en France, M. Han Ke-Hua.

Dans son allocution, M. Giscard d'Estaing a souligné *« la qualité du dialogue qui s'est instauré entre nos deux pays sur la base de l'estime et du respect réciproques »*. Après avoir évoqué *« notre commune volonté de rapprochement et de coopération »*, le président de la République a ajouté notamment : *« Le vœu de la France est de voir nos deux pays approfondir encore leur dialogue, élargir leurs échanges, et renforcer leur coopération. C'est dans cet esprit que, répondant à l'aimable invitation de votre gouvernement, notre premier ministre, M. Raymond Barre, se propose de se rendre prochainement en visite officielle à Pékin. »*

M. Raymond Barre doit effectuer une série de voyages à l'étranger d'ici à la fin de l'année. Le premier ministre se rendra à Washington les 14, 15, 16 et 17 septembre, et à Moscou dans les derniers jours du mois, pour présider les travaux de la grande commission de coopération franco-soviétique.

L'ITALIE SOUTIENDRA LA CANDIDATURE DE L'ESPAGNE A L'ENTRÉE DANS LE MARCHÉ COMMUN

(De notre correspondant.)

Rome. — *M. Adolfo Suarez, qui est reçu le vendredi matin 2 septembre en audience privée par le pape, a été assuré jeudi par M. Andreotti, président du conseil, du soutien de l'Italie à l'admission de l'Espagne dans le Marché commun. Rome donnera un avis favorable sur cette question dès les 19 et 20 septembre, lors du conseil des Neuf à Bruxelles.*

Pour le chef du gouvernement espagnol, il s'agit là d'un résultat non négligeable. L'Italie ne cachait pas en effet ses inquiétudes face à une concurrence directe de l'économie espagnole, essentiellement dans le secteur agricole.

Au cours des conversations, M. Andreotti a fait valoir que l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. peut renforcer l'Europe *« dans son approche aussi bien du monde arabe que du monde latino-américain »*. Selon lui, *« il n'y a pas d'opposition entre Rome et Madrid, mais plutôt des intérêts communs »*. Le chef de l'exécutif italien voudrait en effet un rééquilibrage à l'intérieur de la C.E.E. en faveur des pays méditerranéens aux agricultures pauvres par rapport aux productions riches du centre et du nord de la Communauté.

Pour Rome, l'admission de l'Espagne dans la C.E.E. accentuerait encore les déséquilibres, si elle ne s'accompagnait pas d'une réforme profonde en matière de politique agricole. M. Andreotti a précisé à ce sujet : *« Le règlement de la question agricole n'est pas posé en préalable à l'admission de l'Espagne dans la C.E.E., car de toute façon le problème agricole se serait posé. »*

(Intérim.)

POLITIQUE

LA RÉPUBLIQUE ET LES DROITS DE L'HOMME

(Suite de la première page.)

La possibilité de gagner sa vie, à la sueur de son front, exclut le chômage et le sous-emploi, et pourtant... La défense de la dignité du travailleur doit être assurée par des conditions parfaites d'hygiène et de sécurité dans le travail. De même, les libertés syndicales et la liberté du travail sont indispensables à la justice sociale... Comment ne pas exiger que tout gouvernement de la France s'attache avant tout à rendre pleinement effectif l'exercice du droit au travail ?

Dans un temps où l'on redécouvre volontiers les vertus des petites cellules, des associations, des communautés élémentaires si propices à l'expression de l'homme, la famille, qui est par excellence la cellule de base, doit être reconnue comme essentielle à l'épanouissement de l'individu et à l'avenir du pays.

C'est en effet au sein du foyer que les parents assument leurs responsabilités les plus humbles et les plus méritoires : par l'accueil généreux de la vie, ils sont porteurs d'espérance, et, à ce titre, ils ont droit à la considération et à la protection de la collectivité.

***

Dans le même esprit, nous n'échapperons pas à une réflexion sur ce que doit à l'individu la solidarité nationale face aux questions que continuent de poser à la conscience française les problèmes du respect de la vie.

Si notre pays présente sans doute le meilleur exemple de l'exercice du droit à la santé et à la sécurité sociale, prouvant ainsi une solidarité réelle au sein de la nation, il reste que l'humanisation de nos hôpitaux est encore insuffisante, que les crédits affectés à la recherche ne permettent pas toujours à l'élite médicale française d'aboutir aux résultats les meilleurs.

S'agissant du droit à l'éducation et à la culture, notre tradition laïque et républicaine, qui a su se dégager de tout sectarisme, a permis de cimenter une conscience nationale unitaire. Mais la démocratisation de l'enseignement et l'appétit culturel des Français doivent ouvrir la voie à une certaine diversification des vecteurs éducatifs et culturels. Le droit pour les parents de choisir la forme d'enseignement leur paraissant convenir à leurs enfants doit rester compatible avec les impératifs constitutifs d'une nation moderne.

De même, le caractère populaire de la culture, qui cesse d'être le propre d'une catégorie sociale ou de spécialistes, oblige à une certaine reconsidération du phénomène lié aux « musées » trop souvent considérés à tort comme des temples d'un culte mystérieux. La culture doit aller au peuple sans perdre sa caractéristique propre au génie individuel, bien que les mécanismes de la création aient commencé eux-mêmes à se démocratiser.

A cet égard le problème le plus délicat qui reste à résoudre au sein de la nation française est celui du droit à l'identité et à l'expression culturelle des minorités. A juste titre, notre système démocratique ignore le phénomène minoritaire. Un Français vaut un Français quelles que soient sa personnalité propre ou son identification collective. Mais comment concevoir que, sur le plan culturel, tous nos concitoyens ne puissent, s'ils le désirent, retrouver dans le fond de leur conscience la dimension profonde de leur être ? Comment admettre que ce trésor, quelquefois oublié, ne vienne pas enrichir la culture nationale ? Le général de Gaulle disait que la France vient du fond des âges. Il est naturel qu'émergent les strates, nombreuses et variées, qui ont fait le limon culturel français. De ce pluralisme naîtra une façon nouvelle de penser la culture française dans son unité.

Au chapitre des droits civils et politiques, notre Constitution est sans doute l'une des meilleures posibles. Chaque Français peut assumer sa pleine responsabilité civique tout en conservant sa personnalité propre, sa liberté de penser et de s'exprimer.

Ainsi, la liberté de confesser une religion est totale, c'est une affaire privée. La République respecte toutes les croyances mais n'en favorise aucune. Pourtant le phénomène religieux en lui-même s'est profondément modifié dans son principe et dans son expression. Des dialogues s'instituent entre religions qui, naguère, s'ignoraient avec superbe. Au plan sociologique, l'appartenance religieuse se manifeste dans un cadre dépassant de loin la pure spiritualité. Ainsi sont nées ce qu'il faut bien appeler, faute d'un meilleur terme, des familles spirituelles. Ces dernières jouent un rôle dans le devenir français et doivent être respectées, écoutées, consultées, comme telles. Cela fait partie de la logique démocratique même si le cadre constitutionnel ne prévoit pas exactement de telles relations entre l'Etat et les « familes spirituelles ».

***

Le droit de s'exprimer librement n'est contesté par personne en France. Encore faut-il que chacun ait le sentiment de ne pas prêcher dans le désert. Le système des « libres opinions » pratiqué notamment par le journal qui accueille aujourd'hui mon analyse devrait être, par un décret de leur libre volonté, généralisé à tous les journaux et hebdomadaires. Telle est la meilleure façon de rester à l'écoute de l'opinion de ce pays, dans ses différentes nuances.

Inversement, chacun a droit à l'information, c'est-à-dire à une relation immédiate et objective des événements qui comptent dans le cours des choses. Certes, les nouvelles à l'état brut sont peu significatives. Les journalistes jouent alors intelligemment leur rôle, qui consiste à déchiffrer les informations, les replacer dans leur contexte et leur donner un éclairage explicatif. C'est le moment de la grande difficulté. Par maladresse ou par manque d'objectivité, des nouvelles peuvent arriver complètement déformées devant un public souvent confiant. Cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de la « presse » radio-télévisée, qui détient l'extraordinaire puissance suggestive de l'image visuelle ou sonore. Le droit à l'information suppose sans doute la création d'un système qui accepte les contraintes d'une certaine déontologie et qui exclut l'interférence ouverte ou subtile avec les pouvoirs publics.

La liberté d'association revêt, dans notre pays, une importance particulière. La République a mis longtemps à en reconnaître l'utilité. La loi réglementant de façon très libérale le droit des Français à s'associer librement ne date que de 1901. On sait le rôle que jouent ces institutions à but non lucratif dans la vie courante des Français, mais il serait souhaitable que les associations de consommateurs par exemple soient plus nombreuses. Elles peuvent avoir une influence déterminante sur l'évolution des difficultés économiques que connaît le pays.

Enfin, dans un monde où règne sans partage l'esprit de compétition, la technocratie est devenue une tentation permanente. Face à ce rouage un peu fou de notre société, l'individu a droit à une protection spécifique, notamment pour ce qui concerne le respect de la vie privée, de ses droits devant la pratique administrative et les excès de pouvoir de toute nature.

Les droits de l'homme, c'est la protection de l'individu ; cela est d'autant moins contestable qu'il suffit de considérer le cas des femmes. Nos compagnes de tous les jours se meuvent dans le cadre juridique général de nos institutions. Qui peut nier qu'elles éprouvent le besoin d'un supplément de protection, non en raison de leur fragilité, mais parce que leur dignité est sujette à bien plus d'agressions que celle des hommes, tant sur le plan social que professionnel. Le racisme sous toutes ses formes, le boycottage économique, sont réprimés par la loi et pourtant de façon insidieuse s'insère dans le corps social français un mal que seul un rappel constant des libertés fondamentales peut guérir.

***

Ce rapide survol de l'état des droits de l'homme en France, la nécessité qui s'impose chaque jour davantage de traduire dans la réalité quotidienne les libertés reconnues par le législateur, ne doivent pas faire oublier que la raison d'être des droits de l'homme réside dans l'obligation de faire prévaloir l'éminente dignité de l'individu sur l'organisation sociale ou étatique. Certes la coordination des libertés individuelles entre elles limite, qu'on le souhaite ou non, l'extension indéfinie du pouvoir individuel. Mais si les Français éprouvent le besoin d'un supplément de protection, ce n'est évidemment pas parce que nos lois sont insuffisantes ou mal faites. La raison véritable de cet appel permanent à une grande somme de garanties réside dans le caractère anonyme de la machine sociale. L'installation d'un médiateur est, à cet égard, tout à fait satisfaisante. Elle permet à chaque citoyen de trouver une procédure amiable pour le règlement de ses problèmes concrets. Bien que tout relève de la loi et de la justice, le médiateur peut ouvrir des possibilités de solution que la justice, dans sa froideur, ne saurait inventer. Je suis, à cet égard, heureux que Paris soit l'une des seules villes au monde à avoir nommé un médiateur municipal.

Chaque fois qu'une société ou un pays estime devoir interrompre, ne serait-ce que pour une courte durée, l'exercice des libertés fondamentales, cette société ou ce pays sont en danger, non pas, comme ils le croient, en raison du péril aperçu, mais parce qu'un danger bien plus grave les menace : porter atteinte à la dignité des individus. Certes, toute société doit pouvoir se défendre, fût-ce contre elle-même, mais elle ne le fera vraiment qu'en respectant, à tout instant, les droits de l'homme, qui sont, personne n'en doute, une conquête authentique et permanente du peuple français.

JACQUES CHIRAC.

Prochain article :

UNE AFFAIRE INTERNATIONALE

POLITIQUE

L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT

LES RAISONS D'UNE CONTROVERSE

II. — M. Mitterrand ne veut pas se lier les mains

Par THIERRY PFISTER

Le P.C.F. est soucieux, à travers l'actualisation du programme commun, de s'assurer des « positions de pouvoir » afin de prévenir un éventuel renversement d'alliances de ses alliés socialistes (« le Monde » du 2 septembre). Le sentiment de méfiance est réciproque et les socialistes soupçonnent eux aussi leurs partenaires de vouloir aller au-delà du contrat commun.

Les dirigeants du P.S. ne veulent pas accorder à leurs alliés communistes ces « positions de pouvoir », par crainte qu'ils n'engagent, une fois la gauche parvenue au pouvoir, un processus de débordement à la portugaise. C'est cette même crainte qui fait dire à M. Louis Mermaz, membre du secrétariat du P.S., que l'accord sur l'actualisation du programme commun « *sera total, c'est-à-dire sans « blancs », ou ne sera pas* ». Les socialistes redoutent que le P.C.F. ne prenne prétexte de ces « blancs » pour se lancer dans des surenchères accompagnées d'une mobilisation populaire. Ils ne veulent pas permettre à M. Marchais et à ses amis d'avoir à *la fois* un pied dans le gouvernement et un dans l'opposition. Les socialistes sont, de ce fait, sur des positions purement défensives. Bien que la nouvelle version du programme commun soit d'ores et déjà plus précise que celle de 1972, M. François Mitterrand s'en tient, dans de nombreux domaines, à un « flou artistique » qui ne permet pas de prévoir quelle serait son attitude à la tête d'un éventuel gouvernement de gauche. C'est vrai, par exemple, pour l'élargissement de la Communauté européenne. Cela est apparu tout aussi nettement avec le problème nucléaire. M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., n'a-t-il pas accusé le P.S. de recourir à une « *stratégie du brouillard* » dans le domaine social ?

Cette attitude est délibérée. Le premier secrétaire du P.S. pense qu'il ne peut, avant d'avoir pris connaissance de l'ensemble des dossiers, trancher sur tout. A ceux de ses amis qui, comme M. Michel Rocard, sont tentés de jouer la carte du sérieux économique, il recommande de ne pas se présenter trop tôt en hommes d'Etat. La gauche risquerait de subir les contraintes du pouvoir sans en avoir les avantages. C'est ce raisonnement qui a conduit les dirigeants du P.S. à inviter M. Edmond Maire à modérer ses propos sur la hiérarchie des salaires et les revenus des cadres. Les socialistes jugent que ce n'est pas à l'opposition d'effaroucher, d'ores et déjà, ces catégories d'électeurs. Le secrétaire général de la C.F.D.T. réplique en rappelant la spécificité de la fonction syndicale et en assurant que la gauche a atteint le point de non-retour et ne peut plus être battue. Une analyse qui laisse sceptique la gauche « politique ».

M. Mitterrand s'attend au contraire à une campagne électorale très dure. Il veut donc éviter de se lier les mains. C'est pourquoi il a tenté de réduire le plus possible la portée des remaniements du programme commun. Le P.S. s'est abstenu de présenter trop d'innovations dans l'espoir de pouvoir clore rapidement une confrontation avec le P.C.F. qu'il savait devoir être difficile. Il s'est, de ce fait, trouvé acculé à la défensive et, au nom du réalisme économique, il s'est borné à proposer moins que le P.C.F.

En 1972, lors de la négociation du programme commun, le parti socialiste avait déjà plaidé la modération pour donner de lui l'image d'une formation responsable, d'un parti de gouvernement. Dans le même temps, il avait cependant avancé des idées originales, en particulier l'autogestion, qui lui permettaient de déborder le P.C.F. sur sa gauche.

Tel n'est plus le cas aujourd'hui, même si sur certains points les socialistes défendent des solutions à eux, comme les offices fonciers ou le droit de vote pour les immigrés dans les scrutins locaux ; il s'agit de sujets marginaux. Globalement, le P.S. n'apparaît plus comme le parti de l'innovation mais, seulement, comme celui de la modération. Les communistes profitent de cette situation et s'appliquent à faire renaître la vieille accusation d'« opportunisme » qui avait naguère précipité le déclin de la S.F.I.O. Ils sont, involontairement, relayés par les écologistes qui adressent au P.S. des critiques parallèles. Et ce, en dépit des gestes d'apaisement que les socialistes ont multipliés dans leur direction, gestes au nombre desquels se situe la proposition de référendum sur le nucléaire. Les écologistes recrutent, en effet, surtout dans les milieux aisés, au sein des couches chrétiennes et chez les jeunes, bref dans la clientèle conquise par le P.S. ces dernières années.

Cette conjonction des critiques pose un délicat problème électoral aux socialistes. Si les communistes devaient, grâce à leur campagne contre le P.S., récupérer une fraction des voix qu'ils avaient perdues au bénéfice des socialistes et si les écologistes sont présents dans les circonscriptions où le duel entre P.C. et P.S. sera serré au premier tour, les amis de M. Mitterrand peuvent se trouver dans une situation difficile. D'autant qu'il n'est pas exclu que le Mouvement des radicaux de gauche cherche à exploiter l'occasion de s'affirmer qui s'offre ainsi à lui.



(Dessin de KONK.)

Les dirigeants du P.S. estiment qu'ils ne peuvent accorder à leurs alliés radicaux, dès le premier tour des élections législatives, qu'une vingtaine de circonscriptions, au maximum, considérées comme sûres, dont les treize déjà détenues par le M.R.G. Or, au M.R.G., un tel partage est considéré comme insuffisant. L'équipe dirigeante, qui doit se présenter en novembre prochain devant le congrès du Mouvement, craint d'être victime d'un réflexe de « patriotisme de parti » si elle ne peut offrir à ses militants la perspective d'un groupe M.R.G. autonome au sein de la future Assemblée nationale (c'est-à-dire disposant de trente élus).

Aussi certains radicaux de gauche menacent le P.S. de le concurrencer dans des « primaires » généralisées s'il ne consent pas un effort supplémentaire. Or, il est vrai que, flanqués de représentants du M.R.G. et d'écologistes, les candidats socialistes seraient dans une position plus difficile pour devancer, au premier tour, leurs rivaux communistes.

Les trois dossiers du « sommet »

M. François Mitterrand va donc se présenter au « sommet » des dirigeants de l'union de la gauche dans une conjoncture devenue pour lui plus difficile. Son premier objectif sera de trouver un compromis sur les trois principaux dossiers en suspens : politique sociale, nationalisations et défense.

En matière de politique sociale, les experts du P.S. estiment qu'ils sont allés au maximum des concessions possibles et qu'ils ont même déjà pris des risques. Il appartiendra aux politiques de décider s'ils partagent cette appréciation.

Pour les nationalisations, les divergences sont multiples (les radicaux de gauche, par exemple, veulent faire échapper les banques régionales de dépôt à la nationalisation). C'est, d'ailleurs, ce qui permet à M. Georges Marchais de chiffrer à soixante-dix les points de désaccord. Des compromis partiels peuvent donc être trouvés. Le P.S. tient à ce qu'aucun secteur supplémentaire n'apparaisse dans la liste des nationalisations, et ce essentiellement pour les raisons psychologiques : s'il n'en était pas ainsi, il donnerait l'impression d'avoir reculé sous la pression des communistes.

La défense, bien qu'étant à l'origine de la relance de la controverse, devrait, en principe, poser moins de problèmes. La maintenance de la dissuasion nucléaire est, semble-t-il, acquise, puisque le P.S. a déjà accepté, à la demande du P.C.F., de remplacer sur ce point la formule « maintien en l'état » par celle de « maintien en état ». La première n'impliquait pas la poursuite de l'effort d'adaptation technologique que permet la seconde. Lors de la première phase des négociations, le P.C.F. avait renoncé à deux exigences : le refus de la stratégie anticités et l'engagement de ne pas utiliser le premier la force nucléaire. Quant à la décision de mise en œuvre de la force de frappe, les communistes souhaitaient qu'elle soit prise après consultation afin de ne pas laisser cette responsabilité au président de la République. Le P.S. a proposé d'associer à cette décision le premier ministre et lui seul. Le compromis provisoire élaboré par le « groupe des quinze » prévoit que l'usage de la force de dissuasion relève de « la responsabilité présidentielle et gouvernementale ».

En dehors de ces discussions déjà engagées, les dirigeants socialistes préfèrent toujours éluder les négociations sur les structures gouvernementales réclamées par le P.C.F. De même un désaccord persiste sur la composition de l'équipe gouvernementale. Le P.C.F. veut faire inscrire dans le nouveau programme commun qu'elle sera composée « en fonction de l'influence électorale des partis ». Les radicaux de gauche, pour des raisons évidentes, refusent cette formulation, et le P.S. est partisan de ne rien dire sur ce point.

Le « sommet » risque fort de traîner en longueur. En outre, même avec un nouvel accord, les socialistes ne seront pas sûrs que leurs partenaires mettront un terme à la campagne dans laquelle ils se sont engagés. Les communistes, s'ils se situent dans une problématique électorale, doivent maintenir leur pression — même atténuée — jusqu'au premier tour de mars 1978.

Pour rassurer ses amis, M. François Mitterrand explique que l'attitude de procureur des communistes peut, à la longue, susciter un réflexe de lassitude et les desservir électoralement. Il faut aussi volontiers valoir que ces périodes de tension au sein de l'union de la gauche sont fréquentes et n'ont, jusqu'à présent, pas nui au parti socialiste. En juillet 1975, à l'occasion d'une polémique semblable, les communistes avaient d'ailleurs rendu public un rapport présenté en juin 1972 par M. Georges Marchais devant le comité central de son parti et qui était resté secret. Au lendemain de la signature du programme commun, le secrétaire général y développait une analyse témoignant déjà de la vive méfiance à l'égard du P.S. Au même moment, devant le congrès de l'Internationale socialiste, M. Mitterrand expliquait l'option faite par son parti en ces termes : « *Notre objectif fondamental, c'est de refaire un grand parti socialiste sur le terrain occupé par le P.C. lui-même, afin de faire la démonstration que sur les cinq millions d'électeurs communistes trois millions peuvent voter socialiste.* » Les communistes ne l'ont pas oublié.

Si les péripéties actuelles mettent à nouveau l'accent sur la nature conflictuelle de l'alliance nouée autour du programme commun, elles n'apportent dans ce domaine aucune révélation. Et on voit mal pourquoi la gauche qui, depuis cinq ans, s'est accommodée de cette situation, y verrait une cause de rupture à la veille d'une consultation qui peut lui être favorable.

FIN

M. Marchais : le P.S. veut-il rassurer la droite en tenant la dragée haute au P.C.F. ?

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., qui était jeudi 1er septembre l'invité d'Antenne 2, a notamment déclaré :

« *Avec l'actualisation du programme commun, il s'agit de la vie des travailleurs de notre peuple, de la nation. Ces problèmes ne se règlent pas dans le secret des états-majors. Pour ce qui nous concerne, nous ne croyons ni à un parti providentiel ni à un homme providentiel (...). Il se trouve qu'Attali vient de confirmer mes propos, par exemple pour ce qui concerne Thomson-C.S.F. et C.I.T.-Alcatel* [que les socialistes ne veulent pas nationaliser]. *Par conséquent, nous n'avons pas inventé les divergences. Elles sont réelles et elles portent sur trois grandes questions.*

» *Premièrement, le volume des mesures sociales — le SMIC, les salaires, etc. ; — deuxièmement, le problème des nationalisations. Sur ce point, le P.S. revient sur ses engagements de 1972. Enfin, troisièmement, la question de la défense nationale, où les conditions d'un accord existaient mais où F. Mitterrand, en proposant un référendum, nous force à nous interroger sur ce qui veut le P.S. (...).*

» *Mermaz a déclaré : « Il faut que le P.S. puisse apporter la » preuve qu'il est capable d'im- » poser sa volonté au parti com- » muniste.* » (*Le Monde* du 31 août.)

» *A qui s'adresse Mermaz par ces propos ? Veut-il rassurer la droite en lui démontrant qu'il serait capable de tenir la dragée haute au parti communiste ? (...).*

» *François Mitterrand a dit : « Nous ne ferons pas alliance » avec les forces de droite. » Mais un journaliste évoque aujourd'hui* (*le Monde* du 2 septembre) *la possibilité d'une situation à la portugaise, c'est-à-dire une situation dont le rapport de forces permettrait au P.S., avec la complicité bienveillante de la droite — d'autant que notre Constitution le permet, — d'essayer de gérer les affaires de la France avec un gouvernement socialiste homogène, c'est-à-dire sans participation communiste. Il faut donc que François Mitterrand dise nettement : « Nous voulons un gouvernement d'union de la » gauche avec les communistes. » Et nous ajoutons qu'il faut dire clairement aux Français : « Voilà la politique que nous » ferons. » (...).*

» *L'hypothèse selon laquelle la gauche ne resterait pas au pouvoir du fait de l'action des communistes est une contrevérité évidente.*

» *Précisément, nous voulons que la gauche tienne au pouvoir, c'est-à-dire non seulement gagne, mais réussisse à mettre en application la politique voulue par la majorité du peuple.*

» *En effet, les travailleurs ne nous maintiendront leur confiance que si nous répondons bien à leurs espérances, c'est-à-dire si on ne retrouve pas ce qu'on a connu dans le passé, où la gauche non communiste se faisait élire sur une politique pour, une fois au pouvoir, en appliquer une autre.*

» *Voilà pourquoi les communistes veulent un bon programme commun. Pour y aboutir, il faut surmonter les divergences sérieuses qui demeurent.* »

HOLDING ET FILIALES

Pour les dirigeants du parti communiste, il convient de distinguer la nationalisation, qui est le passage à 100 % dans les mains de l'Etat des actions d'une entreprise, donc des actifs (machines, terrains, immeubles, brevets, etc.), et la prise de participation, majoritaire ou non.

Compte tenu des structures actuelles de la plupart des groupes, une nationalisation de la seule holding n'entraîne pas *ipso facto* la nationalisation, au sens où l'entendent les dirigeants communistes, des filiales. Ainsi, Thomson-Brandt ne détient que 51 % de Thomson-C.S.F. (première société française d'électronique), le reste des actions étant dispersé entre plusieurs dizaines de milliers d'actionnaires. De même, la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) ne détient que 50,1 % de C.I.T.-Alcatel, sa principale filiale, qui fabrique des matériels de télécommunication et des centraux téléphoniques pour les P.T.T. et est également cotée en Bourse.

Pour les socialistes, la nationalisation des sociétés holdings est suffisante dans la mesure où elle permet en fait de s'assurer le pouvoir de gestion dans les filiales.

La collaboration de Wolinski à « l'Humanité » mécontente l'équipe de « Charlie-Hebdo »

La collaboration accordée par le dessinateur Wolinski au quotidien communiste *l'Humanité* crée quelques difficultés au sein de la rédaction de l'hebdomadaire *Charlie-Hebdo* (dont il est un des fondateurs). Le rédacteur en chef de cette publication, Cavanna, écrit dans son éditorial du numéro du 1er septembre : « *J'ai pas envie d'écrire, aujourd'hui. Pas du tout (...). J'ai vraiment envie de dégueuler rien qu'à la vue de la feuille de papier. Fatigué ? Y a de ça. Y a aussi la discussion déprimante qu'on a eue avec Wolinski et dont vous trouverez un écho atténué dans le papier qu'il signe dans cette même page. Je n'ai pas envie de lui répondre. Pas maintenant. Disons que je suis — pas que moi — assez découragé.* »

Sous le titre « Pourquoi je travaille à *l'Humanité* », Wolinski s'explique. Il cite les reproches que lui ont faits Cavanna, le « professeur Choron », le dessinateur Cabu et note : « *On ne peut pas dire que ma collaboration à l'organe du parti communiste soulève l'enthousiasme de mes amis de vingt ans.* »

Il ajoute : « *Je vais mon chemin, parfois meurtri, souvent ébranlé, amusé aussi de tout ce bordel (...). Ce que je peux vous dire, c'est que, dans ma carrière d'humoriste professionnel déjà assez longue, j'ai peu souvent attaqué le parti et, par contre, j'ai très souvent défendu les communistes. Il faut croire qu'ils s'en sont aperçus puisque Andrieu est venu me chercher.*

» *Depuis le début de la création de ce journal, nous affichons des opinions de gauche (...). Or, plus la gauche se rapproche du pouvoir, plus il semble que nous ayons peur d'elle, comme si, finalement, c'était plus commode d'être de gauche lorsque c'est la droite qui dirige.*

» *Pour ma part (...), j'ai tenté l'expérience d'aller dessiner à* l'Humanité. *J'y ai rencontré des hommes et des femmes gais, intelligents, chaleureux, avec lesquels je me sens bien et qui me laissent libre de dessiner ce que je veux (1). (...) J'ai réservé mes critiques aux ennemis et alliés des communistes, sans jamais les critiquer eux-mêmes. Pourquoi ? Eh bien, je n'en ai pas envie et je trouve que d'autres que moi ont de meilleures raisons de le faire. Ce n'est peut-être pas une très bonne réponse, mais c'est la seule que j'ai trouvée.* »

L'article de Wolinski est reproduit intégralement dans *l'Humanité* du 2 septembre.

(1) Dans une déclaration publiée par *l'Express* du 22 août, M. Roland Leroy directeur de *l'Humanité* affirmait : « *On a écrit que j'avais hésité à publier, à la « une » de* l'Humanité, *le dessin de Wolinski qui montrait un Mitterrand indécis. (...) C'est faux.* »

M. MERMAZ : les communistes doivent se garder de détériorer le climat.

M. Louis Mermaz, député de l'Isère, membre du secrétariat du parti socialiste, nous a déclaré après le passage de M. Georges Marchais sur Antenne 2 :

« *Le parti communiste se prépare, comme le parti socialiste et le M.R.G., au « sommet » de la mi-septembre, et nous ne voulons pas douter un seul instant que le parti communiste et son secrétaire général aient la même volonté que le parti socialiste d'aboutir à un bon accord sur l'actualisation du programme commun de gouvernement qui, sans réduire ni étendre le champ d'application de 1972, le précise de façon efficace et dynamique.*

» *Jamais la situation n'a été plus favorable à l'arrivée des forces de gauche au pouvoir, tant l'échec du gouvernement, en matière économique et sociale, est patent et tant l'espoir d'un changement profond est réel dans le pays.*

» *Les communistes doivent donc se garder de détériorer le climat et ils ne doivent pas entretenir de suspicion artificielle, par exemple sur la volonté du parti socialiste d'appliquer, une fois au pouvoir, le programme commun de gouvernement et de maintenir haute et ferme la stratégie de l'union de la gauche, telle que nous l'avons inventée et appliquée, conformément aux orientations du congrès d'Epinay.* »

Le P.S. au pouvoir sera fidèle à l'union de la gauche

(Suite de la première page.)

Les négociateurs du parti socialiste avaient, en effet, présenté à leurs interlocuteurs, un document qui développait le contenu de la lettre que le premier secrétaire du P.S. avait envoyée à MM. Marchais et Fabre avant l'ouverture des discussions (*le Monde* du 9 avril). Un accord était intervenu sur le montant du SMIC, porté à 2 200 F, mais pas sur le calendrier d'application : le P.S. envisage cette augmentation pour l'installation d'un gouvernement de gauche, après les élections de mars 1978 ; le P.C. estime que tel devrait être, dès maintenant, le montant du SMIC, ce qui revient à prévoir un montant supérieur dans six mois.

La controverse révèle son vrai visage lorsque M. Marchais reproche au P.S. de chercher à prouver qu'il peut tenir « *la dragée haute au P.C.* » ou lorsqu'il le suspecte de s'orienter vers « *une solution à la portugaise* », par la constitution d'un gouvernement socialiste homogène. Là encore le secrétaire général du P.C. met en demeure M. Mitterrand de dire qu'il veut gouverner avec les communistes et d'exposer la politique qui sera appliquée. La première de ses interrogations apparaîtrait tout à fait inopportune — puisque M. Mitterrand a souvent répondu sur ce point et que M. Mermaz a rappelé, vendredi, la position de son parti — si elle ne trahissait pas le désir d'obtenir un autre engagement sur la permanence de la coalition de l'union de la gauche une fois au pouvoir : le P.C. craint une rupture débouchant sur une situation à la portugaise.

Ce ne serait possible que si les socialistes avaient la majorité absolue à l'Assemblée nationale ou si le centre et la droite ne mêlaient pas leurs suffrages à ceux des communistes pour abattre un gouvernement socialiste homogène. Ce ne serait, en tout cas, pas impossible puisque le programme commun n'a pas retenu le système de la dissolution automatique en cas de crise gouvernementale, système que proposait le P.C. Le P.S. s'est seulement engagé à ne pas gouverner avec la droite, et il réaffirme par la voix de M. Mermaz qu'il restera fidèle, au pouvoir comme dans l'opposition, à l'union de la gauche. Les dirigeants socialistes ne sauraient aller plus loin. Selon eux la solution portugaise n'a pas d'actualité en France, mais il ne leur paraît pas imaginable que le P.S., ou le P.C., prennent des engagements irréversibles comme s'ils étaient maîtres de l'histoire.

Il est vrai que ce n'est pas en donnant des gages incertains sur l'avenir que les partis de l'union de la gauche résoudront leurs difficultés présentes : il vaut mieux qu'ils se mettent d'accord sur ce qu'ils feront ensemble.

ANDRÉ LAURENS.







هكذا من الأصل

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Raymond Barre prépare un document pour « compléter » le manifeste de la majorité

Les « objectifs d'action pour les prochaines années » que M. Barre se propose, au nom du gouvernement, de présenter aux Français, a ucours de la campagne électorale, seront précisés dans un document que le premier ministre prépare actuellement mais dont la publication n'interviendrait pas avant plusieurs semaines.

L'entourage de M. Raymond Barre confirme ainsi les déclarations faites jeudi 1er septembre au micro de France-Inter par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, qui a affirmé que le manifeste de la majorité, dont le texte doit être définitivement arrêté le lundi 5 septembre, sera *« complété par un document que M. Raymond Barre rédigera en liaison avec les formations de la majorité »*.

On précise, toutefois, que le texte en cours d'élaboration n'aura pas la forme d'un véritable programme de législature, dans la mesure où il ne fixera pas d'objectifs « quantitatifs », que l'évolution incertaine de la conjoncture économique rendrait illusoire. Le document, qui portera la marque de M. Barre, viserait essentiellement à définir les actions concrètes à mener dans les principaux domaines de la vie française, afin de traduire dans la réalité quotidienne les « valeurs » et les « orientations » faisant l'objet du manifeste de la majorité.

L'insistance mise dans l'entourage de M. Barre à refuser le terme même de « programme » exprime un évident souci de ne pas s'opposer de front au parti de M. Chirac, résolument hostile à tout projet de ce genre. L'hôtel Matignon précise que M. Barre ne présentera pas son texte aux représentants des partis, mais qu'il s'adressera directement aux Français.

« Tenir la distance »

Le chef du gouvernement paraît avoir renoncé, du moins dans l'immédiat, à convoquer à Matignon une réunion « au sommet » des leaders de la majorité. Il est vrai que les réserves formulées par M. Chirac sur la participation de M. Servan-Schreiber à une telle rencontre ne sont pas de nature à la favoriser. Le premier ministre a décidé de tâter d'abord le terrain en recevant l'un après l'autre les dirigeants de la majorité. C'est ainsi que M. Soisson viendra dîner le jeudi 8 septembre à l'Hôtel Matignon. M. Chirac pourrait être reçu dès le mardi 6 septembre.

M. Barre est, en vérité, peu pressé de s'engager ouvertement dans la campagne électorale. Deux facteurs l'incitent à la prudence : d'une part, la nécessité où il se trouvera de « tenir la distance » jusqu'en mars 1978 à partir du moment où, ayant publié ses « objectifs d'action », il s'emploiera à les expliquer et à les défendre devant les électeurs, d'autre part le fait que les résultats de sa politique économique et sociale, en particulier dans les secteurs des prix et de l'emploi, ne semblent pas suffisamment convaincants aux yeux des Français, qui restent en majorité mécontents de sa gestion si l'on en croit le sondage publié en juillet par l'Institut français d'opinion publique (*le Monde* du 23 juillet).

Un élément nouveau pousse néanmoins M. Barre à persévérer : selon une enquête inédite de la SOFRES, effectuée en juillet, 53 % des Français le jugent « populaire », en exprimant à son égard une opinion favorable sur sa personne, à défaut de le faire sur son action.

Le premier ministre continuera donc, dans son rôle de *« chef naturel de la majorité »*, de progresser... lentement.

ALAIN ROLLAT.

M. JEAN-PIERRE SOISSON : je présenterai le manifeste au premier ministre.

Dans une interview accordée à France-Inter, jeudi 1er septembre, au cours de l'émission « Inter 13 », M. Jean-Pierre Soisson a affirmé que le manifeste élaboré par les partis de la majorité *« sera complété par un document que M. Raymond Barre rédigera en liaison avec les formations politiques et qui définira les objectifs d'action concrets qui seront ceux du gouvernement et de la majorité pour les prochaines années »*.

Le secrétaire général du parti républicain a ajouté qu'il remettra personnellement le texte du manifeste au chef du gouvernement : *« Le manifeste sera soumis au bureau politique du parti républicain jeudi 8 septembre, et j'irai le présenter au premier ministre le 8 septembre dans la soirée puisque nous sommes convenus de dîner ensemble »*, a-t-il déclaré.

Cette dernière déclaration du leader du P.R. a quelque peu surpris les autres dirigeants de la majorité dans la mesure où elle laissé à penser que M. Jean-Pierre Soisson aurait été mandaté par ses partenaires pour présenter le texte du manifeste à M. Raymond Barre, ce qui n'est pas le cas. En outre, il est permis de penser que le premier ministre aura pris connaissance du document en question dès que celui-ci aura été paraphé, lundi soir 5 septembre, puisqu'il est informé de l'avancement des travaux dès la fin de chaque réunion.

● *M. André Diligent*, vice-président du Centre des démocrates sociaux, qui, à ce titre, a participé aux négociations pour la rédaction du « manifeste » de la majorité (*le Monde* du 2 septembre), a exprimé sa satisfaction en ces termes : *« Les différentes formations de la majorité ont abouti à un document positif et à des orientations sur lesquelles vont se retrouver un grand nombre de Français. La preuve a été faite que, finalement, en contraste avec l'union de la gauche, qui donne le spectacle de la division, les formations de la majorité ont abouti à autre chose que la stratégie du soupçon, que la méfiance vigilante, que la querelle de préséance. Je veux avoir l'impression que chacun a renoncé à tirer la couverture à soi. Sur ce point je sais gré à mes partenaires de l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve en respectant nos convictions et en ne nous demandant pas de nous renier, ce que nous n'aurions jamais fait. »*

● *Le conseil politique du R.P.R.*, qui avait tenu sa dernière réunion le 19 juillet après le « sommet » des chefs des formations de la majorité, s'est de nouveau réuni, jeudi 1er septembre de 20 heures à 23 heures, sous la présidence de M. Jacques Chirac. Selon un communiqué, *« le conseil a été informé des travaux des formations de la majorité durant les mois de juillet et d'août. Il a constaté avec satisfaction le bon climat qui a régné au cours de ces réunions. Il a également examiné les lignes générales de l'action du mouvement pour les mois à venir et préparé les travaux du congrès R.P.R. des maires du 10 septembre auquel participera M. Alain Poher, président du Sénat, président de l'Association des maires de France, qui interviendra dans le débat.*

LE 4 SEPTEMBRE

Les conseils municipaux désignent leurs représentants au collège électoral des sénateurs

Dimanche 4 septembre, les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants sont désignés dans les vingt-huit départements métropolitains *(dont Paris) — du Bas-Rhin* à l'Yonne dans l'ordre alphabétique, — les trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon) et la collectivité territoriale de Mayotte, qui appartiennent à la série renouvelable du Sénat.

Les conseils municipaux élisent un nombre de délégués en fonction de l'importance des communes. Dans celles dont la population est inférieure à 9 000 habitants, cinq cas sont prévus : les conseils municipaux des communes de moins de 500 habitants désignent 1 délégué : les conseils municipaux composés de 13 membres (communes de 501 à 2 500 habitants), 5 délégués : ceux composés de 21 membres (communes de 2 501 à 3 500 habitants), 7 délégués. Entre 3 501 et 9 000 habitants, les conseils municipaux disposent de 15 délégués.

Dans les communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Dans celles de plus de 30 000 habitants, les conseillers municipaux élisent 1 délégué supplémentaire par 1 000 habitants au-dessus de 30 000.

En métropole, les délégués, au nombre de 40 601, participeront, avec les 171 députés et les 1 006 conseillers généraux des départements concernés (ceux dont la première lettre est comprise entre R et Y, ainsi que Paris (1) et les sept départements de la région parisienne), à l'élection sénatoriale fixée au dimanche 25 septembre. Avec les 1 437 grands électeurs d'outre-mer, ce sont donc, au total, 43 315 membres (2) des collèges électoraux qui auront à pourvoir 113 sièges de sénateurs, soit 12 de plus que lors du précédent renouvellement de cette série.

La proportionnelle dans neuf départements

Cette augmentation résulte d'une loi organique du 16 juillet 1976 qui assure l'adaptation du nombre de sièges de sénateurs à la croissance de la population constatée dans le recensement général de 1975. L'évolution démographique, si elle a été prise en compte pour la Haute Assemblée, n'a pas, en revanche, entraîné de modifications dans le découpage des circonscriptions législatives. En réponse à une question écrite de M. René Radius, député non inscrit du Bas-Rhin, le ministre de l'intérieur indiquait dans le *Journal officiel* (débats Assemblée nationale) du 30 juillet dernier que *« les études que le gouvernement n'a pas manqué d'entreprendre n'ont pas encore abouti à la définition d'un ensemble de critères objectifs permettant de répondre d'une manière générale aux problèmes que soulève un éventuel remodelage des circonscriptions législatives »*. Il est vrai qu'une telle révision, pour peu qu'elle respecte les effets de l'urbanisation, grossirait la représentation de régions où la gauche progresse.

La loi organique du 16 juillet 1976 créant trente-trois sièges de sénateurs — douze étant pourvus cette année, — le Sénat comptera après le renouvellement de septembre deux cent quatre vingt quinze membres ; il en aura trois cent cinq en 1980 et trois cent seize en 1983.

Dès cette année, la Haute-Savoie, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, la Vendée et les Yvelines, disposeront d'un siège supplémentaire ; l'Essonne et le Rhône, de deux sièges supplémentaires, faisant passer le nombre des sénateurs de ces deux départements respectivement de trois à cinq et de cinq à sept.

Vingt-deux départements dont le nombre de sénateurs est inférieur à cinq sont placés sous le régime du scrutin majoritaire à deux tours. Le code électoral stipule que pour être élu au premier tour, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des inscrits. Au second tour, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est déclaré élu, l'avantage revenant au plus âgé en cas d'égalité.

Le régime de la représentation proportionnelle s'appliquera dans neuf départements : Essonne, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines. Le code électoral précise que dans les départements qui disposent de cinq sièges de sénateurs ou plus, *« l'élection a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chaque liste, les sièges sont attribués aux candid'après l'ordre de présentation »*. Les deux seuls départements dont le nombre de représentants à la Haute Assemblée passe de moins de cinq à plus de cinq sont l'Essonne et les Yvelines, qui étaient déjà placés, en 1968, sous le régime de la proportionnelle comme tous les départements issus de l'ancien département de la Seine-et-Oise en vertu de la loi du 12 juillet 1966. Cette dernière continue de Cette dernière continue de s'appliquer au Val-d'Oise où quatre sièges — soit un de plus qu'il y a neuf ans — sont à pourvoir.

Alors qu'en 1968, il y avait quarante neuf sièges pourvus à la représentation proportionnelle contre cinquante-deux au scrutin majoritaire, cette fois, la proportion sera inversée : cinquante-huit à la proportionnelle contre cinquante-cinq au scrutin majoritaire. Le scrutin proportionnel sera appliqué à 51,3 % des sièges. Lors des deux précédents renouvellements triennaux, cette proportion était de 17,8 % en 1974 et de 5,8 % en 1971. D'autre part, près de la moitié des sièges renouvelés (quarante-neuf) appartiennent à la région parisienne.

Si cent trois sièges sont soumis à renouvellement, seuls quatre-vingt-dix-neuf sénateurs sortants sont concernés par le scrutin du 25 septembre. En effet, un siège est vacant dans la Somme depuis le décès d'Ernest Reptin ; le territoire des Comores, qui a accédé à l'indépendance, n'a plus de représentant (celui de la collectivité territoriale de Mayotte, créée par la loi du 24 décembre 1976, sera pourvu pour la première fois le 25 septembre) ; les deux représentants des Français établis hors de France, sur les six que compte la Haute Assemblée, sont élus par scrutin spécial. Présentés par le Conseil supérieur des Français de l'étranger, les candidats voient leur élection ratifiée par le Sénat lors de la première séance publique de sa session d'automne. MM. Paul d'Ornano, sénateur sortant (rép. ind.) et Frédéric Wirth, ont été désignés par ce conseil supérieur le 28 juin dernier (*le Monde* du 30 juin 1977). M. Edmond Sauvageot, *sénateur sortant (rép. ind.)*, qui a été battu par M. Wirth, avait succédé à André Armengaud, décédé en 1972.

Sur les quatre-vingt-dix-neuf sénateurs sortants, seize (outre M. Sauvageot) ont été appelés, en leur qualité de suppléants, à remplacer des sénateurs décédés ; quatre siègent en remplacement de sénateurs entrés au gouvernement. Deux ont été élus à l'occasion d'élections partielles : Mlle Odette Pagani, le 3 juin, dans l'Yonne, et M. Pierre Tajan, le 28 septembre 1975, dans le Tarn-et-Garonne. Deux ont succédé à des sénateurs démissionnaires, un à un sénateur élu député.

Trente-sept sénateurs ne se représentent pas

Un certain nombre de sénateurs sortants ont fait connaître leur intention de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat. Cinq des quinze sénateurs communistes, dont le groupe compte dix-neuf membres et un apparenté, ont d'ores et déjà rendu public leur retrait. Il s'agit de MM. André Aubry (Hauts-de-Seine), Roger Gaudon (Val-de-Marne), Georges Cogniot, Raymond Guyot et Mme Catherine Lagatu (Paris).

Sur un effectif de cinquante-deux sénateurs (dont un apparenté et trois rattachés administratifs), le groupe socialiste a treize sénateurs soumis à renouvellement, parmi lesquels MM. Clément Balestra (Var), Frédéric Bourguet (Tarn), Maurice Coutrot (Seine-Saint-Denis), Georges Lamousse (Haute-Vienne) ne sont plus candidats.

Sept des vingt-quatre sénateurs renouvelables inscrits au groupe de l'union centriste des démocrates de progrès (U.C.D.P.), qui compte au total cinquante-sept membres, dont quatre rattachés, ne se représentent pas. Il s'agit de MM. Yvon Coudé du Foresto (Vendée), Michel Kauffmann, Alfred Kieffer et Armand Kientzi (Bas-Rhin), André Messager (Val-d'Oise), Marcel Nuninger (Haut-Rhin) et Mlle Gabrielle Scellier (Somme). M. Guy Robert, qui est entré au Sénat à la suite de la nomination au gouvernement de M. René Monory, sera de nouveau le suppléant du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat dans la Vienne. Quant à M. Jean Fonteneau, qui avait remplacé M. André Fosset lui aussi nommé au gouvernement, il figure sur la liste de *l'ancien ministre dans les Hauts-de-Seine*.

Inscrits au groupe de la gauche démocratique, dont onze membres sur quarante (trois étant rattachés administratifs) sont renouvelables, quatre sénateurs se retirent, à savoir : MM. Edouard Grangier (Vaucluse), Adrien Laplace (Tarn-et-Garonne), Jules Pinsard (Saône-et-Loire) et Raymond de Wazières (Somme).

MM. Jean Auburtin, Maurice Bayrou, Paul Minot et Jacques Sanglier (Paris), François Duval (Martinique), Jean Fleury (Hauts-de-Seine) et Maurice Lalloy (Seine-et-Marne) inscrits ou rattachés au groupe R.P.R. ne se représentent pas. Ce groupe compte trente-deux sénateurs (dont trois apparentés et deux rattachés). Quatorze sont soumis à réélection.

Sur un effectif total de cinquante-quatre membres (dont trois apparentés et deux rattachés), dix-huit sénateurs du groupe républicain et indépendant voient leur mandat se terminer. Ne sollicitent pas leur renouvellement MM. Louis Courroy et Henri Parisot (Vosges), Roger Houdet (Seine-Maritime), Arthur Lavy (Haute-Savoie), Louis Marré (Savoie), Henri Prêtre (Haute-Saône).

MM. Claudius Delorme (Rhône) et Ladislas de Luart (Sarthe), sénateurs sortants inscrits du groupe des républicains indépendants d'action sociale, qui compte quinze membres, ne sont pas candidats.

Dix membres du Sénat, dont cinq sont soumis à réélection, ne figurent sur la liste d'aucun groupe. Seul de ces cinq non-inscrits, M. Georges Dardel (Hauts-de-Seine) a annoncé qu'il ne serait pas candidat.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) A Paris, le collège électoral est composé de vingt-huit députés (les sièges de la 2e, 22e et 24e circonscriptions étant vacants jusqu'aux prochaines élections législatives) et de deux mille trois cent soixante et onze délégués du Conseil de Paris.

(2) Ce chiffre est de nature à être modifié, en raison notamment du décès éventuel de certains élus dont le remplacement ne pourrait être effectué avant le 25 septembre.



Le Monde L'ÉTÉ

Avec les curistes

Les baigneuses de Luchon

CONTRAIREMENT à ce qu'un profane pourrait croire, les baigneuses, dans un établissement thermal, ne sont pas les dames qui prennent des bains, mais celles qui en donnent !

Chargées d'assister les curistes des deux sexes au moment où ces derniers sont contraints de plonger leurs corps endoloris par les rhumatismes ou l'arthrose dans les eaux bienfaisantes, elles doivent aussi contrôler la température des bains, la durée des immersions, tendre le peignoir tiède et organiser la relaxation du patient après le traitement.

C'est un métier saisonnier qui ne requiert pas de connaissances spéciales, la formation ayant lieu, si l'on peut dire, sur le tas. Quelques cours de recyclage anatomique, bien que le corps humain soit identique et fonctionne à peu près de la même façon depuis qu'Adam et Eve prirent leur premier bain dans la piscine de l'Eden, sont donnés aux employés thermaux. Les dames et demoiselles préposées aux bains, aux douches, aux aspersions et autres arrosages doivent en sus connaître les propriétés des sources exploitées, ne serait-ce que pour répondre aux questions des curistes, toujours prêts à confondre les eaux chlorurées-sodiques et les oléo-ferrugineuses.

C'est un métier qui suppose aussi la vocation du contact humain, le curiste étant tout de même un malade plus ou moins chronique qui a besoin d'être encouragé, dorloté, rassuré. Les baigneuses — car s'il y a aussi des baigneurs, nous nous excuserons de les négliger aujourd'hui, — ne doivent pas craindre l'humidité, ennemie des indéfrisables, ni les odeurs de soufre ou de CO_2. Il est nécessaire pour elles de résister à la chaleur moite des salles de soins et aux vapeurs parfois entêtantes qu'exhalent les griffons domestiqués.

Les baigneuses sont généralement des femmes enjouées et robustes, souvent gracieuses et sentimentales, parfois très jolies, certaines sources, comme celles de Luchon, ayant la propriété de donner aux teints féminins un éclat particulier. Ceux qui ont vagabondé à travers les stations thermales européennes — car on peut faire la tournée des sources comme celle des grands-ducs — reconnaissent que, parmi toutes les baigneuses rencontrées, celles de Luchon remportent la palme de l'amabilité et de la grâce.

Dans son cirque de montagnes, la vallée luchonnaise jouit d'un climat vivifiant et hautement chlorophyllé. La faculté, depuis l'Empire romain, a reconnu les qualités des eaux, bénéfiques aussi bien pour les voies respiratoires que pour les rhumatismes. Si l'on ajoute à cela que la chère est bonne dans ce pays méridional où l'on ne tient pas un compte scrupuleux des calories contenues dans le confit d'oie ou les plats de haricots, que les autochtones ont le rire facile et le sens de l'hospitalité, on comprendra peut-être pourquoi les baigneuses de Luchon ont aussi bonne réputation.

Et celle-ci date des temps heureux où M. d'Etigny dirigeait la construction des thermes, bien avant que les belles dames de la cour de Badinguet ne remontent les allées dans leurs calèches pour retrouver, près des sources-alibi, des poètes aux bronches fragiles mais aux cœurs ardents.

Le visiteur peut, en effet, découvrir, aussi bien dans le hall de la buvette qu'au bord de la grande piscine, deux statues dues à des sculpteurs différents et représentant des dames nues aux formes parfaites. Il est bien connu que les artistes prennent les modèles qu'ils ont sous la main. Ces deux-là venus soigner à Luchon des affections distinguées se prirent d'une tendresse... esthétique pour leurs baigneuses et les immortalisèrent dans le plus simple appareil.

L'une d'entre elles, mais les érudits locaux les plus sûrs, comme M. Henry Zac, ne peuvent ou ne veulent se prononcer, se nommait Piquette. Fraîche et plantureuse, capable paraît-il de partager une baignoire avec un curiste mélancolique, elle vécut une aventure mystico-publicitaire dont on a gardé, à Luchon, le joyeux souvenir.

C'était peu de temps après que Bernadette Soubirous eut rencontré la Vierge, le 11 février 1858, dans une grotte de Lourdes, non loin de la source miraculeuse.

Quand on sut l'affaire à Luchon, on en conçut, le curé autant que le maire, quelque jalousie. La station des Pyrénées comptait certes parmi ses visiteuses fidèles l'impératrice Eugénie, mais, au plan des relations publiques, celle-ci ne valait pas la Vierge Marie.

C'est alors que le curé Bourdette songea à utiliser les services de Piquette, la baigneuse. Avec discrétion et un rare souci du détail vestimentaire, le brave prêtre organisa, dit-on, une apparition près des sources, et c'est ainsi que Piquette surgit devant quelques curistes ébahis, vêtue de lin blanc, les yeux levés vers le ciel, les mains jointes, dans l'attitude exacte de la Vierge, décrite par Bernadette Soubirous.

« La Sainte Vierge passant dans la région ne pouvait faire moins que de s'arrêter à Luchon », dirent les convaincus...

« C'est drôle comme elle ressemble à Piquette », observa un Luchonnais !

On imaginait déjà une publicité mondiale, un afflux de fidèles amateurs d'eaux thermales, Luchon élevé au rang d'évêché, quand, à la troisième apparition, la figurante qui, paraît-il, buvait sec pour se donner du courage, chut lourdement dans le bassin de la source, dévoilant du même coup... un visage... que beaucoup reconnurent !

Les baigneuses d'aujourd'hui, même Marie ou Yveline, ne se prêteraient pas à un psychodrame de ce genre. Bien que simplement vêtues sous leurs blouses blanches entrebâillées du minimum de lingerie féminine que la température permet de supporter, ce sont des jeunes femmes rieuses, mais réservées. Il arrive bien que des messieurs conduits au bain par leurs soins sentent soudain monter en eux une... inspiration semblable à celle qui anima jadis les ciseaux des sculpteurs du Second Empire... mais les thermes luchonnais n'ont rien de thaïlandais, et nos baigneuses savent aussi doucher les enthousiasmes extra-crénothérapiques !

On affirme qu'autrefois, quand les centurions romains venaient refaire, à Luchon, leurs cordes vocales fatiguées par les exhortations adjudantesques lancées aux légionnaires pendant les campagnes des César, les baigneuses d'alors poussaient le dévouement jusqu'au bout pour assurer le repos des guerriers...

La Sécurité sociale ne saurait admettre de nos jours que de tels traitements annexes soient pris en charge par le forfait thermal !

Où sont les baigneuses d'antan !

MAURICE DENUZIÈRE.

TÉMOIGNAGE

L'Afrique vue d'un vélo

JOYEUX défi aux fossoyeurs de l'aventure, l'épopée — c'en est une — vélocipédique et africaine de Jean-rFançois Bernies valait d'être contée. Juché sur un superbe vélo chinois, il a plongé pendant deux ans (juillet 1974-avril 1976) dans les profondeurs d'une Afrique sensuelle et douloureuse, hospitalière et déchirée, promenant sur elle un regard attendri et patient, sans préjugé ni complaisance.

L'Afrique qu'il rencontre et restitue appartient aux plus humbles, dont il partage gîte et couvert : Touareg du Mali, victimes de la grande sécheresse, squelettiques et dépossédés ; ouvriers de Soweto, frileux et tristes dans la nuit de l'hiver austral ; Masaïs du Mont Kenya, syphilitiques et rieurs. Paysans tchadiens pourchassés par la folie sanguinaire des « initiés » du Yondo, rescapés des dictatures de Guinée-Equatoriale ou d'Ouganda, tous lui décrivent le cortège sans fin des massacres, viols et humiliations qui ensanglantent un continent soumis trop souvent au règne de la terreur et à la loi du mépris.

De temps à autre, il est happé, sans vraiment le vouloir, dans le tourbillon de l'histoire « officielle », prisonnier du F.N.L.A. à Luanda ou bien piégé dans Asmara, ville-fantôme qu'assiègent les rebelles érythréens. Pourtant, à aucun moment, tout au long de son récit dense et attachant, il ne tire prétexte de ces rendez-vous haletants avec l' « événement » pour assener au lecteur une conclusion politique qu'il saurait trop fragile. Jamais il ne juge ni ne tranche. De son expérience en solitaire, riche et singulière, il se contente, modeste, de livrer un témoignage brut et chaleureux.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

★ Jean-François Bernies. « Pigeon volant — l'Afrique vue d'un vélo », Robert Laffont. Collection « Vécu ». 39 francs.

Volontaires pour nettoyer les rivières

Des Bretons saisis par l'écologie

TRANQUILLEMENT, sans tapage, se poursuit cet été en Bretagne une extraordinaire bataille écologique. Pas à coups d'arguments savants ni de démonstrations sophistiquées. Dans la boue. Par tous les temps. Objet de cette spectaculaire offensive : l'entrelacs de rivières et de ruisseaux qui, des plages du Morbihan à la baie de Saint-Brieuc, de la pointe du Raz aux frontières de l'Ille-et-Vilaine, irrigue les quatre départements de l'Ouest.

Le plus extraordinaire, c'est que les pouvoirs publics ne sont pour rien ou presque dans cette mobilisation où se côtoient au coude à coude des agriculteurs et des vacanciers, des étudiants et des O.S. Et des ecclésiastiques.

A l'origine de cette aventure, une trentaine de paisibles pêcheurs du dimanche, qui, pour enrayer la disparition progressive des poissons de leurs rivières, fondent l'Association pour la protection du saumon et de la truite en Bretagne et Basse-Normandie (A.P.P.S.B.) (1). L'association compte aujourd'hui mille cinq cents membres et mobilise chaque année des milliers de bénévoles. Mais l'objectif initial s'est peu à peu modifié pour prendre l'allure d'une véritable croisade en faveur de ce bien à la fois très précieux et très banal : l'eau.

Car elles sont en train de mourir, les rivières bretonnes ! Victimes du remembrement qui incite les agriculteurs à négliger les fonds de vallées difficiles d'accès et, par conséquent, peu rentables ; immolées sur l'autel du progrès, qui permet désormais de se passer de bois pour chauffer la salle commune...

Aujourd'hui, ces rivières ressemblent à une jungle tropicale, d'énormes troncs d'arbres gisent au milieu de leur lit, favorisant l'envasement et réduisant les plus belles d'entre elles à un mince filet d'eau. Le cri d'alarme lancé il y a cinq ans par l'A.P.P.S.B. commence à être entendu. Le Scorff (le Monde du 11 mai 1974) est maintenant sauvé. Evénement sans précédent, un saumon a même été repéré ces jours-ci à 60 kilomètres en amont de Lorient.

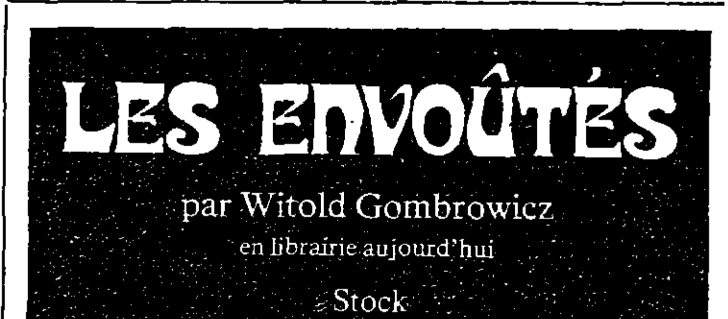
Bientôt ce sera le tour du Ster-Goz et de l'Aven, de l'Elorn et du Leff, où, début juillet, plusieurs centaines de personnes ont donné le signal d'une vaste opération de nettoyage à laquelle participent des dizaines de jeunes d'Etudes et Chantiers (2). Un travail harassant que ne sont pas près d'oublier ceux qui, la tronçonneuse à bout de bras, pataugent des heures durant dans l'eau très fraîche. Une besogne de fourmi qui se prolongera les week-ends d'hiver. Une bataille de longue haleine à laquelle les agriculteurs apportent, sans ménager leur peine, le concours de leurs tracteurs, pour les milliers de kilomètres de rives à nettoyer dans les quatre départements que quadrille maintenant l'A.P.P.S.B.

Ainsi la grâce écologique a-t-elle touché des centaines de personnes. Mais surtout, elle a eu des effets secondaires : une renaissance de la vie de village qui, le dimanche matin, conduit monsieur le maire et ses administrés à dégager ensemble quelques mètres de broussailles supplémentaires ; une nouvelle jeunesse de la vie associative, ce réseau étroit de relations en train de se tisser entre voisins qui s'ignoraient. Et aussi cette extraordinaire leçon de pédagogie illustrée par ce proverbe aux accents maoïstes dont l'A.P.P.S.B. a fait sa devise : « J'entends : j'oublie. Je vois : je retiens. Je fais : je comprends. »

BERTRAND LE GENDRE.

(1) 1, rue des Primevères, 56530 Quévien. L'A.P.P.S.B. édite une revue trimestrielle, *Eau et rivières*.

(2) Cette association organise des chantiers de jeunes. La plupart ont trait à l'environnement. 33, rue Campagne-Première, 75014 Paris. Téléphone : (1) 325-15-61.



FEUILLETON n° 47 — 3 SEPTEMBRE

LES ENVOÛTÉS

par Witold Gombrowicz

A peine arrivé à Polyka, où il prend une arme, Hincz, le voyant, se fait conduire à toute vitesse au château. Au moment de partir, Handricz, tout agité, se joint à lui. Arrivés devant le château, ils rencontrent Grégoire et Skolinski, qui ont trouvé les portes closes. D'une fenêtre, Kholawitski leur fait savoir que Maya est effectivement dans la vieille cuisine, mais de son plein gré, et qu'ils n'ont pas intérêt à forcer l'entrée de Myslotch. Les quatre hommes, fous d'inquiétude mais impuissants, se demandent que faire.

HINCZ aperçut alors Waltchak, entre les arbres, appuyé à une bicyclette. Quoi, lui ici ! Cette arrivée intempestive ne lui disait rien qui vaille.

Malgré l'obscurité, on voyait que le garçon était pâle comme la mort.

« Pourquoi êtes-vous venu ? Retournez à Polyka ! Vous n'avez rien à faire ici !

— Elle est dans la vieille cuisine, n'est-ce pas ? demanda-t-il, les lèvres frémissantes. La bicyclette lui échappa des mains et tomba par terre.

— Oui, et alors ? Elle y est ! Mais vous ne pouvez que gêner ! Rentrez ! »

Waltchak le regarda.

« Qu'est-ce qu'elle est allée y faire ?

— Rentrez !

— Non. Elle est là-dedans. Elle y est allée exprès, pour voir. On ne peut quand même pas la laisser. Il se passera avec elle la même chose qu'avec moi, ou pire !

— Nous l'en tirerons, rétorqua Hincz, au mépris de toute évidence.

— Non, reprit Waltchak d'une voix sourde, car il se venge. C'est par jalousie. Il n'y a qu'un moyen : qu'il m'enferme à sa place. Il a aussi un compte à régler avec moi. Il préférerait me tenir, moi, plutôt qu'elle ! »

Il s'avança.

« Monsieur ! » cria-t-il.

Silence...

« Monsieur ! répéta-t-il.

— Quoi encore ? (Le secrétaire, prudent, ne se montrait pas.) Qui m'appelle ?

— Relâchez Mlle Maya et je prendrai sa place.

— Comment ?

— Donnez-moi votre parole que vous la relâcherez, et je resterai chez vous en échange. Je suis curieux, moi aussi, de savoir ce qui se passe là-dedans. D'accord ? »

Il y eut de nouveau un silence.

Waltchak n'avait pas tort de supposer que le secrétaire le haïssait encore plus que Maya. Sa proposition était alléchante.

« Non ! déclara enfin Kholawitski. Vous voulez vous introduire au château pour vous jeter sur moi. Je ne vous crois pas.

— Et si ces messieurs me ligotent ? Vous pourrez contrôler l'opération. Laissez-les me ligoter juste devant la porte, sous vos yeux. Ensuite, ils s'éloigneront. Vous pourrez alors me traîner dans le château et faire de moi ce qu'il vous plaira.

— Imbécile ! souffla Hincz, l'attirant à l'écart. C'est de la folie ! Une fois qu'il te tiendra entre ses mains, il ne la relâchera pas. Tu n'auras pas la force de supporter ce que tu verras.

— Je l'aurai, s'obstina-t-il. Si elle l'a, moi aussi je l'aurai ! »

Hincz, Skolinski et Grégoire l'entouraient. Ils étaient persuadés qu'il avait une nouvelle crise. Mais Waltchak était parfaitement lucide en présentant sa proposition.

« Bien sûr qu'il ne la relâchera pas, mais peu importe. S'il m'enferme dans cette pièce, au moins elle ne sera pas seule ! A deux, on se soutient ! Même si je ne peux pas l'aider, elle aura moins peur ! »

Il parlait vite, avec brusquerie, voulant les convaincre au plus vite.

« Eh bien, messieurs, si vous le ligotez solidement ici, devant la porte, sous mes yeux, déclara Kholawitski, et si vous vous éloignez ensuite de deux cents pas... ma foi, je ne m'opposerai pas à ce qu'il vienne voir, s'il est curieux.

— Ligotez-moi ! s'impatienta Waltchak. Ligotez-moi donc ! Je n'ai pas peur ! Si elle a trouvé le courage d'y aller, moi aussi je le trouverai ! Je n'ai peur ni de lui ni des esprits ! Je vous dis que je n'ai pas peur ! Je tiendrai le coup ! Je vous assure que je tiendrai le coup ! Quand bien même ce serait le diable en personne... je n'ai pas peur et il ne me fera rien ! Rien ! »

Hincz se passa la main sur le front. L'idée semblait insensée autant que désespérée. Livrer ce garçon pieds et poings liés à son ennemi acharné ? Qui sait ce que ferait de lui Kholawitski ?

Et pourtant... Hincz commençait à croire que Waltchak pouvait soutenir et sauver Maya.

Il avait changé.

Ce n'était plus ce Waltchak terrorisé comme un paysan par les esprits et les démons qui attendait avec fatalisme le moment où la folie s'emparerait de lui. D'où venait ce changement ?

Hincz l'enveloppa du regard alors qu'il était étendu à terre dans l'attente d'être ligoté.

Oui ! Waltchak avait cessé d'avoir peur. Il n'avait pas peur et n'aurait plus peur quoi qu'il arrivât. Il était parvenu à cette limite au-delà de laquelle l'individu est prêt à tout, à n'importe quel risque, et même à supporter ce qui excède ses forces.

Qu'est-ce qui l'avait ainsi transformé ?

« Messieurs ! fit Hincz. Prenez des cordes aux chevaux et ligotez-le ! »

Ils se mirent au travail. Quand ils se furent éloignés de deux cents pas, la porte s'ouvrit et le secrétaire le traîna à l'intérieur comme une araignée attire une mouche au fond de sa toile.

Le silence se fit.

Le professeur regarda sa montre.

« Bientôt deux heures », dit-il.

Qu'était-il advenu de Waltchak ? Kholawitski l'avait-il enfermé dans la pièce maudite ? Que devenait Maya ? Et le prince ?

Supplice de l'impuissance ! Il ne leur restait qu'à attendre. Les quarts d'heure passaient. Quand donc viendrait l'aube ?

« Où est passé Handrycz ? » demanda soudain le voyant.

Il venait seulement de s'apercevoir que le paysan avait depuis longtemps disparu. Il voulait l'envoyer au village chercher des gens.

Soudain, un cri horrible déchira le silence et les glaça d'effroi.

C'était la voix de Maya.

De l'endroit où ils se trouvaient, on ne voyait pas la fenêtre de la vieille cuisine que les murs extérieurs du château cachaient. Mais c'était de là que provenait ce cri de terreur. Et le silence qui suivit sembla mortel.

« Cela suffit ! » cria Hincz.

Ils se jetèrent sur la porte et se mirent à l'enfoncer.

Elle céda enfin.

Hincz, Grégoire et le professeur firent irruption dans le château.

Ils grimpèrent en toute hâte les escaliers obscurs

Au premier étage, ils entendirent des coups de revolver. C'était le vieux prince qui tirait en criant :

« Je vous interdis ! Je vous interdis ! Dehors ! Ne venez pas nous gêner ! François ! »

Hincz se précipita sur lui et le fit tomber à la renverse.

Ils poursuivirent leur course vers la pièce hantée.

Mais la porte conduisant au palier qui séparait la cuisine du reste du château se referma en claquant devant eux. C'était une porte lourde et massive, comme toutes celles du château. Hincz se mit à la frapper à coups de poing.

Ils entendirent la voix posée et froide de Kholawitski.

« Tout de suite ! Tout de suite ! Je règle d'abord mes comptes avec eux. Ensuite je suis à vous. Puis ce sera mon tour. Bien... »

Et les pas du secrétaire s'éloignèrent en direction de la vieille cuisine. Il ne se pressait même pas, certain que la porte tiendrait assez longtemps pour qu'il pût s'occuper de Waltchak et de Maya.

Hincz déchargea son revolver sur la porte, et le professeur son fusil. C'était un acte de désespoir. Les balles du revolver s'encastrèrent dans le bois, sans parler du plomb de chasse du professeur.

Le prince accourut.

« Je ne vous permets pas ! François ! François est là ! cria-t-il. François est revenu ! Vous voulez le tuer ! Dehors. Il va arriver. »

Le professeur et Hincz cessèrent brusquement de tirer. Ils écoutaient...

Ils écoutaient, le souffle suspendu. Allaient-ils entendre des coups de revolver de Kholawitski, ou autre chose ?... Que se passait-il là-bas ?

Le silence se prolongeait indéfiniment.

« Je vous dis que François est venu m'accorder son pardon ! J'ai vu le signe ! » criait le prince.

Soudain on entendit des pas — les pas lents du secrétaire — et la porte s'ouvrit.

Ils se jetèrent sur lui. Mais lui, au lieu de se défendre, dit tout bas, en traînant sur les mots :

« Allez voir, messieurs, allez voir, allez-y donc. »

Il indiquait la vieille cuisine, incapable d'en dire davantage.

Le son de sa voix était si étrange que tous s'arrêtèrent comme sur un ordre.

La porte de la vieille cuisine était entrouverte. Hincz, le professeur, le prince et Grégoire s'en approchèrent, et restèrent pétrifiés.

Maya et Waltchak avaient disparu sans laisser de trace.

Au milieu de la pièce se tenait Handrycz, qui promenait un regard vague autour de lui, comme un homme qui s'éveille d'un profond sommeil.

Pas trace de serviette.

« Où sont-ils ? cria Hincz. Qu'avez-vous fait d'eux, assassin ? »

Il saisit le secrétaire par les épaules. Mais celui-ci, hagard, les yeux écarquillés, ne cessait d'indiquer Handrycz et soufflait :

« Je n'ai rien fait ! »

Soudain, un corps s'affaissa sur le parquet. C'était le prince qui était tombé à genoux devant Handrycz, bras tendus, le visage baigné de larmes.

« François ! s'exclama-t-il. François !

— Vous, d'où sortez-vous ? Est-ce vous ? Est-ce bien vous, Handrycz ? » demandait Skolinski, à peine conscient de l'absurdité de ses questions.

Le paysan ne répondait pas, mais se contentait de promener un regard incertain sur les murs et de dire, comme pour lui-même, profondément troublé :

« Je... Je me suis trouvé ici... autrefois... »

Et il s'évanouit.

Mais, avant même que le bruit de sa chute eût cessé, Kholawitski s'était précipité, en hurlant comme un fou, hors de la pièce.

Hincz, le professeur et Grégoire restaient plantés là comme trois points d'interrogation, muets.

(A suivre.)

هكذا من الأصل

Le Monde du tourisme et des loisirs

VACANCES EN FRANCE

Le Nord avec d'autres yeux

DE L'ART NOUVEAU AUX USINES-CHATEAUX FORTS

La brique dans tous ses états

L'ŒIL peut trouver son plaisir ailleurs que dans les monastères romans, les cathédrales gothiques ou les palais Renaissance. Bien que trop proches de nous et encore taxés de mauvais goût, certains styles exaltés par le dix-neuvième siècle et le début du vingtième siècle ont beaucoup à nous raconter, et il est des régions, comme le Nord, qui recèlent des trésors. Sous les ciels bas du pays flamand, un paysage urbain nouveau reste à découvrir.

Pas de pureté romane ici, ni de flamboyance gothique, mais du « néo » en pagaille. Pas de château forts moyenâgeux, mais des usines qui font tout pour leur ressembler. Pas de palais princiers, mais des hôtels de ville et des bourses de commerce qui n'ont rien à leur envier en magnificence.

En avance sur le goût du temps, les protecteurs du patrimoine architectural commencent à s'inquiéter de ces productions trop récentes pour avoir déjà bénéficié du label monument historique, mais d'autant plus menacés que l'opinion publique, un peu déroutée par l'excès de certains décors, ne prend pas spontanément fait et cause pour eux. Ainsi, le ministère de la culture semble avoir le plus grand mal à convaincre la municipalité de Roubaix de l'intérêt de classer — ou seulement d'inscrire à l'inventaire — le bâtiment principal de la filature Motte-Bossut, fabuleux château fort de brique avec cheminée et tour crénelées, véritable monument au cœur de la ville.

D'où l'intérêt d'une démarche lancée en 1975 par la direction de l'architecture pour sensibiliser toute une région, ses élus et ses habitants, à l'originalité de son patrimoine. Dans un premier temps, un recensement des témoins de l'architecture de 1830 aux années 30 a été confié à une équipe dirigée par M. Maurice Culot, architecte belge, responsable des Archives de l'architecture moderne, une association qui fait à Bruxelles un remarquable travail. Toujours en état d'alerte, tels des guetteurs, les animateurs de l'association veillent sur les joyaux d'une architecture mal connue et mal aimée dont Bruxelles est (était ?) si riche. Maurice Culot, qui a travaillé pour cette enquête dans le nord de la France avec Lise Grenier et Hans Wieser-Benedetti, était donc tout désigné pour cette entreprise. Dans un rapport de plus de trois cents pages, accompagné de deux fichiers, un par rues, un par architectes, ils nous mettent l'eau à la bouche.

Avant de donner à l'art nouveau une place de faveur, la région lilloise exalte au dix-neuvième siècle un style — l'éclectisme — qui satisfait le goût nordique du décor et de la générosité des détails d'ornementation. Mais, pour commencer, le Nord cultive tous les styles « néo », du roman au byzantin, en passant par l'égyptien ou le mauresque... Ainsi, « *Lille participe d'emblée aux courants culturels du romantisme naissant et fait construire en 1826 un des premiers bâtiments publics néo-gothiques, le beffroi de l'hôtel de ville* », note Maurice Culot dans son étude. La monumentale faculté catholique de Lille avec ses gargouilles et ses tourelles et l'église Notre-Dame de la Treille, construite en 1855 par un architecte anglais et malheureusement aujourd'hui dépouillée de ses peintures, mais aussi l'hôtel des postes d'Armentières, témoignent de cette tendance. Mais les styles les plus divers inspirent les architectes. Depuis le roman, dont la rigueur et la simplicité semblent faire l'affaire des bâtisseurs d'usines, ces cathédrales du capitalisme, jusqu'aux goûts les plus exotiques comme le style mauresque qui s'épanouissait (il ne reste que deux pavillons de gardien) dans le palais de rajah édifié à Roubaix pour l'industriel Vaissier, inventeur du savon du Congo !

Mais le véritable style du siècle, c'est l'éclectisme, qui « *récupère tous les styles pour les refondre dans un amalgame*, note Maurice Culot. *Par son esprit anarchique et anti-classique, il se réfère dans sa période flamboyante au maniérisme de la Renaissance flamande* ». Issu d'une philosophie, « *méthode de penser composite* » qui reprend des éléments d'autres pensées, l'éclectisme, dans sa traduction monumentale, exprime la recherche d'une « architecture vivante » qui sélectionne des éléments de tous styles et les assemble selon les exigences du temps. De nombreux hôtels particuliers « avec pignon sur rue » à la flamande témoignent du « *désir de la bourgeoisie de marquer publiquement son rôle social* ».

Forêt de beffrois

Les plus notables sont la villa Saint-Georges, avenue de l'Hippodrome, à Lille ou la villa « les Roses » dans la même rue, dues à l'architecte Lambersart ; ou les nombreuses maisons, notamment boulevard de la Liberté, construites par Vandenbergh, élève de Labrouste et véritable maître de l'éclectisme lillois. Il recherche « *l'originalité dans la sagesse et l'élégance du style dans la clarté* » et ne se laisse pas aller aux excentricités. Boulevard de la Liberté, les jeux de colonnettes et de bow-windows (oriels en français) animent des façades assez strictes et « *évoquent une lointaine Italie* » repensée façon dix-neuvième. Aux pignons des maisons privées qui affichent la satisfaction bourgeoise répond une « forêt de beffrois » dont s'ornent les hôtels de ville de Loos, d'Armentières, la chambre de commerce de Tourcoing et la Bourse de Lille.

Vers la fin du siècle, l'Art nouveau prend la relève. Arrivé tardivement à Lille, il y fleurira longtemps. Staffeurs et stucateurs ajoutent à leur panoplie les éléments déjà standardisés qui signent ce style : têtes de femmes aux longs cheveux, décors sinueux, lignes ondoyantes qui encadrent les fenêtres. La grande bourgeoisie, déjà installée dans ses meubles, ne s'approprie pas ce nouveau style qui séduit au contraire petite et moyenne bourgeoisie, et particulièrement les commerçants.

On peut encore voir quelques jolies boutiques comme celle de ce fleuriste, 35, rue Royale, à Lille; ou le magasin d'un marchand d'éponges et de peaux de chamois, boulevard de la Liberté. Les maisons des nouveaux faubourgs (166 et 200, rue du Général-de-Gaulle, ou 33, rue Henri-Poissonnier, à Mons-en-Barœul ; 37, rue Saint-Jacques, à Tourcoing ; 29, rue Jean-Bart, à La Madeleine) sont un véritable florilège de bow-windows, plus géométriques que sinueux, de balcons de fer forgé, de brique éclairée de céramiques. Mais aucune n'a la grâce toute végétale de la maison du céramiste Coilliot (14, rue de Fleurus, à Lille.)

Mais les grands monuments du Nord industriel, ce sont tout simplement... les usines. Du style château fort (l'exemple le plus remarquable est la filature Motte-Bossut à Roubaix) au néo-gothique à l'anglaise, les usines du Nord traduisent la fierté du capitalisme triomphant. Les détails comptent : des entrées solennelles comme celles d'un palais qui marquent le passage dans le monde du travail ; des cheminées monumentales, symboles s'il en est ; des puits de mine, à la silhouette de dentelle ou encore ce pont-levant sur le canal de Roubaix avec ses fines arcatures de métal. Le patrimoine industriel mérite d'être regardé de près.

Le dernier numéro de la revue *Monuments historiques*, tout entier consacré à l'architecture industrielle, montre que celle-ci est en train d'acquérir, aux yeux des spécialistes, ses lettres de noblesse. Mais le grand public est encore loin de partager ce goût. Quand fera-t-on visiter au touriste ces forteresses du capitalisme, comme on le fait des châteaux de nos ancêtres, où se presse le bon peuple d'aujourd'hui, comme pour exorciser d'anciennes dominations ?

MICHÈLE CHAMPENOIS.

ÉCO-MUSÉE EN BEAUVAISIS

La quête du passé

DEUX villages du pays de Bray, Savigny et Lachapelle-aux-Pots, proches de Beauvais (Oise), ont été passés au « peigne fin » pendant le mois de juillet par une équipe de lycéens et d'étudiants encadrés par deux enseignants et un animateur, qui ont vidé greniers et granges et écouté, micro en main, les anciens de ces deux communautés. La somme de documents ainsi recueillis est destinée à constituer les bases d'un « éco-musée de Beauvaisis » qui veut être dans l'esprit de ses promoteurs le « *musée vivant de l'homme et de son environnement* ».

Au cours de cette enquête, menée maison par maison, l'accueil des habitants a été cordial et les clivages locaux vite oubliés. « *Une banque d'objets et de données impressionnantes a été constituée*, explique l'un des enseignants. *Les gens ont repris possession de ce qu'ils ont dans leur patrimoine au sens large, aussi bien culturel qu'achitectural ou artistique.* » Les résultats de ces recherches ont été présentés aux habitants pendant le mois d'août, au cours d'une exposition à Lachapelle-aux-Pots et d'une projection à Savigny.

Dans ces deux villages, qu'une colline appelée « la Montagne » par les gens du pays sépare, mais que rapproche l'art traditionnel de la céramique, l'équipe d'enquête, lorsqu'elle est arrivée le 1er juillet au matin, n'était pas tout à fait inconnue.

L'opération avait été précédée de réunions et de contacts avec les élus locaux. La méfiance ou la surprise suscitées au début par ces jeunes curieux qui venaient réveiller un passé endormi se sont rapidement estompées. Les anciens, mémoire vivante de la communauté, ont déroulé leurs souvenirs devant les bandes magnétiques des enquêteurs, se remémorant ainsi les festivités anciennes de la campagne de Bray : cavalcades, fête de la Trinité, fête des potiers, toutes manifestations qui commençaient par des messes solennelles, se continuaient par la bénédiction du pain, le concert de la fanfare et des jeux.

Limiter les dégâts

Au total, une cinquantaine d'interviews ont été ainsi recueillies. On a également sorti des tiroirs où ils étaient précieusement conservés des photographies de l'époque, des cahiers, des livres, des affiches, véritables pièces d'histoire locale. Ces recherches ont été complétées par les nombreux objets, outils, instruments et vêtements glanés ici ou là : fléaux, pelles de boulanger, barattes, touries, pièges à loups, chemises, bonnets, etc. Les ateliers fermés depuis des années se sont ouverts dans l'état où ils avaient été abandonnés.

Si les enquêteurs ont conscience de n'avoir fait là que du travail de défrichage, ils espèrent que les habitants de ces deux villages prendront, désormais, les choses en main et continueront cette œuvre. La confrontation du passé avec le présent devrait, selon eux, limiter les dégâts des transformations ultérieures que connaîtront ces communes.

MAURICE LUDATTI.

BRAY-DUNES LANCE SES CHARS

« *NOUS sommes la première station balnéaire de France. Non par son importance, bien sûr, mais par sa situation géographique* », ironise M. Gilbert Lobbedey, maire de Bray-Dunes (Nord). Cette commune est, en effet, située à 5 kilomètres de la frontière belge. En été, elle voit croître sa population de cinq mille à vingt mille habitants.

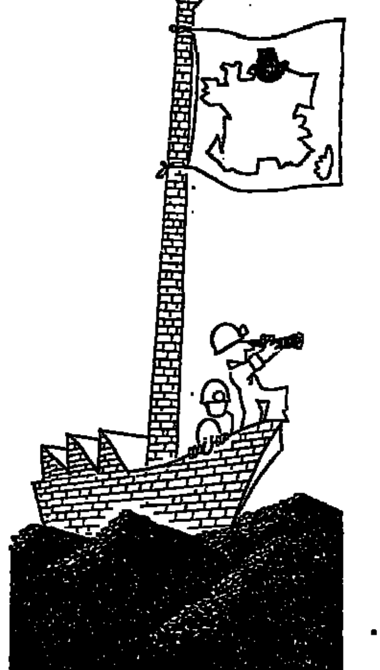
A l'approche de l'été, le village se prépare à l'événement. Recevoir tous ces migrants, venus pour la plupart de la mégalopole Lille-Roubaix-Tourcoing, mais aussi de Hollande, de Belgique et d'Angleterre, n'est pas une mince affaire. Petite commune, Bray-Dunes l'est par sa taille et ses moyens. Le nombre des employés municipaux passe de deux à treize, maître nageur compris.

Dans cette cité située au bord de la mer du Nord, à 10 kilomètres à l'est de Dunkerque, on affiche un solide optimisme. On n'aime pas dramatiser, malgré le mauvais temps qui a sévi durant la période estivale. Ainsi, ce propriétaire d'un hôtel-restaurant situé sur la longue digue : « *Je suis satisfait. En juillet, on a affiché complet. Le mois d'août a été moins prospère que celui de l'an dernier, mais on a quand même eu assez de monde.* »

Le gérant de la brasserie du Casino témoigne, lui aussi, d'un moral d'acier : « *Les week-ends pluvieux ont rebuté beaucoup de gens de l'arrière-pays. Nous avons moins servi à boire que d'habitude, car il n'a pas fait très chaud. Cependant, la restauration a tourné à plein. Les sédentaires, c'est-à-dire ceux qui ont séjourné pendant trois ou quatre semaines, ont été plus nombreux. Sur ce plan, nous avons progressé.* »

Bien que les comptes de l'été ne soient pas encore achevés, M. le maire pense que Bray-Dunes aura approché le chiffre de vingt-cinq mille estivants. Un tel bilan n'a jamais été établi de mémoire de Bray-Dunois ! Mais les touristes dépensent peu par rapport aux années précédentes. Pourquoi ? « *Ce sont surtous les gens des mines qui viennent. En période de crise, l'argent devient rare. Alors ils sont plus nombreux à prendre leurs vacances dans les stations proches. Ils s'épargnent des heures et des heures sur les routes. Cela n'empêche pas que les bourses s'ouvrent avec timidité* », affirme un agent immobilier.

A Bray-Dunes, six cents logements sont destinés à la location. Les huit hôtels de la commune ont adopté la formule de la pension. Les clients réservent à la fois une chambre et une table pour les repas. L'atmosphère est franchement familiale. Cela donne une impression de douce tranquillité. Le camping, qui s'étend au pied des dunes, prédispose aux séjours calmes entre amis. Aucune caravane de passage n'y est admise. Et, au fil des jours, ler dix-huit cents campeurs finissent par se connaître. La chose est souvent facilitée : « *Nos voisins sont de Tourcoing, comme nous* », explique une dame.



(Dessin de PLANTU.)

A l'époque des congés, la station n'est pas agitée par la fébrilité de beaucoup de ses consœurs. Les parents en paraissent ravis. Les enfants en sont presque désespérés. L'un d'eux regrette que Bray-Dunes ne soit pas plus vivant. L'animation existe pourtant ; à échelle réduite, il est vrai. Le centre de loisirs des jeunes organise des jeux de plage (châteaux de sable, parties de volley-ball, etc.) et des soirées dansantes dans le local en préfabriqué construit avec l'aide de la municipalité. Hugues, un garçon âgé de vingt ans, qui porte une barbe décolorée par la mer, estime que « *ce n'est pas suffisant pour ceux qui n'ont pas la possibilité de faire de l'équitation, du bateau de plaisance ou du char à voile* ».

Il est possible de se promener à cheval dans les dunes. Mais il vaut mieux galoper ou trotter sur les sentiers qui ont été tracés à cet effet. On évite à l'animal de s'enliser et on n'abîme pas les fragiles collines de sable fin que les ordures ont déjà souillées. Trop d'amateurs de rallyes sauvages à cyclomoteur les ont endommagées. Pour éviter des ravages, la commune a dû prendre des mesures de protection.

Sur la grande plage, ruban ocre qui borde les flots sur une largeur de 500 mètres, les chars à voile partent en patrouille. Ils sortent en fin d'après-midi, quand les adeptes du bronzage ont laissé le champ libre. Vent arrière, ils filent à la vitesse de 100 kilomètres à l'heure. Pratiquement aussi vite qu'un descendeur sur les pentes des Alpes ! La comparaison n'est pas gratuite, car ces engins ont des pneus si lisses qu'ils glissent comme des skis. Ils peuvent perdre l'équilibre d'une manière brutale et chavirer, tel un dériveur. Les piloter exige les réflexes d'un excellent automobiliste.

Le club nautique, lui, compte une centaine de membres et autant de voiliers. Au début de chaque mois de septembre, se déroule une compétition prisée des plaisanciers : les Six Heures de Bray-Dunes. La course est rendue difficile par une mer qui annonce la marée d'équinoxe en déroulant des pentes d'écume. Tenir jusqu'au bout de l'épreuve demande de la persévérance. La terminer, c'est un peu perpétuer ce courage dont les pêcheurs dunkerquois ont fait preuve, au siècle dernier, en traquant la morue dans les eaux islandaises.

ANTOINE FOUCHET.

Brocante

LES NOUVEAUTÉS DU VIEUX MONDE

LORS de la publication de son *Guide Emer* (voir *le Monde* du 4 juin 1977), chaque année impaire, au printemps, Marc Roy communique aux journalistes une fort intéressante étude sur l'évolution du marché européen. D'une édition à l'autre, en deux ans, ses équipes ont la possibilité de tirer des conclusions instructives sur les mouvements qui modifient l'aspect des professions liées aux antiquités, à la brocante, aux restaurations d'art et, plus précisément, sur les tendances du marché.

A Paris, la diminution du nombre des commerces d'antiquités, amorcée depuis six ans, atteint, en tenant compte des créations, 16 %. L'augmentation des loyers commerciaux (42 % lors de la dernière révision triennale 1976), l'habitude citadine des transhumances du week-end et des vacances, ont poussé bon nombre d'antiquaires à aller s'installer en province. Des départements comme le Nord, l'Aisne, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, les Alpes-Maritimes, le Tarn-et-Garonne, le Gers, la Vendée, l'Indre, le Maine-et-Loire, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, le Calvados, l'Eure, le Loiret, l'Yonne, la Nièvre, le Cher, la Seine-et-Marne et la Côte-d'Or enregistrent une croissance de 15 à 35 %. Seuls les départements de la Corse, du Rhône, de la Haute-Loire, de la Loire, de l'Ardèche, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont en nette régression. Les autres départements augmentent de 5 à 14 % ou se maintiennent au niveau de 1975.

En ce qui concerne les spécialités à la mode, on constate, depuis plusieurs mois déjà, des tendances qui devraient être confirmées avec la reprise des affaires, à la rentrée, et les grandes foires et expositions de la saison 1977-1978.

La carte postale a vu ses prix augmenter considérablement au cours des saisons passées. Le nombre des commerçants spécialisés dans cette branche, dont l'intérêt documentaire et anecdotique n'est plus à démontrer, a quintuplé en deux ans. L'affiche, qui fera sans doute les belles cotes de demain, est en train d'acquérir ses lettres de noblesse, et les spécialistes essaient de ratisser le marché, à Paris comme en province, afin de se constituer des stocks à bon compte. Le nombre des grands marchands d'armes anciennes diminue tandis que naissent des départements spécialisés, chez beaucoup de commerçants aux activités diverses. L'archéologie se stabilise, tandis que les arts primitifs font de nouveaux adeptes.

Après une courte éclipse, la Haute-Epoque, le Moyen Age, la Renaissance trouvent un regain d'intérêt, tout comme les époques Directoire, Empire, Charles-X et Restauration, qui furent, voilà trente ans, les vedettes du marché. Si le Napoléon-III « remonte », il est loin d'avoir retrouvé la vogue des années 50. Quant au dix-huitième siècle, qui fut de tout temps la clef de voûte de la grande antiquité, son commerce est totalement restructuré. La disparition de quelques grands maîtres au profit, notamment dans la capitale, de marchands moins scrupuleux ne facilite guère la tâche de l'amateur.

On note un coup de frein très net chez les spécialistes des meubles anglais. La démocratisation des week-ends outre-Manche et les abus et falsifications des dernières années en sont sans doute la cause.

Marché touffu

L'Orient et l'Extrême-Orient, tant en matière d'antiquités que d'artisanat, maintiennent leurs positions tandis que les concurrences tibétaine, coréenne, birmane, islamique et maghrébine augmentent. Mais, là encore, il faut savoir choisir avec circonspection dans un marché touffu, où l'on distingue souvent mal le vrai du faux.

Bijoux anciens (surtout 1900-1930), bronzes (essentiellement fin du dix-neuvième siècle), curiosités de marine, scientifiques, photographiques et cinématographiques continuent leur progression. Les étains, comme les ivoires anciens, restent l'apanage des grands spécialistes chevronnés. Jouets (modèles réduits d'automobiles notamment), poupées, automates, gardent la faveur, mais les spécialistes étant encore à l'achat plutôt qu'à la vente, on peut en conclure que les cotes devraient monter. Numismatique, ferronnerie (surtout les outils anciens), et machines à compter le temps (pendules, montres, horloges, voire sabliers) confortent leurs positions. Après l'engouement des années passées, la minéralogie de collection, qui a toujours figuré à tort dans les foires de brocante, est en nette régression.

L'orfèvrerie et l'argenterie se raréfient de plus en plus. Si le « rustique ancien » abonde, les reconstitutions, arrangements et restaurations dominent, et les belles pièces sont rares.

A l'heure où l'on parle beaucoup de chômage, de formation professionnelle et de création d'emplois, il est intéressant de noter que la raréfaction des artisans spécialisés dans la restauration d'art s'accentue. Ainsi, il y a quatorze ans, le *Guide Emer* signalait, en France, une trentaine de restaurateurs de céramiques, faïences et porcelaines. L'édition 1977 n'en signale plus que douze.

En conclusion, notons, comme Marc Roy, avec une certaine amertume, que si le marché européen, comme le marché français, continue, malgré les hésitations économiques et le contexte politique général, à se présenter de façon assez encourageante, et si la raréfaction de certaines marchandises est compensée par de nouveaux engouements, l'amour de l'art y perd souvent au bénéfice de la spéculation et de l'intérêt financier.

ELVIRE VALOIS.

Animaux

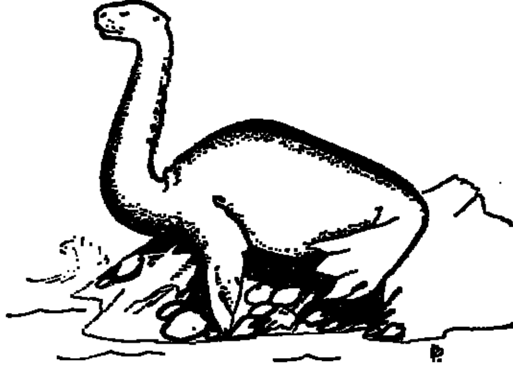
L'otarie au long cou

LE 10 avril dernier, le chalutier japonais *Zuiyo-Maru* croise au large de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, lorsque ses filets remontent la dépouille d'un animal extraordinaire.

Il mesure 10 mètres, possède quatre battoirs, un long cou de 1,50 m et une queue de 2 m. La tête atteint 45 centimètres. Sa chair rouge est recouverte d'une couche de graisse.

Une odeur pestilentielle s'échappe du cadavre, à tel point que les pêcheurs le rejettent à la mer. Auparavant, l'un d'eux, Michihiko Yano, en a fait un dessin et en a pris plusieurs photos en couleurs.

Quand le chalutier regagne le Japon, en juillet, croquis et photos sont montrés à des zoologistes. « C'est fantastique, s'exclament-ils, c'est un plésiosaure, c'est la découverte du siècle ! »



La nouvelle est annoncée le 20 juillet par l'*Asahi Shimbun*. Le Japon se met à l'heure du monstre, qui devient héros de bandes dessinées et dont on vend des poupées.

Zoologiste et paléontologistes du monde entier tentent aujourd'hui d'identifier la stupéfiante épave. Pourrait-il s'agir d'une espèce connue déformée par la putréfaction ? On a évoqué l'otarie de Hooker, qui habite les parages de la Nouvelle-Zélande, mais elle est beaucoup trop petite.

L'hypothèse du requin pèlerin est plus sérieuse : en effet, lorsque ce squale géant se décompose, ses branchies se détachent et il semble avoir un long cou mince... De plus, M. Yano a rapporté quarante-deux tendons prélevés aux battoirs du monstre. Or la composition chimique de ces tendons, longs de 25 à 30 cm, est proche de celle des requins. Mais il faut avouer que la silhouette de l'animal, et notamment sa tête et ses battoirs, n'évoque guère un requin...

Alors, s'agit-il vraiment d'une espèce inconnue ? Le croquis du monstre rappelle tout à fait un plésiosaure, reptile marin présumé disparu depuis l'ère secondaire.

Toutefois, les études les plus minutieuses sur l'énigme du serpent de mer, et principalement celles de Bernard Heuvelmans (1), montrent que les observations de prétendus plésiosaures se rapportent plutôt à une otarie géante à long cou, toujours inconnue.

Le signalement de celle-ci correspond assez bien à celui du monstre du *Zuiyo-Maru*, mais ce dernier a une longue queue, alors que la mystérieuse otarie ne semble pas en avoir... Ajoutons que des observations de cette espèce hypothétique ont déjà été faites au large de la Nouvelle-Zélande. C'est aussi elle qui habiterait le loch Ness et d'autres lacs des régions tempérées (2).

En tout cas, les zoologistes prennent de plus en plus au sérieux les affaires d'animaux mystérieux. Il faut dire que nous sommes dans une période de découvertes inattendues : un crustacé primitif dans le Pacifique, un pécari au Paraguay, une sittelle en Algérie, un requin de 4,50 mètres aux Hawaï...

Et le cinéma, avec des films comme *Tentacules* ou *le Dernier Dinosaure*, entretient l'engouement du public pour l'aventure zoologique.

JEAN-JACQUES BARLOY.

(1) *Le Grand Serpent de mer* (Plon).
(2) Voir Peter Costello : *A la recherche des monstres lacustres* (Plon)

Modes du temps

Du style dans le catalogue

FEUILLETES, examinés et critiqués dans quelque 8,5 millions de foyers français, les catalogues de vente par correspondance ressemblent de plus en plus aux revues de mode et donnent toutes sortes de conseils pratiques, tant pour l'achat que pour l'entretien des articles commandés qui représentent un chiffre d'affaires estimé à 11 milliards de francs pour 1977.

Plus que les motivations subjectives, comme le snobisme, le désir d'affirmer sa personnalité, l'impression de recevoir un cadeau ou de participer à un jeu, l'étude comparative des catalogues donne une image complète de la mode de la famille, avec une précision de détails (fibres, mesures et tailles) impossibles à vérifier dans la bousculade des grands magasins et des « grandes surfaces ».

Les couleurs de l'hiver s'annoncent vives et brillantes, le rouge apportant une note chaude aux sélections féminines et enfantines, en unis et en dessins de tissus et de tricots. Le jean garde la faveur du public, tant en croisés de coton qu'en velours. Côtelé ou non, c'est le tissu vedette de la saison, par exemple en costumes et en séparables pour hommes. Les tricots confirment la vogue des jacquards et des shetlands dans les classiques, alors que les encolures « cheminée » rivalisent avec les cols roulés dans les mailles fines ou duvetées.

Parmi les nouveautés, les catalogues comprennent des chemisiers décintrés à pied de col « grand-père », s'accompagnant de petits châles.

A la BLANCHE-PORTE (59201 Tourcoing), un bon kilt arrive à mi-mollet et se complète d'une écharpe généreusement coupée à 2,30 mètres (26 F). En mélange synthétique rouge et bleu à fond noir, il existe du 38 au 48 N (109 F).

Gros effort en mode masculine chez COOP, dont le club des consommateurs participe à la conception du catalogue (10 F, dans les deux mille points de vente à travers la France). Ainsi trouve-t-on un grand choix de vestes, de cabans fourrés ou ouatinés et des tenues « ville-sport » en drap marine de laine et polyamide à veste liquette et pantalon à emplècement (du 40 au 48) à 235 F. Les chemises sont droites et décintrées pour donner de l'aisance au mouvement.

QUELLE (45048 Orléans Cedex) joue le folklore en robes et en deux-pièces, à la fois western et balkanique, à base d'incrustations, de galons et d'imprimés sur fonds sombres. Une charmante tunique de crepon de coton noir ou écru, à manches raglan resserrées du bas (du 36 au 46 N 7) se vend à 99 F avec une longue jupe imprimée à fleurs 149 F, et avec un foulard à rayures et guirlandes dans le même coton.

LA REDOUTE (59081 Roubaix Cedex 2) amasse les tricots fantaisie en tons naturels ou très colorés comme cette veste à capuche en crylor et laine vermillon (139 F), à coordonner avec un pull jacquard de Courtelle bleu, ocre et rouge indien à 89 F. Ils se portent avec des jeans de toutes les couleurs, en velours « 500 raies » de coton et polyester, du 34 au 46 N (99 F), coupés de façon à allonger la silhouette, avec les grosses bottes et les tricots superposés.

Les 3 SUISSES (59076 Roubaix Cedex 2) sont à la pointe de la mode avec leur « panoplie » signée Sonia Rykiel (*le Monde* du 15-16 mai 1977). Par ailleurs, ils offrent des tailleurs désassortis dans les tons d'automne, du loden et une série d'amusants vêtements matelassés en coton coupe-vent. Pour hommes, les blousons signés Johnny Hallyday paraissent plutôt ternes. Les mamans de garçons « brise-fer » apprécieront les culottes courtes de flanelle anglaise grise (du 86 au 108), à partir de 50 F.

NATHALIE MONT-SERVAN.

● Jean Le Bourget : parka « bibendum » avec bandes en V et poches contrastées en coton et polyester antigliss rouge et marine, 275 F, le huit ans, à la Samaritaine.

● Absorba : jupe-culotte en velours côtelé marine, 113 F, le huit ans, au Printemps.

● Kickers : botte bicolore en caoutchouc verni de tons vifs, du 24 au 41, à partir de 45,90 F, 12, place Victor-Hugo, et, plus tard, au dépôt de second choix, 5, rue du Mail, 91600 Savigny-sur-Orge.

● Farrot Petit Diable : robe paysanne en coton de Mali à effet de corselet matelassé et tablier imprimé à fleurs sur une robe unie à col claudine et manches longues froncées au poignet, 187 F, le huit ans, aux Trois Quartiers et au Bon Marché.

● Klimager's : le style anglais interprété par Jean-Pierre Solmand en riding coat à manches raglan et grandes poches en diagonale dans un coton imperméabilisé, doublé d'acrylique à carreaux, à écharpe coordonnée, porté sur une culotte droite de velours côtelé et un chandail de shetland, 396 F, 38 F, 108 F et 87 F aux Galeries Lafayette.



(Croquis de MARCQ.)

PUPITRES

POUR travailler, ou dessiner, à la maison, l'enfant a besoin d'un bureau à sa taille. De 100 à 700 F, le choix est assez large pour trouver celui qui convient le mieux.

Le pupitre d'écolier est à la mode. Pour un jeune enfant, sur une armature en hêtre verni (comportant un mini-banc) est posée une planche inclinée laquée bleu marine (99 F, catalogue de La Redoute). Un piètement en tube laqué supporte un coffre avec planche abattante, doublée d'une « ardoisine » verte. Ce pupitre est en stratifié, imitation bois ou blanc à bordure orange ou bleue (143 F, au B.H.V.) ; il s'accompagne d'une chaise pliante assortie : teinte bois, 75 F, blanc et couleur, 85 F. Un autre pupitre, presque carré, est en sapin naturel, à vernir ou à peindre ; son casier de grand volume est fermé par un abattant assez incliné : 350 F avec le tabouret (catalogue général des Trois Suisses). D'anciens pupitres d'écoliers, en chêne, avec leurs bancs, remis en état par un ébéniste, existent en diverses tailles, à partir de 650 F, à « La maison de la petite gaminerie », 22, rue du Four, 75006 Paris.

Un bureau droit, à tiroirs, trouve facilement sa place dans une chambre d'enfant ; il servira jusqu'à l'adolescence. Pour les plus jeunes, un bureau mesurant 86 × 52 centimètres est en stratifié blanc, avec tablette sous le plateau et deux tiroirs, bleu vif ou orange, sur le côté (287 F, au B.H.V., chaise pliante assortie, 88 F). Sur un piètement en métal noir est posé un plateau de travail de 1 m × 0,50 m, en placage de chêne ou d'acajou, supportant deux tiroirs à droite (395 F, aux Galeries Lafayette, chaise pliante 65 F). Dans ce grand magasin, pour un lycéen, un bureau mesurant 1,20 m × 0,60 m est en placage de pin très clair ; à droite sont superposés deux tiroirs et un élément avec porte et étagères, 530 F, la chaise fixe assortie, 390 F. En pin également, une table-bureau de 1,20 m × 0,60 m comporte deux grands tiroirs placés côte à côte sous le plan de travail (690 F, Lévitan, 63, boulevard Magenta, 75010 Paris, qui peut indiquer ses points de vente en province).

J. A.

Philatélie

N° 1500

FRANCE : La « Cigale rouge ».

Pour représenter la « nature » c'est l'insecte proposé par le Muséum national d'histoire naturelle, la « cigale rouge », qui figurera sur le timbre qui sera mis en vente générale le 12 septembre.



0,80 F, orangé, jaune, noir et bleu. Tirage : dix millions d'exemplaires. Maquette de Mme Schach-Duc. Impression en héliogravure dans les Ateliers du Timbre de France.

La mise en vente anticipée :

A PARIS

— Les 10 et 11 septembre, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Muséum national d'histoire naturelle, Grande S. Salle des conférences, 45, rue de Buffon, à Paris (15e). — Oblitération « premier jour ».

— Le 10 septembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris (1er) et au bureau de poste de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris (7e) ; de 10 h. à 17 h., au Musée postal, 34, bd de Vaugirard, Paris (15e). — Boîtes aux lettres spéciales pour l'oblitération « premier jour ».

A SERIGNAN DU COMTAT

— Les 10 et 11 septembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé dans la salle des fêtes municipales, route de Sainte-Cécile, à Sérignan-du-Comtat. — Oblitération « premier jour » identique à celle de Paris.

— Le 10 septembre, de 9 h. à 12 h., au bureau de poste de Sérignan-du-Comtat. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

FRANCE : Une œuvre de Trémois.

Dans la série « Création philatélique » le second timbre — après Vasarely — sera consacré à une œuvre originale de Pierre-Yves Trémois. Vente générale le 19 septembre.





3 F, rouge et noir. Tirage : 6 millions d'exemplaires. Impression en héliogravure ; Atelier du Timbre de France.

La vente anticipée se déroulera :

— Les 17 et 18 septembre, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, de de Vaugirard, Paris (15e). — Oblitération « premier jour » non illustrée.

— Le 17 septembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris (1er) et au bureau de Paris 41, 5, av. de Saxe, Paris (7e). — Boîtes aux lettres spéciales pour l'oblitération « premier jour ».

● Les deux auteurs de timbres — Mme Schach-Duc et M. Pierre-Yves Trémois — ont été présentés dans « le Monde des Philatélistes », dans son numéro juillet-août, envoi contre 5 F en timbres-poste.

● *A ARGELES-SUR-MER, au complexe sportif, se tiendra les 3 et 4 septembre la troisième exposition des « journées philatéliques ».*

● *A COURBEVOIE, du 22 au 24 septembre, une exposition au C.E.S. Alfred-de-Vigny.*

ADALBERT VITALYOS.

Anim[aux]

L'otarie au long cou



s le catalogue

Philatélie

Chasse

M. d'Ornano : la notion d'ouvertures différenciées selon les espèces est la formule de l'avenir

PLUIES diluviennes, grêle, températures anormalement basses et conséquences qui en découlent d'abord pour l'homme avec des moissons contrariées, pour le gibier ensuite avec un monde animal sauvage perturbé : la chasse en France sera, cette saison, pauvre. Aussi M. Michel d'Ornano, en tant que ministre de l'environnement, et le directeur de la protection de la nature, M. Jean Servat, ont pris la décision de retarder cette année les ouvertures. Cela a été l'occasion aussi, sur la lancée, d'étendre au lièvre dans les départements de la moitié nord de la France une mesure prise déjà depuis des années pour le faisan : un décalage de l'ouverture pour cette espèce. Ainsi met-on l'accent sur une formule rationnelle et éprouvée : le prélèvement sur les espèces suivant leur cycle biologique, comme le paysan le fait pour ses cultures.

« Il ne viendrait à l'idée d'aucun agriculteur de faucher à la fois son blé, son avoine et son maïs. Il y a des périodes de maturité pour chaque espèce. C'est la loi du règne animal », *dit Michel d'Ornano. Simple bon sens dira-t-on, mais connaissant les réactions de chasseurs qu'a pu entraîner dans telle ou telle région telle ou telle interdiction de tir, comment ne pas s'étonner que la mesure ait été acceptée d'emblée ?*

« Je crois que les chasseurs ont très bien compris quel était l'objectif impératif. Ainsi pour le lièvre, la meilleure période de chasse, à tous égards, est octobre-novembre. Chacun sait qu'il peut encore y avoir en septembre des hases qui allaitent et des petits que l'on risque de tuer en tuant la mère. Au mois de décembre, les accouplements se font déjà. Donc il faut chasser le lièvre uniquement en octobre-novembre. Pour le perdreau, on peut envisager de le chasser plus tôt, à condition que les circonstances climatiques lui soient favorables. Cette année, les perdreaux seront début septembre encore relativement petits, donc il vaut mieux les chasser plus tard. C'est ce qui va se passer dans de nombreux départements de la région parisienne notamment, où les chasseurs eux-mêmes ont senti qu'il valait mieux retarder l'ouverture générale pour cette raison. La notion d'ouvertures différenciées par espèce est la formule idéale de l'avenir et on ne doit chasser qu'à la période où ni la reproduction ni l'avenir d'une espèce animale ne sont compromis.

— Cela peut-il entraîner dans l'avenir un recul des dates de fermeture générale de la chasse ?

— Je n'y suis pas opposé, et il vaudrait mieux effectivement ouvrir la chasse plus tard et la fermer également plus tard. En janvier, rien ne s'oppose à ce que l'on tire certaines espèces. Mais il faut bien savoir que la fermeture générale est une fiction. La clôture générale, telle qu'on l'entend, ne concerne que le petit gibier sédentaire (le grand gibier de forêt a une organisation de chasse qui se trouve basée sur le nombre de bêtes à tuer, peu importe la période, à l'extrême). Nous voudrions en fait avoir une période de chasse légèrement translatée par rapport à celle que nous connaissons depuis toujours : ouvrir un peu plus tard, quitte à fermer la chasse plus tard. Nous voulons aussi faire comprendre au chasseur que les espèces doivent être chassées à des périodes différentes les unes des autres. Le gibier de montagne doit être chassé beaucoup plus tard que le gibier de plaine parce qu'il arrive à maturité plus tard ; le tir du faisan et du lièvre doit « être décalé » par rapport au tir du perdreau. Il reste tout un travail d'éducation et d'information qui doit passer au niveau des chasseurs et qui est déjà entrepris par les fédérations.

» Pour le gibier d'eau et les migrateurs, nous pensions ramener progressivement la fermeture générale à la fin février. Nous ferons disparaître la chasse de printemps si les dénombrements d'oiseaux migrateurs font apparaître une diminution des espèces concernées. Au printemps, on tire sur des oiseaux qui remontent pour nidifier, ainsi compromet-on l'avenir d'une espèce. Si nous constatons que les populations sont en déclin, nous serons conduits à ramener du 12 mars au 28 février la date de fermeture pour ces oiseaux dans les deux ou quatre ans à venir.

Grands gibiers de forêt et de montagne

— Dans le document actuellement distribué en même temps qu'est délivré le permis, il est indiqué que l'on a fait un recensement des grands gibiers en France. On dit notamment ceci : « Effectif national des grands animaux : » cerfs, 31 000 (stabilisé) ; » chevreuil, 225 000 (en forte » expansion) ; mouflons, 4 500 (stabilisé) ; chamois et isards, » 30 000 (en forte expansion).

» On ne donne pas les chiffres de départ, autrement dit combien de temps il a fallu pour arriver à ces chiffres. Quelle leçon tirez-vous de la fermeté avec laquelle vous faites appliquer les plans de chasse ?

— Le problème est différent selon les espèces. Pour les grands animaux de forêt et les cervidés, il est exact que c'est l'application du plan de chasse qui est arrivée à stabiliser les populations à un niveau qui correspond à l'équilibre entre les ressources en nourriture des grands massifs et l'importance des populations. Il est assez difficile de dire à partir de quel niveau nous sommes partis, mais les chiffres étaient faibles. La densité de grands animaux par massif correspond aux possibilités de nourriture du milieu. On peut dire actuellement que dans certains massifs il y a trop d'animaux.

— Par rapport à l'étranger, qui a, lui, appliqué bien avant nous le plan de chasse, peut-on dire que la France a un cheptel honorable ?

— Je suis persuadé que nous avons un cheptel au moins égal aux autres pays européens en ce qui concerne les grands animaux. Notre biotope étant plus riche, dans certains massifs nous avons une densité d'animaux supérieure à celle de certaines forêts de pays étrangers de dimensions comparables.

— Comment procède-t-on, dans les réserves nationales, à l'équilibrage du cheptel ?

— Par des tirs de sélection. Nous y sommes obligés tant dans les parcs nationaux que dans les réserves nationales parce que, dès l'instant qu'une population est en nombre supérieur aux possibilités de nourriture, il faut bien, en l'absence des grands prédateurs, entreprendre une régulation. Un exemple étranger typique est celui du parc national suisse des Grisons, où la prolifération des cervidés était telle que la pelouse alpine a été véritablement tondue. Il n'y avait plus de possibilités de nourriture et l'on a été obligé de faire des tirs massifs pour éliminer l'excédent.

— Les écologistes disent : capturez les animaux pour les mettre dans des massifs dépeuplés plutôt que de faire des tirs de sélection. Quel est votre avis ?

— Je suis tout à fait favorable à cette idée. Quand on peut capturer pour transplanter dans d'autres milieux, bien sûr, il faut utiliser en priorité cette possibilité. Malheureusement, on doit aussi éliminer des animaux malades ou malformés. Ce que faisait autrefois le prédateur était non seulement d'éliminer un certain nombre d'animaux, mais aussi de faire une sélection qualitative. Pour l'instant, les plans de chasse ne concernent que les cervidés et le chevreuil. Il faudrait étendre ces plans également au gibier de montagne, que l'on protège aujourd'hui uniquement par des périodes de restrictions de tir.

Deux expériences

— Cette mesure concerne relativement peu de chasseurs ?

— Plus de chasseurs que l'on ne croit, parce que cela concerne une grande partie des chasseurs de tous les départements alpins et pyrénéens. A ce propos, nous sommes en train de faire deux expériences : une dans les Hautes-Pyrénées, en différenciant les zones de plaine des zones de montagne, ce qui fait apparaître que le gibier de plaine peut être chassé beaucoup plus tôt que le gibier de montagne, qu'il s'agisse d'espèces de mammifères ou d'espèces d'oiseaux. Il y a un deuxième intérêt : dans la zone de montagne, on ne chasse les grands animaux que sur autorisation particulière qui donne à chacun le droit de tirer deux grands animaux, deux isards uniquement (progrès considérable : des chasseurs faisaient en effet des tableaux de quinze à vingt animaux). Le deuxième pas sera le plan de chasse, qui nous donnera le nombre d'animaux susceptibles d'être tués et, à partir de là, il sera possible de répartir les animaux par chasseur.

» Une seconde expérience est en cours : un plan de chasse va être institué dans un certain nombre de communes du parc national des Ecrins. Avec les chasseurs locaux, nous avons mis au point un système de gestion de tous les animaux qui existent. Les communes se trouvant en partie dans le parc et en partie hors parc, l'administration doit procéder à des tirs de sélection dans le parc. Nous réservons ces tirs aux chasseurs de la commune. En contrepartie, ces chasseurs acceptent de s'imposer un plan de chasse.

» Cela nous permet d'avoir une gestion de l'ensemble de la population animale sur une commune, ce qui correspond à une unité géographique. Si ces deux expériences réussissent, nous intaurerons un plan de chasse sur l'ensemble des départements alpins et pyrénéens pour les grands animaux, c'est-à-dire les chamois dans les Alpes et les isards dans les Pyrénées.

» Difficulté pour le gibier de montagne : cette chasse se pratique par l'ensemble des chasseurs d'une société, il n'y a pas d'attribution de droit de chasse, de droit de propriété, les terrains de montagne sont collectifs ; donc il n'y a pas de responsabilité propre d'un propriétaire sur une population animale comme en matière de grands animaux de forêt. Il faut donc que nous trouvions un système où la responsabilité d'un cheptel revienne à une société de chasse et à un groupe de chasseurs qui seraient obligés de s'organiser pour définir celui qui tirera le ou les animaux qui sont autorisés au plan de chasse.

L'exemple des départements de l'Est

— N'impose-t-on pas un certain type d'armes pour cette chasse ?

— Le problème est lié à l'organisation de la chasse. Pour l'instant, nous sommes dans un système d'organisation assez primaire. En effet, on autorise la chasse à un laps de temps très court, pour éviter une destruction trop importante. Par exemple : pour les grands animaux de montagne, on autorise le tir trois jours par semaine pendant trois semaines, ce qui fait au total neuf jours de chasse. Si on adoptait un autre système qui consisterait à limiter le nombre d'animaux à tuer, il n'y aurait pas de limitation dans le temps ni de restriction sur les armes à utiliser. Actuellement, en montagne, dans les départements où l'on limite les jours de chasse, on limite aussi l'utilisation des armes rayées ; on autorise le fusil lisse ou l'arme sans lunette de façon que le chasseur ne puisse pas tuer trop d'animaux. Dès que l'on fixera au chasseur une limitation dans le nombre d'animaux à tuer, il faudra lui donner la possibilité d'utiliser la meilleure arme pour le tir et il pourra l'utiliser à la période la plus favorable pour l'équilibre de l'espèce.

— C'est ce qui se fait déjà dans certains départements ?

— C'est ce qui se fait dans les départements de l'Est. Il a été instauré l'an dernier, dans les trois départements, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, un plan de chasse qui fixe le nombre d'animaux à tuer par classe d'âge : c'est un plan de chasse qualitatif très perfectionné, parce que nous faisons une sélection parfaite par âge. Nous constatons une évolution progressive : le plan de chasse est instauré dans les quatre cinquièmes des départements français et le plan de chasse qualitatif va être appliqué, à mon avis, dans d'autres départements, alors qu'actuellement il est limité aux trois départements cités.

» Les chasseurs ont compris le sens de l'évolution que nous recherchons, ils sont les premiers à y contribuer et cette prise de conscience générale me fait penser que l'on va arriver à d'excellents résultats.

Propos recueillis par
CLAUDE LAMOTTE.

LE COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de la culture et de l'environnement a fait diffuser le communiqué suivant :

Par suite de conditions météorologiques particulièrement défavorables, et dans le but de protéger le gibier, les dates d'ouverture de la chasse ont été modifiées dans un certain nombre de départements du Nord de la France, notamment en région parisienne où elle est reportée du 11 au 18 septembre (1).

De plus, ces mesures de retard sont souvent accompagnées de restriction de chasse certains jours de la semaine.

Les chasseurs sont donc invités à contrôler les dates, jours et heures de chasse dans leurs mairies.

Les dates par département

4 SEPTEMBRE :

Ardèche, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot-et-Garonne, Lozère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

11 SEPTEMBRE :

Ain, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Aube, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Loiret, Lot, Maine-et-Loire. Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Territoire de Belfort.

18 SEPTEMBRE :

Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Rhône, Sarthe, Paris (Ville de), Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Somme, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Haute-Loire.

25 SEPTEMBRE :

Aisne, Allier, Calvados, Cher, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais.

[Dans les départements de l'Est, les ouvertures s'établissent comme suit : perdreaux : 3 septembre pour la Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin 17 septembre. Faisans : 1er octobre Bas-Rhin, 24 septembre, Haut-Rhin, Moselle. Lièvre : 1er octobre Bas-Rhin, Haut-Rhin, 8 octobre Moselle.]

(1) N.D.L.R. — De nombreuses sociétés de chasse ont décidé de lier localement l'ouverture générale à celle du lièvre, soit le 25 septembre. Il convient donc de se renseigner auprès de sa société de chasse.

UN SONDAGE SOFRES

Cinquante-sept pour cent des Français souhaitent, selon un sondage SOFRES publié par *le Pèlerin* du 4 septembre, une limitation plus stricte des dates d'ouverture de la chasse.

La même étude fait aparaître que 20 % de nos concitoyens estiment que la situation actuelle leur paraît *« tout à fait satisfaisante »*, tandis que 16 % souhaitent que la chasse soit purement et simplement interdite.

Ce désir de voir la chasse interdite ou aménagée de manière plus restrictive est inversement proportionnel à l'âge des personnes interrogées. Ces deux propositions recueillent, en effet, 80 % des réponses des jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans, contre seulement 67 %, chez les plus de soixante-quatre ans.

A l'inverse, ce désir est inversement proportionnel à l'importance des cités qu'habitent les personnes interrogées. De 81 % à Paris, le pourcentage des partisans de restrictions tombe, en effet, à 63 % en milieu rural, où l'on compte 26 % de satisfaits. C'est également dans l'agglomération parisienne que les partisans d'une interdiction pure et simple sont, avec 26 %, les plus nombreux.

Les agriculteurs et salariés agricoles sont les plus nombreux à se déclarer satisfaits (41 %). 51 % d'entre eux sont cependant favorables à des restrictions et 4 % à une interdiction totale.

UN STATUT POUR LES GARDES

M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, vient de donner, par décret du 2 août 1977, un statut national aux gardes-chasse de l'Office national de la chasse.

Les mille cinq cent trente-deux gardes-chasse forment maintenant un corps unique, relevant de l'Office national de la chasse, établissement public à caractère administratif.

Ils sont rémunérés sur les fonds des redevances cynégétiques.

Ils sont affectés surtout dans les fédérations départementales des chasseurs, et suivant les besoins à la surveillance des réserves nationales et d'intervention contre le braconnage de l'Office national de la chasse dans les brigades mobiles.

Il s'agit d'un texte important à plus d'un titre, souligne-t-on au ministère, car, si le rôle des gardes-chasse reste primordial pour la recherche et la constatation des infractions à la police de la chasse, leurs attributions sont élargies :

— Surveillance de la pêche fluviale, des réserves naturelles et des atteintes à la protection de la nature (dans la ligne que s'est fixée le gouvernement, par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature) ;

— Actions techniques et de vulgarisation se rapportant à l'activité normale de l'Office national de la chasse et des fédérations départementales des chasseurs, auprès desquelles les gardes sont affectés.

Pour faire face à ces nouvelles attributions, la formation technique et les connaissances professionnelles des gardes seront donc élargies, et des cycles de perfectionnement sont prévus à cet effet à l'Ecole nationale professionnelle et technique de la chasse.

Les gardes-chasse bénéficient maintenant d'un statut qui constitue un moyen supplémentaire d'œuvrer dans l'intérêt de la chasse et de la gestion de la faune sauvage.

Plaisirs de la table

UN « BISTROT » A PARIS

J'AIME bien Michel Oliver parce qu'il a la chaleur et l'enthousiasme de la famille, parce qu'il a su se faire un prénom (ce qui est plus difficile souvent que de se faire un nom, on le sait !), parce qu'il a la dent dure et le verbe vif quoique ensoleillé, parce qu'il a de l'imagination culinaire tout en sachant « raison garder », ce qui est le propre du vrai cuisinier, celui pour qui la cuisine n'est ni haute, ni grande, ni nouvelle mais tout simplement « la cuisine ».

Je viens de faire, coup sur coup, en son *Bistrot de Paris* (33, rue de Lille, 7e, tél. 261-16-83) deux ou trois dîners absolument remarquables.

Mais, avant d'en parler, je voudrais faire une remarque. Depuis des années le *Bistrot de Paris* figure modestement au Michelin, apprécié d'un coq noir au Kléber. Bien. Affaire de jugement, et je n'aurais rien à dire. Seulement, depuis près de deux ans, et de l'avis général, un nouveau chef (ou plus exactement un nouveau cuisinier, collaborateur de Michel Oliver et dont le nom est Michel Nicoleau, j'aime à l'écrire, car ce bougre ira loin !) a amélioré considérablement la qualité de la cuisine. Soyons franc : cette cuisine aujourd'hui rejoint les plus grandes (et je pense au *Chiberta*, à la *Barrière de Clichy*, par exemple). Cela devrait ressortir de la comparaison des guides, non ? Cette progression devrait en modifier la routine ? Eh bien ! non ! Et c'est bien dommage... pour les guides, car, en ce qui concerne Michel Oliver et le *Bistrot de Paris*, qui refuse du monde, le succès n'a pas attendu étoile ou couronne.

Méli-mélo de sole

Revenons donc à cette carte. Les terrines de légumes de saison, la salade tiède aux quenelles, la salade « pointes et fonds » (d'asperges et d'artichauts, vous l'avez deviné), les maquereaux marinés à la grecque et les œufs pochés en feuilleté sont de bonnes entrées en matière gourmande. La mode des purées de légumes est passée, celle des petits légumes s'efface, nous voici aux terrines, en attendant la suite. On peut sourire. En tout cas, cela nous permet d'échapper à la sempiternelle pomme de terre sans qui les chefs avec un grand « C » ne sont plus que des soldats perdus de la gamelle. Vive donc les terrines !

L'art d'accommoder le poisson, dont, selon Montaigne, se piquaient les grands, est connu des deux Michel. Voici les escalopes de lotte au concombre, le méli-mélo de sole au citron vert, les filets de bar aux groseilles et, merveille des merveilles, le homard à l'anis et à l'ail doux. Puis les viandes dont une dodine de pintade au fromage, une aiguillette de magret à l'avocat (dont je ne me ferai pas l'avocat, cependant, car on abuse un peu trop du magret aujourd'hui, et, avec lui, le canard finit en canular !), une daube à la tomate, etc. Mais la tarte chaude aux pommes est une aérienne petite merveille, la soupe d'ananas au coulis de fraises succulente, le gâteau au fromage blanc et raisins amusant, etc.

***

Et si l'on sait que Michel Oliver se passionne pour la découverte de petits vins de Bordeaux de qualité (à prix honnêtes) et que sa carte propose aussi un givry 73 (Baron Thénard) à 50 F, on pardonnera une addition de 120 F environ. La cuisine, le décor « bien parisien » et le service valent cette dépense, et la soirée est une fête.

Sans doute Michel Oliver se dépense et se disperse beaucoup. Il ne manque pas d'assiette (et d'Assiettes), il sait parler cuisine à Europe 1, dont il est le leader gastronomique, il a publié un livre de cuisine, *Mes recettes* (chez Plon), particulièrement pratique et clair. Rendons-lui cette justice qu'il n'en néglige point pour cela son *Bistrot*, bien au contraire.

Et que sa carte est une des plus attachantes de Paris.

LA REYNIÈRE.

Les haras tournent bride

Un propriétaire qui, durant des années, et malgré de courtoises réclamations, laisse dégrader un immeuble loué à bail n'est pas intelligent.

Ce même propriétaire, attaqué en justice, cherchant sa vengeance dans l'expulsion du locataire en refusant le renouvellement du bail, montre sa mesquinerie.

Même arguant de son besoin de récupérer la maison pour agrandir ses propres locaux. D'autant qu'il dispose de centaines d'hectares pour en construire d'autres. D'autant que l'immeuble en question est une hostellerie renommée, la seule d'une région touristique. D'autant que le propriétaire en question est... l'administration !

Il s'agit de celle des haras nationaux et de l'hostellerie du Tourne-Bride au Pin au Haras (Orne), un relais de campagne connu (animé par M. et Mme Lemaire, cette dernière vice-présidente de l'ARC, au fourneau), phare gastronomique d'une région peu riche en vedettes de la table, seul pôle attractif du coin.

Imagine-t-on le maire de Paris expulsant Ledoyen et Laurent, aux Champs-Elysées, pour y installer des bureaux de la Sécurité sociale ?

La population du coin, qui profite de l'animation apportée par le succès du Tourne-Bride, n'apprécie guère et crie haro sur les haras.

La parole est à M. Jacques Médecin, qui, chargé du tourisme, aime à répéter que la France manque de chambres de qualité pour accueillir nos visiteurs. — L. R.

Hippisme

DEMAIN, LE GRAND CIRQUE

LE cirque a replié son chapiteau. La tournée d'été achevée, il va se retremper dans l'arène originelle : Longchamp. Mais les vieux clowns le savent bien : on laisse toujours un peu de soi-même ancré dans la place du village où l'on a, un soir, planté le mât. Cette année, nous laissons beaucoup à Deauville.

A la sortie du pesage, côté écuries, se trouve une sorte de pergola, en saillie d'un bâtiment abritant des boxes et des chambres de lads. Jusque voilà peu, deux hommes — et eux seulement — y étaient assis, presque chaque jour de courses, examinant en silence les chevaux qui se dirigeaient vers la piste ou en revenaient, n'échangeant probablement pas plus de dix mots dans l'après-midi.

C'étaient Jean Gabin (pardon : ici, M. Jean Moncorgé) et l'entraîneur Jack Cunnington. Il y avait mille affinités entre eux. Il y avait surtout un trait essentiel de caractère et une attitude : ils détestaient les hommes mais se seraient fait crucifier pour quelques-uns. Deux tendres misanthropes.

Je crois que Jean Gabin avait estimé avoir réussi sa vie le jour où il avait eu conscience qu'il pouvait désormais dire « zut ! » (bien entendu, c'est un euphémisme) au monde entier. Jack Cunnington avait éprouvé une profonde jubilation l'après-midi où, ayant exprimé aux commissaires — en termes évidemment cavaliers — leurs quatre vérités, il n'avait, tant était grande la place qu'il avait prise, encouru que la sanction symbolique d'être interdit de « balances » pendant quelques jours.

On peut se souvenir, à son propos, de chevaux comme *Le Pacha*, *Taneb*, *Comtesse de Loir*. Nous citerons plus volontiers des noms d'hommes. Car, pendant quarante ans, le misanthrope a entouré d'un dévouement et d'une affection paternels les apprentis qui lui ont été confiés, et c'est sous sa férule que se sont formés des jockeys comme Francolon, Deforge (probablement le plus doué de tous, peut-être même davantage que Saint-Martin : une main d'or mais une volonté alanguie), Desaint, Dubreucq.

Deux révélations

Ayant ainsi payé son tribut aux hommes, le misanthrope, comme son vieux complice de la pergola de Deauville, désormais vide, est parti sans leur assistance : ni fleurs, ni couronnes, ni cérémonie. Ni amis, car les amis, cela n'existe pas...

Les roulottes n'emportent pas que des regrets. Deauville nous a probablement révélé deux futurs très bons chevaux : les deux premiers, à une encolure d'intervalle, du prix Morny, *Super Concorde* et *Little Love*.

Super Concorde est une acquisition américaine de Walter Haefner, qui possède enfin en lui — et on s'en réjouit, — après douze années de larges investissements sur tous les marchés du monde, un poulain de grande classe internationale. Son modèle, son sérieux en piste, sa manière, donnent à penser qu'il n'est pas que « deux ans ».

Pour *Little Love*, fils de *Carvin* (dont les ventes de yearlings viennent enfin de consacrer les mérites d'étalon, longtemps minimisés pour des raisons commerciales), il s'agit là d'une certitude : ce « petit amour », qui est d'ailleurs immense par la taille, a tout pour devenir, à trois ans, la coqueluche de Longchamp et de Chantilly.

Chez les hommes aussi, une révélation, ou du moins une confirmation : Alain Badel. D'abord, c'est lui qui a gagné le Grand Prix de Deauville avec *Dom Alaric*, entraîné par François Mathet. Mais, surtout, les jumelles de celui-ci s'attardent de plus en plus sur lui dans les pelotons. Au vestiaire des jockeys, on donne déjà comme une certitude que Badel montera l'an prochain pour les propriétaires de l'entraîneur chez qui il relaiera, partiellement ou en totalité, Gérard Dubreucq, sur la pente de la disgrâce.

On dit beaucoup de choses, au vestiaire. Elles gravitent autour des intentions — encore inexprimées quoique probablement arrêtées — d'Ange Penna et de Daniel Wildenstein. Ange Penna, qui a décidément du mal à trouver en France la compréhension qu'il attendait, aurait décidé de retourner aux Etats-Unis à la fin de l'année. Daniel Wildenstein, que rien n'attache particulièrement chez nous — surtout depuis que le fisc manifeste à son égard une fidèle considération, — aurait décidé de le suivre (hippiquement parlant) et de transplanter la plus grande partie de son écurie en Amérique. Mais alors, quid de Saint-Martin, le jockey de la « maison » ? Toujours selon la géographie du Tendre telle qu'on l'enseigne au vestiaire, il aurait, quant à lui, après avoir hésité, renoncé à l'aventure américaine. Il serait l'objet d'une double sollicitation. La première émanerait du Libanais Fustok, ami (ou représentant) d'un des princes du pétrole, et à qui sont déjà engagées ses secondes montes. Guy de Rothschild, pour qui il a monté *Lightning* en Angleterre, souhaiterait également se l'attacher.

Un contrat avec Rothschild poserait le problème des rapports avec Mathet, l'entraîneur de l'écurie. Mathet et Saint-Martin sont restés pendant des années sans s'adresser la parole, après avoir, pendant douze autres années, été attachés par des sentiments quasi paternels et filiaux. Mais on sait bien qu'au cirque le porteur et le voltigeur ne sont pas toujours des amis. Au-delà des sentiments, il y a la fascination du trapèze et des projecteurs. Ici se recoupent les trajectoires Badel et Dubreucq. Si Saint-Martin signe avec Rothschild, l'un des deux autres au moins, qui sera probablement Dubreucq, redescendra l'échelle de corde. Si Saint-Martin choisit derechef les pétrodollars, le chapiteau restera peut-être accueillant aux deux.

Ainsi échafaude-t-on cent projets, la plupart mirifiques, dans la caravane, pendant que, devant, les hérauts annoncent l'événement : demain, le grand cirque...

LOUIS DÉNIEL.

مكذا من الأصل

Jeux

échecs — N° 725

UN GRAND MAITRE MYSTIFIÉ

(Festival de Detchi, en Tchécoslovaquie, août 1976)

Blancs : V. HORT (Tchécoslovaquie)
Noirs : L. ALBURT (U.R.S.S.)

Gambit - Benkö

1. d4	Cf6	
2. ç4	ç5	
3. d5	b5 (a)	
4. ç×b5	a6	
5. b×a6	g6 (b)	
6. Cç3	F×a6	
7. Cf3 (c)	d6	
8. g3 (d)	Fg7	
9. Fg2	Cb-d7	
10. 0-0	Cb6!	
11. Té1	0-0	
12. Cd2	Dç7	
13. Tb1 (é)	Db7! (f)	
14. b3 (g)	Cf×d5! (h)	
15. C×d5	C×d5	
16. Cf1 (i)	Cç3!! (j)	
17. F×b7	F×b7!! (k)	
18. Dd3 (l)	Fé4!	
19. Dé3 (m)	Fd4!	
20. Dh6	F×b1	
21. a3	Fa2	
22. Cd2	Tf-b8	
23. b4 (n)	ç×b4	
24. a×b4	T×b4	
25. Cf3	Fg7	
26. Dh3	Fé6!	
27. Df1 (o)	Fç4! (p)	
28. Rg2	Ta1	
29. Cg1	Tb4-b1	
30. Rh3 (q)	h5	
31. f4	Fé6+	
32. Rg2	Cd5! (r)	
33. Rf3	Fç3! (s)	
34. Td1	Fb2!	
35. abandon (t)		

NOTES

a) Bien que les Soviétiques appellent ce contre Gambit Benoni « Gambit de la Volga », il paraît juste aujourd'hui de lui délivrer le label du grand maître américain Benkö, qui, tout au long de sa carrièère, a construit sur la base du sacrifice du pion b noir un véritable système défensif et offensif.

b) Ceci constitue une intervention sans conséquence par rapport au traitement usuel 5... F×a6 ; 6. Cç3, d6.

c) Une autre possibilité consiste en 7. é4, F×f1 ; 8. R×f1, d6 ; 9. h3, Fg7 ; 10. Cf3, 0-0 ; 11. Rg1, Cb-d7 ou 9. g3, Fg7 ; 10. Rg2, 0-0 ; 11. Cf3, Cb-d7.

d) Une idée intéressante est ici 8. Cd2, Fg7 ; 9. é4, F×f1 ; 10. C×f1, 0-0 ; 11. Cé3, Cb-d7 ; 12. 0-0, Dç7 ; 13. Fd2, Tf-b8 ; 14. Dç2, avec avantage aux Blancs (Najdorf-Garcia, 1970).

e) Avec l'idée apparemment saine 14. b3 et 15. Fb2.

f) Alors que les Noirs attaquent curieusement le pion d5, la D s'installant sur une diagonale dangereuse contrôlée par le F blanc en fianchetto.

g) Le grand maître tchèque poursuit tranquillement son plan, estimant que son adversaire ne peut se risquer au gain du pion d5 sans dommage. La défense 14. é4 présente l'inconvénient d'affaiblir gravement les cases blanches (notamment d3), mais donne néanmoins aux Blancs quelques perspectives d'attaque au centre.

h) Avec beaucoup d'audace, les Noirs se lancent dans une grande aventure dont ils ont examiné minutieusement les complications.

i) 16. Cé4! menaçant 17. C×5 et 17. C×d6, suivi de 18. F×d5 aurait posé aux Noirs un réel problème. Il est vrai que le coup des Blancs n'est pas paré par 16... é6 à cause de 17. Cé3!, C×é3 ; 18. F×é3, d5 ; 19. F×ç5 et les Noirs perdent un pion avec une position défavorable.

j) Se jetant dans une combinaison de très grande envergure.

k) Après 17... C×d1 ; 18. F×a8, Cç3 ; 19. Tb2, T×a8 ; 20. Tç2, les Blancs ont une qualité de plus. Le coup du texte donne aux Noirs pour la D sacrifiée T+F ainsi qu'une forte pression.

l) Ou 18. Dç2, Fé4! ou 18. Dd2, C×b1.

m) Rendre la D par 19. D×é4, C×é4 ne fait que laisser une triste finale après 20. a4, Tf-b8!.

n) Une défense insatisfaisante qui facilite grandement la tâche des Noirs. 23. Cf3, Fg7 ; 24. Dh4 menaçant 25. Cg5 semble préférable, bien que le Noirs puissent poursuivre par 24..., Ta7 ; 25. Cg5, h5 ; 26. b4, ç×b4 ; 27. a×b4, Tç7!.

o) La fin est proche. Les pièces blanches sont acculées à la bande.

p) Menace 28..., Ta2.

q) Extraordinaire position : le R est la seule pièce qui puisse jouer ! Les Blancs sont en zugzwang.

r) Menace 33..., Cé3+ ; 34. F×é3, T×f1.

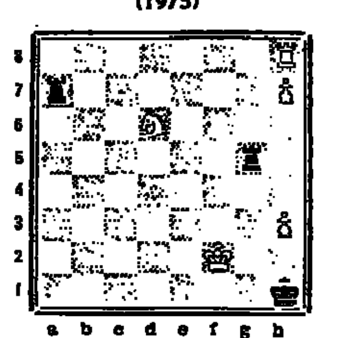
s) Menace 34..., F×é1 ; 35. D×é1, T×ç1.

t) Si 35. T×d5, T×ç1 ; 36. Df2, Tf1 ou T×g1. Une partie dont le grand maître soviétique se souviendra longtemps.

● *En accord avec la Fédération internationale d'échecs* (FIDE), l'Argentine a accepté officiellement de recevoir les XXIIIes Olympiades mondiales. Elles pourraient avoir lieu vers mai ou juin 1978, à Buenos-Aires, a annoncé M. Gaspar Soria, président de la Fédération argentine d'échecs. — *(A.F.P.)*

ÉTUDE

D. Gurguenidze (1975)



BLANCS (5) : Rf2, Th8, Cd6, Ph7 et h3.

NOIRS (3) : Rh1, Ta7 et g5.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 724

Y. BASLOV, Roumanie, 1974. Deuxième prix.

(Blancs : Rf8, Tç2, Fb1 et g1. Noirs : Rh7, Tb1, Fa7, Pf2.)

1. Tç6+!, Rh8 ; F×f2!, Fé3!! (et non 2..., F×f2 à cause de 3. Rf7!, T×b1 ; 4. Th6 mat) ; 3. Fd3!, Th6! ; 4. F×é3 (sans craindre 4..., T×ç6 ; 5. Fd4 + suivi du mat), Tf6+ ; 5. Ré7!! (si 5. T×f6, pat), T×ç6 ; 6. Rd7! gagnant la T sur toutes les cases. Tf6 ; 7. Fd4, Rg7 ; 8. Ré7 et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge — N° 722

MERVEILLES DE LA TECHNIQUE

Dans cette donne d'un championnat de France, ce *chelem, qui* semblait infaisable, pouvait être réussi grâce à une technique parfaite.

Cachez les mains adverses pour mieux comprendre comment il faut raisonner à la table.

	Nord	
	♠ R 10 4 3 2 ♥ 7 6 2 ♦ A R 7 4 ♣ V	
Ouest ♠ — ♥ 10 8 5 4 ♦ 9 8 3 ♣ D 9 6 5 3 2	N / O E / S	**Est** ♠ V 9 8 7 ♥ D 9 3 ♦ D V 10 ♣ R 10 7
	♠ A D 6 5 ♥ A R V ♦ 6 5 2 ♣ A 8 4	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Vial	Sussel	Leenhart	Reipl.
1 SA	passe	2 ♥	passe
2 ♠	passe	3 ♦	passe
3 ♥	passe	4 ♣	passe
4 ♥	passe	5 ♠	passe
6 ♠	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 5 de trèfle pour le valet du mort et la dame de Reiplinger (Est), *comment Vial, en sud, doit-il jouer* pour gagner ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute *défense* ?

Réponse :

Il y a onze levées en coupant deux trèfles avec la main longue à l'atout (mort inversé), et la douzième levée peut provenir de l'affranchissement du quatrième carreau ou du valet de cœur. Toutefois, il faudra essayer de gagner, même si les atouts sont 4-0.

Le déclarant prend l'entame avec l'as de trèfle et, profitant de ce qu'il est dans sa main, il coupe un trèfle, puis il tire la dame de pique.

1er cas. — *Les deux adversaires fournissent :* le déclarant joue le roi de pique et l'as de pique, puis *il coupe le troisième trèfle* et donne *un coup à blanc à carreau.* Il prend ensuite la main avec le roi de cœur (ou le roi de carreau), réalise son quatrième et dernier atout, joue carreau et fait le reste si les carreaux sont partagés ou si l'impasse à cœur réussit ou s'il y a un squeeze...

2e cas. — *Est ne fournit pas à pique* (V 9 8 7 en ouest) : le déclarant coupe une seconde fois trèfle, reprend la main avec le roi de cœur, fait l'impasse au valet de pique, tire le roi de pique, donne un coup à blanc à carreau et gagne le chelem si les carreaux son partagés ou s'il y a un squeeze à cœur et à carreau...

3e cas. — *Ouest ne fournit pas à pique* (V. 9 8 7 en Est comme dans la donne) : Sud peut gagner grâce à un jeu d'élimination : après deux coupes à trèfle, A R de carreau, trois levées à cœur (avec l'impasse), il fait un placement de main à carreau sur Est qui doit jouer pique :

♠ R 10 ♦ 7 4
——————— ♠ V 9 8 ♦ D
♠ A 6 5 ♦ 6

En fait, dans la donne réelle, les piques et les carreaux étaient partagés et il n'y a pas eu de problème pour gagner !

Défense en deux temps

Le jeu de flanc exige une bonne reconstitution des mains adverses, mais aussi de l'imagination et de la persévérance.

La donne suivante en est une remarquable illustration. Cachez les mains d'Est et de Sud et mettez-vous en Ouest.

	Nord	
	♠ R D 5 ♥ 7 4 3 ♦ V 3 ♣ A R D 10 9	
Ouest ♠ V 4 ♥ A 9 5 ♦ A R 8 7 5 2 ♣ 8 7	N / O E / S	**Est** ♠ 10 9 8 7 3 ♥ 10 6 ♦ 10 9 6 ♣ 6 4 2
	♠ A 6 2 ♥ R D V 8 2 ♦ D 4 ♣ V 5 3	

Ann. : S don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	2 ♦	3 ♣	passe
3 ♥	passe	4 ♥	passe

Healy, en Ouest, ayant attaqué le roi de carreau, puis l'as de carreau (sur lequel est tombée la dame de carreau, seconde du déclarant), *comment a-t-il ensuite joué* pour faire chuter QUATRE CŒURS ?

Note sur les enchères :

Il est normal pour Ouest de surenchérir à « 2 carreaux », surtout vulnérable, car la couleur à carreau n'est pas assez solide pour faire un saut à « 3 carreaux ».

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS

DOUBLE COUP DE VIENNE (n° 714)

De nombreux lecteurs ont signalé que le squeeze ne pouvait pas fonctionner puisque Est était gardé à pique grâce au valet. Cette remarque est exacte, mais on avait omis de préciser dans l'énoncé que Ouest avait, cette fois-là, entamé *un petit pique,* et qu'Est avait donc été obligé de fournir le valet, ce qui avait permis à Tintner de réussir ce chelem à Sans Atout.

Édité par la [illegible] le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

scrabble — N° 15

GARÇON, DEUX AYS, S'IL VOUS PLAIT !

Pluriels *(suite). — Ayant passe en revue les mots qui ne se mettent pas au pluriel, nous conclurons qu'au scrabble tout ce qui n'est pas interdit est autorisé, même si on en arrive à des pluriels aussi peu glorieux que ays, egos, yods ou nifes. Page 696, le PLI consacre un beau tableau au pluriel des noms (les adjectifs, traités en parents pauvres, n'ont droit à rien). En fait, cette page, outre qu'elle contredit certaines entrées (maximum, sarrau), se contente de reprendre les listes de pluriels que nous avons psalmodiés comme des litanies dans notre enfance (bijou, caillou, etc.). Or listes et entrées comportent d'importantes lacunes, parfois justifiées dans la mesure où certains mots ne peuvent prétendre au pluriel que par un laxisme propre aux scrabbleurs (sial, joual). Dans d'autres cas, le silence du PLI est moins excusable (gemmail, tribal).*

(A suivre.)

Partie jouée au club Nice-Côte d'Azur hôtel Acapulco le 21 mai 1977

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse illustré).

Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	Y O E T T L Z			
2	T E + R K A E N	ZLOTY	H 8	66
3	T R + I E A S U	YANKEE	12 H	48
4	D V I A M U L	SATURIEZ	8 A	104
5	— B N N L E O U	MAKI	K 10	28
6	N + S A I E G ?	BOULENT (a)	C 2	20
7	H A D E N P I	GANSIE (Z) (b)	N 9	93
8	X O E U V N M	DAPHNIES (c)	A 1	104
9	N + C T I E W L	MORVEUX	E 6	40
10	— P I I L L S E	TEX (d)	12 C	24
11	E I L L + F C U	PSI	13 G	36
12	C U + Q E S A O	FILLE (e)	F 2	23
13	B V I T E E R	COSAQUE (f)	L 4	101
14	B + R ? E O M S	VETIRE (Z)	15 H	30
15	E R C I B A O	F (I) EROMES	2 F	65
16	D W N U F T T	ECHOIRA	J 4	78
17	— A R D J E R L	FUT	13 B	18
18	L E R + A G S U	JADE	1 L	79
19	Fin de la partie faute de voyelles	ABUS	H 1	21
			TOTAL	978

RESULTATS

1. Mme Charbonnier 833 (85,17 %) ; 2. Mme Sire 832 (85,07 %) ; 3. Mme Alaria 827 (84,56 %) ; 4. sur 18 : Mme Dran 780 (79,75 %).

NOTES

(a) ou BOLEE en M 9 ; (b) ou (L)EASING. En faisant ABOULENT, on plafonne à 87 avec (P)AGINES ; (c) puce d'eau ; (d) unité de mesure pour les fils textiles ; (e) coup améliorable : FUEL M 10, 27 points ; (f) bat LOQUACE (4 F) d'un point et CLOAQUE (4 E) de 17.

PENTASCRABBLE

de Mme Touvet, de Giromagny (90)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot devant passer par l'étoile rose.

A E ? F I N S - A A A J N S V - A B C E N O S - A E I I R S S A H K M N S Z -

Solution : plus de 800 points.

Solution du problème n° 14

DEXTRES H 2 : 104. RENIEES I 1 : 83. ARGYROSE (sulfure naturel d'argent) 1 H : 275. ACCOMMODE 2 A : 90. BARKHANE (dune en forme de croissant) A 1 : 338. Total : 890.

MICHEL CHARLEMAGNE.

● *Les Championnats de France de scrabble* auront lieu le 10 septembre et le 11 septembre à partir de 14 heures à l'hôtel de ville de Forbach (Moselle). Les spectateurs pourront jouer la même partie que les sélectionnés.

● *Le Club Méditerranée* organise un festival de Scrabble, à Vittel, du 25 septembre au 2 octobre 1977. Possibilité de week-end les 1er et 2 octobre, avec tournoi séparé. Dotation en semaines de séjour à Djerba et à Vittel. Renseignements 266-92-01, poste 576.

Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 8, rue Maurice-Delafosse, 92100 Boulogne.



RELIGION

L'ABBÉ DUCAUD-BOURGET AU PANTHÉON ?

L'abbé François Ducaud-Bourget, animateur des occupants traditionalistes de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, infatigable malgré ses quatre-vingt-deux ans, rêve-t-il de rentrer au Panthéon ? Sinon comme poète, après sa mort, du moins comme curé, de son vivant ? Nous le lui avons demandé :

« J'ai proposé il y a quelque temps qu'on nous donne le Panthéon, car c'est la seule église disponible au cœur de Paris et qui nous conviendrait parfaitement. »

— Avez-vous demandé aux autorités civiles, au maire de Paris par exemple, de vous donner une église ?

— Je ne m'en suis pas occupé personnellement, mais il y a eu des pourparlers. C'est très simple : nous sommes catholiques et Français — comme nous aimons à le chanter ! — et nous payons des impôts. Nous avons donc droit à une église.

— Après l'échéance du 31 août et votre refus de quitter Saint-Nicolas, qu'attendez-vous maintenant ?

— J'attends tout d'abord que *le Monde* se montre plus agréable à mon égard et plus respectueux de la vérité...

— Quelle est votre vérité ?

— Ma vérité, c'est LA vérité. Nous sommes catholiques, un point c'est tout, et nous continuons à donner aux catholiques la vraie messe et les vrais sacrements.

— Mais la justice vous a sommés de quitter Saint-Nicolas. Qu'en faites-vous ?

— La justice est peut-être légale, mais elle n'est pas morale. Nous demandons seulement qu'on respecte nos droits. En fin de compte, et les choses étant ce qu'elles sont — comme disait quelqu'un, — je n'attends rien de personne et tout de Dieu ! »

A. W.

● *M. Libouban, juge d'instruction à Paris,* a décidé de laisser sans suite les plaintes déposées au mois de juin par plusieurs victimes d'un commando d'intégristes, à la mutualité à Paris. Une trentaine de jeunes gens armés de gourdins et de barres de fer, dont certains ont été formellement reconnus comme faisant partie du service d'ordre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, avaient, le 14 juin dernier, perturbé une réunion de chrétiens « conciliaires » en brisant des vitres, lançant des bombes fumigènes, blessant des orateurs (*le Monde* du 16 juin). La police municipale ayant purement et simplement dispersé... les victimes, plainte avait été portée accompagnée de nombreuses dépositions. M. Libouban estimerait que, ne disposant que de l'aveu d'un mineur qui aurait « *donné un coup de poing* », il ne pouvait engager de poursuites.

MÉDECINE

MALGRÉ LEUR CONDAMNATION AU CONGRÈS DE HONOLULU

Les psychiatres soviétiques, sur la défensive estiment avoir remporté une « victoire morale »

Honolulu (*A.F.P., A.P., U.P.I.*). — Le sixième congrès de l'Association mondiale de psychiatrie, réuni en séance plénière, a approuvé, mercredi 31 août (jeudi 1er septembre à 15 heures, heure française), deux motions condamnant les abus de la psychiatrie à des fins politiques (nos dernières éditions). La première, présentée par la délégation britannique, adoptée par 90 voix contre 88, « *condamne les abus systématiques de la psychiatrie à des fins politiques en Union soviétique* ». Le deuxième texte, adopté par 121 voix contre 66, présenté par la délégation américaine, s'élève « *contre le mauvais usage, où qu'il se produise, des talents, des connaissances et des équipements psychiatriques pour éliminer la dissidence* ». Il demande aussi la création d'une commission d'enquête sur les abus de la psychiatrie. Nous publions à part ces deux textes.

En revanche, la séance plénière a rejeté les demandes répétées de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visant à l'expulsion de l'Association mondiale de la psychiatrie de la délégation taïwanaise pour permettre à celle de Pékin d'y siéger. La séance plénière a clos ses débats, mais le congrès poursuivra des discussions jusqu'à samedi.

L'adoption des résolutions britannique et américaine a suscité l'indignation du délégué soviétique, le docteur Edouard Babayan qui a qualifié les accusations concernant l'U.R.S.S., de « *calomnies* » et demandé aux deux délégations de lui fournir des preuves de leurs accusations. Le docteur Jack Weinberg, président de l'Association américaine de psychiatrie, a rétorqué que les Soviétiques rendaient impossibles les examens de dissidents politiques présumés avoir été internés dans des établissements psychiatriques soviétiques.

La délégation soviétique n'a pas annoncé, contrairement à ce qu'elle avait menacé de faire auparavant, qu'elle quittait l'Association mondiale de psychiatrie. M. Babayan s'est borné à dire dans les coulisses qu'il consulterait l'Association soviétique à ce sujet. En attendant, tous les délégués soviétiques ont multiplié leurs déclarations. Ainsi, au cours d'une conférence de presse, il a été dit que la motion condamnant spécifiquement l'U.R.S.S. ne constituait pas une défaite pour ce pays, mais une « *victoire morale* ». Ce vote, acquis par 90 voix contre 88, n'a pu l'être, de l'avis de la délégation soviétique, qu'en raison du système de décompte des voix en vigueur au congrès, qui attribue à chaque délégation un nombre de voix proportionnel au montant des cotisations versées à l'Association. A son avis, ventilé par pays, le texte n'a été appuyé que par dix-neuf délégations contre trente-trois.

M. Dimitri Venediktov, ministre adjoint de la santé d'U.R.S.S., a déclaré : « *Je ne vois aucune raison ni aucune possibilité de quitter cette organisation. Mon sentiment est que, si nous la quittions, nous donnerions l'impression que nous avons peur ou que nous nous sentons coupables. Nous ne sommes dans aucune de ces deux situations.* »

Dans la journée de mercredi, pressé de questions par les journalistes, le docteur Georges Morozov avait fini par admettre que certaines personnes internées dans des hôpitaux psychiatriques soviétiques avaient « *d'abord été jugées pour des activités antigouvernementales* ». Mais c'est la seule fois où un membre de la délégation soviétique a admis une pareille chose. Dans tous les autres cas, les délégués ont toujours catégoriquement démenti que des internements soient faits pour des raisons politiques. « *Il n'y a pas un seul cas, dans l'histoire de l'U.R.S.S., où une personne saine ait été internée dans un hôpital psychiatrique* », a dit notamment M. Babayan.

Quant à l'internement du mathématicien Léonid Pliouchtch, présent à Honolulu, la délégation soviétique a dit qu'il avait été placé dans un établissement psychiatrique après avoir été traduit en justice pour des actes criminels contre l'Etat, « *pour des raisons humanitaires* », car il avait été considéré comme souffrant et irresponsable de ses actes.

A Moscou, l'agence de presse officielle Tass s'est élevée contre cette « *nouvelle campagne de diffamation contre l'U.R.S.S.* », qui, comme les autres, « *n'est étayée par aucun témoignage concret* ». Mais elle se garde bien d'évoquer la condamnation de l'U.R.S.S. à Honolulu, se bornant à évoquer « *les calomnies* » affirmant que l'U.R.S.S. et les pays de l'Est « *utilisent la psychiatrie pour persécuter les contestataires* ».

Les motions adoptées

La résolution britannique, adoptée par 90 voix contre 88 par la séance plénière du VIIe congrès de l'Association mondiale de psychiatrie, jeudi 1er septembre, est la suivante :

« L'Association mondiale de psychiatrie prend note des abus de la psychiatrie à des fins oplitiques et condamne de telles pratiques dans tous les pays où elles se produisent ; elle demande à toutes les organisations professionnelles de psychiatres de ces pays de renoncer et de supprimer de telles pratiques dans ces pays ; sur ce point, l'Association mondiale de psychiatrie applique cette résolution en premier lieu à la preuve, abondamment prouvée, de l'abus systématique de la psychiatrie à des fins politiques en Union soviétique. »

La résolution américaine, adoptée par 121 voix contre 66, a le texte suivant :

« L'Association mondiale de psychiatrie s'élève contre le mauvais usage, où qu'il se produise, des talents, des connaissances et des équipements psychiatriques pour éliminer la dissidence, et créera une commission d'enquête sur les abus de la psychiatrie pour examiner toutes les informations ou plaintes qui sont adressées au président de l'Association mondiale de psychiatrie concernant les abus de la psychiatrie à des fins politiques ; si une preuve suffisante le justifie, la commission pourra : 1) Enquêter sur les allégations concernant la violation de la politique de l'Association mondiale de psychiatrie en matière d'abus de la psychiatrie, en recherchant une information écrite complémentaire et (ou) le témoignage personnel de toutes sources qui sembleraient nécessaires, et (ou) faire des visites sur les lieux ; 2) Recommander toute action corrective qui serait jugée appropriée par le comité exécutif de l'Association mondiale de psychiatrie.

» Les membres de la commission devront être nommés par le président et approuvés par le comité exécutif. De plus, le comité d'enquête sur les abus de la psychiatrie est chargé de faire en sorte que toutes ses délibérations soient menées d'une manière qui assurerait une juste et équitable représentation des sociétés membres de l'Association mondiale de psychiatrie dans le pays desquelles la (ou les) prétendue violation aurait eu lieu.

» L'Association mondiale de psychiatrie établira un fonds spécial qui recevra les donations d'individus ou d'organisations, aux seules fins de financer les activités de la commission d'enquête sur les abus de la psychiatrie. Toutes les dépenses engagées sur ce fond devront être approuvées à l'avance par le comité exécutif de l'Association mondiale de psychiatrie, et cela, selon les procédures habituelles de l'Association en ce qui concerne les dépenses. »

LE COMITÉ EXÉCUTIF

L'Association mondiale de psychiatrie a élu son organisme dirigeant : le comité exécutif a la composition suivante :

Président : M. Pierre Pichot (France) ;

Vice-président : M. Shervert Frazier (Etats-Unis) ;

Secrétaire général : M. Peter Berner (Autriche) ;

Trésorier : M. Cornelius Kryspin-Exner (Autriche) ;

Secrétaires associés : M. Dabrowski (Pologne) et M. Lo (Hong-Kong).

● *Deux cents médecins britanniques* s'apprêtent à exercer dans les pays de la Communauté européenne, munis des certificats nécessaires, a révélé, mardi 30 août, le conseil général de la médecine britannique. Ce mouvement d'exode, autorisé par la Commission de Bruxelles depuis le 1er janvier 1977, s'explique, notamment, par les différences entre les honoraires pratiqués en Grande-Bretagne et ailleurs : les revenus annuels avant impôt étaient, en 1973, de 125 000 F à 160 000 F en Allemagne et de 55 000 F à 59 000 F en Grande-Bretagne.

ÉDUCATION

LA RÉFORME DES « RYTHMES SCOLAIRES »

Les dix dernières minutes

Le ministre de l'éducation est soucieux de la qualité de la vie des collégiens. Il vient de le redire dans une circulaire consacrée aux « rythmes scolaires » et publiée au Bulletin officiel de l'éducation du 1er septembre. La qualité de la vie, nul ne l'ignore, repose sur un équilibre harmonieux de périodes d'activité intense et de périodes de décélération, de temps forts et de temps morts. Les adultes le revendiquent dans leur vie professionnelle, il est donc légitime qu'on n'interdise pas aux enfants de participer à ce mouvement général pour une vie meilleure. La petite réforme dite des « rythmes scolaires », qui entre en application le 15 septembre, a été conçue dans ce but. C'est un petit pas, mais dans la bonne direction.

Traditionnellement l'entrée en sixième est le moment où les enfants s'entendent seriner que « cela commence à devenir sérieux », *sous-entendu : fini de rire, on est sur terre pour travailler. Sans dire aux enfants qu'ils pourront faire ce qu'ils voudront de leur temps, le ministre a pris quelques mesures qui vont dans le sens d'une moindre dramatisation de ce passage de l'école élémentaire au collège.*

Trente-six heures

L'organisation de la semaine scolaire — libération du mercredi ou libération du samedi — ne sera plus décidée au niveau national. Ce sont les établissements qui choisiront l'une ou l'autre formule. Simplement le ministère, qui ne confond pas l'autonomie et l'anarchie, impose quelques limites : cinq matinées de classe minimum, deux après-midi minimum et quatre maximum (mercredi et samedi exclus), « consultation » *obligatoire, sous le contrôle de l'inspecteur d'académie, des maires et* « tous contacts utiles notamment avec l'office municipal des sports et les responsables compétents dans les domaines religieux, médical et culturel », *consultation aussi des autres chefs d'établissement de la localité. Les principaux de collège ne décideront pas seuls du type de « semaine » qu'ils proposeront à leurs élèves : il leur faudra le faire en accord avec le conseil d'établissement, lors du second trimestre. Pour l'année scolaire qui vient, à titre transitoire, ils devront réunir le conseil d'administration de l'année précédente. On voit mal, toutefois, ce que pourront dire les « administrateurs » qui seront mis devant le fait accompli : la composition des emplois du temps est faite bien avant la rentrée.*

Une autre innovation, qui n'intéressera cette année que les classes de sixième, consiste à ramener de cinquante-cinq minutes à cinquante la durée des « séquences ». Seules les séances d'éducation physique, manuelle, technique et artistique dureront encore cinquante-cinq minutes.

Pour le reste, les élèves disposeront de « pauses » de dix minutes. Mais il ne faudra pas les prendre pour des mini-récréations. Le ministre conseille aux enseignants de « mettre à profit la détente terminale pour parfaire, sur d'autres plans que l'enseignement proprement dit, leur action éducative ». *Et de citer l'organisation de jeux, la* « surveillance d'activités spontanées de détente physique », « en cour de récréation ou sur terrain sportif voisin », *mais aussi : audition de disques,* « jeux scéniques », *recommandations sur les méthodes de travail, observations sur la tenue du cahier de textes, incitations à la fréquentation de la bibliothèque.*

« Le professeur, *précise encore le ministre,* utilisera cette période pour parfaire sa connaissance des élèves, soit à l'occasion d'entretiens soit par l'observation de leur comportement individuel et social. » *Il s'agit, sans doute, de faciliter la confection des dossiers scolaires si contestés, dont on sait qu'ils accorderont une grande place à l'évaluation* « des qualités et du comportement » *des jeunes. Ces dix dernières minutes, décidément, en vaudront soixante, et il est probable que dans bien des cas elles « déborderont » sur l'heure suivante...*

Dernier élément de la qualité de vie d'un collégien : le travail personnel. Beaucoup de professeurs — et de parents — sont trop exigeants. Le ministre pose quelques garde-fous : le travail personnel — et hebdomadaire — des élèves (à la maison ou en permanence) ne devra pas excéder une dizaine d'heures pour les matières principales (français, mathématiques et langue vivante) et deux heures pour l'histoire-géographie et les sciences expérimentales. Cette douzaine d'heures venant s'ajouter aux vingt-quatre heures passées en classe, la semaine des collégiens pourra atteindre trente-six heures. A onze ou douze ans cela paraît suffisant pour une vie de qualité.

BRUNO FRAPPAT.

En 1978

UN PLUS GRAND NOMBRE DE CANDIDATS SERONT ADMIS AU BACCALAURÉAT SANS ORAL

Un décret et un arrêté parus au *Journal officiel* du 1er septembre apportent quelques modifications au baccalauréat du second degré. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur à la session de juin 1978. Désormais les candidats ayant obtenu une note moyenne, égale ou supérieure à 10 (au lieu de 12) à l'issue des épreuves du premier groupe seront définitivement admis. Ceux qui auront obtenu une note moyenne au moins égale à 8 subiront les épreuves orales du second groupe. Ils feront connaître, sur le vu des notes obtenues aux épreuves du premier groupe, les deux disciplines sur lesquelles ils désirent faire porter leurs épreuves de contrôle. (Auparavant, les épreuves orales comprenaient également des disciplines qui n'avaient pas été subies à l'écrit.)

Une épreuve d'histoire et de géographie est ajoutée à l'écrit pour toutes les séries A, B, C, D et D'.

Ces modifications font suite aux mesures prévues au conseil des ministres du 2 mars pour mieux équilibrer les trois trimestres de l'année scolaire. Un petit pas avait été franchi cette année en juin par le report d'une semaine des épreuves écrites à l'exception de celles de philosophie, mais l'effet en avait été peu sensible. En supprimant l'« oral » pour les candidats ayant obtenu de 10 à 12 au premier groupe d'épreuves, le ministère espère alléger l'organisation de l'examen, resserrer le calendrier des épreuves et allonger ainsi le troisième trimestre. Dans la même perspective, un arrêté paru le 13 août (le Monde daté 14-15 août) avait supprimé les épreuves du B.E.P.C. pour les élèves de troisième ayant fait l'objet, au vu de leurs résultats scolaires, d'une décision d'orientation vers la classe de seconde d'un lycée.

PRESSE

L'affaire du « Parisien libéré »

Mlle AMAURY N'OBTIENT PAS L'EXPERTISE QU'ELLE SOLLICITAIT

M. Jean Cesselin, président du tribunal de commerce de Paris, a rendu le 1er septembre une ordonnance de référé déboutant Mlle Francine Amaury de son action tendant à obtenir la désignation d'un expert afin d'être informée sur les décisions envisagées par l'actuelle direction du *Parisien libéré*, spécialement par M. Claude Bellanger, président du conseil d'administration. Ce dernier dément formellement à ce propos les informations circulant au sujet de la vente de *l'Equipe*, d'un emprunt hypothécaire de 25 millions de francs et d'une menace de dépôt de bilan.

Si Mlle Amaury semble pouvoir justifier de la propriété de plus du dixième du capital social, le président du tribunal, s'appuyant sur l'argumentation développée en défense à la fois par M. Bellanger et par M. Philippe Amaury, frère de la requérante, constate : que M. Bellanger a été investi de ses pouvoirs à la demande de Mlle Amaury et de son frère ainsi qu'en atteste une lettre du 11 janvier dernier... que l'expertise sollicitée mise à la disposition des actionnaires minoritaires par la loi du 24 juillet 1966 [...] « *est un recours exceptionnel et ultime qui ne se justifie que pour protéger les actionnaires mis à l'écart de la gestion et qui ont épuisé tous leurs droits d'intervention aux assemblées et tous leurs droits de poser des questions aux organes sociaux, voire même aux commissaires aux comptes* ».

INFORMATION ET PUBLICITÉ

Le Syndicat national des journalistes C.G.T. s'étonne de la publication, par l'A.F.P. le 30 août, d'une dépêche reprenant cinq questions posées aux signataires du programme commun, sous forme de placard publicitaire, par l'Association pour la démocratie, qu'anime M. Bassi, et demande « *à la suite de quelles pressions* » l'A.F.P. y a consenti.

La direction de l'A.F.P. indique que, suivant une pratique en usage dans les agences mondiales, tant dans leur propre pays qu'à l'étranger, l'A.F.P. est en droit de tirer une dépêche de tout placard publicitaire dans la mesure où il contient matière à information.

● *La Croix* a décidé de porter son prix de vente à 1,40 F à partir du 1er septembre. *La Dépêche du Midi*, éditée à Toulouse, a fait de même.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2-IX-77 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 3 IX 77 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 2 septembre à 0 heure et le samedi 3 septembre à 24 heures :

La perturbation faiblement pluvieuse qui abordait le Finistère vendredi matin traversera une grande partie du pays en prenant un caractère parfois orageux, surtout dans nos régions du Sud-Ouest, mais épargnera encore samedi le Sud-Est.

Samedi matin, une bande faiblement pluvieuse s'étendant de la Vendée aux Ardennes se décalera vers le nord-est, où elle sera accompagnée d'orages locaux. Ce passage pluvieux sera suivi d'un temps nettement plus frais, avec des averses plus nombreuses sur la Normandie, le Nord, la région parisienne, les vents s'orientant au nord-ouest et passagèrement au nord. Des éclaircies assez belles se développeront dans l'après-midi sur la Bretagne, la Normandie, les régions du Centre.

Dans le Sud-Ouest, le ciel restera souvent nuageux, et des orages parfois violents éclateront principalement au voisinage des Pyrénées et du Massif Central. Le quart sud-est bénéficiera en revanche d'un temps encore chaud et ensoleillé. D'une façon générale, les températures seront en baisse sensible sur la moitié nord et dans le Sud-Ouest, les vents resteront généralement modérés de secteur nord-ouest à nord derrière la perturbation.

Vendredi 2 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 018,4 millibars, soit 763,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 1er septembre; le second, le minimum de la nuit du 1er au 2): Ajaccio, 25 et 16 degrés; Biarritz, 21 et 12 ; Bordeaux, 24 et 9 ; Brest, 19 et 16 ; Caen, 22 et 14 ; Cherbourg, 18 et 15 : Clermont-Ferrand, 21 et 8 ; Dijon, 22 et 12 ; Grenoble, 21 et 10 ; Lille, 22 et 10 ; Lyon, 22 et 13 ; Marseille, 25 et 14 ; Nancy, 24 et 10 ; Nantes, 21 et 11 ; Nice, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 22 et 11 ; Pau, 21 et 9 ; Perpignan, 25 et 16 ; Rennes, 22 et 13 ; Strasbourg, 25 et 15 ; Tours, 22 et 9 ; Toulouse, 23 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 15 degrés ; Amsterdam, 20 et 13 ; Athènes, 30 et 21 ; Berlin, 25 et 17 ; Bonn, 26 et 11 ; Bruxelles, 22 et 12 ; Iles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 21 et 14 ; Genève, 20 et 12 ; Lisbonne, 26 et 15 ; Londres, 21 et 16 ; Madrid, 30 et 12 ; Moscou, 28 et 12 ; New-York, 28 et 24 ; Palma-de-Majorque, 27 et 15 ; Rome, 26 et 20 ; Stockholm, 20 et 10 ; Téhéran, 26 et 18.

LOTO

TIRAGE N° 35

DU 31 AOUT 1977

7 8 32 34 43 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 41

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1)
6 BONS NUMEROS	1 589 155,20 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	227 022,10 F
5 BONS NUMEROS	14 231,20 F
4 BONS NUMEROS	194,20 F
3 BONS NUMEROS	12,40 F

PROCHAIN TIRAGE LE 7 SEPTEMBRE 1977

VALIDATION JUSQU'AU 6 SEPTEMBRE 1977 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 2 septembre 1977 :

DES DECRETS

● Relatif au statut particulier du corps des commissaires de police de la police nationale ;

● Modifiant le décret n° 68-69 du 29 janvier 1968 relatif au statut particulier du corps des commandants et officiers de paix de la police nationale ;

● Modifiant le décret n° 72-774 du 16 août 1972 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la police nationale (1).

(1) Ces textes seront ultérieurement publiés en fascicules séparés.

Festivités

● *Un ensemble de festivités* auront lieu du 3 au 11 septembre à Chantilly, près de Paris.

— La Nuit de la chasse, qui aura lieu sous un chapiteau dressé sur la Petite-Pelouse, le samedi 3 septembre de 21 h. 30 à l'aube ;

— Un ensemble de démonstrations sportives, le dimanche 4 septembre, où la moto et la bicyclette seront à l'honneur ;

— Uune soirée « rock », le vendredi 9 septembre à 21 heures ;

— Une fête de nuit, donnée dans le parc du château de Chantilly, le samedi 10 septembre à 20 h. 45, avec musique, danse et feu d'artifice ;

— Le dimanche 11 septembre, en début d'après-midi, une grande cavalcade folklorique à travers la ville, avec chars fleuris, fanfares, trompes de chasse, meute, majorettes. *(Renseignements : 457-08-58.)*

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 857

HORIZONTALEMENT

I. Le bleu lui sied bien ; Suscitent maintes frictions ; Possessif. — II. Légers et débrouillards ; Ornements de revers. — III. Fume avant la fin d'un repas : Ne resterait pas indifférent. — IV. Vit le jour en 1859 ; Agent secret ; Fut sans doute taquinée par les mouches. — V. Cruelle ; Lumière depuis longtemps éteinte ; Elle est au parfum (épelé) ; Symbole chimique. — VI. Ville étrangère ; Mince compensation ; Qualifie un résultat qui ne saurait donner satisfaction. — VII. Morceau de sucre ; Pronom ; Souligne l'accord de deux Italiens. — VIII. Divinité ; L'un des attraits d'un casino. — IX. Rigides ; Qui viole les règles de l'harmonie. — X. Liquide nourricier ; A ne pas mépriser ! La Terre. — XI. Sorties ; Fils conducteurs ; Pic. — XII. Quelqu'un mais qui ? ; Demoiselles d'honneur — XIII. Ne manque pas de crans ; Ses rigueurs incitent à frapper. — XIV. N'eurent pas d'objectif apparent (épelé) ; En rapport avec un despote ; En danger de rupture sur une gouttière. — XV. Vieux prétextes à réjouissances ; Les excès lui sont funestes.

VERTICALEMENT

1. Faits de guerre ; Couleur. — 2. Déchire à belles dents ; Surprendra. — 3. C'est le temps qui les fait presser ; Se montre nettement désagréable. — 4. Symbole ; D'un continent. — 5. Accents plaintifs ; Jouèrent un rôle dans l'Histoire de Rome ; Elément d'un jeu. — 6. Dans un bassin ; Participe ; Forme de savoir ; Méprise la société ; 7. Amorce une conversation lointaine ; Pronom ; Grecque. — 8. Séparées ; Refusèrent toute transaction. — 9. Juge ; Abréviation ; Vieille nourrice ; Fin de participe. — 10. Peu honnête ; Tombent avec le temps ; Pronom. — 11. Ne sent pas la rose ! ; Courants d'air. — 12. Familières au poète ; Le lot des retardataires. Conjonction — 13 Symbole : On connaît d'avance le jour de sa mort. Juliette, dans l'intimité. — 14. Echappent à toute accusation de sottise ; Nettement sur le retour ; Laisse tout dans le vague. — 15. D'un auxiliaire ; Les chefs se reposent entièrement sur eux.

Solution du problème n° 1 856

Horizontalement

I. Publicité. — II. Avoir ; Ras. — III. Testament. — IV. Se. — V. Eternelle. — VI. Ni ; Io. — VII. Caserions ? — VIII. Ere ; Na !. — IX. Encaisse. — X. Té ; Su. — XI. Prêteuses.

Verticalement

1. Patience ; RP. — 2. Uve ; Tiare. — 3. Bosse ; Sente. — 4. Literie ; Cet. — 5. Ira ; Noria. — 6. Mie ; Inu. — 7. Ire ; Lions. — 8. Tan ; Nasse. — 9. Estrées ; Eus.

GUY BROUTY.

CARNET

Naissances

— M. Robert Vitkine et Mme, née Evelyne Ehrlich, sont heureux d'annoncer la naissance, le 18 août 1977, de leur fils

Antoine.

24, rue de Téhéran, 75008 Paris.

— André Ulmann et Agnès, née Rozan, sont heureux de faire part de la naissance de

Cécile,

le 19 août 1977.

7, rue Vésale, 75005 Paris.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Mlle Marie-Hélène Ronez
avec
M. Gilles Taloté.

La cérémonie nuptiale aura lieu le 3 septembre 1977 en l'église de Roquevaire (Bouches-du-Rhône).

— M. et Mme Maxime Malinski, M. et Mme Jacques Gotkovsky, sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Martine et Yvar,

qui a eu lieu le 12 août dans l'intimité.

102, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.
La Bourbonnerie,
78610 Les Essarts-le-Roi.

Décès

— Nous apprenons le décès de

M. William BENAIM,
ancien adjoint
de Jacques Chevallier,
maire d'Alger,
ancien vice-président de la caisse de Crédit municipal
et de la caisse des écoles
de la ville d'Alger,

survenu le 30 août 1977, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

— Nanie et Michel Hurtig,
Jean-Pierre et Hélène Bonnafous,
Françoise et Rémi Dulac,
ses enfants,
Alain, Catherine, Marie-Hélène Hurtig,
Antoine, Charlotte Bonnafous,
Valérie, Perrine Dulac,
ses petits-enfants,
Et sa famille,
font part du décès de

Marcelle BONNAFOUS.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le jeudi 1er septembre 1977, à Bordeaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a la tristesse de faire part du décès survenu dans sa soixante-dix-huitième année de

M Henri BRAUN-ADAM
cofondateur en 1943 dans la clandestinité du CRIF

— M. Georges Cottin, son fils,
Mlle Marcelle Mondain-Monval, sa sœur,
Mme Paul Mondain-Monval, sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Henri COTTIN,
née Georgette Mondain-Monval,

survenu le 30 août 1977, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 5 septembre, à 14 heures, en l'église Saint-Sulpice, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Rueil-Malmaison.

2, rue Rotrou, 75006 Paris.
151 bis, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.
4, rue Dupin, 75006 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

survenu le 23 août 1977,

Mlle Marguerite GUERIN-ROLL,

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part de
M. et Mme H. Defourneaux,
M. et Mme P. Herold,
M. et Mme Le Carpentier,
M. et Mme J. Mattler.

— Les membres du conseil d'administration de l'Association Marguerite-F Herold pour la protection de l'enfance inadaptée ont le regret de vous faire part du décès de

Mlle Marguerite GUERIN-ROLL,
administrateur de l'Association.

— Mme Antoine Henry,
M. et Mme Patrice Henry,
M. et Mme Jacques Rolland et leurs enfants,
M. Pierre Breton,
Les familles Henry, Rolland, Breton et Bleuville,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Camille HENRY,
née Simone Breton,

survenu le 31 août, dans sa soixante-neuvième année

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 5 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans l'intimité familiale.

La famille rappelle à votre souvenir la mémoire de

M. Camille HENRY,

décédé accidentellement le 28 novembre 1967

16, rue Pierre-Cherest,
92200 Neuilly-sur-Seine
19, rue de Chartres,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Marie-Alberte Joulian et sa famille ont la douleur de faire part du décès de

M Jacques JOULIAN.

Le Pressoir,
91820 Boutigny-sur-Essonne.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Elie KRYVIAN,
née Anna Dichter.

De la part de :
Mme Jacob Kaplan et du grand rabbin de France, Jacob Kaplan, sa sœur et son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
Et de toute sa famille.

Les obsèques ont eu lieu, dans l'intimité, le 31 août.

— Mme Jean Le Guiner,
M. et Mme Gaston Duchet-Suchaux et leurs enfants,
Le docteur et Mme Lucien Toscer et leurs enfants,
M. et Mme François Le Guiner et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Le Guiner,
Mme Louis Le Guiner,
ont la douleur de faire part du décès, survenu subitement à l'âge de soixante-quinze ans, le 26 août 1977, de

M. Jean LE GUINER,
directeur central honoraire
du Crédit industriel de l'Ouest,
médaille de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,

leur époux, père, grand-père, frère et beau-frère.

Les obsèques ont eu lieu le 29 août 1977 à Saint-Sébastien-sur-Loire.

— Quimper.

On nous prie d'annoncer le décès de

l'enseigne de vaisseau
François LE TALLEC,

survenu accidentellement au large d'Aguilas (Espagne), à l'âge de vingt-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu à Quimper, le 29 août, dans l'intimité familiale.

De la part :
Du capitaine de frégate (E.R.) et Mme Jean Le Tallec, ses parents,
De Jacqueline, Jean-Yves et Catherine, ses frère et sœurs,
De M. et Mme Edeye et leurs enfants,
De Mme Louise Blaise,
De Mmes Hélou.
4, rue Docteur-Alexis-Carrel,
29000 Quimper.

— Mme Georges de Lisle,
Mme Melchior de Lisle,
M. et Mme Pierre Schaeffer et leur fille Justine,
Mme Claude Piovet, Valentine, Antoine et Laurent,
M. Renaud de Lisle et sa fille Sabine,
M. et Mme Alain Motard,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Melchior de LISLE,
ingénieur général
des ponts et chaussées d'outre-mer
en retraite,
ancien directeur des études
de l'Ecole spéciale
des travaux publics,

survenu subitement à Paris le 26 août 1977, à l'âge de soixante-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

137, boulevard Raspail, 75006 Paris.

[Né en 1908, à Brest, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, Melchior de Lisle devient ingénieur en chef des ponts et chaussées (1952), ingénieur général des travaux publics d'outre-mer (1951), conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (1950-1951 et 1954-1955), directeur des travaux publics du Cameroun (1951-1957) aux Nations unies (1961-1962), à la Banque mondiale (1964-1966) Il était depuis 1966 directeur des études de l'Ecole spéciale des travaux publics.]

— Mme le docteur Salem-Delachaume, son fils Richard,
Les familles De Mayo, Navarro, Simantov, Amar, Bourla, Capuano et Delachaume,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Daniel SALEM,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
diplômé de l'Institut d'études politiques,
docteur ès sciences économiques.

Il a été inhumé à Marseille dans la plus stricte intimité

Mme Robert Schaeffer,
Le docteur et Mme Michel Guyot et leurs enfants,
M. et Mme Paul Joannes et leurs enfants,
M. Maurice Schaeffer,
Le docteur et Mme Jacques Schaeffer et leurs enfants,
M Jean-Pierre Schaeffer,
M. Philippe Schaeffer,
Mme Paul Aubriot et ses enfants,
Le docteur et Mme Michel Jacques et leurs enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Robert SCHAEFFER,
président honoraire
du tribunal de grande instance
de Strasbourg,
officier de la Légion d'honneur,

survenu subitement, le 29 août 1977, dans sa soixante-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 1er septembre, à Obernai, dans la plus stricte intimité de la famille, selon la volonté du défunt.

27, route de la Wantzenau,
Strasbourg.

— Mme Jean Vander-Elst-Bequaert,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean VANDER-ELST,

survenu le 31 août 1977.

Les obsèques auront lieu le 5 septembre 1977, à 15 heures, en l'église de Camphin-en-Pevele (Nord).

— M. Emile Zérah,
M. Armand Zérah et son fils Gilles,
Le docteur et Mme Henri Zérah et leurs enfants,
Mme et M. Albert Nataf et leurs enfants,
M. et Mme René Chiche et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Chiche et leurs enfants,
M. et Mme André Chiche et leurs enfants,
les familles, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emile ZERAH
avocat honoraire à la cour d'appel
de Tunis

survenu à son domicile le 11 août 1977.

5, rue Champlain, Tunis.
29, rue Descartes, 75005 Paris.

Remerciements

— Mme Jackie Bodereau, très touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de son mari,

M. Jackie BODEREAU,

prie toutes les personnes qui les lui ont manifestés de trouver ici ses remerciements.

— Mme Louis Chapeau, née Dordonnat,
M. Claude Chapeau,
Mme Claude Chapeau, née Aslund,
M et Mme Doriot,
M. et Mme Goffinet,
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux personnes qui leur ont exprimé leur sympathie à l'occasion du décès, le 7 août 1977, de

M. Louis CHAPEAU,

les prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Mme Jeanne Pellerin,
M. Jean-Michel Pellerin,
et la famille,
dans l'impossibilité d'avoir pu prévenir tous les amis de

Françoise PELLERIN,
professeur d'anglais

les prient de bien vouloir les en excuser et remercient vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.

19, rue Damrémont, 75018 Paris.

Visites et conférences

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 13 h., 11, quai Conti, Mme Hulot : « Pèlerinage à Watteau ».

13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Vermeersch : « Château de Chantilly ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux : « Hôtel de Sully ».

15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Legregeois : « Hôtel Marmottan ».

15 h., 23, quai Conti, Mme Maguani : « L'Institut de France ».

15 h., rue Saint-Denis, Mme Zujovic : « Saint-Leu, Saint-Gilles et son quartier ».

15 h., métro Port-Royal, M. Payen-Appenzeller : « Montparnasse » (Connaissance de Paris).

15 h., 5, rue Michel-Ange : « Le village d'Auteuil » (Paris et son histoire).

15 h., angle rues de Vaugirard et de Condé : « Le Sénat, Le Palais du Luxembourg » (Visages de Paris).

15 h. 15, 174, rue Saint-Jacques : « Faubourg Saint-Jacques » (Mme Barbier).

15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Meyniel : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

CONFERENCE. — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale : l'expérience de la conscience pure » (entrée libre).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

SCIENCES

Le CNES crée un groupe d'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés

Le Centre national d'etudes spatiales (C.N.E.S.) vient de créer un groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEPAN), pour étudier scientifiquement certains phénomènes physiques inexpliqués dont de nombreux observateurs apportent le témoignage.

Le GEPAN permettra au CNES d'analyser et de traiter avec les moyens les plus modernes les témoignages d'observation de phénomènes de la proche banlieue terrestre que l'on ne peut attribuer ni à des ballons-sondes, ni à des lancements de satellites, ni à des évolutions d'avions, ni à des météores, ni à des phénomènes optiques (foudre, aurore boréale, nuage) ou électriques, qui prennent naissance dans la haute atmosphère.

Bien souvent, en effet, des témoins oculaires de bonne foi — les enquêtes ultérieures l'ont montré — ont associé à tort certains de ces phénomènes naturels à des manifestations d'OVNI (objets volants non identifiés). Or, si l'on en croit le Dr Edwards Condon, chargé dès 1966 par l'U.S. Air Force de rédiger un rapport exhaustif sur le phénomène des OVNI, *« dans 90 % des cas on a affaire à des phénomènes connus, mais aucune explication rationnelle ne peut être donnée pour les 10 % restants ».*

Deux ans de travail et un demi-million de dollars furent nécessaires pour aboutir à ces conclusions. En décembre 1969, le Pentagone décidait de liquider son groupe de recherches sur ce sujet et publiait un Livre blanc dans lequel il expliquait qu'*« aucun de ces phénomènes ne s'était jamais révélé être une menace pour la sécurité des Etats-Unis ».*

En France, le chef de la division « science » du centre spatial de Toulouse, M. Claude Poher, étudie depuis plusieurs années ces témoignages (*le Monde* daté 27-28 janvier 1974) : par des méthodes statistiques, il essaie de faire apparaître des corrélations entre les divers témoignages. La création du GEPAN lui donne une caution officielle

Le CNES va aussi constituer un petit groupe de personnalités scientiques, de physiciens et de psychologues, dont il prendra l'avis pour orienter les études du GEPAN.

RADIO-TÉLÉVISION

La nouvelle grille d'Europe 1

Tout n'est pas décidé encore, mais presque, à Europe 1. Comme chaque année, la « grille des programmes » change à la rentrée, mais cette fois-ci avec un peu d'avance. Car si les auditeurs sont un peu moins nombreux pendant la période des vacances (environ 15 % de perte pour Europe 1), *« ils écoutent mieux »*, fait remarquer Pierre Bellemare, président-directeur général adjoint d'Europe 1, *« ils sont plus disponibles aux expériences »*. De nouvelles formules ont donc été essayées dès le mois d'août.

Pierre Bellemare ne veut pas révéler ce que seront les prochains week-ends. Une émission comique le samedi matin ? Peut-être, ce n'est pas sûr, rien de plus hasardeux, de plus difficile que de faire rire... Mais il y aura une « médicale », une fois par semaine, avec Igor Barrère, Etienne Lalou et Pierre Desgraupes (à partir du 5 septembre).

En ce qui concerne le quotidien, du lundi au vendredi, les innovations ont lieu surtout l'après-midi.

A 13 h. 30, Pierre Bellemare lui-même fait le récit d'une vie, ce sont *Les aventuriers*.

Histoire d'un jour, l'émission hebdomadaire de Philippe Alfonsi, est devenue quotidienne. *« Cette émission, que nous avons commencée en janvier 1976, a suscité un phénomène d'adhésion »*, explique Pierre Bellemare. Désormais, chaque jour, de 14 heures à 15 heures, *Histoire d'un jour* retracera les grands événements politiques de notre histoire (un thème par semaine) grâce à des documents sonores appartenant à la maison (*« Nous avons beaucoup de reportages de 1955 à nos jours »*), à l'Institut national de l'audio-visuel, et en faisant appel aux collections privées.

Ensuite, à 15 heures — *« ce que j'appelle*, dit Pierre Bellemare, *l'heure de plus grande solitude »*, — *Une femme, un homme*, l'émission de Pierre Dumayet, du docteur Meignant et du docteur Hélène Bernard, interrogera chacun des membres du couple séparément et non plus ensemble.

A 15 h. 30, troisième changement : *« Viviane partira tous les jours à la découverte d'une petite ou moyenne entreprise »*, dit Pierre Bellemare. Il ne s'agira pas d'une enquête sociale, mais plutôt d'un portrait de *« ce qui fait la France »*. Cette émission, qui n'a pas encore de titre, commence le 5 septembre.

Enfin, petite innovation celle-ci, le jeu « 20 millions cash » (11 h. 30) propose de jouer non plus 2 mais 20 millions.

Tout devrait être en place le 17 septembre. — *C. H.*

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

— *MM. Michel Rocard*, membre du secrétariat du parti socialiste et *Jean-Pierre Fourcade*, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, débattent du salaire des cadres, sur Europe 1, de 19 h. à 20 heures.

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « la Manière forte », de J. Deval, mise en scène P. Mondy, avec A. Pralon, Riandreys, Sanderson, J Balutin.

Un jeune homme pauvre, André, ayant contracté une dette de jeu envers Simone, est amené à lui servir de secrétaire...

22 h. 30, Allons au cinéma.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Feuilleton : La chasse aux hommes, de L. Iglesis, d'après l'œuvre de Paul Vialar ; 21 h. 35, Littéraire : Ah ! vous écrivez ? de B. Pivot.

Avec MM. G Conchon (le Sucre), *A. Astruc* (le Serpent jaune), *D Rolin* (Dulle Griet).

22 h. 45, Sports : Super stars.

23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi : De quoi avons-nous peur ? Les coups. Enquête et réalisation · R. Rein.

Des millions de femmes et d'enfants sont battus aujourd'hui en France dans le plus grand silence. Certains témoignent ici.

21 h. 30 Documentaire : Planètes indigènes, planète Baruya, de Y Dunlop (quatrième partie)

Les Baruya interrogent l'équipe de cinéastes sur l'utilisation de leurs films.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La science est-elle possible ? Avec H. Reeves, astronome (rediffusion) ; 21 h. 30, Musique de chambre (Seracki, Nansurian, Schmitthe, Bennett, Dianda, Beethoven) ; 22 h. 30, Entretiens avec F Mauriac (rediffusion) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Robert Duncan.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Le coin des collectionneurs : l'Ensemble E. Tarr ; 21 h., Concert par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir R. Barchai, avec G. Janowitz, soprano Symphonie « Londres » (Haydn), « Quatre Derniers Lieder » (R. Strauss), Symphonie « Jupiter » (Mozart) ; 23 h. 15, Cabaret du jazz ; 0 h. 5, Les fouleurs de paroles ; 0 h. 10, Les enseignements de Don Juan.

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Caméra au poing ; 12 h. 45, Jeunes pratiques ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 50, La France défigurée ; 14 h. 5, Restez donc avec nous ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre : La rentrée scolaire ; 19 h. 40, Feuilleton : Adieu mes quinze ans ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Numéro un : Sophie Desmarets ; 21 h. 30, Série : Sergent Anderson (Fausse monnaie) ; 22 h. 25, Sports : Athlétisme (Coupe du monde), tennis (tournoi de Forest-Hill).

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

14 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 15 h., Série : L'aube de l'histoire (Le drame d'Alésia) ; 15 h. 55, Athlétisme : Coupe du monde ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes ; 18 h. 5, La télévision des téléspectateurs en super-8 ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 40, Souvenirs : La joie de vivre ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : Les enquêtes du commissaire Maigret (« l'Amie de Mme Maigret ») ; 22 h. 5, Questions sans visage ; 23 h. 5, Juke box.

23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Les aventures de Tintin et Les aventures de Bolek et Lolek ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Les animaux chez eux.

20 h 30, Retransmission lyrique : les Noces de Figaro, opéra bouffe de Mozart, d'après l'œuvre de Beaumarchais. Avec P.-Ch. Runge, D. Perriers, G. Socci, A.-M. Grain, l'orchestre et les chœurs de l'Opéra de Lyon dirigés par Th. Guschlbauer.

23 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Hommage au réalisateur Yves Darriet : « le Soldat Dioclès », « Paris au fil de la Seine » ; 16 h 20, Le livre d'or : Purcell ; 17 h. 30, Radio-Canada présente · Où en sont les littératures nationales ? ; 18 h. 30, Damia revient et chante la rue ; 19 h. 25, Lettres du Québec ;

20 h., la Dame au petit chien, d'après Tchekhov. Adapt. L. Kokrynski. Avec C. Pivin, M. Eyraud, M.-C Achard Réal. J Pivin (rediffusion) ; 21 h 55, Ad lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi, ou mi-fugue mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ; de 14 h. à 20 h., Les Astronotes... 14 h. 10, Discothèque 77 ; 15 h., En direct du studio 118 : Concerto pour flûte « la Notte » (Vivaldi), extraits des « Indes galantes » (Rameau), par J.-C Malgoire ; 15 h. 45, La route des jongleurs ; 16 h. 35, 25 Notes/seconde ; 17 h. 32, Directeurs de la musique en France ; 17 h. 40, Iphigénie-Hi-Fi-Génie ; 19 h., Sélection - concert ; 19 h. 10, Non écrites ;

20 h. 30, Festival estival · « Coro pour voix et instruments » (Berio), par les Chœurs et l'Orchestre symphonique de Radio-Cologne, dir. L. Berio ; 22 h., Berio et la voix ; 23 h., Vieilles cires . L. Lehman ; 0 h. 5, Les fouleurs de paroles ; 0 h. 10, Polyphonie occidentale du douzième au seizième siècle.

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Jeu : La bonne conduite ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Jeu : L'homme qui n'en savait rien ; 14 h. 5, Série : « Guerre et Paix », d'après Tolstoï (neuvième épisode : Le chemin de la sagesse) ; 15 h. 35, Sports : Direct à la une ; 17 h. 25, Téléfilm : « le Trésor des mers du Sud » ; 18 h. 55, Feuilleton : Adieu mes quinze ans ; 19 h. 15, Les animaux du monde ; 19 h. 45, Journal.

20 h. 30, FILM : LE DRAPEAU NOIR FLOTTE SUR LA MARMITE, de M. Audiard (1971), avec J. Gabin, G. Leclerc, E. Damain, J. Marin, M. Luccioni (Rediffusion).

Un cheminot de Villeneuve-Saint-Georges a décidé de construire un voilier dans le jardin de son pavillon.

Une comédie poétique qui tranche sur l'inspiration habituelle de Michel Audiard. Et Gabin dans un rôle qui lui convient très bien.

21 h. 50, Sports : Championnat du monde de cyclisme au Venezuela.

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

15 h., Le cirque du monde : Le cirque knie ; 15 h. 55, Téléfilm : Nitro ; 17 h. 25, Aventures : Derniers survivants du lac Titicaca ; 17 h. 45, Magazine de la magie : Abracadabra, avec Majax ; 18 h. 35, Série : Shazzan ; 19 h., Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Jeux sans frontières ; 21 h. 55, Feuilleton : Bouquet de ronces, d'après A. Newman, avec D. Grant, M Finlay, W. Wax ; 22 h. 50, Sports : Championnat du monde cycliste sur piste.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

16 h. 55, Documentaire : Planètes indigènes, planète Baruya (reprise de l'émission du 2 septembre) ; 17 h. 50, Espace musical, de J.-M. Damian : Huitième livre de madrigaux de Monteverdi (par l'Ensemble instrumental Consentus Musicus de Vienne) ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Magazine hexagonal 20 h., Pour les jeunes · Lassie.

20 h. 30 L'homme en question : M. Jean-Louis Servan-Schreiber ; 21 h. 30, L'INA présente · CINE-COURT.

22 h. 20, Journal.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle Joseph L. Mankiewicz) . L'AVENTURE DE Mme MUIR, de J L. Mankiewicz (1947), avec G. Tierney, R. Harrison, G Sanders, Ed. Best, V. Brown, N Wood (v.o. sous-titrée, n. rediffusion).

Au début du siècle, une jeune veuve, retirée dans une maison de Cornouailles, entretient une touchante idylle avec le fantôme d'un marin qui hante les lieux. Une très belle et très romanesque histoire d'amour.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Robert Duncan (et à 14 h.) ; 7 h. 7, Le fenêtre ouverte ; 7 h 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; de 8 h. à 11 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 45, Musique de chambre (Ravel, Jolivet) ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente trois pièces de Musset : « Un caprice », avec C. Giraud, M. Béhar ; « Dupont et Durand », avec F. Huster, P. Etesse ; « l'Ane et le Ruisseau », avec B. Dhéran, A. Feydeau ; 16 h 5, Jeunes interprètes au Festival estival : œuvres de Saint-Georges, Giuliani, Haydn ; 17 h. 30, Escales de l'esprit ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie ininterrompue : Robert Duncan et Serge Fauchereau ; 20 h. 40, Les opéras français : « la Grande Duchesse de Gerolstein » (Offenbach), avec R. Crespin, M. Mesplé, A. Vanzo, « Faust » (Gounod), avec M. Caballe, G. Arrabal ; 23 h., Black and blue ; 23 h. 50, Poésie : Paul-Louis Rossi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h 3, Concert promenade ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., Harmonia sacra ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 35, Opéra-bouffon ;

13 h. 45, Premier jour J de la musique ; 14 h., La tribune des critiques de disques ; 17 h., Le concert égoïste, de Noël Lee ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h. 30, « Trois Airs de cour français », œuvres de Bach, Purcell, Humphrey, Campra, par M. Van Egmond et W Christie ; 22 h. 30, Musique de chambre (Schumann) ; 0 h. 5, Les fouleurs de paroles ; 0 h. 10, Dernière image

CULTURE

Une histoire comparée de l'Europe

(Suite de la première page.)

A côté de tels compliments, la doulce France fait-elle pâle figure ? Disons qu'elle « démarre » avec un handicap épouvantable, par la faute des guerres louis-quatorziennes.

Après 1715, voici qu'intervient le puissant décollage, en France. Saluons au passage le régent Philippe d'Orléans, qui, tout fornicateur qu'il était, fut l'un de nos meilleurs « rois »... sans avoir jamais porté la couronne ! Il a su impulser, en s'aidant d'une conjoncture économique favorable, la convalescence du pays. Il a désembourbé l'agriculture et l'industrie, grâce à la judicieuse inflation (liquidation des dettes) que propulsait le système de Law. Et puis la Régence est aussi le temps d'un heureux déchaînement des cerveaux, des mœurs, des politiciens. Il y a dans cette courte période tous les aspects d'un « dégel », on n'ose pas dire d'une « destalinisation », après les rigueurs glaciaires du soi-disant roi « soleil ». Le Philippe d'Orléans de Mandrou est bien une sorte de « Kroukrou » (1) français, heureusement libéral (et pourtant autoritaire en ses profondeurs). Il est le responsable fécond d'une explosion libératoire, à la fois morale, sociale, financière et politique, entre 1715 et 1723.

Le despotisme oriental

Après cette date, cependant, toutes les performances ne sont pas possibles. Certes, l'influence culturelle du pays s'accroît : l'Europe des coiffeurs et des pots-de-vin et, mieux encore, celle de la noblesse parle français au dix-huitième siècle. Les idées de Voltaire et paradoxalement les théories égalitaires de Rousseau convertissent (de façon superficielle) l'aristocratie du continent. L'économie française du dix-huitième siècle est remarquablement dynamique par rapport à d'autres régions européennes ; elle demeure néanmoins modeste, quand on la mesure à l'aune des foudroyants succès du capitalisme britannique : par comparaison avec son « collègue » de Londres, en termes d'économie du royaume, le monarque français, Louis XV ou Louis XVI, reste toujours le numéro deux. Après 1800, Napoléon aura beau se dresser sur ses ergots, il ne changera rien à cette situation de brillant second.

Pour toute l'Europe située à l'est du Rhin, jusqu'à l'Oural, l'histoire comparée que propose Mandrou offre des aspects plus amers, plus bilieux. Frédéric II de Prusse, selon notre auteur, est un habile dresseur de soldats disciplinés ; sur le plan économique, ce roi du Nord se révèle comme un Colbert qui réussit (à l'inverse de son modèle francais qui fut souvent grand... dans l'échec). Réussite mercantiliste : elle s'explique, là encore, par une conjoncture économique favorable. Quant aux amitiés philosophiques de Frédéric II (Voltaire, etc.), d'après Mandrou, ce n'est qu'une façade. C'est du vent. Une telle appréciation a portée fort générale : le despotisme « éclairé » du XVIII[e] siècle, celui du roi prussien, mais aussi celui de Marie-Thérèse et Joseph II en Autriche, de Catherine II en Russie, c'est trop souvent, si l'on en croit l'historien de Nanterre, un despotisme tout court, voire, dans le cas de l'impératrice russe (« a fortiori » chez les Turcs, un « despotisme oriental ». Et barbare.

Inséré, à l'origine, dans une série commandée par un éditeur allemands pour une histoire globale de l'Europe en plusieurs tomes, le volume de Mandrou souffre nécessairement (et l'auteur n'y est pour rien) d'être aussi un « manuel », ou un résumé d'histoire européenne, à l'usage du grand public.

Plus sérieux serait, par-delà certains « à-peu-près » statistiques, le reproche de « réductionnisme » : la haute culture française des années 1660 est trop strictement ramenée par notre auteur aux besoins d'une littérature de cour, laudatrice des pompes royales. De même Bach, Haendel et la civilisation baroque du « miracle allemand » de jadis sont autre chose à mon sens qu'une simple défense et illustration des traditions catholiques « ancestrales », conçues par Mandrou sous les auspices d'un pur conservatisme. L'ouvrage souffre aussi d'une conception trop restrictive des lumières : elle exclut, par exemple, du foyer de celles-ci l'œuvre pourtant prodigieuse des jésuites, bêtes noires du janséniste Mandrou, mais pères quand même de notre enseignement secondaire. Pierre Chaunu, lui (« l'Europe des lumières » [2]), avait inclu la sensibilité baroque, catholique, jésuitique, dans sa conception globale, œcuménique et généreuse du XVIII[e] siècle. Et j'avoue que sur ce point je me sens plus proche de Chaunu que de Mandrou.

Le livre se caractérise par des conceptions bien spécifiques quant à la raison classique : notre auteur la distingue fortement de la raison d'Etat et de l'absolutisme. Peut-on nier pourtant qu'au XVIII[e] siècle comme au XX[e] (en notre planète qui, aujourd'hui encore, vit majoritairement dans des régimes absolutistes) le pouvoir absolu et la raison d'Etat forment une part essentielle de la modernité et de la « rationalité » contemporaine ? C'est absolument déplorable ; mais qu'y faire ?

L'essentiel demeure, à l'usage des lecteurs français après ceux d'outre-Rhin, l'existence même de cet ouvrage ; il est porteur d'une histoire richissime parce que résolument comparée ; sa densité brève a quelque chose de janséniste, donc de séduisant ; et cela dans le texte, dans la vaste bibliographie, sinon dans la cartographie, moins heureuse... Ils ne sont pas si nombreux, les historiens français qui savent, à la Braudel, regarder au-delà de nos frontières, et se débarrasser d'un provincialisme hexagonal. Mandrou, incontestablement, est l'un d'eux. Et non des moindres. Capable, avant toutes choses, de synthèse.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ *L'Europe absolutiste : raison et raisons d'Etat (1649-1775)*, par Robert Mandrou. Fayard, 400 pages, 45 F.

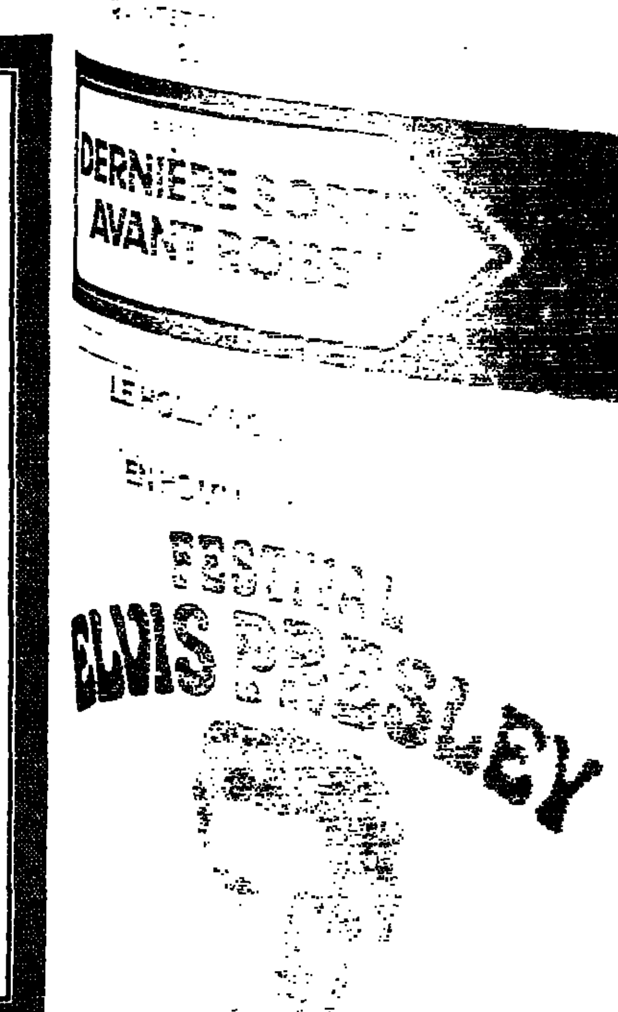
(1) J'emprunte cette expression au beau livre de Zinoviev, *les Hauteurs béantes*, qui qualifie ainsi Nikita Khrouchtchev, l'homme du dégel. Edit. l'Age d'homme, Lausanne.

(2) Arthaud, éditeur.

LETTRES

UN NOUVEL AGE POUR LA N.R.F.

Plusieurs erreurs typographiques se sont glissées dans l'entretien de Georges Lambrichs avec Jacqueline Piatier sur la N.R.F. (*le Monde des livres* du 29 juillet). Certaines parties du texte ont été rendues incompréhensibles. Il fallait lire : « ... *un point de vue qui est d'aujourd'hui. Et qui n'est pas celui de Jacques Rivière ou de Paulhan, déjà très différents l'un de l'autre* ». Et plus loin : « — *Les exclusives sont à prononcer non sur les hommes, non sur les idées, mais sur la qualité des textes. — Ce qui ne rend pas le choix plus aisé.* »



ARTS ET SPECTACLES

Formes

Les vases communicants

Nous voici, un court instant, au creux de la vague, dans cette faille, cette vraie *vacance* entrouverte entre une saison finissante, assez riche encore pour accueillir les retardataires, et un automne qui s'annonce surchargé. L'un après l'autre, les galeries et autres lieux où seront étalées des récoltes d'inégale valeur rouvriront leurs portes, certains dès la semaine prochaine. D'autres (en dehors des musées, naturellement) assurent une continuité et comblent l'intervalle, telle la librairie *Obliques* (1), qui fait mieux que conserver les vestiges de l'été.

Ainsi ne resterait-il rien (pour le public) des « personimages » des débiles mentaux, et plus particulièrement des mongoliens, dont l'exposition, à la Défense, vient de prendre fin sans qu'on lui ait prêté grande attention, comme si elle s'était ingéniée à passer inaperçue, sans le numéro spécial d'*Obliques* : un texte très important de Jean Revol, complété de belles reproductions en couleurs. Parce que, dans ces cas, la couleur est indispensable, c'est par la couleur que les débiles peuvent sortir de leur nuit. André Malraux l'avait noté dans *l'Intemporel* : « La peinture des débiles mentaux révèle souvent un art spécifiquement chromatique. » Les œuvres publiées par *l'Intemporel* proviennent d'ailleurs de centres animés par Jean Revol, tout comme celles dont il est question aujourd'hui, et dont la réunion représentait « le bilan d'une année de travail en CAT » (Centres d'aide pour le travail).

L'éducateur a raison d'ailleurs d'insister sur les différences fondamentales qui existent entre l'expression plastique des enfants, des naïfs, des fous, des handicapés mentaux. On n'y trouve « que des analogies purement formelles ».

Il s'agit d'êtres en léthargie, carrefour et véhicule « de cette mémoire héréditaire en quoi toute action préexiste et qui, jamais éteinte, continue à veiller dans ses limites et à émettre message sur message ».

Faire remonter ces images à la surface, rétablir le contact, tel est le travail patient auquel est appelé, par un travail tout aussi patient de l'éveilleur, le débile, dont la richesse intérieure n'est pas moindre que celle de l'homme dit normal. Elle est autre. On simplifie à outrance : ce qui nous séduit, nous qui ne sommes pas spécialistes et ne cherchons pas à pénétrer dans un domaine où nous avons tout à apprendre, c'est le résultat. Non pas sur le plan esthétique. Nous n'en sommes plus là. La culture n'est pas un ramassis de connaissances livresques et de petites sensations plus ou moins hédonistes. Encore que les somptueux assemblages de couleurs toujours signifiantes communiquent au spectateur la joie ressentie par l'emmuré à sortir de sa prison. Avec des trouvailles dans l'emploi de la palette (feutres, craies, pastels gras, gouache, huile) qui ne sont réductibles à nulle autre forme de l'art brut.

Communiquent au spectateur... Voilà la clé peut-être d'une telle démarche qui aboutit à établir un dialogue entre les handicapés et leur entourage. Et puis, comme le dit Jean Revol, « l'art n'est-il pas le plus haut destin du langage ? »

Obliques, qui est une revue et une librairie-galerie, conserve, comme on l'a dit tout à l'heure, les vestiges de l'été. Pendant la préparation de l'exposition consacrée à Antonin Artaud, qui promet d'être sensationnelle, on peut toujours voir sur ses murs cent vingt-cinq photos tournant autour du même objet, d'Henri Maccheroni, dont trente-deux étaient reproduites en marge du monumental numéro consacré à Sade.

Puisque nous sommes dans les revues, restons-y. On serait inexcusable de laisser dans l'ombre Solaire (2). Son numéro 17 rend non seulement hommage à Gustave Roud, mort l'an dernier, mais lui associe Gérard de Palézieux et révèle (à beaucoup) ce peintre d'un pénétrant pouvoir évocateur. Certes Palézieux fut l'ami et le disciple de Morandi : son influence, hautement avouée, se sent dans les natures mortes et les paysages dont les lavis tirés en offset gardent tout leur mystère. Palézieux aurai pu choisir plus mal ses maîtres (à l'autre pôle, il y a Braque), et ne pas s'attacher à ces valeurs inventoriées par Philippe Jaccottet : densité, intériorité, silence. Valeurs qui définissent tout aussi bien Gustave Roud, écrivain, critique, poète vaudois, qui eût été surpris et ravi d'être *reconnu* par une revue française, et proposé à de jeunes lecteurs qui ignoraient jusqu'à son nom. Il est vrai qu'il a peu produit, ou qu'il s'est peu produit. Et qu'il a merveilleusement traduit les poètes allemands.

Il est bon qu'on sache aussi que Roud fut en quelque sorte l' « assistant » d'Albert Béguin lorsque ce dernier préparait sa thèse sur le romantisme allemand (*l'Ame romantique et le Rêve*) ainsi que le volumineux *Cahier du Sud* traitant du même sujet, comme en fait foi la correspondance échangée par les deux amis et publiée à Lausanne en 1974 par le Centre de recherches sur les lettres romandes.

Sommes-nous si loin de la peinture ? Poète de la transparence, de l'inquiète sincérité, Roud, passionné d'art plastique comme de musique, est aussi un visuel qui peint avec des mots. Et à sa manière précise et subtile, ce qui n'est pas un mince mérite pour un voisin et un ami de Ramuz, qui, évoquant le même pays, en a tiré tout autre chose. Chez lui, René Daille a noté la « liaison entre le lien et la parole ». Un lien toujours présent, une parole toujours imprégnée d'émotion.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 58, rue de l'Hôtel-de-Ville.
(2) Solaire, Issirac, 30130 Pont-Saint-Esprit.

Théâtre

« Les deux gentilshommes de Vérone »

The two gentlemen of Verona est une comédie romanesque, un peu « roman de la Table ronde », que Shakespeare a écrite jeune (les spécialistes anglais disent entre vingt-cinq et trente ans).

Pièce désinvolte d'apparence. Clowneries, calembours « stupides », absurdités énormes. L'action est en Italie, et il faut prendre le bateau, voyager par mer, pour aller de Milan à Vérone. Sur cette mer, autour de Padoue, des lions africains se promènent. Tout à l'avenant.

Le même « non-sens » affecte les personnages. Ils sont si menteurs, contradictoires, que le fil de l'intrigue se casse. Que les caractères s'atomisent. Le seul point fixe de la pièce est un chien bâtard, prostré, appelé « Crab ». Un « schizophrène torpide », comme disent les psychiatres russes. Un champion.

Comédie vraiment curieuse, qui mériterait d'être sondée par un Chéreau, un Mesguich, lesquels prendraient de front les « impossibilités » du texte, leur chercheraient des racines, des projets.

L'adaptation que propose aujourd'hui Mario Franceschi au théâtre du Lucernaire estompe, au contraire, les difficultés de cette comédie. En censurant carrément les obstacles les plus déroutants. D'une œuvre difficile et riche, Mario Franceschi retient un canevas simplet, prétexte à plaisanteries.

La mise en scène est extérieure. Le mouvement, machinal. La diction, claironnante et vaine. C'est gentil, ça bouge, les acteurs croient bien faire, ils ont jeunesse et santé, mais vraiment non, c'est trop indigent, il ne faut plus concevoir le théâtre comme ça, il faut avoir plus d'envergure.

« *Le cinéma, partout dans le monde, est en retard sur son spectateur* », dit Marguerite Duras dans l'entretien avec Michelle Porte, publié à la suite du *Camion*. On ne peut pas dire la même chose du théâtre. Et lorsqu'on monte une pièce de Shakespeare qui intrigue, il faut un peu trimer, creuser, ne pas s'en tenir à faire des galipettes.

MICHEL COURNOT.

★ Lucernaire, 20 h. 30.

« LE MYSTÈRE DE LA PETITE MARCHE »

Sketch comique policier à deux personnages (un inspecteur, et une suspecte dont la femme de chambre vient d'être assassinée).

Plafond bas. Moyens faibles. Dialogue leucémique, dans la lignée de Marcel Mithois, tirant à la ligne pendant plus d'une heure trente. L'exemple du spectacle de si peu de portée qu'il donne à peine lieu à information.

L'auteur soi-même, Philippe Bruneau, assure la récitation publique de son manuscrit, jusqu'au bout. Réplique lui est donnée par une actrice professionnelle, Michèle Moretti, qui, sans vrai rôle sous ses pieds, multiplie les tics et les trucs, dans une crispation d'une infinie tristesse.

Au Café d'Edgar, pour deux personnes, cent minutes d'ennui coûtent ainsi 50 F. Au supermarché, la brique d'épinards surgelés (un chef-d'œuvre), pour quatre personnes, coûte 3,65 F. Comment voulez-vous lutter ?

M. C.

★ Café d'Edgar, 20 h. 45.

■ **L'Orchestre de Paris donnera deux concerts supplémentaires, avant son départ pour le Festival de Lucerne et une tournée en Allemagne fédérale, les 5 et 6 septembre au Théâtre des Champs-Elysées, sous la direction de Daniel Barenboïm. Premier programme : « Pelléas et Mélisande », de Sibelius, « la Mer », de Debussy et la « Symphonie fantastique ». Deuxième programme : le « Premier Concerto » (soliste Barenboïm) et la « Symphonie héroïque », de Beethoven.**

Cinéma

« LES NAUFRAGÉS DU 747 » de Jerry Jameson

Une de plus ! La catastrophe, cette fois, est aérienne et aquatique. Après avoir neutralisé le commandant de bord et les passagers, des gangsters prennent possession d'un 747, dont ils veulent dérober la précieuse cargaison. Cela se passe au-dessus du triangle des Bermudes, lieu maléfique par excellence. Le copilote, qui est complice des gangsters, commet une fausse manœuvre et l'appareil s'engloutit dans les flots. La Navy est mise en état d'alerte. Arrivera-t-elle à temps pour sauver d'une mort atroce les naufragés du Jumbo ?

A ce suspense, la mise en scène de Jerry Jameson n'ajoute pas grand-chose. Nous avons droit aux ingrédients « psychologiques » habituels. Un ménage se disloque, un couple se reforme, des tourtereaux roucoulent, le commandant de bord est très épris de l'hôtesse. On s'intéresse aux évolutions des plongeurs quand ils s'affairent autour de l'épave pour accrocher les poches d'air qui permettront de la renflouer. On sursaute lorsque des trombes d'eau envahissent la carlingue. On admire la technique et l'efficacité des marins américains. Mais nous sommes loin de retrouver l'excitation ou l'angoisse que provoquaient *les Dents de la mer*, *la Tour infernale*, ou, dans un genre plus comparable, *Airport*.

Les interprètes sont, pour la plupart, de vieilles connaissances : Jack Lemmon, capitaine courageux assez inattendu ; Joseph Cotten et Olivia de Havilland, promis à des amours automnales ; Christopher Lee, pour une fois très sympathique ; James Stewart, toujours séduisant malgré son visage empâté et ses cheveux blancs, d'autres encore... Ils sont là, parce que la production avait besoin de V.I.P. Mais ils n'ont rien à faire, la seule vedette du film étant le grand oiseau de métal dont ils sont prisonniers.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Ermitage, Cluny-Ecoles (v.o.), Rex, Rotonde, Napoléon, Mistral, Convention Saint-Charles, U.G.C. Gobelins (v.f.).

Festivals

Gustav Leonhardt, qui fut Bach en personne

Une nouvelle fois, le Festival estival fait grésiller, brasiller, pépier et ferrailler les clavecins dans les églises de Paris pendant trois semaines, qui s'achèveront par le troisième concours international de clavecin, jugé par la plupart des solistes qu'on aura entendus d'ici là.

On avait dû fermer les portes pour le concert inaugural donné jeudi soir au temple des Billettes, intime comme un petit théâtre classique avec ses larges loges superposées, par Gustav Leonhardt : aubaine rare il est vrai, car le maître hollandais ne se produit guère en France. Mais il est bien connu par ses enregistrements et par une légende qui lui a valu d'être classé, avec Nikolaus Harnoncourt, à la tête des « nouveaux philosophes » de la musique ancienne, et mêlé sans le vouloir à de vigoureuses querelles (1).

Celui qui fut, dans le film de Jean-Marie Straub, Jean-Sébastien Bach en personne, a gardé cet air austère, retiré du monde : visage de professeur, encore juvénile (il n'a que quarante-neuf ans), allongé et fin sous des cheveux un peu grisonnants. Il gagne sa place, les yeux absents des auditeurs qui l'entourent et dialogue avec sa partition, son maître, sur ce clavecin tout neuf (un beau William Dowd 1977). La tête dodeline, prise au jeu, au rythme musical ; les jambes croisées, le talon qui parfois enfonce une note sur le pédalier imaginaire, rappellent l'organiste ; le corps semble ployer sous le poids des richesses et des déplorations, se libère tout à coup en traits fulgurants ou tressaillants.

S'il fut un temps où ses interprétations de Bach paraissaient d'une sévérité excessive avoisinant l'ennui, ce temps est bien passé. Non qu'il ait choisi de séduire avec ce programme de suites et de préludes et fugues. Mais la discipline rigoureuse du jeu s'est exhaussée d'une parfaite liberté d'expression. Ainsi, de la *Fugue en la dièse mineur* (deuxième livre du *Clavier bien tempéré*) qui s'égrène avec une totale lisibilité polyphonique, mais où chacune de ces notes à la fois joue son rôle « fonctionnel » et médite : l'oreille saisit tout d'un coup, comme l'œil, d'un haut panorama, la composition du paysage et sa douceur, sa lumière et son sens.

Dans le prélude de la *Suite anglaise en mi mineur*, Leonhardt déploie la plus grande étoffe sous-jacente à cette écriture qui coule, vibre, s'échauffe secrètement, avec une sorte d'élasticité conquérante qui grave les motifs, déchaîne des acclamations frémissantes sur cette basse opiniâtre. Dans la *courante* au contraire, il pique de jolis mordants comme des fleurs sur la robe d'une danseuse classique, et le *Passepied* suggère une once de coquetterie par de très légers rubatos mutins comme des jeunes filles moqueuses, avant que tintent les notes argentines d'un carillon d'amour.

Jaloux des grandes œuvres, Leonhardt n'a pas craint de s'approprier, en une *Partita en sol mineur* transcrite par lui, celle que Bach écrivit *en ré mineur* pour le violon. La tonalité n'est pas moins grandiose et dramatique, et le clavecin rivalise aisément avec les quatre cordes, dont il n'est pas question pour autant de triompher à la façon de Busoni. Mais qui voudrait se priver de la royale *Chacone* de Leonhardt, abrupte et rayonnante, qui s'élève jusqu'au ciel ?

En bis, un prélude descendant en arpèges comme des feuilles mortes tombent en tournoyant sur un étang mélancolique ; musique admirable, interprétation poignante jusqu'à ces conclusions en récitatifs. Romantique, Gustav Leonhardt ?

JACQUES LONCHAMPT.

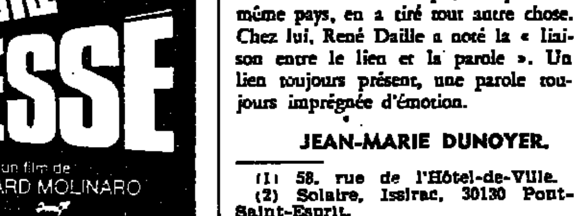
(1) Ainsi a-t-il servi de tête de turc symbolique à un sexologue réputé, Gérard Zwang, qui a exhalé sa rancœur contre les nouvelles modes et les vieux instruments dans un article de *Pariscop* intitulé délicatement « Leonhardt, y en a marre » et a récidivé dans un livre rabelaisien et réactionnaire *A contre-bruit* (qui est aussi un anti-Attali), amusant, injuste et irritant, mais où l'on glanera aussi certaines remarques salubres (Ed. Jean-Claude Simoen).

MORT DE LA CHANTEUSE ETHEL WATERS

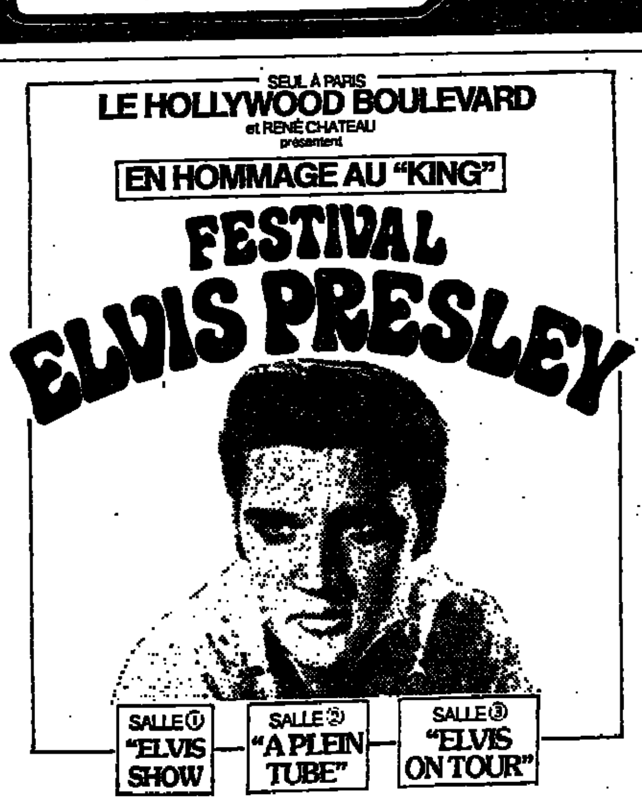
La chanteuse noire américaine Ethel Waters est morte jeudi 1er septembre à son domicile de Los Angeles. Elle était âgée de quatre-vingts ans.

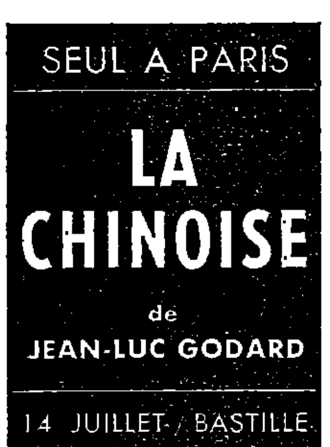
[Créatrice de *Saint Louis Blues* et de *Stormy Weather*, la chanteuse Ethel Waters, originaire de Philadelphie, devait faire ses débuts à Broadway en 1924 avant de tourner au cinéma en 1929 dans une série de films : *New York Night*, *The Cotton Club*, *Pinky*.

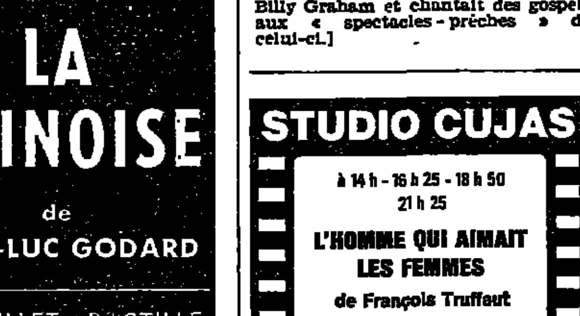
Depuis 1957, Ethel Waters collaborait avec l'évangéliste américain Billy Graham et chantait des gospels aux « spectacles-prêches » de celui-ci.]













هكذا من الاصل

SPECTACLES

théâtres

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 21 h. : Equus.
Cloître des Billettes, 21 h. 45 : le Maître de Santiago.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : Pepsie.
Fontaine, 21 h. : Irma la douce.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

Vendredi 2 septembre

Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Deux Gentilshommes de Vérone ; 22 h. : le Manuscrit. — Théâtre noir, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Michel, 21 h. 10 : Au plaisir, madame.
Montparnasse, 21 h. : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 45 : Erostrate.
Nouveautés, 20 h. 45 : Divorce à la française.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : les Gros chiens.
Théâtre Présent, 20 h. 45 : La Serrure : la Voix.

La Mama du Marais, 20 h. 30 : Que n'eau, que n'eau; 21 h. 30 : Les 3... ; 22 h. 30 : la Pomme maudite.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Cami ; 22 h. 30 : J.-C. Montells.
Le Plateau, 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.
Quatre Cent Coups, 22 h. 30 : l'Amour en visite.

Festival estival

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h. 30 : A. Fleury, orgue (Franck, Dupré, Messiaen).

Les cafés-théâtres

Au Bec Fin, 20 h. 45 : Chris et Laure ; 22 h. : On a le veuvage de ses artères ; 23 h. : C'est pas toujours facile.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du chou.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Tango ; 21 h. 45 : Popeck ; 23 h. : J. M. Thibault. — II, 20 h. 45 : le Mystère de la petite marche ; 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : Amalgam ; 23 h. : Tendresse.
Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : les Frères ennemis.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 21 h. 45 : Arnaque 77 ; 23 h. : Vive la culture.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 45 : le Président.

Tout-à-la-joie, 20 h. 15 : La muse gueule ; 21 h. 15 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 15 : Je vote pour moi.
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : Rocheman Chaud ; 22 h. : De l'autre côté de la vie ; 23 h. : les Amuse-Gueules. — II, 23 h. : M. Baumont et A. Giroux.

Les concerts

Le Lucernaire-Forum, 21 h. : H. Cor, flûte à bec (Fauré, Britten, Ibert, Roussel, Bourdin).
Cloître des Billettes, 20 h. : sonates et cantates (de La Barre, Carissimi, Schutz, Vivaldi, Frescobaldi).

Jazz, pop' et rock

Théâtre Mouffetard, 22 h. 45 : Compagnie Bernard Lubat.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Plan, raté plan... et re plan plan.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne ne vois-tu rien venir ?

cinémas

(*) Films interdits aux moins de treize ans.
(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT. — 15 h., la Mère de V. Poudovkine ; l'Arsenal, d'A. Dovjenko ; 18 h. 30, le Vent, de V. Sjostrom ; 20 h. 30, Vivre sa vie, de J.-L. Godard ; 22 h. 30, Mouchette, de R. Bresson.

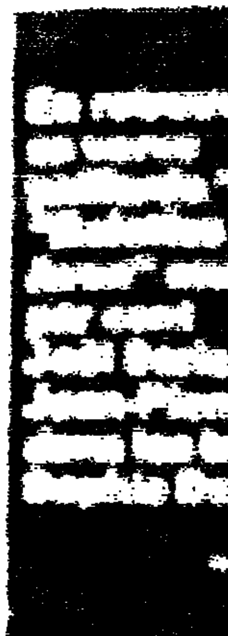
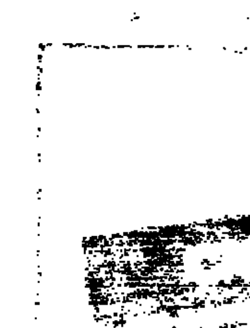
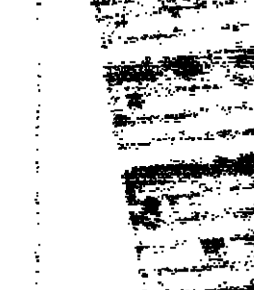
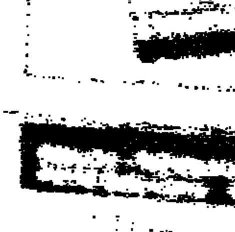
Centre Georges-Pompidou

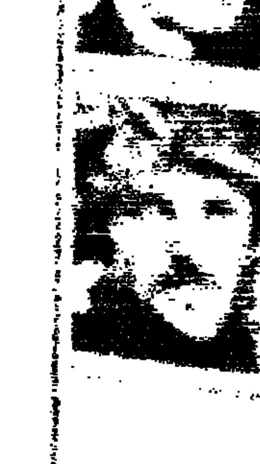
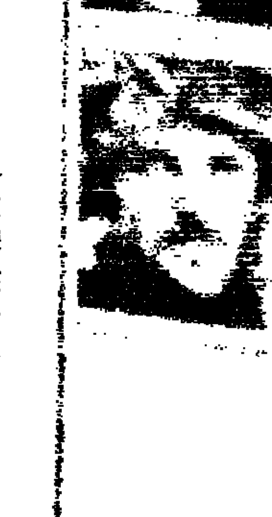
15 h., en liaison avec l'exposition Claes Oldenburg : Birth of the Flag ; The Great Ice-Cream Robbery ; Injun, Dallas 1962 ; 19 h., Castro Street, de B. Baillie ; Anticipation of the Night, de S. Brakhage ; Knocturn, de G. Kuchar ; Early Abstractions, de H. Smith.

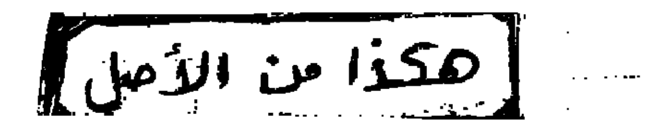
Les exclusivités

AIDA (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
ALICE DANS LES VILLES (All.), vers. am. : Le Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)
ASTERIX ET CLEOPATRE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86). Calypso 17e (754-10-68).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE BISON BLANC (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v. f. : Omnia, 2e (233-39-36), George V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Les Images, 18e (522-47-94). Secrétan, 19e (206-71-33).
BLACK SUNDAY (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CAR WASH (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08)
LE CONTINENT OUBLIE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Normandie, 8e (359-41-18), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).
LE DERNIER DES GEANTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Panthéon, 5e (033-15-04) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERNIERE SORTIE AVANT ROISSY (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Bastille (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
DERSOU OUZALA (Sov.) : Arlequin, 6e (548-62-25).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Colisée, 8e (359-29-46).
DONA FLOR ET SES DEUX MARIS (Brés., v.o.) (**) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
DONALD ET DINGO AU FAR-WEST (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), la Royale, 8e (265-82-66), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
L'HOMME PRESSE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Nations, 12e (343-04-67), Fauvette, 13 (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Daumesnil, 12e (343-52-97) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'ILE DU DOCTEUR MOREAU (A., v.f.) (*) : Grand Pavois, 15e (531-[illegible]-58).
J.-A. MARTIN PHOTOGRAPHE (Canada) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

JAMBON D'ARDENNE (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48).
MADAME CLAUDE (Fr.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE MAESTRO (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE MESSAGE (A., version arabe) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MONSIEUR PAPA (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

SPECTACLES

OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PASSE SIMPLE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Helder, 9e (770-11-24) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN (A., v.f.) (*) : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).

Les films nouveaux

UN BOURGEOIS TOUT PETIT, PETIT, film italien de Mario Monicelli (**). V.o. : Quintette, 5e (033-35-40), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES DUELLISTES, film américain de Ridley Scott. V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
SWASTIKA, film français de Philippe Mora. V.o. : Hautefeuille, 5e (633-79-38), Colisée, 8e (359-29-46), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), Studio Raspail, 14e (326-38-98). V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Athéna, 12e (343-07-48).
UNE ETOILE EST NEE, film américain de Frank Pierson. V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43).
SS REPRESAILLES, film italien de G.P. Cosmatos (X). V.o. : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62). V.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
COMME LA LUNE, film français de Joël Seria : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e, Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e, (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (359-52 43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e, (206-71-33).
LES NAUFRAGES DU 747, film américain de J. Jameson. V.o.: Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f.: Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (359-52-43), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Napoléon, 17e (380-41-46).
ACCELERATION PUNK, film musical franco-britannique de Robert Glassman. V.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

PLUS ÇA VA, MOINS ÇA VA (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
PROVIDENCE (Fr.), v. ang.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
ROOTS ROCK REGGATE (Ang., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LA QUESTION (Fr.) (**) : les Templiers, 3e (272-94-56).
ROOTS ROCK REGGAE (An., v.o.) : Sudio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
SALO (It., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Styx, 5e (633-08-40).
LA THEORIE DES DOMINOS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
TREIZE FEMMES POUR CASANOVA (It.-fr., v. ang.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49 34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
UN PONT TROP LOIN (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN TAXI MAUVE (Fr.), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

Les grandes reprises

ALLONSANFAN (It., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Studio-Dominique, 7e (705-04-55).
BELLE DE JOUR (Fr.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), S-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
CADAVRES EXQUIS (It., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
LA CHINOISE (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
ELVIS ON TOUR (A., v.o.) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
ELVIS SHOW (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17), Hollywood-Bd, 9e (770-10-41).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-12-20).
H. MUSIC (A., v.o.) : Palais des Glaces, 10e (607-49-93).
JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), La Clef, 5e (337-90-90)
JOUR DE FETE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
KILLERS KISS (A., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66), h. sp.
LE LAUREAT (A., vo.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
MALICIA (It., v.o.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23)
MORE (A., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), Calypso, 17e (754-10-68) ; Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; v.f : Cambronne, 15e (734-42-96).
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.) (**) : Broadway, 16e (527-41-16).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE PASSAGER DE LA PLUIE (Fr.) : Bosquet, 7e (551-44-11).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
PORTIER DE NUIT (It.-All., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
PROFESSION REPORTER (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
SATYRICON (It., v.o.) . Studio Bertrand, 7e (783-64-66), h sp.
SPEED WEST (Elvis) (v.o.) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41)
THE HARDER THEY COME (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Action-République, 11e (805-51-33).
THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23)
UN HOMME DANS LA FOULE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
UNE NUIT A L'OPERA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SSSNAKE LE COBRA (A., v.f.) (*) : Haussmann, 9e (770-47-55)
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

Les festivals

CLASSIQUES DU FILM NOIR (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : les Sept Voleurs.
H. BOGART (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : la Femme à abattre
W. ALLEN (v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42) : Bananas.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : En route pour la gloire.
COMEDIES MUSICALES AMERICAINES (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Born to dance.
PANORAMA DU CINEMA FRANÇAIS : La Pagode, 7e (705-12-15) : A nous la liberté.
I. BERGMAN (v.o.) : Le Racine, 6e (633-43-71) : Persona.
HOMMAGE A GLENDA JACKSON (v.o.) : le Ranelagh, 16e (288-64-44). En alternance : Hedda, A Touch of Class, Un dimanche comme les autres, Love
EROTISME ART ET ESSAI (v.o) : le Seine, 5e (325-95-99), I : 12 h. 15 : Je, tu, il, elle ; 14 h. : Johan ; 15 h 30 : Sweet Movie ; 17 h 15 : Dehors, dedans ; 18 h 45 : Maîtresse ; 20 h. 45 : le Jeu avec le feu. — II. : 14 h. 30, 15 h 45 : le Regard ; 17 h. : Sweet Love.
ETRANGE (v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99) : 22 h. : Solaris ; 22 h. 30 : la Nuit des morts-vivants.
P. PASOLINI (v.o) : Studio des Acacias, 17e (754-97-83) 14 h. : le Decameron ; 16 h. : les Contes de Canterbury ; 20 h. : Satyricon ; 22 h. : les Mille et Une Nuits.
M. FERRERI : Palais des arts, 3e (272-68-98) : la Dernière Femme.
L'AMERIQUE SANS ILLUSION (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Reflets dans un œil d'or.

MARX BROTHERS (v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-22-13) : Animal Crackers.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14). — I 11 h. 50 (sf D.) : la Grande Bouffe ; 14 h. : les Valseuses ; 16 h. 10 : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; 18 h. 20 : l'Epouvantail ; 20 h. 30 : Dersou Ouzala ; 23 h. : Love. V et S., à 1 h. : Cabaret. — II. 12 h. (sf D.) : Satyricon ; 14 h. 10, 22 h. 30 : le Dernier Tango à Paris ; 16 h. 20 : Cria Cuervos ; 18 h. 10 : Taxi Drivers ; 20 h. 30 : Music Lovers (V et S. + 0 h. 45).
POLANSKI (v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), 13 h. 45 : Macbeth ; 16 h. : Répulsion ; 18 h., 0 h. 30 : le Bal des vampires ; 20 h. : Chinatown ; 22 h. 15 : le Locataire.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50), I. : 13 h.: Pink Floyd à Pompéi; 14 h.: *Jour de fête* ; 15 h. 45 : Amarcord ; 17 h. 45 (V et S + 24 h.) : Carrie ; 19 h 45 : Dersou Ouzala ; 22 h. : Délivrance. — II. : 13 h. : Jeremiah Johnson ; 14 h. 45 : 1900 (première partie) ; 17 h. 30 1900 (deuxième partie) ; 20 h. 15 : Mort à Venise ; 22 h. 30 : Phantom of the Paradise ; V. et S., à 24 h. : Zardoz.

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 18 h. 30.
BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf S. et D.).
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Acacias, 17e (754-97-83), à 18 h.
HESTER STREET (A., v.o.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 20 (sf D.).
JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Lucernaire, (6e (544-57-34), à 12 h. et 24 h.
NEWS FROM HOME (Fr.) : Olympic, (14e, à 18 h. (sf S. et D.).
MON CŒUR EST ROUGE (Fr.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
MORT A VENISE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e, à 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
LA SALAMANDRE (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.
TRISTANA (Esp.-It., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

VILLE DE MONTREUIL
(Seine-Saint-Denis)
recherche

ARCHIVISTE - DOCUMENTALISTE
diplômé (e) I.N.T.D.
Salaire de début : 2.910 F

RÉDACTEUR contractuel
D.U.T. Gestion des entreprises et des administrations, option « Personnel » ou « Administration ».
Salaire de début : 2.680 F
Possibilité de formation

ASSISTANTE SOCIALE
diplômée d'Etat pour service médico-social du Personnel

INFIRMIÈRE
diplômée d'Etat possédant permis de conduire.

AVANTAGES FONCTION PUBLIQUE.

Adress. C.V. à M. le Maire de MONTREUIL 93105

BIOCHIMISTE TECHNICO-COMMERCIAL
recherché par importante Sté de distribution d'appareils scientifiques et de laboratoire
pour PARIS BORDEAUX TOULOUSE
MISSIONS : conseiller les utilisateurs (recherche universitaire). Présenter et vendre une grande variété d'appareillages de laboratoire.
Superviser et seconder techniquement le service après-vente loc. Chaque poste est situé dans l'une des villes précitées, et exige des déplacements nombreux dans un rayon de 200 kilomètres environ.
Une bonne formation de base en biologie ou biochimie et une connaissance du matériel de laboratoire — le cas échéant acquise auprès de la concurrence — est exigée.
Le candidat retenu aura une bonne connaissance de l'anglais, sera passionné par la technologie ; il aura une personnalité agréable et ouverte aux problèmes de vente.
Nous offrons un travail autonome, un salaire approprié au niveau requis, un stage de formation rémunéré, des séjours de formation complémentaire à l'étranger.
La plus grande discrétion est de rigueur, bien entendu.
Ecrire BIOBLOCK SCIENTIFIC Boite Postale 111 67047 Strasbourg Cedex.

PENOUEL S.A. recherche
REPRÉSENTANT P.L.V.
DESSINATEUR SERIGRAPHE
S'adr. 7, rue Guénot, 75011 PARIS. Tél. : 371-44-36.

CENTRALE ACHATS PARIS
recherche urgent
RESPONSABLE ACHATS PAPETERIE
Connaissance approfondie des secteurs papeterie détail et demi-gros, expérience indispensable. Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à CHEP, 11, rue d'Uzès, PARIS-2.

ÉCOLE PRIVÉE recherche
PROFESSEURS
math., sc. math., éco., espagnol, SECOND CYCLE
Adr. C.V. à M. Ballagny, 42, rue de la Butte-aux-Cailles, Paris-13e.

Société à caractère industriel rech. pour siège centre Paris
PROGRAMMEUR ANALYSTE CONFIRMÉ
3-4 années d'expérience dans les domaines suivants :
— IBM 3 DISK
— GAP 2 DISK
Connaiss. et expérience BOMP et IRP souhaitées. - Ecrire à INTERMEDIA, réf. 578/3037, 69, rue La Fayette, Paris 9e, qui transmettra.

LA GARENNE-COLOMBES Laboratoire matières premières parfumerie, rech. PREPARATEUR libre immed., bon salaire. Tél. : 242-21-52 - 781-90-06.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE
recherche pour sa MAISON MÉDICALE pour personnes âgées de COUBERT (Seine-et-Marne)
ÉCONOME
- Chargé de remplacer le Directeur lors de ses absences, de diriger le personnel des services cuisine, lingerie, entretien ;
- Réalise les achats et suit l'engagement des dépenses ;
- Responsable des matériels et des marchandises ;
- Participe aux permanences de week-end, jours fériés ;
- Doit être titulaire du permis de conduire ;
- Obligation de loger sur place, un logement type F 4 étant assuré. Prise de fonctions : 2 novembre 1977. Avantages sociaux ;
- Salaire annuel brut début : 66.636 F. Salaire annuel fin : 93.390 F.

Les candidatures accompagnées d'un C.V. détaillé devront parvenir avant le 9 septembre 1977 à Mme le Chef du personnel, 17-19, rue de Flandre, PARIS (19e).

IMPORTANTE SOCIETE ACCUMULATEURS INDUSTRIELS Banlieue Nord-Ouest Paris recherche
ASSISTANT
de service technico-commercial, niveau V, formation BAC technique, base électricité.
Expér. professionnelle, chargé des relations avec constructeurs.
Rédaction des offres.
Suivi des études et réalisations.
Déplacements courte durée, véhicule personnel.
Place stable. Avantages sociaux.
Ecrire avec C.V. et prétentions no 9.785 B à BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

Etablissement financier (quartier Saint-Lazare) recherche : pour son Département Crédits acquéreurs logements :
UN (E) RÉDACTEUR (TRICE)
Pour études financières et juridiques des dossiers. Relations avec la Clientèle. Expérience Similaire indispensable. Ecrire avec C.V. et photo sous la référence 3.739 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

AGENCE DE PUBLICITE très professionnelle, membre de l'AACP, recherche
CONCEPTEUR RÉDACTEUR
Situation très intéressante à candidat valable.
Ecr. no 704.146 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75081 Paris

Société LA CALHENE 5, rue Emile-Zola - 95870 Bezons cherche
JEUNE INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
ayant connaissances en Fortran, microprocesseur et langue anglaise pour travailler sur projets de robotique.
Envoyer C.V. avec photo.

Recherche étudiante pour garde enfant 3 ans et petit ménage le matin, du lundi au vendredi. S'adresser à Mme GALLON, le matin jusqu'à 13 h. au 502-14-00 (poste 225) ou à partir de 18 h. au 529-29-17.

On demande JOURNALISTES (H. ou F.) pr publications professionnelles parisiennes. Ecrire en joignant C.V. ss le no 7.462 à « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS (9e).

Secrétaires de direction

IMPORTANTE SOCIETE CENTRE TOURS (37) recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
ayant bonnes connaissances des fonctions de traductrice d'anglais commercial et financier. Solide expérience exigée.
Ecrire avec C.V. et prétentions à no 9.114, HAVAS 37018 TOURS CEDEX.

CRÉTEIL
filiale Société américaine recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
bilingue anglais, 25 ans minim. Téléphoner Société SILICONIX, 377-12-51, Mme Schleyer.

représent. offre

Cherchons DELEGUE(E)S à la commission pour vente méthode de sélection inédite aux entreprises toutes régions. Envoyer C.V. à SEDEC, 19, rue de l'Ail, 67000 STRASBOURG Tél. : (88) 32-18-84.

formation profession.

INSTITUT DE FORMATION A L'ANIMATION recrute dans le cadre de la promotion sociale
STAGIAIRES
pour une formation d'animateur coordonnateur (9 mois)
Jury sélection 6 et 7 octobre
Dossier inscription à réclamer I.F.A., 168 bis, rue Cardinet, 75017 Paris. — Tél. : 627-55-20.

demandes d'emploi

J. Fme dactylographie manuscr. thèses, rapports. Accepte correction pour maison d'édition. Tél. : 371-20-91.

TECHNICIEN photo Ciné audiovisuel, 33 ans, expérience. Rech. emploi, industrie ou enseignement, préférence région Centre, Ouest. Ecrire sous le no 20.131 à Havas, 37018 TOURS Cedex.

Cadre, 46, transport international spécialité groupage international + transit. Trilingue français/allemand/anglais. Expériences commerce organisation gestion cherche place à responsabilité, tte rég., étrang. non exclu. Ecrire Havas Marseille : 32.144.

Rais. famil., DIRECT. CCIAL imp. entr. industr. 15 a. respons. cciales et gestion, excel. négociat. 43 a., lib. dt 78, ch. situat. délégué ccial ht niv. ou équiv., Paris, Fce Ouest, 150.000/an. Ecr. no 7.445 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne femme licence droit privé
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
EXPER. CCIALE et de DIRECT. rech. emploi simil. BOL. 47-33.

occasions

A SAISIR
20 juillet au 20 septembre, pianos droits modernes (1970 à 74) excédent stock exposition ou location, à vendre ancien tarif av remise ou à louer, état neuf avec garantie. Crédits possibles. Pianos Magne, 50, rue de Rome, 75008 PARIS (Mo Europe). Tél. : 522-30-90 et 21-74

DISCOUNT 30 à 60 %
Sur 10.000 m² moquette toutes qualités - 757-19-19.

Laurence Corner, Londres : surplus de vêtements et matériel gouvernementaux de haute qualité. Vêtements de plein air et de protection. Prix imbattables. Très vaste gamme d'articles uniques pr tout le monde. Catalogue de 48 pages contre 4 F. port compris et vous êtes bien entendu les bienvenus lors de votre proch. séjour à Londres. Laurence Corner, 62/64 Hampstead Road, Londres NW1 (Angleterre).

enseignement

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH NORWICH, NORFOLK NR1 1LG
Cours intensifs d'anglais à tous niveaux.
Cours spécialisés d'anglais ; pour études scientifiques ; pour études commerciales; pour secrétariat Trimestres commencent septembre, janvier, avril. Cours d'été de 4 semaines chacun entre 27 juin et 16 septembre. Logement dans familles anglaises A partir de septembre préparation aussi aux examens « G.C.E. « O » and « A » levels » pour l'anglais ; math. ; physique ; chimie et autres disciplines.
Ecrire à LTC SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) Crusader House, 38-40 Prince of Wales Rd., Norwich Norfolk NR1 1LG. Angleterre.

ECOLE ALTERNATIVE PRIVEE, 6e à terminale, travail en petits groupes, enseignement par niveau, mi-temps scolaire, atelier option (théâtre, bois, terre). Ecole et la Ville, 15, rue D.-Casanova, Paris-1er, 261-72-95.

APPRENDRE OU SE PERFECTIONNER EN ANGLAIS - AMERICAIN La CUISINE FRANÇ. et les VINS dans un cadre familial de « GD CONFT » à la campagne. NOTRE HUITIEME ANNEE. Dem. brochure à : YETABO, B.P. Pailly, 89140 Pont-s/Yonne.

emplois régionaux

TRÈS IMPORTANT CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES
pour Région Aquitaine
CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE, D.E.C.S.
ayant expérience d'un poste de responsabilité dans entreprise
Age minimum 32 ans
Poste à Bordeaux
Adresser curriculum vitae et prétentions Ecrire no 7.448 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e).

CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE BOURGES recherche
— 3 infirmières D. E. aides-anesthésistes ;
— 19 infirmières D.E. pour ouvertures prochaines services de soins cardiaques et de réanimation cardiaque.
Les candidatures (recrutement direct ou mutation) pourront être envoyées le plus tôt poss. à M. le Direct. du Centre Hospitalier Général de BOURGES, 34, rue Gambon, 18014 BOURGES CEDEX.

Pour CHAMBERY et autres villes SAVOIE recherche
COMPTABLES
compétents, qualifiés en fiscalité ainsi que
SECRETAIRES expérimentées
Situation intéressante
Bonne présentation
Minimum 25 ans
Possibilité de logement
Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions, à HAVAS CHAMBERY no 5.993

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PL. ETATS-UNIS (près)
Ds hôtel part. 2 P. 60 et 70 m2, très grand luxe. - 734-73-88.

ABBESSES Immeuble rénové bon standing STUDIO, 2 PIECES refait neuf. A partir de 75.000 F. Location assurée. 805-63-34, le matin de 9 h à 12 h.

ST-PHILIPPE-DU-ROULE
IMMEUBLE BON STANDING Gd appart., double living, chbre **105 m²** Balcon, étage élevé. Tél. 766-04-17

11e Part. vend STUDIO neuf équipé, immeuble récent, tt cft, tr. bon stand. 185.000 F, park. disponible. - Tél. 912-21-81.

DEVENEZ INVESTISSEUR
avec 30.000 F (P.E.L. possible)
SOYEZ RASSURE TOUS RISQ.
Placer son argent est un acte sérieux.
Sélection de programmes d'investissement DANS PARIS
— Haute rentabilité immédiate ;
— Accroiss. rapide du capital ;
— Fiscalité avantageuse ;
— Location et gestion assurées.
Pour une étude personnalisée GROUPE VRIDAUD, 261-52-25 + 45, rue de la Paix, PARIS. Ouvert tous les jours sur r.-vs.

ETOILE
ORTHODONTISTE cède son cabinet en toute propriété, 3 p. princip., récept., labo., cuisine, s. de bs, dégagements, 500.000 F y compris clientèle et équipements. Luxueuse installation, 250.000 F comptant, solde crédit vendeur. Sur place, de 13 h. à 18 h. Mercredi, jeudi, vendredi, 28, rue des ACACIAS.

5, avenue VAN-DYCK
Pptaire vend dans hôtel partic. classé, duplex dans ancienne chapelle rénovée. Px 1.050.000 F. Téléphone 566-65-09 - 734-76-13. Sur place vendredi 14 h. à 19 h.

FAUBG SAINT-ANTOINE
Partic. vend 2 p. de caractère, entrée, cuis, s. d'eau, téléph. 343-66-29 ou 627-78-84.

CŒUR MARAIS
SOLEIL - CALME - TERRASSE APPARTEM. LUXUEUX 255 m² 633-33-67.

Mo VOLTAIRE. Part. à Part. vend dans bel immeuble P. de T. appartement 65 m² + 13 m² balcon, 3 pces cuisine (éléments bois), s. de bs/wc, chauff. cent. individ., tél. 5e étage, vue dégagée sur arbres. Pour rendez-vs et visite, tél. 805-18-04.

ILE-SAINT-LOUIS (4e)
Part. vd, cse départ, dern. étg., terrasse, 750.000 F. S/pl. les 1er et 2 sept. de 14 à 19 heures, 39, rue Saint-Louis-en-l'Ile ou rend.-vous 033-03-33 ou 587-03-70.

Part. vd ATELIER d'ARTISTE rue Paul Escudier, PARIS-9e, rez-de-ch., 4 p., cuis., s. bs, wc, cave à vin, 340.000 F. Téléph. le samedi matin : 797-08-71.

Paris Rive gauche

173, RUE BLOMET
70 m², 1er étg. s/GD JARDIN, séj.+2 chbres, belle cuis, 2 bs, clair, soleil, neuf, jamais habité. Imm. rénové. Vis. sam. 14-17 h. ou téléphoner 293-62-16.

SUD PARIS
10 mn QUARTIER LATIN CHATELET
Particulier vend
APPT 2 PCES cuis., s. de bns, loggias, cave, 260.000 F justifié
AGENCE S'ABSTENIR
Tél. le soir : 027-64-01

MONTPARNASSE
STUDIOS 25 à 34 m2
2 P. 55 m2
BEAU 4 P. DUPLEX 110 m2
Vis. s/pl. ts les jrs, 14 à 19 h 30 46, rue FERMAT
Tél. **766-13-14**

GOBELINS Part. vd 3 pièces salle d'eau, tél., chauffage gaz, 5e étage sur cour, asc., clair. - Tél. 222-11-13.

MONTPARNASSE
Immeuble de luxe
Studio 25 à 34 m2
2 pièces 55 m2
beau 4 pièces duplex 110 m2.
Vis sur place t.l.j. 14 à 19 h. 30, 4/6, rue Fermat
Tél. 766-13-14

METRO VAUGIRARD Calme soleil
IMM. PIERRE DE TAILLE LIV. DOUBLE + 1 CHAMBRE, entrée, grande cuis., s de bns, w.-c., dressing, tél., chauf. cent.
REFAIT A NEUF
PRIX INTERESSANT
131, RUE LECOURBE. RAVALE samedi, dimanche, lundi, 15-18 h.

CAMBRONNE
Imm. neuf gd standing
GD 4 P. 101 m2 + loggia 650.000 F
2 P. 49 m2, 333.000 F
Visite sur place (sauf mardi) tous les jours de 14 h à 19 h 30
Tél. **766-25-32**

SORBONNE
Part. vend SEJOUR + CHBRE, s. de bns, cuis. équ., tél., balc. LUMINEUX, TRES BON ETAT. 5 ét., ss asc. S/pl. sam. de 15 à 19 h., 11, rue Victor-Cousin (5e).

METRO MONTPARNASSE
3 PIECES entrée, cuis., w.-c., salle d'eau.
Prix intéressant. Calme. Tél. 41, RUE DU MONTPARNASE, samedi, dimanche, lundi, 15-18 h.

METRO CONVENTION Balcon, calme
Imm. neuf, tout confort, park.
2 PIECES entrée, cuisine, salle de bains, sur rue
PRIX INTERESSANT
32, RUE ROBERT-LINDET samedi, dimanche, lundi, 15-18 h.

Région parisienne

VILLIERS Propriétaire vend ds imm. pierre de taille Asc. 2 et 4 pièces, balc., tt cft. Possib. prof. libérale. 734-99-75.

NEUILLY ST-JAMES
Imm. neuf grand luxe
4 pièces, 114 m2 + balc.
1.350.000 F
Visite s/rendez-vous **766-25-32**

91 VILLEBON-sur-YVETTE Part. vend appt 3/4 p., 90 m2, balc., 2 gar. 285.000 F. T. 010-25-94, ap. 19 h.

LE RAINCY Résidentiel Luxueux appt gd séj. 40 m2 + 3 chbres, cuis. aménagée, s. de bns + cab. de toil., w.-c., garage particulier. Prix 420.000 F. - SEG. 36-17.

LA GARENNE-COLOMBES
Part vd neuf, 2 p., cuis., tt cft, 15e étg. Vue sur Paris. Tr. bien desservi, 190.000 F + 20.000 F C.F. + box - Tél. : 781-77-49.

Exceptionnel. Sup. 6 p., 134 m² Sud Paris SNCF direct 15 min., vue panor., au 10e sur Seine. Gde entr., séj.-sal., boiseries, LOGGIA, gde cuis., décor. luxe, 4 cbh., 1 s. bs, 2 c. toil., 2 wc, séch., nbx plac., TEL, parkg, ss-sol cave. 903-74-28 et 921-38-27.

COURBEVOIE GARE
Constr. récente, 4e asc., beau 2 pièces, cuis., bains, tt cft + box, 185.000 F - 788-49-00.

BECON - Près Gare - 4e asc., séjour 35 m², 2 chbres, 98 m², tt cft, 370.000 F - 788-49-00.

Constr. récente, 2e asc., loggia, parc de BECON. Vue s/tt Paris, séjour+2 chbres, cuis. 70 m² + box. 330.000 F - 788-49-00.

CHOISY-LE-ROI. - Exceptionnel, cause départ, à 100 m. gare, Part. cadre vend beau 4 pièces, plein sud, tout confort, parfait état, avec double box. Prix : 200.000 F. Visite sur rendez-vous. Tél. heures bur. 346-71-08.

Province

A V. appt à Cannes en France, 3 chb. et 3 s. de bs, très belle vue, dans quartier résidentiel. Pour conditions et renseignem., s'adresser au 109 avenue Paul-Hymans, 1200 Bruxelles. Tél. : 02/7703867 ou le 02/7624070.

CANNES (rég.), appts, villas, commerces. BOURSE FRANÇAISE DE LA CONSTRUCTION ET DU COMMERCE, 122, rue d'Antibes, 06400 CANNES.

Etranger

A V. appt situé à La Panne, en Belgique, sur digue de mer, 4ch. et 4 s. de bs, dern. étage, très luxueux. Cet appartement est meublé. Pour conditions et rens. s'adr. au 109, av. Paul-Hymans, 1200 Bruxelles. - Téléphone : 02/7703867 ou le 02/7624070.

autos-vente

+ de 16 C.V.

ROLLS-ROYCE SILVER SHADOW 1976, bleu Caraïbe, climatisation, contrôleur de vitesse, quadriphonie + accessoires. Importé d'Angleterre (conduite à droite). Pour seulement 125.000 F. Téléph. M. TOOMBS, 874-25-32.

box-parking

Particulier loue box voiture dans parking privé 15e (Boucicaut). Tél. h. bur. 260-33-45, poste 2457.

appartem. achat

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète, urgt, direct. 1 à 3 p. Paris, préfér. Rive gauche. Ecr. LAGACHE, 16, av. Dame-Blanche, 94120 Fontenay-sous-Bois.

appartements occupés

A 200 m. PL. GAMBETTA, dans bel imm., reste quelqu. 2 p. et 3 p. Prix sacrifié. Propriétaire 885-20-27 ou 255-11-46.

locations non meublées Offre

Paris

17, RUE BREY
2-3 pièces, tt cft, tél., 2.000 F ch. comp. Vis. ce jour 18 à 19 h.

PL. D'ITALIE, récent, studio, tt cft, sur jardin. tél. 800+ch. Visite samedi, 10 h. 30 à 11 h. boulevard Vincent-Auriol no 138, Bâtiment B, 5e étage.

BD PEREIRE Pierre de taille
MAGNIFIQUE 5/6 P., possib. profession libérale, téléph., asc., soleil - 567-01-22.

DIDEROT-CITEAUX
Ensemble neuf, 17-19, rue de Citeaux, 5 pièces, exceptionnel, terrasses, 3 et 4 pièces terrasse, cuisines équipées. — 337-98-42.

Province

AIX-EN-PROVENCE Part. à Part.
Appt except. 6/7 pièces, 200 m2, haut. plaf. 5 m, boiseries anc., décor extra, cheminées, tél. HAUT COURS MIRABEAU Petit loyer 2.000 F. Cède éventuellement tout mon mobilier.
91 27-71-95 27-86-63, H. Bur.

locations non meublées Demande

Paris

COLLABORATRICE cherche GD studio ou 2 pièces, ensoleillé. Quartier Opéra, Pyramides, 4-Septembre. Tél. après 20 heures 742-62-01 ou écrire au no 6.540, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Part. ch. 2 pièces, cuis., s. bs, état neuf, 1.000 F C.C., Paris ou banlieue proche. - Tél. 261-75-11.

Jeune Fille, élève ingénieur, cherche chambre indépendante, 5e, 6e, 13e ou 14e. Loyer assuré par parents. Possibilité cours particuliers. Tél. Le Havre 42-61-39.

Rech. pour 1er-11 au plus tard, dans immeuble pierre de T., PARIS, appartem. 4 ou 5 pces 100 m², refait à neuf, confort, pour PROFESSION LIBERALE. Tél. 260-37-17, poste 38 (H.B.) ou 583-27-01 (le soir).

Région parisienne

Pr Société européenne cherche villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. La Michodière, Mo Opera. Frais abonnem. 310 F. 742-78-93.

Pour vendre, louer, acheter entre particuliers, LISEZ
« SANS INTERMÉDIAIRE »
Le jeudi dans les kiosques.

immeubles

TOLBIAC - BOBILLOT, à saisir 1 bout. + 1 studio vides avec tél., rue calme, prix intéressant, exceptionnel placem. 531-85-56.

chalets

Lauenen/Gstaad. Particul. vend chalet, nouvelle constr. avec un appart. de 5 pièces et garage et un appart. de 4 pièces. Appart. vendus isolém. si désiré. Chauff. cent. Cuis. lux. agenc. chemin., véranda. Skilifts et forêts à proximité. — Information : Reinprecht, Bombachstr. 22, 8049 Zurich/Suisse, Tél. (01) 56.30.70.

constructions neuves

SAINT-MANDÉ
20-22, rue Jeanne-d'Arc.
IMM. PIERRE DE TAILLE
Confort total électrique
DU STUDIO AU 5 PIECES
PRIX FERME ET DEFINITIF A LA RESERVATION.
Tous les jours, de 11 h. à 18 h., sauf mardi et mercredi matin, ou GECOM, 747-59-50.

UN GRAND CHOIX
d'appartements Paris et banlieue. dans immeubles neufs
HABITABLES IMMEDIATEM. :
12e. Rue de la Voulte, 2 p. avec terrasse.
15e. Félix-Faure, stud. 2 et 3 p.
18e. Mairie .... 2 et 3 pièces
Bobigny .... 2 pièces
LIVRAISON FIN 1977 :
8e. Hoche .... studio à 5 pces
14e. Montparnasse Stud. 2 et 4 p.
15e. Cambronne .... 2 et 4 pces
Maisons-Laffitte, studio et 2 pces
Ts renseign. sur simple appel au 766-25-32.

ISSY-LES-MOULINEAUX
111 ter, avenue de Verdun
Immeuble standing
chauffage électrique intégré
DU STUDIO AU 3 PIECES
STUDIO .... 167.000 F
2 PIECES .... 241.500 F
3 PIECES .... 353.000 F
PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION
Livraison premier trimestre 78
Tous les jours de 11 à 18 h. sauf mardi et mercredi matin, GECOM 747-59-50.

terrains

30 km. Limoges, 20.000 m² à bât. bradés 2,60 F le m2. URGENT. J.-C. DELORD, 37150 BLERE.

2.000 et 3.700 m² Yonne, 200 km. Paris, 15 F le m2. Diligent R.N. Lezinnes, 89160 Ancy-le-Franc.

FINISTERE-C. DEP. SACRIFIE TERRAIN à bâtir 6.800 m², eau, él., 4 km. plages, vue imprenable sur toute baie Douarnenez. T. (98) 81-51-27 ou (98) 85-81-28.

YVELINES-ESSONNE, 35' Paris, 12.350 m² avec permis constr. 1 seule construct., eau, él. s/place. Px 300.000 F. 484-32-73, ap. 19 h.

CŒUR SOLOGNE
MAGNIFIQUE TERRAIN 7 HA. Chênes - Bouleaux - Bruyère. Prix total 162.000 F. Téléph. (38) 91 - 57 - 77.

hôtels-partic.

VERSAILLES R.D.
HOTEL PARTIC. RESTAURE 5/caves. Réception, 6 chb., 2 bs, Beau jardin, calme, tout conft. Téléphone : 950-16-43.

maisons de repos

CHATEAU DE BREAU
Seine-et-Marne 77720
Courts et longs séjours, cuisine soignée, régimes, valides, invalides, alités permanents. Etablissement recommandé. Tél. : 438-72-61.

Boutiques

MAGASIN A CEDER
Banlieue Est emplacem. premier ordre. 160.000 francs. - 100 m². Loyer annuel envir. 4.000 francs. Tél. 277-46-94.

locaux indust.

Cherche ATELIER, BOIS, 200 ou 300 m², plain-pied, sur Montreuil, Bagnolet, 20e, Est de Paris. 373-15-35.

A VENDRE PRES DU HAVRE TERRAIN 3.000 m2, édifié de locaux industr. superficie 1.500 m², Transfo 120 KWA. LIBRE. C.R.I.C., 83, av. Foch, Le Havre. Tél. : 16 (35) 21-04-04.

fonds de commerce

MAGASIN BIEN PLACE à vendre rue Poncelet, Paris (17e), tous commerces, murs ou bail ou les deux. 200.000 F chaque à débattre. Téléph. au 200-05-24.

A SAISIR AIX-EN-PROVENCE
Part. à part. BOUTIQUE 35 m2 ts commerces, PRET-A-PORTER actuel., agencement neuf extra, petit loyer 500 F/m., tél., plein centre, artère tr. passante, park. Reprise des travaux justifiée
91 27-71-95 27-86-63, H. Bur.
Possibilité appartement

villas

A vendre magnifique villa avec piscine couverte, logem. pour concierge, dans cadre résidentiel, très haut standing, région Charleroi, en Belgiq. Pr conditions et rens. s'adr. au 109, rue Paul - Hymans, 1200 Bruxelles. Tél. 02/7703867 ou le 02/7624070.

MAREIL-MARLY - Maison anc. parf. restaurée, gd séjour, loggia, 4 ch. 963-28-02.

pavillons

78 CERNAY-LA-VILLE. Dans vallée de Chevreuse, pavillon 7 p., 778 m2 de terrain dans nouvelle résidence avec tennis et piscine chauffée. S.N.C.F. et R.E.R. à 10 min. 495.000 F. Téléph. : 485-20-14 ou 538-12-93 (heures de bureau).

Belle maison non mitoyenne RUEIL près CENTRE grand séjour + 3 chbres, cuis., chauffage mazout, 650 m2 terr., gar. 530.000 F. — Tél. 788-49-00.

CORMEILLES-EN-PARISIS
Belle maison bourgeoise, 6 p., cuis. 20 m2, 2 bns, chauffage mazout, gar. 2 voitures, 800 m2 terr. 620.000 F. — Tél. 788-49-00.

SAINT-LAURENT-PLÉRIN (22)
Vds libre maison F4, gar., jard., cellier, 150 m², mer et ts comm. Bloch 25, bd Tour-d'Auvergne, 22-St-Brieuc. T. (80) 33-75-58 soir.

NOISY-LE-GRAND
maison caractère, très bon état, sur sous-sol total. Au rez-de-chaussée : cuisine aménagée très fonctionnelle, séjour, salon, 1 chambre, lingerie, belle s. de bains, wc ; à l'étage : 2 gdes chambres, magnifique s. de bs aménagée, wc, ch. central maz. gar. 2 voitures. Possibilité aménager sous-sol pour profession libérale. Dépendances en fond de jardin, terrain 500 m². Prix justifié 530.000 F avec 106.000 F compt. Cabinet CHEREL. - Tél. : 303-48-35.

Près CHANTILLY (60)
PART. VEND PETIT COTTAGE
3 P. cuis., s. de bs, gar, cave, jardin 800 m2. 260.000 F. Tél. après 19 h : 973-03-96.

UN GRAND CHOIX
de maisons individuelles
5 pièces sur sous-sol à
GONESSE (95 Val-d'Oise)
BONDOUFLE (91 Essonne)
ECQUEVILLY (78 Yvelines)
Tous renseignements sur simple appel au 766-13-14.

fermettes

120 KM. PARIS
Autoroute, sur 1.300 m², charmante fermette percheronne 2 p. Poutres, chemin., dépend. atten. Gros œuvre bon état, eau, élec. Prix total 107.500, crédit 80 %. Téléph. 15 (37) 22-01-31.

YONNE, 130 km. de Paris par autor. Sud, sortie Joigny, dans hameau, BELLE FERMETTE parfait état, salle séjour, cuis., salle d'eau, 3 ch. Dépendances. Grenier aménageable. Chauff. central, 4.000 m² terrain bien situé. Jolie vue. Prix 297.000 F. Agence LES BEAUX JOURS, 89120 Charny. Tél. (86) 63-64-28.

SUR 15.000 m²
en partie boisés, FERMETTE longue et basse, 2 belles pièces rustiques, nombr. dépend. atten., grenier, excellent état. Prix 182.000 F avec 46.000 F. Agence de BONNEVAL (28). Tél. (15) 37-98-25-52, même dim.

maisons de campagne

ANCIEN MOULIN A EAU
bordé par petite rivière, prairie ombragée 8.000 m², vue dégagée, très ensoleillée, 4 à 8 p. poss. 200.000 F. Propinter S.A., BP 33, 24103 Bergerac. (53) 57-53-75.

locaux commerciaux

PARIS 11e - A VENDRE
LOCAUX 160 M² CHACUN REFAITS
NEUF. Plein soleil - 265-64-11.

bureaux

8e Proximité ST-AUGUSTIN dans immeuble gd standing sur un seul niveau
A LOUER 32 BUREAUX
293-62-52

DOMICILIATION TEL. SECR.
TELEX Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-50

Rech. 5.000 à 6.000 m² bureaux bon standing. Centre Paris. Tél. 266-19-54, poste 12.

13e A louer 90 m² bureaux, 1er étage, immeuble récent. Cession de bail ou précaire. Tél. 707-65-09.

propriétés

78 BAZOCHES
Sur 9.600 m² paysagés, réception, séjour dble 50 m² avec cheminée, cuis. équipée, lingerie, bur., 4 chamb., 2 s. de bns, douche, w.-c., 1er ét. 4 chamb., douche s. de jeux, sous-sol garage 4 voitures, 2 caves, piscine - Un bungalow avec cheminée, douche, w.-c., kitchenette. Prix 2.200.000 F. Tél. 050-45-61

PIEDS DANS L'EAU COTE VAROISE
Face presqu'île de GIENS
Belle propriété meublée, plain-pied, 9 pièces, 5 bains, construite autour patio. 6.500 m² jardin descendant dans la mer. Permis ponton privé. Calme absolu. Vaste terrasse. Vue imprenable. Maison gardien indépend. 10 min. aéroport Toulon-Hyères. Prix : 1.700.000 F
AGENCE TOULONNAISE
5, rue Anatole-France, TOULON Téléphone : (94) 92-76-43.

Particulier vend FERME ANCIENNE
92 km PARIS
près PONT-sur-YONNE
Beaucoup de caractère, écuries, cochonnier, pigeonnier, grange, habitation entourant grande cour en pelouse - Jardin de curé 1.000 m² attenant - Salle commune, 5 grandes chambres, dépendanc., cheminées, poutres apparentes, chauffage central. 500.000 FRANCS
Téléphone : (86) 66-22-45 avant 9 heures ou heures repas.

45 km OUEST
MAGNIFIQUE CHAUMIERE
tout impeccable, entrée, cuisine installée, séj. cathédrale, loggia, 4 chamb., 2 bains, sur 960 m² pelouse - 435.000 F - Voir AGENCE DE GAMBAIS 487-01-77 et 05-38.

(65) Site montagne, alt. 1.000 m. MAISON 5 p. + 4 granges, eau, électricité, 10 ha terrain, pour part., colonie ou collectivité. — Tél. 531-84-78, de 14 h. à 15 h.

NORMANDIE, 120 km. Paris, magnifiq. propriété 8 p., tt cft, terrain 1.800 m², bord rivière et forêt. PRIX EXCEPTIONNEL VU URGENCE. Tél. 225-89-19.

LE VESINET, 5 min. R.E.R. et commerces, ppté familiale sur gd jard., gar., ss-sol. Renseign. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou. Tél. 976-30-02.

A vendre VILLA à MOUGINS (Cannes), 15 ha de propriété. Villa avec appart. pr concierge et gardien + petite villa de 4 pièces. Pour condit. et renseign. s'adr. au 109, av. Paul-Hymans, 1200 BRUXELLES. Tél. 02/7703867 ou le 02/7624070.

Près GRASSE. Très belle ppté 1 ha 1/2. Mas 1780, tr. bon état, pisc., mais. gardien, très beau ss-bois, parc fleuri av. nombrx arbres essences variées. Calme absolu, vue sup. Px 2.300.000 F. Ecr. Max PETIT, les Pommes de Pins, 06 -Grasse-Les Aspres.

PASSY Pour ACHETEUR avisé Ds immeuble standing 4 pièces tt confort, occupé, asc. URGENT. TELEPH. : 225-89-19.

domaines

Vente par propriétaire
Prox. PASSY-sur-EURE
90 km PARIS AUTOR. OUEST
Exceptionnel PETIT DOMAINE 15 ha env., traversé par l'Eure 1.500 mètres de rives
MAISON, BORD RIVIERE
Maison d'amis et gardien, dép., grand cachet, splendide parc boisé, allées. Prix à déb. Lundi au vend. (22) 92-44-10, h. bur.

Etude de Me BERNETEAU NOTAIRE A PUJOLS 33350 CASTILLON région de BORDEAUX LIBRE A LA VENTE
DOMAINE VITICOLE 24 HA
dont 21 ha bordeaux supérieur, maison maître, cour intérieure, maison de colon, dépendances, pigeonnier. parc, terres. — Renseignements et visites : S'adresser à l'Etude sauf lundi Tél. 5 à Pujols par (56) 40-91-11.

INVESTISSEZ EN FLORIDE 5.600 ha, à Saratoga, sur l'opulente côte Ouest de la Floride. Situé sur des routes importantes, inscrit au plan d'urbanisme pour des zones résidentielles et industrielles. Disponible en totalité ou en partie. Nous avons aussi des hôtels, des motels de toutes dimensions, des parcs pour maisons mobiles, en vente ou en location-vente. Pouvons-nous être vos représentants en Floride? Horizon Real Estate & Investment Corp., 1937 Golf Street, Sarasota, Florida, 33577, U.S.A.

FLORIDE (ETATS-UNIS)
Comté d'Okeechobee, 2 600 ha de terres entourées de barrières et de grillages. Excellent pour l'élevage (produits laitiers ou viande de boucherie). Droits minéraux compr. Jack Thomas, Inc., agent immobilier, 1325 Biscayne Blvd, Miami, Florida, 33132 U.S.A., tél. (303) 358-5511.

Le projet de gratuité des procédures civiles

A l'occasion d'une conférence de presse, réunie jeudi 1er septembre au ministère de la justice, M. Alain Peyrefitte a expliqué les conditions dans lesquelles, à compter du 1er janvier 1978, en principe, seraient supprimés les droits et taxes en matière de justice civile (« le Monde » du 2 septembre).

A ce propos, le garde des sceaux a déclaré, jeudi, à France-Inter : « Parmi les institutions de la nation, il n'y en a pas qui soient critiquées » comme la justice. Le sentiment qu'ont les Français, a expliqué le ministre, correspond à une réalité « car beaucoup de procédures sont archaïques, sont dépassées ».

Pour sa part, le Syndicat de la magistrature « se félicite de l'adoption de mesures qu'il avait expressément préconisées dès 1971 », lors de son quatrième congrès. Toutefois, observe le syndicat : « Il serait erroné de croire que, une fois cette réforme réalisée, dans deux ans au moins, la justice serait effectivement gratuite et accessible à tous. Le justiciable devra continuer à rémunérer avocats, experts, huissiers, etc... sans que les abus parfois commis en ce domaine soient davantage réprimés ».

LA RÉVOLUTION ET L'ÉTAU

(Suite de la première page.)

Deux consolations lui sont proposées pour faire apparaître cette gratuité comme néanmoins bénéficiaire. La première, c'est la promesse de mieux recouvrer les amendes pénales. Le montant des amendes prononcées atteint chaque année un milliard de francs (équivalant au tiers des dépenses du ministère de la justice qui n'est pas si dispendieux qu'on le croit), mais ces sommes, pour 30 % à 50 %, sont perdues faute d'être réclamées à temps. On estime que les greffiers déchargés de l'obligation de percevoir des droits indirects emploieront mieux leur temps à faire payer les condamnés.

Deuxième consolation : une sévère augmentation du montant des amendes, qui, pour certaines d'entre elles, étaient inchangées depuis 1958. On parle de quintuplement, tout particulièrement pour ce qui touche aux infractions économiques et financières, abus de confiance, escroquerie, abus de biens sociaux. A moins qu'on ne proportionne l'amende au préjudice subi. On attend de cette révision 200 millions de francs.

L'indépendance

Le projet, qui devrait entrer en vigueur dès le 1er janvier prochain, a été, c'est le moins que l'on puisse dire, conçu et publié dans la hâte.

Ainsi, probablement doit-on s'expliquer que les avocats — non plus que les syndics, les administrateurs judiciaires, les commissaires-priseurs, les experts, à terme visés aussi — n'aient pas été formellement consultés. Le péril est pour eux flagrant. Dorénavant, toute somme qui sera demandée à leur client ne représentera plus que leurs seuls honoraires. Il n'est plus possible, si cela était, d'entretenir aux yeux du justiciable, lors des demandes de fonds, une savante ou médiocre *ambiguïté* entre ce qui devait aller à l'avocat et ce qu'exigeait l'Etat. L'avocat est nu. Ce qu'il demande est pour lui. Un étau est mis en place qui peut être serré par les citoyens eux-mêmes. Les pouvoirs publics ne cachent pas qu'ils le souhaitent.

Ce n'est pas si simple. Il est avéré que, depuis toujours, les avocats ont été la traîne pour l'organisation de leur profession. Ils ont bataillé pour faire supprimer les avoués. Ils ont gagné d'autant plus facilement que les charges d'avoués supprimées ont été assorties d'indemnités confortables et, pour certaines, trop confortables. Il n'est plus temps d'y revenir. Le laxisme a triomphé et les justiciables ont payé une fausse économie, une prétendue simplification des procédures.

Les avocats ont prétendu par cette même loi de suppression (31 décembre 1971) absorber, sinon « phagocyter », la profession de conseil juridique. Ils ont échoué. Ces conseils juridiques n'ont cure de porter le titre d'avocat quand les avocats recherchent furieusement les activités — et les profits — des premiers. Quoi que disent, pour un avenir théoriquement proche, les textes. En dépit de ces infortunes le danger, pour l'avocat, n'est pas là.

Car, ce que les avocats n'ont pas vu, ou mal vu, ou trop tard (ce qui revient au même) c'est ce sur quoi, concrètement reposait leur indépendance, avec un I majuscule à usage de congrès. Le problème se pose pourtant de manière très simple et en deux temps. Premier temps, c'est l'observation que, d'une manière très générale, ce qui est *nécessaire* à l'avocat (dont le coût d'activité croît vertigineusement (2) est *excessif* le plus souvent pour son client, en observant de plus que cette distorsion est d'autant plus sensible que le litige — s'il s'agit d'un procès — est financièrement médiocre.

Deuxième temps, la loi du 3 janvier 1972 portant création de l'aide judiciaire (après l'assistance judiciaire qui remontait à 1851) et prévoyant, pour les avocats agissant devant les juridictions civiles (toujours privilégiées : la justice des biens ayant le pas sur la justice pénale, celle des personnes et des libertés), une indemnisation, un défraiement. Les plafonds de l'aide judiciaire étant régulièrement rehaussés, le barreau a fait valoir ses craintes d'en être submergé. On promet aujourd'hui de faire évoluer simultanément plafonds et indemnisations. Il est, de plus, prévu de défrayer les prestations gratuites au pénal. La tenaille prend des proportions gigantesques.

Le barreau n'est pas mort, comme l'écrivait ici même le bâtonnier André Damien (*le Monde* du 18 mai 1977) : il se casse en deux. D'un côté, des avocats devenus, en fait, consultants, conseils juridiques, ou peu s'en faut, ne sachant plus où leur toge est accrochée, ne mettant pas les pieds au palais, comme beaucoup déjà ; d'un autre côté, les prébendiers de l'Etat, riches des *défraiements* qu'il consentira au titre de l'aide judiciaire. Le péril est certain, il peut être écarté. A la *condition*, toutefois, que les avocats se rappellent les particularités de leur profession, que s'ils défilent pour les libertés et la défense, comme on le vit à Paris le 17 janvier 1976, il s'agisse vraiment de cela et non de corporatisme mal caché. Refuser le changement ne suffit plus. Pas davantage, un éventuel petit chahut respectueusement irrévérencieux lors de la venue de M. Giscard d'Estaing à l'assemblée générale des avocats, le 16 septembre.

Un seul exemple : le salariat a investi le barreau et lui seul dit qu'il n'en est rien. Salariat de fait des stagiaires, des collaborateurs, à vie de « grands » avocats, des correspondants (par abonnements...), de compagnies d'assurances et de grandes sociétés. Si ce n'est pas le salariat, c'est bien pis, c'est la clientèle, au sens romain du terme. Il ne suffit pas, pour établir le contraire, de l'étrange alliance d'un ex-avoué, parlementaire de la majorité, et d'un avocat député socialiste, MM. Gerbet et Forni. N'ont-ils pas fait voter une loi déclarant illégal le salariat des avocats, désavouant ainsi, à l'avance, la décision de la cour d'appel sur le salariat. Légiférer ainsi, c'est, comme on le voyait jadis, exorciser les grenouilles. Il y a plus dangereux que le salariat, qui ne connaît pas que des valets, c'est le salariat qui ne dit pas son nom. Surtout quand l'Etat, fût-ce à travers les filtres des conseils de l'ordre, devient l'employeur.

Ce n'est pas tout de se dire défenseurs des libertés, il faut aussi le prouver. L'occasion se présente une fois encore aujourd'hui.

Pour justifier que la justice pénale resterait payante, le garde des sceaux explique que « *les frais d'instance en matière pénale sont exclus de la réforme, puisqu'ils constituent alors un élément de la peine au même titre que l'amende* ».

On aimerait d'abord savoir sur quel texte repose cette assertion. Et s'il existe, ce qui le légitime.

Il faut le redire. C'est un abus de confondre le délinquant et l'accusé. Le premier surprend, sans gloire ni danger, ses victimes ; le second résiste vainement à un appareil de justice et de police qui ne lâche ses proies que difficilement. Quelques brillantes exceptions dues, ici à un avocat, là à un mouvement d'opinion, le plus souvent à la conjugaison des deux, n'affectent pas cette évidence. Evidence aussi vraie pour le voleur de bicyclette que pour le P.-D.G. fraudeur — encore que le premier soit presque toujours plus sévèrement puni que le second. On réprime le scandale public plus que le dommage à la collectivité. Autre débat.

Mort de la défense

Mais sait-on vraiment que l'inculpé ne dispose des pièces qui l'accusent que s'il en paie la copie ? Sait-on que l'avocat, selon les codes, ne peut consulter le dossier de son client que vingt-quatre heures avant les comparutions ? Sait-on qu'une telle réglementation perpétue assez fâcheusement, même si ce n'est que partiellement, ces temps de l'Ancien Régime où l'accusé était tenu dans l'ignorance des procédures conduites contre lui ? Sait-on la conséquence trop souvent désastreuse d'une « *expertise psychiatrique* » parfois hâtivement rédigée et dont les jurés d'assises font tant de cas ?

Où est la morale quand l'Etat qui accuse est celui qui interdit, faute de paiement, l'examen attentif de ses accusations ?

Voit-on que les avocats, tous ensemble, s'insurgent contre cela ? Le barreau se flatte, souvent, d'avoir défendu des réprouvés. Et de citer, à l'envi, Laborit, qui se ruina à défendre Dreyfus. L'exemple est un peu trop unique, mais il est significatif. Si le barreau veut retrouver (ou trouver) une meilleure image dans la nation, il ne la trouvera pas dans des querelles de sociétés commerciales. Elles se défendent, même sans lui. L'individu ne doit pas être dans ce cas. A moins que le barreau ne renonce pour jamais à incarner la défense.

PHILIPPE BOUCHER.

(2) La comparaison, rebattue, avec le médecin « comme l'avocat, profession libérale » est radicalement fausse, si on compare le prix des deux consultations et l'équipement nécessaire à chacun des deux praticiens.

AU PALAIS

OUF !

L'annonce de la prochaine suppression des frais de justice de la procédure civile a plus que partagé les esprits, jeudi 1er septembre, au Palais de justice de Paris. Un avocat a ainsi poussé un véritable « ouf ! » de soulagement à la buvette du Palais. « *Ce sera pour nous,* a-t-il expliqué, *une énorme simplification de notre travail et une diminution considérable du coût de la justice pour le justiciable. Jusqu'à maintenant, regardons les choses en face, nous étions des collecteurs d'impôts. Une bonne part des provisions que nous demandions à nos clients allait dans les caisses de l'Etat. Vis-à-vis des justiciables, nous étions dans une situation délicate : demander d'importants honoraires avant d'étudier un dossier pour son seul « placement ». Cette époque va prendre fin, c'est très bien.* » L'avocat, pour appuyer sa démonstration, sort de sa serviette la facture d'une procédure en référé et égrène les différents « postes » de taxes — au total 284,25 F — pour une affaire que le client payera 800 F : 95 F de forfait fiscal, 25 F d'enregistrement, 11 F et 25 centimes de droit de plaidoirie et 60 F de taxe parafiscale.

« Décision démagogique » ; « mesure tapageuse » ; « bombinette »... un groupe de trois jeunes avocats, en revanche, ne trouve pas de mots assez durs pour fustiger la réforme annoncée, le jour même, par M. Peyrefitte. La première réaction en forme de remerciement — « *Je trouve ça très bien, je ne suis pas fonctionnaire du ministère de l'économie et des finances. Je suis avocat.* » — est en effet immédiatement voilée par une pluie de remarques où la réticence domine. « *Bien sûr, les taxes, les redevances et les droits nous créent beaucoup de soucis. Nous sommes actuellement réduits à une tâche de percepteur. Nous sommes des tâcherons du droit. Mais la question qui se pose, c'est de savoir comment l'Etat récupérera les sommes qu'il va ainsi délaisser. Oui, il faut savoir que l'Etat a bâti une fortune sur ces taxes... En analysant cette mesure, je pense qu'il s'agit d'un coup fourré, d'un croche-pied à l'ordre des avocats. D'une part, celui-ci va se voir retirer les droits de plaidoirie qui alimentent nos caisses de retraite. D'autre part, la CARPA (1) va voir son activité considérablement diminuer. De plus, on se retournera maintenant contre l'homme de loi pour dire la justice est chère, c'est sa faute. Car on ne veut pas reconnaître le coût réel du travail de l'avocat.* » Plus les avocats discutent entre eux, plus leur jugement devient négatif et pessimiste : « *Trop beau pour être vrai* » ; « *Cela sent l'approche des élections* » ; « *La gauche sera incapable de tenir de telles promesses.* »

Au Palais, de nombreux avocats avouent tout ignorer des mesures décidées par le garde des sceaux et attendre d'en connaître le détail pour se faire une idée. Prudence... Au greffe civil, c'est l'étonnement. Quelques coups de téléphone de la chancellerie ont simplement prévenu, jeudi matin, que le ministre de la justice allait rendre publique la suppression des frais de justice civile. On cligne de l'œil : ce n'est pas pour demain. « *Pour le moment, nous continuons à percevoir les droits comme par le passé. Vous pensez bien que tout cela ne change pas du jour au lendemain.* »

A l'ordre des avocats, on maugrée un peu. Où est la concertation ? On la cherche en vain. Un avocat conclut sentencieusement : « *Dites-moi de qui vient cette réforme, je vous dirais ce qu'elle vaut.* »

LAURENT GREILSAMER.

(1) La CARPA, Caisse autonome de règlement pécuniaire des avocats, est un organisme par lequel transitent notamment ces droits et taxes.

Un « romantique » de la prise d'otages

Un cas se signalant par quelques bizarreries et contradictions — et qui pourrait éventuellement être soumis au congrès d'Honolulu — était évoqué le 1er septembre à la 14e chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Louis Gondre : il s'agissait de M. Eric Serbonnet, vingt-quatre ans, prévenu de violences avec arme et préméditation en raison d'un acte extravagant par certains côtés, qu'il accomplit le 23 décembre à l'agence de la South African Airways.

Tout seul, il a pénétré à l'intérieur de cet établissement, brandissant un pistolet 22 long rifle à un coup qu'il avait acheté au Bazar de l'Hôtel de Ville et qu'il avait essayé aux Buttes-Chaumont. Puis, devant les deux jeunes employées qui occupaient les lieux, il s'exclama :

« *Faites venir le directeur ! Je veux des otages pour obtenir la libération des prisonniers de Vorster !* »

L'une de ces femmes — enceinte — monta au premier étage où se trouvait sa supérieure faisant fonction de directrice. L'autre parlementa sans s'inquiéter outre mesure ; car elle ne prenait pas au sérieux ce gringalet de 55 kg, supposant même — ce qui était une erreur — que son arme était factice.

Inquiet de ne pas voir redescendre la collègue de son interlocutrice, le garçon se dirigea vers une porte qu'il ouvrit et il entra dans un couloir. Là, il se trouva nez à nez avec un employé de soixante-six ans, M. Chabatchoff. Courageusement, ce dernier saisit de la main droite le canon du pistolet que son antagoniste pointait sur lui, et, du bras gauche, il enserra les épaules du jeune homme. Tandis que tous deux étaient aux prises, un coup de feu partit, qui n'atteignit personne. Mais M. Chabatchoff tint bon. Il n'avait pas lâché son adversaire quand survinrent une vingtaine de gardiens de la paix... qui ne ménagèrent pas le « terroriste ». Ce qui suivit fut des plus étonnant.

Inculpé, placé sous mandat de dépôt, M. Serbonnet entama une grève de la faim à la suite de laquelle il fut examiné par deux experts psychiatres... qui le déclarèrent irresponsable — pour démence — de son acte. Une ordonnance de non-lieu fut rendue. Mais l'inculpé ne fut pas du tout d'accord devant la perspective de pourrir à Sainte-Anne, où il avait été conduit et où il était demeuré déjà pendant plusieurs mois, bien qu'un médecin lui ait confié qu'il n'avait rien à y faire et qu'il ne lui fit subir aucun traitement. Si son acte était fou, lui, en vérité, ne se sentait nullement dément.

Il fit appel de l'ordonnance. L'appel était en droit irrecevable. Mais la chambre d'accusation n'en désigna pas moins deux nouveaux experts... qui lui reconnurent seulement une atténuation moyenne de responsabilité en raison de la... « *conjonction d'une personnalité exaltée avec un contexte traumatisant* ». Le bénéfice du non-lieu était perdu.

Devant le tribunal, le prévenu s'est expliqué d'une façon fort sensée, sans la moindre confusion mentale, sans avoir recours à ce galimatias fumeux que l'on rencontre souvent chez des sujets à l'esprit embarrassé.

Il semble bien que ce « non-violent », ce « romantique » — comme l'a qualifié son père, questionné par les enquêteurs, — n'ait pas mesuré, sans doute en raison de son jeune âge, ce que son geste avait de vain. Titulaire du baccalauréat et d'une licence d'arts plastiques, fabriquant de menus bijoux vendus plus ou moins à la sauvette, il a eu honte « *de ne rien faire* » en faveur des Noirs opprimés et torturés en Afrique du Sud. Et il a décidé — follement... — de tenter de prendre des otages pour attirer l'attention du public. C'est ainsi que, pour se rassurer peut-être lui-même — comme l'a répété Me Henri Leclerc, son défenseur, — il accomplit un acte marqué de cette audace propre aux timides.

Résultat : seize mois d'emprisonnement, dont huit avec sursis. Les cinq mois qu'il a passés à Sainte-Anne n'entreront pas en ligne de compte, paraît-il, pour mesurer la durée de la détention préventive. — J. L.

LA FUSILLADE DE CHATENAY-MALABRY

Le ministère de l'intérieur confirme que l'Inspection des services est saisie

Le ministère de l'intérieur a confirmé, jeudi 1er septembre, que l'Inspection générale des services (I.G.S.) avait été chargée d'une enquête par le parquet de Nanterre à la suite du hold-up manqué à la poste de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Dans son communiqué, le ministère de l'intérieur indique qu' « *au cours d'une tentative de hold-up (...) des policiers ont poursuivi plusieurs malfaiteurs armés et ont blessé mortellement l'un d'eux. Le parquet de Nanterre a diligenté une enquête et il a saisi l'I.G.S. pour déterminer dans quelles conditions le malfaiteur a trouvé la mort. La situation administrative des fonctionnaires impliqués dans cette affaire sera appréciée aussitôt connues les conclusions de l'enquête en cours* ».

Les premiers éléments connus de l'enquête — après l'expertise balistique et l'autopsie — faisant apparaître une responsabilité directe du brigadier Marchaudon dans la mort de Mustapha Boukhezer ont suscité les réactions de plusieurs syndicats de policiers. Ainsi, la fédération autonome des syndicats de police « *s'étonne que les circonstances de la mort d'un des auteurs du hold-up manqué n'aient pas encore été clairement déterminées par les pouvoirs publics* ». La fédération « *exige que les enquêtes judiciaires et administratives fassent éclater la vérité et situent les responsabilités* ». Elle « *réprouve et condamne par avance tout acte de violence individuelle, dont les auteurs doivent être déférés devant les tribunaux. Malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour exercer leur profession face à la recrudescence de la criminalité et de la violence, les policiers se doivent de n'agir que dans le cadre des lois et règlements, notamment en ce qui concerne l'usage des armes. La fédération autonome des syndicats de police ne peut en aucun cas se solidariser avec les responsables de tels actes ou couvrir de tels errements* ».

De son côté, l'Union fédérale C.F.D.T. de la police nationale estime qu' « *un homme a été tué dans des circonstances et selon des méthodes que ni des hommes, ni des syndicalistes, ni des policiers ne peuvent accepter. Les policiers C.F.D.T. constatent que la haute hiérarchie a une fois de plus couvert le pire et qu'il est plus dangereux pour la carrière de militer syndicalement que de commettre une faute grave. (...) Pour indéfendable qu'elle soit, la cause du fonctionnaire incriminé ne peut faire oublier la responsabilité de l'administration, qui avait mis ce collègue en condition de commettre une énième faute aboutissant à la mort d'un homme. Les policiers C.F.D.T. dénoncent la responsabilité du ministère de l'intérieur qui autorise les fonctionnaires à acquérir des armes personnelles (...) et défend par son mutisme l'indéfendable* ».

Faits et jugements

M. Stanislas Mangin s'inscrit au barreau.

M. Stanislas Mangin, conseiller d'Etat, qui vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite, a demandé son inscription comme avocat au barreau de Paris.

M. Mangin est notamment connu pour sa défense des droits des travailleurs immigrés et pour l'alphabétisation de ceux-ci. Il est président de l'Amicale pour l'enseignement des étrangers.

[Né le 20 septembre 1917 à Paris, fils du général Charles Mangin, M. Stanislas Mangin, ancien élève de Saint-Cyr, chef adjoint de la section du contre-espionnage de l'état-major particulier du général de Gaulle en 1942, directeur adjoint de la surveillance du territoire de 1945 à 1951, est à cette date maître des requêtes au Conseil d'Etat, puis conseiller d'Etat en mars 1967. M. Mangin est compagnon de la Libération.]

Un jeune garçon est inculpé du meurtre de Villers-Sire-Nicole.

Un adolescent âgé de treize ans, l'un des compagnons de jeu de Valérie Menu, la fillette âgée de sept ans, découverte morte étranglée et poignardée le mercredi 31 août à Villers-Sire-Nicole (Nord) (*le Monde* du 1er septembre), a été inculpé d'homicide volontaire jeudi 1er septembre par le magistrat chargé de l'instruction, M. Louis Montamat, qui l'a placé sous mandat de dépôt.

« *En dépit de l'âge de l'inculpé,* précise le magistrat, *le mandat de dépôt est illimité puisqu'il y a crime.* » La loi du 17 juillet 1970 prévoit, en effet, pour les mineurs âgés de treize à seize ans, mais seulement en matière correctionnelle, une détention limitée à dix jours.

Le jeune garçon avait d'abord été entendu comme témoin, car il avait joué avec Valérie dans l'après-midi, et il était la dernière personne à l'avoir vue vivante. Incapable de fournir un emploi du temps cohérent à partir du moment où il avait, affirmait-il, quitté Valérie, il est devenu le principal suspect. L'adolescent, indique M. Montamat, a finalement « *reconnu les faits* ».

Fusillade à Pigalle : deux gardiens de la paix blessés.

Ce vendredi 2 septembre, vers 0 h. 30, au 45, rue Pigalle, à Paris (9e), un Niçois âgé de trente ans, M. Jean-Claude Colonne, entre, un pistolet P 38 à la main, dans le dancing Bus Palladium, où il menace le « videur » qui n'a que le temps de se réfugier derrière la porte blindée avant qu'un coup de feu ne soit tiré sur celle-ci.

M. Colonne sort et s'enfuit à pied, poursuivi par deux gardiens de la paix en civil, attirés par le coup de feu, et sur lesquels il tire à nouveau. Les policiers ripostent, mais trois complices de M. Colonne, qui se trouvaient dans leur dos, font feu à leur tour.

Les deux gardiens de la paix, M. Daniel Fessan, âgé de vingt-neuf ans, blessé à l'abdomen, et M. Pierre Rebeck, âgé de trente-trois ans, atteint dans le dos, ont été transportés à l'hôpital Lariboisière ; leur vie ne semble pas en danger. M. Jean-Claude Colonne, qui a été blessé au pied, a été arrêté, et ses trois complices ont réussi à prendre la fuite.

CYCLISME

LES LEÇONS DE L'EST

Les championnats du monde sur piste, organisés à San-Cristobal, au Venezuela, se sont achevés par la déroute des favoris et par une défaite totale des grandes nations du cyclisme. L'Italie et la France n'ont pas remporté un seul titre. La Belgique a dû se contenter, pour sa part, d'un modeste succès, obtenu par l'amateur Tourne dans une épreuve marginale et sans grande signification : l'individuelle par points.

En revanche, ces championnats, qui annoncent une ère nouvelle, ont confirmé la puissance des deux Allemagnes, celle de la République démocratique en particulier, et la montée spectaculaire du cyclisme japonais, qui a conquis sa première médaille d'or (*le Monde* du 2 septembre).

Victorieux en vitesse et en poursuite individuelle amateurs avec Geschke et Durpisch, les représentants de la R.D.A. ont battu ceux de la République fédérale d'Allemagne en poursuite olympique. On a pu constater qu'ils avaient parfaitement assimilé la technique de cette discipline fondamentale... dominée autrefois par les Français.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Après avoir réalisé de constants progrès depuis dix ans, les Allemands de l'Est recueillent aujourd'hui les fruits d'un programme cohérent et très élaboré en matière de recrutement, d'éducation et de préparation. Le fait qu'ils aient pris les deux premières places en poursuite et les trois premières en vitesse est révélateur de leur force collective.

Leur exemple peut inspirer Daniel Morelon, qui vient de terminer sa carrière sur un échec et s'apprête à diriger les sprinters français, lesquels ne disposent ni des ressources ni des possibilités d'entraînement de leurs concurrents. Il est bien évident que sa compétence et sa bonne volonté, son enthousiasme même, ne suffiront pas. Il faudra lui fournir les moyens pratiques d'assurer sa propre succession et commencer par l'essentiel en définissant une véritable politique sportive. — J. A.

LES CHAMPIONS DU MONDE SUR PISTE 1977

AMATEURS

Vitesse : Geschke (R.D.A.).
Poursuite : Durpisch (R.D.A.).
Poursuite olympique : R.D.A.
Tandem : Vackar-Vymazal (Tch.).
Demi-fond : Mineboo (Pays-Bas).

PROFESSIONNELS

Vitesse : Nakano (Japon).
Poursuite : Braun (R.F.A.).
Demi-fond : Stam (Pays-Bas).

ÉQUIPEMENT

URBANISME

UN ARCHITECTE CATALAN AUX HALLES

Rambuteau, studios, 2 p., vue s/jardin

Aux Halles, tout commence. On attend l'ouverture de la station du métro express avant la fin de l'année. Le chantier du centre commercial souterrain, qui fonctionnera un an plus tard, bat son plein. Autour du « trou » proprement dit, un autre chantier intrigue le passant : un énorme édifice de béton sans fenêtres (27 mètres de haut, 58 mètres de long rue de Turbigo) a fait son apparition pendant l'été dans le triangle formé par cette voie et les rues Pierre-Lescot et Rambuteau. Ce « blockhaus » abritera la centrale de climatisation de tout l'ensemble souterrain. Il sera camouflé, rue de Turbigo, par une façade en trompe-l'œil s'inspirant des bâtiments voisins de la rue avec une toiture de style « haussmannien ».

Cet exercice de style a été confié à M. Marc Saltet, architecte en chef des monuments historiques et coordonnateur de l'aménagement du jardin et des édifices proches du « carreau ». Tandis que M. Henry Bernard est plus spécialement chargé du bâtiment qui sera (peut-être) édifié le long de la rue Pierre-Lescot — et dont on ne connaît toujours pas le futur utilisateur — c'est l'équipe de Ricardo Bofill, l'architecte catalan animateur du Taller de Arquitectura de Barcelone, qui a conçu les immeubles de logements rue Rambuteau, qui auront vue sur le jardin. Le permis de construire pour ces deux cent cinquante-huit logements a été demandé en juillet par la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). La Ville détient dans cette société d'économie mixte 37,5 % du capital, le reste étant essentiellement partagé entre la Banque de Paris et des Pays-Bas (30 %) et la compagnie La Hénin (27 %).

« *Je crois que c'est un bon projet*, nous a déclaré Ricardo Bofill. *C'est une création contrôlée sur le thème et sur la démarche. Je suis habitué à plus de liberté et cela a été dur pour notre équipe. Mais je suis satisfait du résultat, de sa qualité artistique. La troïka des Halles fonctionne bien.* »

« *Nous avons gardé l'esprit du projet du concours (de 1975), qui était de transformer les formes historiques du quartier en les faisant parler d'une autre façon. Toute la difficulté est de mener cette démarche tout en l'expliquant aux autres à chaque pas* ».

Les immeubles de logements conçus par le Taller pour les Halles auront donc une silhouette familière aux Parisiens : hauteur maximale de 24 mètres, façade verticale jusqu'à 18,50 m (comme sur le boulevard de Sébastopol, par exemple) et toiture en pente, qui abrite deux niveaux habités, dont les ouvertures sont en retrait dans la partie mansardée. « *Nous avons vérifié les perspectives depuis le jardin et l'ensemble ne devrait pas dépasser les arbres* », précise Ricardo Bofill. Les matériaux ? « *L'emploi de la pierre est impossible, trop chère ; le béton, trop froid.* » Le Taller propose l'emploi de la brique et de la céramique dans plusieurs tons d'ocre pour les parties proches de la verdure, et des couleurs plus classiques, côté rue de Turbigo.

« *Nous avons beaucoup travaillé les espaces extérieurs*, explique Ricardo Bofill. *Les façades des maisons sont comme les murs de la rue ou de la place, et il faut les dessiner avec soin.* » Deux placettes ont été prévues. La première, carrée, traversée par la rue Rambuteau (piétonne), qui passe sous l'immeuble, et qui est fermée côté forum par un ensemble de commerces à rez-de-chaussée ; la seconde, plus « intime », comme une « antichambre », donne sur le chevet de Saint-Eustache, et elle aura un caractère « plus théâtral ».

Tout en étant relativement strictes, les façades auront un certain relief grâce à un jeu de bow-windows vitrés de 5,50 mètres de large. La plupart des appartements (il y a une forte majorité de deux pièces) disposeront d'une seule exposition. Destinés à la location sociale et aux jeunes ménages, les logements (ainsi qu'une crèche) devraient être terminés d'ici deux ans.

En principe, les logements des Halles ne seront pas vraiment le premier chantier du Taller en France, puisque l'équipe doit commencer à l'automne la construction de quelque trois cents logements sociaux dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (le permis a été délivré en mars dernier). D'autre part, Ricardo Bofill est l'auteur de la pyramide de verdure qui marque la frontière franco-espagnole au Perthus, au bord de l'autoroute catalane.

Toutefois, certains milieux de la profession lui contestent le droit de travailler en France.

Ainsi, M. Jacques Marrast, président du Syndicat des architectes de Paris, évoque l'irrégularité de sa situation dans une lettre adressée au président du conseil de l'ordre des architectes pour Paris. En fait, Ricardo Bofill, bien qu'étranger et sans diplôme d'architecte, pourrait obtenir l'inscription à l'ordre sur avis d'une commission et du ministre de la culture. Pour l'instant, les permis demandés par le Taller sont signés par un autre membre de l'équipe.

On peut s'interroger sur l'opportunité de cette cabale contre un architecte qui a construit, en Espagne, de nombreux édifices très remarqués par les spécialistes, et qui, appelé en France il y a quelques années, n'a pas encore eu l'occasion d'y faire ses preuves... puisque le premier projet conçu par le Taller pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, la « *petite cathédrale* », ensemble intégré de bureaux, de commerces et de logements de part et d'autre d'une véritable rue couverte, n'est jamais sorti des cartons, pour des raisons assez mystérieuses.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

TRANSPORTS

AIRBUS A MOSCOU

Négociations depuis octobre 1975...

A la suite de la récente déclaration de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports sur le refus des autorités soviétiques d'admettre la mise en service de l'Airbus sur la ligne Paris-Moscou, on précise à la représentation d'Air France dans la capitale soviétique qu'une nouvelle démarche sera entreprise quand les programmes de l'été 1978 seront mises au point.

La mise en service des Airbus d'Air France sur la ligne Paris-Moscou est sollicitée depuis près de deux ans, la première demande a été adressée aux autorités soviétiques en octobre 1975. Air

Revenant sur ce sujet M. Marcel Cavaillé dans une déclaration à R.T.L. a précisé : « *On a invoqué divers motifs comme l'exiguïté des locaux de l'aéroport de Moscou ou l'absence d'appareils soviétiques équivalents. C'est évidemment très pénalisant pour Air France, pour la construction aéronautique française, et notamment pour la SNIAS qui fabrique l'Airbus.* »

« *Le problème de l'Airbus à Moscou*, a ajouté M. Cavaillé, *est analogue au problème de Concorde à New-York : le gouvernement français ne peut accepter une attitude discriminatoire la part d'un gouvernement étranger. Il fera donc preuve de fermeté et de persévérance pour aboutir, et j'espère que l'Airbus pourra bientôt normalement atterrir à Moscou.* »

Il faut noter que l'introduction d'Airbus sur de nouvelles lignes pose fréquemment des problèmes lorsque la concurrence y exploite des appareils de moindre capacité. Ainsi Air France négocie actuellement la mise en service d'Airbus vers la Suisse, l'Allemagne fédérale, la Hollande, l'Italie du Nord et certains pays du proche et du Moyen-Orient. La compagnie souhaite également étendre son utilisation vers l'Espagne, la Grèce, Israël et la Grande-Bretagne, pays que l'appareil dessert déjà.

LES ASSISTANTS CONTROLEURS AÉRIENS BRITANNIQUES DÉCIDENT UNE GRÈVE TOTALE ET ILLIMITÉE

Londres (*A.F.P., Reuter*). — Les huit cent cinquante assistants contrôleurs aériens britanniques ont décidé, jeudi 1er septembre, de déclencher une grève totale et illimitée pour protester contre la suspension de trois d'entre eux.

L'administration de l'aviation civile avait lancé lundi un ultimatum aux grévistes, leur enjoignant de reprendre le travail dans des conditions normales, c'est-à-dire d'utiliser l'ordinateur géant de West-Drayton, faute de quoi ils seraient suspendus. Le syndicat des assistants avait aussitôt répliqué en annonçant une grève générale dès que les premières suspensions seraient connues.

La grève des assistants, qui dure depuis plus de deux semaines et porte sur des revendications salariales, coûte à la British Airways près d'un million de livres (8,5 millions de francs) par jour, a précisé un porte-parole de la compagnie. Près de la moitié des vols, en moyenne, doivent être annulés, mais ceux qui sont maintenus ne souffrent pas de retards considérables.

En France, la grève du zèle déclenchée depuis le 26 août par les contrôleurs du trafic aérien se poursuit. La journée du jeudi 1er septembre a été marquée par d'importants retards, surtout dans les liaisons transatlantiques.

ENVIRONNEMENT

A la conférence de Nairobi

LES ÉCOLOGISTES ÉLÈVENT LA VOIX

Après les « règlements de compte » politiques des premiers jours entre les représentants des pays arabes et ceux d'Israël, mais aussi entre les délégations des pays en voie de développement et celles des États industrialisés la conférence des Nations unies sur la désertification a pris son rythme de croisière. Les commissions mettent au point le plan d'action qui doit être adopté le 9 septembre. Mais les contradictions qui ne manqueront pas de surgir entre certains grands travaux préconisés pour lutter contre le désert et leurs conséquences écologiques à long terme ont éclaté en marge de la conférence a l'occasion d'une conférence de presse donnée par les Amis de la Terre.

Cette association critique la « légèreté » avec laquelle va être entrepris l'an prochain par le Soudan et l'Égypte le creusement du canal de Jonglei. Il s'agit d'un ouvrage de 280 kilomètres de long qui, dans le sud du Soudan, doit couper la boucle que fait le Nil Blanc dont les eaux se perdent dans un immense marécage. Les écologistes ne contestent pas l'utilité économique du projet, mais ils affirment : « On n'a rien à perdre et tout à gagner en réalisant ce canal d'une façon saine pour l'environnement. Souvenez-vous des graves problèmes écologiques qu'a connus l'Égypte après l'entrée en service du barrage d'Assouan. »

Pour la délégation soudanaise à la conférence de Nairobi « toutes les études nécessaires ont été faites par les chercheurs les plus qualifiés ».

● *Les Japonais de Minamata en baie de Seine.* — Huit Japonais, tous handicapés à la suite des rejets de mercure en baie de Minamata, viennent d'arriver en France. Invités par le groupe écologiste Poséidon, spécialisé dans l'étude de la pollution marine, la délégation nippone participera à une réunion publique avec les marins pêcheurs, samedi 3 septembre, au Havre. Puis les visiteurs se rendroint à Cherbourg, où ils donneront une conférence avec projection de film à l'hôtel de ville, lundi 5 septembre. De là, ils gagneront La Hague pour protester symboliquement contre le contrat en cours de signature entre leur pays et la France pour le retraitement de combustibles irradiés.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ELF-AQUITAINE PREND LE CONTROLE DE LA FIRME AMÉRICAINE M AND T CHEMICALS

Conformément aux termes d'une lettre d'intention signée en mars 1977, la société nationale Elf-Aquitaine (S.N.E.A.) vient d'acquérir la totalité du capital de la société chimique américaine M. and T. Chemicals, jusqu'alors détenu par American Can. Le groupe américain conservera cependant la division récupération des métaux de M. and T.

Selon un communiqué de la S.N.E.A., « *la partie de M. and T. Chemicals Inc. rachetée par Elf-Aquitaine a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires de 175 millions de dollars (825 millions de francs environ), dont 42 à l'exportation. Elle exploite neuf usines aux États-Unis et contrôle dix filiales à l'étranger. Elle emploie mille sept cents personnes.* »

« *Cette acquisition permet au groupe Elf-Aquitaine d'élargir et d'équilibrer ses actifs industriels en Amérique du Nord et répond aux objectifs de développement de son secteur chimie fine et de spécialités. Cette branche de l'industrie conduira à terme à l'implantation de nouvelles activités industrielles dans le Sud-Ouest.* »

LA POLOGNE VEND A LA TCHÉCOSLOVAQUIE UN CENTRAL TÉLÉPHONIQUE DE CONCEPTION FRANÇAISE

La société polonaise Teletra a vendu récemment un central téléphonique temporel « E 10 », d'une capacité de 8 000 lignes, à la Tchécoslovaquie. D'origine française, la filière technologique de ce matériel a été développée conjointement par le Centre national d'étude des télécommunications et la société CIT-Alcatel. Ce central E 10 vendu à la Tchécoslovaquie sera fabriqué dans l'usine de Poznan, qui est entrée en service il y a un an. En 1972, la Pologne avait signé un contrat avec CIT-Alcatel aux termes duquel la société française s'engageait : à livrer un central expérimental et divers équipements ; à construire « clef en main » une usine de fabrication de centraux E 10 ; à céder la licence E 10 ; enfin à assurer la liberté d'exportation de la production de l'usine, notamment vers les pays de l'Est.

CIT Alcatel négocie depuis trois ans un accord similaire avec la Finlande. Au cas où l'accord serait signé, l'usine finlandaise de E 10 pourrait exporter librement, peut-être vers le marché soviétique, client privilégié de la Finlande.

De telles implantations d'usines font indiscutablement concurrence à l'exportation de E 10 par la France. Mais chez CIT-Alcatel on estime que c'est « *la règle du jeu* » et que le plus important est de faire pénétrer « *la technologie temporelle dans le maximum de pays* ».

AFFAIRES

Teppaz : vers un redémarrage de la société ?

De notre correspondant régional

Lyon. — « *Teppaz vivra !* », proclament ici et là depuis des mois des affichettes de la C.F.D.T. Un an après le dernier dépôt de bilan et le licenciement de cent vingt salariés qui avaient cru à la reprise de la production de la société de fabrication d'électrophones (*le Monde* du 12 octobre 1976), les ateliers de l'usine de Craponne, près de Lyon, vont-ils reprendre leurs activités sous peu ? Une « table ronde » organisée jeudi 1er septembre à la préfecture du Rhône entre des responsables des pouvoirs publics — préfet de région, directeur régional de la Banque de France, — le président du tribunal de commerce de Lyon, des parlementaires — de la majorité et de l'opposition, — les candidats à la reprise de la société — le cabinet d'experts Trois A, à Paris, — et une délégation du personnel, permet très sérieusement d'envisager cette éventualité.

Pourquoi la première relance de l'entreprise, en décembre 1975, s'est-elle soldée, un an plus tard, par un échec ? « *Mauvaise gest'·n* », affirment les responsables de la C.F.D.T. qui songent, en particulier, aux études de desing — longues et coûteuses — pour deux modèles d'électrophones sophistiqués qui ne répondaient pas au schéma du plan de relance. Malgré des commandes importantes, la production n'avait pu suivre. Le 8 octobre 1976, M. Jacques Paturle, éphémère P.D.G. de la société, avait dû se résoudre à déposer le bilan de l'entreprise avec un déficit de 6 millions de francs environ. La liquidation de biens, prononcée quelques jours plus tard avait entraîné l'annonce, le 29 octobre, des cent vingt licenciements. Le 2 novembre, la majorité de ce personnel décidait d'occuper l'entreprise. Depuis dix mois, cette occupation n'a jamais cessé, de jour comme de nuit, le week-end comme les jours de fête. Mais, sur les cent vingt licenciés — dont quatre-vingts inscrits au chômage, bénéficient de 90 % de leur salaire, — un peu moins d'une cinquantaine participent, d'une manière ou d'une autre, à « *la sauvegarde de l'outil de travail et à la protection du stock* ».

C'est avec ce personnel qui n'a jamais voulu renoncer que la société « Trois A » a signé, le 5 août dernier, un accord social, préalable à tout financement public. Le nouveau plan de relance en cours de négociation ne prévoit au départ l'embauche que de vingt-sept personnes — dont vingt et une « Teppaz ». Les effectifs n'atteindraient guère qu'une cinquantaine de personnes en juin 1978. Le plan de financement ne nécessite plus que 1 800 000 F, au lieu d'à peu près le double en 1975. Les pouvoirs publics seraient disposés à injecter 1 million de francs dans l'affaire par le biais de prêts du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) et du Crédit national (1). Des banques seraient sollicitées pour participer au renouveau de Teppaz à concurrence de 500 000 F (2). Mais le déblocage des crédits publics reste suspendu à un autre préalable. « *Il a été clairement signifié au cours de la table ronde aux dirigeants du cabinet « Trois A » qu'ils ne devaient pas s'en tenir à un apport de 100 000 F, mais témoigner de leur véritable intérêt pour le redémarrage de la société en augmentant leur participation financière de 300 ou 400 000 F* », ont expliqué les délégués C.F.D.T.

La relance de Teppaz ne devrait pas, semble-t-il, échouer sur un écueil finalement assez modeste dès lors que tout le monde s'accorde à dire que l'entreprise reste parfaitement compétitive et doit être sauvée. Mais parviendra-t-on à une solution d'ici le 15 octobre ? Pour la C.F.D.T., c'est le délai maximum pour relancer avec des chances de succès la société.

BERNARD ÉLIE.

(1) Le premier plan de relance approuvé en septembre 1975 prévoyait un prêt d'un million de francs du F.D.E.S. et de 450 000 francs du Crédit national. M. Paturle avait pour sa part mis dans l'affaire 1 500 000 francs pour libérer le capital.

(2) En plus de ces prêts, une demande sera déposée à la prochaine session du conseil régional. D'autre part, l'I.D.I. pourrait être ultérieurement invité à prendre une participation dans l'entreprise par le biais d'une augmentation de capital de celle-ci.

A L'ÉTRANGER

MÉDIOCRITÉ DE LA CONJONCTURE EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Plusieurs indicateurs économiques publiés le 1er septembre en République fédérale d'Allemagne soulignent un certain marasme. L'indice des commandes à l'industrie, corrigé des variations saisonnières, a baissé de 2 % en juillet par rapport à juin. Cette baisse est due au recul des commandes en provenance de l'étranger. Par rapport à juin-juillet 1976, les commandes étrangères ont diminué de 27,5 % La production industrielle est cependant restée inchangée de juin à juillet ; le deuxième trimestre marque une diminution de 1 % par rapport au premier trimestre. L'utilisation des capacités de production a légèrement diminué entre janvier et juillet, revenant de 83,6 % à 81,7 %.

Tout cela a contribué à la montée du chômage en juin et juillet (par rapport aux mêmes mois de l'année précédente). Les chiffres du mois d'août devraient être connus ce 2 septembre, mais le bureau fédéral de l'emploi a déjà annoncé qu'il s'attendait à voir la moyenne annuelle du chômage dépasser le million. — (A.F.P., Reuter.)

● *Le ministre marocain du commerce et de l'industrie* s'est déclaré satisfait des entretiens qu'il a eus cette semaine à Paris avec M. Raymond Barre et à Bruxelles avec M. Henry Simonet, président du conseil des ministres de la C.E.E., à propos des mesures de limitation des importations textiles que le Maroc désire voir limitées. Le ministre marocain a précisé qu'il avait rencontré auprès de ses interlocuteurs « *le désir sincère de ne pas porter préjudice à la coopération économique entre le Maroc et la Communauté européenne* », et il s'est déclaré convaincu que des solutions seront trouvées aux mesures restrictives décidées par la C.E.E. — *(A.F.P.)*

● *L'expansion économique japonaise est plus forte que prévu.* — Durant le second trimestre d'avril à juin, l'expansion économique japonaise a été de 7,6 %, a-t-on annoncé le 1er septembre, à Tokyo. L'objectif du gouvernement pour 1977 n'est que de 6,7 %. Les réserves en devises ont augmenté de 128 millions de dollars au mois d'août, atteignant 17,7 milliards de dollars, soit 1,27 milliard de plus qu'au mois de janvier. — *(Reuter.)*

FEU VERT POUR L'EXPLOITATION DU GAZ AUSTRALIEN

Le gouvernement australien vient de donner le feu vert à l'exploitation de nappes de gaz situées en mer, au nord-ouest du pays. Ce projet, évalué à 3 milliards de dollars australiens — un peu plus de 16 milliards de francs, — sera l'investissement le plus important jamais réalisé dans ce secteur.

C'est un consortium composé de Shell (19 %), B.P. et California Asiatic (16,7 % chacune), ainsi que de Woodside Burmah Oil, qui sera chargé de l'exploitation. La part de B.P est à peu près la même que celle possédée par cette société dans l'oléoduc du trans-Alaska ou dans les investissements pour l'exploitation des gisements de la mer du Nord. C'est dire l'importance de l'affaire...

Ce consortium pourra exporter jusqu'à 53 % des réserves actuelles, situées dans trois nappes au large du cap Nord-Ouest : North Rankin, Goodwin et Angel. Le gouvernement conservateur reprend ainsi un projet laissé en souffrance par le gouvernement travailliste précédent, gêné par d'insolubles questions fiscales.

M. Paul Keating, un des porte-parole de l'opposition pour les problèmes d'énergie, a approuvé le projet dans son ensemble, mais exprimé des réserves quant à l'intérêt pour l'Australie d'exporter autant de gaz. M Douglas Anthony, ministre des ressources naturelles, a assuré que de telles exportations étaient parfaitement compatibles avec la satisfaction des besoins énergétiques essentiels de l'Australie jusqu'à la fin du siècle.

L'exploitation commencera par les gisements du North Rankin, au large de Dampier. Elle nécessitera la mise en place de deux plates-formes, d'un oléoduc terrestre et d'une flotte de tankers pour transporter le gaz jusqu'à Perth, à 1 400 kilomètres au sud. Le projet de construction d'un gazoduc traversant toute l'Australie, d'est en ouest, a été abandonné sous la pression du consortium.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

SALAIRES

Les cadres C.F.D.T. et l'éventail des ressources

• Une hiérarchie des salaires de 1 à 6 englobant les rémunérations des directeurs généraux

• Aucun revenu supérieur à 22 000 F par mois, tous éléments compris

De la discussion ne jaillit pas forcément la lumière, du moins immédiatement. Les cadres C.F.D.T., en donnant à leur tour, le 1er septembre, devant les journalistes, leur propre conception du resserrement de l'éventail des salaires, donnent à constater que le débat est loin d'être clos comme le laissait entendre la veille M. Georges Séguy. D'autant que la C.F.D.T. n'a pas encore achevé la mise au point de la réforme des revenus qu'elle préconise et qui nécessite, selon elle, un complet remodelage de la fiscalité et de la législation sur les prestations familiales et leurs annexes.

Cette réforme figure à l'ordre du bureau national de la C.F.D.T. les 8 et 9 septembre. L'U.C.C. (Union confédérale des cadres C.F.D.T.) va proposer une rencontre exploratoire à son homologue de la C.G.T., l'U.G.I.C.T., car, dit M. Pierre Vanlerenberghe, secrétaire de l'U.C.C., « *si nous avons noté une évolution très importante des positions de la C.G.T., elles sont encore insuffisantes* ».

Les précisions données par M. Vanlerenberghe dissipent une bonne partie des équivoques entretenues encore dans les récentes déclarations politiques ou syndicales. Dans le combat contre les inégalités qu'elle a engagé depuis des années, les propositions de la C.F.D.T., a-t-il déclaré, ne visent pas seulement les salaires, mais également les disparités entre revenus salariaux et non salariaux. Cela implique d'imposer le capital et les grosses fortunes et de s'attaquer à la fraude fiscale de la majorité des non-salariés de façon à limiter à travers l'impôt sur le revenu des personnes physiques le maximum des revenus par individu (toutes origines confondues) à dix fois le SMIC.

Les prestations familiales seront massivement revalorisées en faveur des enfants et de leur mère ne travaillant pas

Alors pourra s'opérer une redistribution des revenus non génératrice d'inflation, la nouvelle ponction fiscale finançant en partie les mesures sociales préconisées par la C.F.D.T.

En tenant compte des primes et « enveloppes »

Une hiérarchie des salaires de une à six fois le SMIC est l'objectif à atteindre progressivement mais rapidement. Le minimum des grilles de salaires négocié doit être égal ou supérieur au SMIC revendiqué, c'est-à-dire présentement 2 200 F, ce qui donne en haut de l'échelle 13 200 F par mois, chiffre brut (cotisations sociales non déduites). Tous les salariés devront se retrouver dans cet éventail, du manœuvre ou du planton aux directeurs généraux les mieux payés, aux agents hors cadre des entreprises nationalisées, aux hauts fonctionnaires hors échelle, super-préfets et ministres compris. Toutes les primes et « enveloppes » entreront en compte pour calculer la rémunération mensuelle, qui sera le douzième du total annuel. Les salaires seront affichés dans les entreprises.

Pour parvenir à ce résultat, la C.F.D.T. propose deux moyens :

● L'intervention sur les salaires réels. — le pouvoir d'achat du salaire sera maintenu, et son augmentation sera différenciée, avec priorité pour les rémunérations les plus basses jusqu'à six fois le salaire minimum de la branche ou de l'entreprise. Au-delà, le salaire réel nominal ne sera pas automatiquement réajusté en fonction de la hausse des prix. La C.F.D.T. n'entend donc pas réduire ou bloquer du jour au lendemain tout salaire supérieur à la valeur de 13 200 F par mois ;

● La refonte des grilles de classification dans une échelle de 1 à 6. — La grande majorité des indices sera revalorisée, y compris pour les cadres moyens. La réintégration progressive des cadres dirigeants ne fera pas baisser la classification des autres cadres, mais, au contraire, réduira la distance qui les en séparait.

Réfutant les critiques de M. Charpentié, l'U.C.C. estime que le maintien du pouvoir d'achat et son évolution modulée seront garantis pour 87 % des cadres supérieurs (1 300 000 personnes au sens de l'INSEE ou des articles 4 et 4 *bis* des caisses de retraites des cadres et du cadre 4 de la fonction publique). La masse des cadres dont le salaire oscille entre 6 000 et 8 000 F verra sa rémunération augmentée.

Pour les 13 % restants (ou les 4 %, si l'on se réfère aux quatre millions de cadres retenus par la définition de la C.G.C.), le salaire continuera à évoluer, mais moins vite que la hausse des prix.

Mais les plus hautes rémunérations ne pourront dépasser 22 000 F par mois (valeur d'aujourd'hui), ou elles seront radicalement écrêtées par l'impôt. Ce plafond, égal à dix fois le SMIC, englobe le salaire aussi bien que les autres ressources résultant d'activités non salariées, des fruits de l'épargne ou des revenus mobiliers ou immobiliers.

Tout cela doit être négocié librement dans les branches ou les entreprises, à l'inverse de la réforme fiscale générale qui, elle, est l'affaire du gouvernement et du Parlement. Il ne s'agira nullement d'une police des salaires, affirme la C.F.D.T. L'État, considère-t-elle, n'interviendra que pour inciter les partenaires sociaux à atteindre les objectifs définis, notamment lorsqu'il s'agira d'une négociation nationale ou dans les secteurs que contrôlent directement les pouvoirs publics.

C'est à travers la progression différenciée du pouvoir d'achat, dont les modalités seront négociées par les salariés, que s'opérera sur plusieurs années la redistribution des revenus.

A M. Charpentié, qui dresse *l'épouvantail d'une perte de motivation des cadres et d'une fuite des cerveaux* », M. Vanlerenberghe répond que le malaise des cadres depuis longtemps résulte de l'organisation actuelle de leur travail : parcellisation des tâches, dévalorisation des fonctions, des métiers, etc. C'est contre ce processus que s'élève la C.F.D.T., qui n'entend pas supprimer la motivation salariale. A la moyenne des cadres qui gagnent aujourd'hui de 6 000 à 8 000 F par mois, ces propositions « *donnent de larges possibilités de progression et de bon déroulement de carrière. Pour les autres, il y a bien d'autres motivations qui jouent : l'autonomie, la responsabilité, l'initiative, la recherche du pouvoir* ».

JOANINE ROY.

● *Dans la fonction publique*, les discussions sur les salaires reprendront, lundi 5 septembre, à 15 h. 30. Les fédérations de fonctionnaires C.G.T. considèrent qu'il ne s'agit que d'une parodie de négociation et lancent un appel à la « mobilisation des travailleurs ».

SÉCURITÉ SOCIALE

Le ralentissement de la consommation médicale explique, en partie, l'excédent des caisses en 1977

Bonne surprise pour les Français : la Sécurité sociale ne sera pas en déficit en 1977. Telles sont les prévisions que vient d'envoyer aux caisses le ministère de la santé, en ajoutant à cette bonne nouvelle — apparemment étonnante — une information désagréable et même sérieusement inquiétante : l'annonce d'un déficit en 1978.

Mais que valent toutes ces prévisions, se demandent la majorité des citoyens qui se souviennent encore des cris d'alarme poussés, il y a un an, sur un déficit énorme de l'ordre de 12 milliards de francs ? En fait, l'écart entre les premières prévisions et les derniers chiffres connus est très compréhensible si l'on tient compte des mesures gouvernementales qui ont été prises ainsi que de l'évolution de la conjoncture et de la consommation médicale.

Tout d'abord, les mesures gouvernementales. Pour résorber les déficits prévus en 1976 et en 1977, les cotisations ont été majorées deux fois : début 1976 (+ 1,5 point) et octobre 1976 (+ 1,4 point). Cette dernière décision a eu des effets non négligeables en 1977, puisqu'elle est à l'origine de 7 milliards de francs supplémentaires de recettes. En outre, le gouvernement a diminué en juillet 1976 la T.V.A. sur les produits pharmaceutiques et pris de nouvelles mesures d'économie en avril 1977, dont l'une d'entre elles — la modification des remboursements de certains médicaments — entrera en vigueur le 1er octobre et aura des effets financiers favorables pour les caisses.

D'ailleurs, dès le mois de mai dernier, le ministre de la santé, Mme Veil, annonçait que le déficit de 1977 serait seulement de 0,4 milliard (*le Monde* du 4 juin), tout en admettant qu'il y aurait des problèmes de trésorerie — de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs.

Que s'est-il passé depuis ? Comment a-t-on évolué d'un petit déficit à un excédent ? La direction de la Sécurité sociale, qui établit deux fois par an des prévisions, a profondément modifié ses hypothèses en raison d'une évolution plus favorable que prévu.

Tout d'abord les rentrées de cotisations sont supérieures à ce qui était prévu. Déjà en janvier dernier, 1,5 milliard de francs supplémentaires sont arrivées dans les caisses en raison, semble-t-il, du comportement des employeurs qui, à la veille du blocage du pouvoir d'achat décidé par le plan Barre pour 1977, ont versé, en décembre 1976, des primes supplémentaires, c'est-à-dire en donnant plus en 1976 pour se conformer à la règle des 6,5 % en 1977. En outre, l'accroissement des salaires serait de 11 % en 1977 au lieu des 9,2 % envisagés au début de l'année : or, un seul point de plus se traduit par une augmentation des rentrées de cotisations de 1,7 milliard de francs.

Autre facteur essentiel : la décélération de la consommation médicale, déjà constatée en 1976, s'est confirmée. Les chiffres sont éloquents dans tous les secteurs importants de l'assurance-maladie. En un an (avril par rapport à mai de l'année précédente), les honoraires médicaux se sont accrus de 12,4 % en 1977 au lieu de 22 % en 1976 ; pour l'hospitalisation (+ 22,4 % au lieu de + 34,2 %). Même les indemnités journalières ont suivi cette tendance : + 9,8 % au lieu de + 19,8 % ! Et grâce à la réduction de la T.V.A., le coût de la pharmacie pour la Sécurité sociale a diminué de 0,9 % alors qu'il augmentait de 15,9 % en 1976.

La conjugaison des mesures gouvernementales, de l'évolution des salaires et d'un comportement plus rigoureux des assurés et malades — ce qui s'explique sans doute par la crise économique et le chômage — a eu, en conséquence, le meilleur effet sur les finances de la Sécurité sociale.

Et en trésorerie ? Le coût de l'allocation de rentrée scolaire, qui vient d'être triplée (1,5 milliard), n'avait pas été comptabilisé par les prévisionnistes mais il ne les inquiète pas : le solde devrait rester positif

En revanche, les spécialistes sont beaucoup plus inquiets pour 1978. Dans l'hypothèse officielle d'une hausse des salaires de 9,7 % en 1978 (prix + 6,8 %), il est prévu un déficit de 4,9 milliards de francs. Certes, il coulera beaucoup d'eau sous les ponts d'ici à décembre 1978 et les salaires augmenteront sans doute plus vite. Mais l'un des facteurs qui est à l'origine de la bonne nouvelle pour cette année — la décélération de la consommation médicale — aura des effets moins importants l'année prochaine. En effet le déficit global de la sécurité sociale se décompose ainsi : famille (+ 4,3 milliards) ; assurance maladie (— 4,1) et vieillesse (— 5,1), soit un solde négatif global de 4,9 milliards de francs. Or, s'il est possible d'engager une action pour éviter les gaspillages dans le secteur de la santé et faire des économies, il est impossible de combler le « trou » de l'assurance vieillesse par des économies ou des réductions de dépenses. Dans ce domaine, c'est bien d'accroissement des recettes qu'il faudra parler. Au total, la bonne surprise de cette rentrée des congés payés a peu de chances de se renouveler.

JEAN-PIERRE DUMONT.

L'INDÉPENDANCE DE MANUFRANCE MENACÉE affirme le P.S.

« *L'indépendance de Manufrance est menacée* », affirme M. René Merat, premier secrétaire fédéral du parti socialiste, à propos du plan de redressement de l'entreprise présenté le 31 août par les deux curateurs (*le Monde* du 2 septembre). Selon M. Merat, « *le plan des curateurs n'est pas un plan de relance, mais un plan de mesures destinées à régler provisoirement la situation financière, notamment au détriment des salariés, par le nombre important de licenciements annoncé ; l'essentiel des problèmes de relance n'a pas été pris en charge sérieusement (...)* ».

Jeudi 1er septembre, au cours d'une conférence de presse (*le Monde* du 2 septembre), l'intersyndicale de Manufrance (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C.), après avoir indiqué que le plan de redressement comportait « *un élément positif : le non-démantèlement de l'entreprise* », mais que les curateurs « *ne sont pas allés suffisamment loin pour qu'il soit satisfaisant pour l'ensemble du personnel* », avaient rejeté les licenciements prévus et souhaité que les négociations continuent.

● *A Cholet, les ouvriers de la chaussure* du groupe Saclair, de Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire), ont manifesté le jeudi 1er septembre devant la sous-préfecture pour protester contre le projet de licenciement de deux cent cinquante salariés sur cinq cent trente-deux et contre la fermeture de deux des quatre usines de l'entreprise.

● *L'avenir de l'imprimerie Georges Lang* fait l'objet d'une question écrite de M. Henri Fiszbin, député (P.C.) de Paris, à M. Raymond Barre, premier ministre. Le député exprime sa « *vive inquiétude quant à l'avenir de l'imprimerie Georges Lang et aux menaces pesant sur l'emploi de ses neuf cent soixante salariés* ».

M. Fizbin souligne « *que les pouvoirs publics sont parfaitement informés de la gravité de la situation et qu'ils n'excluent pas l'hypothèse d'une fermeture de l'imprimerie si le tribunal de commerce n'adopte pas, le 23 septembre, le rapport et le plan d'apurement du curateur* ».

EMPLOI

Le Trésor public fait saisir des stocks de Montefibre

De notre correspondant

Epinal. — La journée portes ouvertes à l'usine Montefibre-France de Saint-Nabord, organisée par l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. et C.G.C. pour samedi 3, aura-t-elle lieu ? La direction, en citant en référé ce vendredi devant le tribunal d'Epinal trois délégués syndicaux, demande à la justice de l'interdire. Selon la direction, cette opération « *fait peser la menace d'un péril grave et imminent en raison de l'absence d'assurances garantissant les dommages susceptibles d'être causé aux personnes et aux biens dans l'enceinte de l'usine* ». D'autre part, elle comporte « *un risque grave de violation du secret industriel* ».

Quelle que soit la décision de la justice, l'intersyndicale semble bien décidée à maintenir son opératoin portes ouvertes, « *toutes les précautions ayant été prises* », dit-elle.

A l'usine de Saint-Nabord l'angoisse grandit à mesure qu'approche la réunion du comité d'entreprise du 5 septembre. C'est, en principe, ce jour-là que les 1 039 salariés de l'entreprise vosgienne doivent être fixés sur leur sort.

La direction reviendra-t-elle sur sa décision d'arrêter, comme prévu, définitivement les installations ? Il n'est pas impossible qu'elle annonce le redémarrage d'une partie des installations afin de procéder à un travail à façon. Mais dans quelles conditions ? Autre hypothèse : la prolongation du chômage partiel.

Par ailleurs, à la demande du Trésor public, un huissier a procédé à la saisie des stocks de production (1 800 tonnes) pour le recouvrement de dettes de 2 millions de francs non payées au titre des taxes professionnelles. De son côté, l'URSSAF a assigné Montefibre à comparaître le 23 septembre devant le tribunal de commerce pour un arriéré de plus de 10 millions de francs de cotisations.

Enfin, l'intersyndicale devait être reçue ce vendredi après-midi à Epinal par Mgr Jean Vilnet, évêque de Saint-Dié.

LA C.G.T. REFUSE TOUTE SUPPRESSION D'EMPLOI A LA SNIAS

La C.G.T. n'a pas l'intention de discuter de licenciements ou de suppressions d'emplois à la SNIAS maintenant qu'un certain nombre de décisions positives concernant l'aéronautique française ont été prises.

Cette position a été définie jeudi 1er septembre par l'assemblée des délégués C.G.T. des usines de la SNIAS (Toulouse, Marignane, Bordeaux, Châteauroux, Suresnes, etc.) réunis à Paris en prévision du comité central d'entreprise du 13 septembre.

Les délégués C.G.T. ont indiqué qu'ils refuseraient de discuter des suppressions d'emplois, prévues depuis plusieurs mois (mille sept cent quatre-vingts selon eux) et des mesures de chômage partiel dans la division avions (vingt jours).

La C.G.T. appelle, dans sa déclaration, « toutes ses sections à prendre les initiatives nécessaires pour influencer, par l'action, le contenu du comité central d'entreprise du 13 septembre ».

DENRÉES ALIMENTAIRES

LES PRIX DE GROS DU CAFÉ DEVRONT BAISSER DE 10 %

Une « baisse autoritaire » de 10 % des prix du café sera imposée dès la semaine prochaine aux grossistes, a déclaré M. Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, le 1er septembre, dans une interview à France-Inter.

Cette mesure, qui sera annoncée dans le « Bulletin officiel des services et des prix » du lundi 5 septembre, devrait permettre, a-t-il indiqué, une baisse des prix à la consommation à la fin du mois de septembre. Les prix des corps gras et des pommes de terre devront également être diminués.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

Onze régions bénéficieront en priorité des crédits aux travaux publics et au bâtiment

Au cours d'une conférence de presse jeudi 1er septembre, MM. Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, et Barrot, secrétaire d'Etat au logement, ont précisé le détail des mesures de soutien conjoncturel de l'activité du bâtiment et des travaux publics annoncées au conseil des ministres du 31 août

Sur les 600 millions de francs d'autorisations de programmes de la deuxième tranche du Fonds d'action conjoncturelle, 450 seront destinés aux travaux routiers, 100 aux ports maritimes et aux voies navigables et 50 à l'aménagement du territoire. La liste précise des travaux routiers envisagés sera fixée sous quinze jours.

Au total, en 1977, les sommes consacrées aux travaux publics seront supérieures de 22 % environ à celles de 1976, puisque cette deuxième tranche s'ajoute aux 4,7 milliards du budget initial et à la première tranche du F.A.C. de 664 millions. Enfin, il faut prendre en compte 300 millions de francs qui dépendent des ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de l'éducation, et, globalement, pour l'année 1 milliard de francs de prêts supplémentaires aux collectivités.

Les régions où cet effort financier s'appliquera sont en priorité : le Languedoc-Roussillon, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, la Basse-Normandie, ainsi que la Provence-Côte d'Azur, le Rhône-Alpes et l'Ile-de-France.

En matière de logements, la conversion de crédits destinés au secteur locatif en crédits au logement en accession à la propriété intéressera 5 000 logements H.L.M. et 10 000 P.S.I. (Prêts spéciaux immédiats). Ces 15 000 logements seront construits en Aquitaine, en Bretagne, dans le Languedoc-Roussillon, le Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais et la Provence-Côte d'Azur où des permis de construire ont déjà été accordés et où le seul blocage vient du financement.

Le milliard six cents millions de prêts supplémentaires destinés à financer les 18 190 logements, qui constituent l'échantillon d'expérimentation de la réforme, et les 15 000 logements précités, méritait explication. Il se ventile entre, d'une part, 1 milliard de prêts supplémentaires pour les 27 500 logements qui figuraient déjà au budget (5 % de hausse des prix-plafonds, 7 % d'amélioration de la qualité et l'accroissement de la quotité du prêt) et, d'autre part, 600 millions finançant 3 690 logements supplémentaires

L'expérimentation de la réforme dans douze « départements-pilotes » s'appliquera à 6 666 logements collectifs et à 9 534 logements en accession à la propriété.

A la Fédération nationale des travaux publics, le président, M. Philippe Clément, se montre satisfait de la rapidité avec laquelle ces mesures ont été prises, tout en regrettant que les sommes débloquées n'atteignent pas les 3 milliards de francs qu'il réclamait au gouvernement pour éviter « l'irréversible ».

Enfin, le commentaire de la Confédération générale des P.M.E. sur l'insuffisance des mesures de soutien a suscité un communiqué des services du premier ministre précisant que « les petites et moyennes entreprises bénéficieront directement du dispositif d'action conjoncturelle qui a été mis en place ». Les mesures en faveur des travaux publics et du bâtiment assureront à ce secteur un regain d'activité dont devraient largement profiter les petites et moyennes entreprises particulièrement nombreuses dans cette branche.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Mauvais départ pour l'« aide au retour »

Les mesures d'aide au retour pour les travailleurs immigrés sont opérationnelles depuis le début du mois de juillet environ, compte tenu d'une mise en place progressive et d'un certain décalage entre Paris et la province. Deux mois après leur mise en vigueur, on peut dresser un premier bilan : il est décevant. Un responsable le qualifie même de « lamentable ». Selon plusieurs sources concordantes, environ deux mille personnes seulement auraient demandé à bénéficier de la prime de 10 000 F d'aide au retour, sur les cinquante mille immigrés chômeurs secourus qui ont droit à cette aide, et sur les quatre-vingt-seize mille travailleurs immigrés inscrits au chômage.

La tradition du secret étant bien vivante dans l'administration française, les statistiques officielles ne sont pas encore publiées. Le secrétariat d'Etat chargé des immigrés, qui centralise les opérations, refuse même de fournir la moindre indication. « *Il faut attendre la mi-septembre pour avoir des chiffres significatifs* », dit-on.

Est-ce faute de disposer de statistiques complètes ? Non, car les antennes locales de l'Agence nationale pour l'emploi, chargées de diffuser la lettre de M. Stoléru aux bénéficiaires éventuels et de transmettre leurs demandes à la direction départementale du travail, sont tenues d'adresser deux fois par mois au secrétariat d'Etat un relevé détaillé des demandeurs de l'aide au retour. Il y a déjà eu trois vagues de statistiques sur le sujet, les 15 juillet, 1er août et 15 août. Il faut croire que ces données sont considérées comme confidentielles, puisque les chefs d'agence de l'A.N.P.E. ont reçu à ce sujet des consignes de silence à l'égard des journalistes ; les autres organismes officiels consultés renvoient prudemment aux services de M. Stoléru

Il est difficile de penser que ce mutisme soit uniquement dû à un souci de fiabilité statistique. Des commentaires officieux recueillis ici et là tendent en effet à nier tout caractère directif à la politique d'aide au retour et à minimiser l'influence qu'elle pourrait avoir, dans l'esprit de ses promoteurs, sur la réduction du chômage. Il s'agirait, dit-on, d'offrir un droit nouveau aux immigrés, pouvant être exercé librement, plutôt que de les inciter à quitter la France.

Le ton a bien changé depuis que M. Stoléru commentait à Antenne 2, début juillet, le rapport de M. Anicet Le Pors sur le rôle essentiel des immigrés dans l'économie française, déclarant : « *Il n'y a pas besoin de faire un rapport pour comprendre que, quand il y a en France un million de chômeurs et deux millions de travailleurs immigrés, cela dénote une situation anormale.* » Aujourd'hui, les pouvoirs publics n'agiraient pas autrement s'ils voulaient préparer les esprits à la publication de résultats décevants.

A quoi tient ce mauvais départ ? On a parlé de pression, mis en cause les syndicats, l'Amicale des travailleurs algériens... Un témoin digne de foi a vu, à la porte d'une agence parisienne de l'A.N.P.E., deux costauds anonymes conseiller aux immigrés de rapporter la lettre de M. Stoléru qu'ils venaient de recevoir, et la déchirer quand ils se faisaient mal comprendre. Mais un fait isolé ne peut servir à accréditer la thèse de pressions organisées.

En revanche, de nombreuses rumeurs ont circulé parmi les Algériens. Dans le département du Nord, sur cent cinquante immigrés dont la demande avait été acceptée, plus de cent se sont ravisés : le bruit avait couru qu'ils seraient mis en prison à leur retour au pays.

Ces rumeurs sont vraisemblablement nées parmi les immigrés eux-mêmes, l'information exacte faisant souvent défaut. La Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés explique, par exemple : « *Ceux qui rentreront devront subir une enquête de police avant de toucher l'argent.* » La réalité n'est pas tout à fait celle-là : il y a bien enquête, mais elle a lieu en France, avant l'acceptation de la demande, auprès du ministère de l'intérieur et de divers organismes publics : son but est de vérifier que l'intéressé n'est pas recherché et ne laisse pas derrière lui dettes ou impôts impayés. Autre exemple : les immigrés sont souvent persuadés qu'une fois rendues cartes de travail et de séjour, une fois revenus au pays, ils ne toucheront pas les 10 000 F de l'administration française.

D'autres causes, plus importantes, expliquent l'échec de la formule. Beaucoup de ceux qui ont accepté de partir auraient dû le faire de toute façon : pour raisons personnelles, parce que leur carte de travail ou de séjour arrivait à expiration, parce qu'ils avaient épuisé leurs droits aux ASSEDIC (assurance-chômage). Nombreux sont aussi ceux pour qui les 10 000 F ne compensent pas la perte des droits sociaux.

Devant cette situation, le gouvernement pourrait envisager d'étendre l'aide au retour à tous les travailleurs immigrés inscrits au chômage, y compris à ceux qui sont sans emploi depuis plus d'un mois mais ne sont pas indemnisés. Cela suffira-t-il pour relancer le système ?

La conclusion peut être empruntée au bulletin d'information du secrétariat d'Etat chargé des immigrés (1), qui entendait fustiger l'opposition de « *certains états-majors syndicaux* » aux mesures d'aide au retour. « *Plus que tout discours politique*, écrivait-il, *le choix concret que feront les travailleurs immigrés montrera si ce droit répond ou non à leurs préoccupations personnelles.* » Jusqu'ici la réponse paraît négative. — P. G.

(1) Numéro du 15 juin.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Emissions de valeurs mobilières en France pour le premier semestre 1977

La statistique des émissions de valeurs mobilières — statistique élaborée traditionnellement par le Crédit lyonnais — fait apparaître pour le premier semestre 1977, avec un montant de 34,3 milliards de francs (émissions permanentes exclues), une progression sensible (plus de 20 %) par rapport au premier semestre 1976. Cet excellent résultat est toutefois dû à l'émission au cours du deuxième trimestre 1977 d'un emprunt national pour les moyennes et petites entreprises et l'artisanat de 2 milliards de francs et d'un emprunt d'Etat de 8 milliards contre seulement un emprunt d'Etat de 2,5 milliards pour la période correspondante de l'année précédente.

Si, au total, 29,6 milliards de francs de nouvelles obligations ont été souscrites au cours du premier semestre, le placement ne s'en est pas effectué de la même façon auprès des différentes catégories de souscripteurs : tandis que les investisseurs institutionnels se sont de nouveau montrés réservés depuis la fin février, les particuliers, en revanche, ont apporté une large contribution aux différentes émissions, assurant notamment un incontestable succès à l'emprunt d'Etat, dont le montant a dû être porté de 6 à 8 milliards de francs.

De leur côté, les émissions d'actions (part de S.A.R.L. incluses) ont atteint 4,6 milliards contre 5,3 milliards au cours de la même période de 1976. Cette diminution concerne aussi bien les entreprises financières que non financières.

Parmi ces émissions d'actions, les augmentations de capital contre espèces publiées au « B.A.L.O. » sont restées marginales : 599 millions contre 917 millions au premier semestre 1976. Elles dépendent en effet fortement de la tenue de la Bourse, actuellement maussade en raison des incertitudes d'ordre politique et économique.

Quant aux obligations convertibles, elles ont légèrement progressé par rapport à la période correspondante de l'année précédente (712 millions contre 600 millions).

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
1er SEPTEMBRE

La hausse se ralentit

Le mouvement de reprise déclenché mercredi par l'annonce des mesures de soutien conjoncturel s'est très sensiblement ralenti jeudi sur des ventes bénéficiaires. Ces dernières ont été pour la plupart très bien absorbées, mais les cours n'en ont pas moins plafonné dans la majorité des cas. Ainsi sur la soixantaine de hausses appréciables (1 % et plus) enregistrées à 13 heures, il n'en restait plus qu'une petite trentaine en clôture, l'indicateur instantané n'affichant plus qu'un faible gain de 0,39 %.

Les titres des entreprises exerçant leur activité dans le secteur de la consommation ont néanmoins continué à progresser. Ce fut le cas, notamment, des grands magasins en général (les grandes surfaces incluses). Fermeté également des laboratoires pharmaceutiques. Mais partout ailleurs, l'on ne s'est guère éloigné des niveaux précédents. Bref, le marché est apparu « coiffé ».

Autour de la corbeille, les opérateurs étaient un peu déçus, qui, la veille pensaient que la Bourse n'avait pas donné la pleine mesure de ses moyens.

Ce n'était cependant pas l'avis d'assez nombreux professionnels. D'après eux, les ordres d'achats avaient été importants dans la matinée, et le « papier » avait souvent fait défaut. Ils faisaient en outre remarquer que la plupart des ordres de vente émanaient d'investisseurs qui avaient pris position il y a deux mois. Un fait est certain : les Britanniques ont continué imperturbablement de procéder à leurs emplettes.

Sur le marché de l'or, le lingot a encore perdu 175 F à 23 475 F (après 23 730 F). Le napoléon a, en revanche, regagné 0,30 F à 246,80 F (après 247 F).

Aux valeurs étrangères, bonne tenue des américaines et des pétroles. Effritement des mines d'or.

LONDRES

Effritement

Le manque d'afaires provoque vendredi à l'ouverture un léger effritement des cours, mais, après une demi-heure de transactions, des reprises partielles se produisent aux industrielles. Repli des pétroles, mais redressement des mines d'or.

82 (ouverture) (dollars) : 148 28 contre 145 425

VALEURS	CLOTURE 1/9	COURS 2/9
Beecham	618 ...	620
British Petroleum	910 ...	904
Courtaulds	117 ...	118
De Beers	271 ...	276
Imperial Chemical	418 ...	421
Rio Tinto Zinc Corp.	213 ...	214
Shell	580 ...	592 ..
Vickers	195 ...	195 ...
War Loan 3 1/2 %	32 ..	32 1/8
*West Driefontein	28 5 8	28 5/8
*Western Holdings	18 ...	18 ...

(*) En dollars U. S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ROUSSELOT. — ATO Chimie, filiale à 50/50 des groupes pétroliers ELF-Aquitaine et Total, se déclare officiellement prête à racheter les deux tiers du capital de la société Rousselot (« le Monde » du 27 août), soit 404 600 actions, aux mêmes conditions que celles offertes par la Société française des pétroles B P (550 francs par titre). ATO bénéficiera pour ce faire du soutien financier de ses deux actionnaires. « Il n'y aura pas dans cette affaire de conflit entre pétroliers », affirme-t-on au siège d'ATO. La parole est maintenant aux pouvoirs publics qui doivent dire quelle solution ils choisissent : la française ou l'étrangère.

I.C.I. — Les résultats du premier semestre dépassent les prévisions les plus optimistes des milieux financiers de la City. Par rapport à la période correspondante de 1976, le bénéfice avant impôts progresse de 10,8 % à 309 millions de livres et le bénéfice net de 3 % à 169 millions de livres pour un chiffre d'affaires accru de 23,2 %, à 2 414 millions de livres. Le dividende intérimaire passe de 8 à 9 pence.

IMMOBAIL G.T.P. — Le résultat bénéficiaire du premier semestre serait proche de 8 millions de francs contre 8,15 millions en 1976 à pareille époque. Le dividende de l'exercice pourrait être augmenté (12,80 F pour 1976).

NEW-YORK

Hésitant

Quelques modestes progrès ont été encore accomplis jeudi à Wall Street à l'issue d'une séance qui s'annonçait prometteuse mais dont la dernière heure fut marquée par une reprise des ventes. L'indice des industrielles s'est établi en clôture à 864,86, soit à 3,37 points au-dessus de son niveau précédent. A la mi-journée, son gain était de 8,31 points.

L'activité s'est un peu ralentie, 18,82 millions de titres ayant changé de mains contre 19,08 millions.

La reprise de la hausse des prix de gros en août, la baisse des dépenses de construction en juillet, la prévision d'une détérioration de la conjoncture économique : autant de facteurs qui ont incité les opérateurs à se dégager à l'approche de la clôture. Ce n'est qu'après la séance que ces derniers ont appris que la masse monétaire pour la semaine au 1er septembre s'était contractée.

VALEURS	COURS 31/8	COURS 1/9
Alcoa	46 3/4	47
A.T.T.	60 3/8	60 1/2
Boeing	54 5/8	56 3/4
Chase Manhattan Bank	31	31 ...
Du Pont de Nemours	112 3/8	112 1/2
Eastman Kodak	61 5/8	61 1/8
Exxon	48 1/2	48 1/2
Ford	43 5/8	44 ...
General Electric	53 3/8	53 1/2
General Foods	33 1/2	33 1/4
General Motors	67 3/4	67 3/8
Goodyear	19 3/8	19 1/4
I.B.M.	268 3/8	267 1/8
I.T.T.	32 1/8	32 1/4
Kennecott	23 7/8	24 1/4
Mobil Oil	60 ..	60 3/4
Pfizer	26 1/2	26 3/4
Schlumberger	67 ..	67 1/4
Texaco	27 3/4	27 3/4
U.A.L. Inc.	19 1/2	19 3/8
Union Carbide	46 1/4	46 1/2
U.S. Steel	33 3/8	33 3/4
Westinghouse	19 3/8	19 1/2
Xerox	52 1/2	53 1/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	31 août	1er sept.
Valeurs françaises	91,7	92,1
Valeurs étrangères	99,6	99,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	59,9	60,5

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	1/9	2/9
1 dollar (en yens)	267 95	268 43

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 8 3/8 %

BOURSE DE PARIS - 1er SEPTEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36	2 782	France I.A.R.D.	164	164 50	Localball Immob.	175-	177	Immolnvest	82 ..	84

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/9	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 905	4 902	4 870
Allemagne (100 DM)	211 230	211 380	212 ...
Belgique (100 F.)	13 742	13 749	13 625
Pays-Bas (100 fl.)	280 280	208 250	296 ..
Danemark (100 krd)	79 170	79 450	78 800
Suède (100 krs)	181 170	101 070	99 600
Norvège (100 k.)	89 740	89 700	88 750
Grande-Bretagne (£ 1)	8 561	8 543	8 500
Italie (1 000 lires)	5 562	5 580	5 600
Suisse (100 fr.)	204 740	204 120	206 ..
Autriche (100 sch.)	29 715	29 718	29 860
Espagne (100 pes.)	5 806	5 806	5 750
Portugal (100 esc.)	12 285	12 270	12 ...
Canada ($ can. 1)	4 560	4 563	4 585

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/9
Or fin (kilo en barre)	23600	23500
Or fin (kilo en lingot)	23650	23475
Pièce française (20 fr.)	246 50	246 80
Pièce française (10 fr.)	203 90	204 ..
Pièce suisse (20 fr.)	215 20	215 90
Union latine (20 fr.)	204 80	204 60
Souverain	220 10	221 80
Pièce de 20 dollars	1132	1120 40
Pièce de 10 dollars	565 .	569 .
Pièce de 5 dollars	302 50	300 ..
Pièce de 50 pesos	957 50	958 ..
Pièce de 10 florins	219 ..	216 ..

SOCIALE

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉTRANGERS

sur l'« aide au retour »

ÉMIRATS ARABES UNIS

JARRAS

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

DANS SON RAPPORT ANNUEL

L'Institut stratégique de Londres met en relief le renforcement des arsenaux de l'U.R.S.S. et des États-Unis

Londres *(A.F.P.)*. — Les Etats-Unis et l'Union soviétique continuent d'améliorer leurs forces nucléaires stratégiques à un rythme élevé, notent les experts de l'Institut international d'études stratégiques, dans leur publication annuelle *l'Equilibre des forces 1977-1978*.

A l'intérieur des accords de limitation qu'ils ont conclus, les deux plus puissants pays du monde renforcent leurs arsenaux et les modernisent. Ils préparent, en même temps, les nouveaux systèmes d'armes qui seront déployés dans les années 80.

En ce qui concerne les seules ogives nucléaires, *l'Equilibre des forces* crédite les Etats-Unis de 11 000 ogives et l'Union soviétique de 3 800. Dans les années 80, les Etats-Unis devraient en posséder quelque 14 000 et l'Union soviétique 7 500.

Les Etats-Unis travaillent à accroître la précision et la capacité de pénétration de leurs missiles intercontinentaux Minuteman 33, dotés chacun de trois ogives indépendantes. Ils possèdent actuellement 550 Minuteman 3, plus 450 Minuteman 2, à une seule ogive, et 54 Titan 2, à une seule ogive également.

Les Etats-Unis déploient, en outre, 496 Poseidon et 160 Polaris à bord des sous-marins nucléaires.

La marine américaine sera dotée en 1978 de nouveaux submersibles munis chacun de 24 fusées Trident de plus de 6 000 kilomètres de portée. Une seconde génération du Trident portant à près de 10 000 kilomètres est déjà à l'étude. Enfin, les Etats-Unis, s'ils ont renoncé au bombardier B-1, modernisent une fois de plus les B-52, dont certains transporteront des missiles de croisière en cours de développement.

Du côté soviétique, les missiles intercontinentaux SS-9 et SS-11 sont progressivement remplacés par les SS-19, dont la précision est « notablement supérieure », ainsi que par les SS-17 et SS-18. L'U.R.S.S. possède actuellement 1 477 missiles intercontinentaux basés au sol. En outre, 82 sous-marins transportent 909 missiles, dont deux nouveaux types, le SS-NX-17 et le SS-NX-18, ont été essayés l'an dernier. De plus, l'U.R.S.S. met en ligne, à la cadence de 25 par an, le bombardier stratégique Backfire.

Les Etats-Unis ont sous les drapeaux 2,09 millions d'hommes et l'U.R.S.S. 3,67 millions. Les Etats-Unis disposent d'environ 10 000 chars et développent un nouveau blindé, le XM-1, et un véhicule de combat d'infanterie.

Du côté soviétique, le nombre des chars est passé à 43 000 contre 34 000 en 1967. En outre, les forces terrestres reçoivent, à cadence rapide, de l'artillerie auto-mouvante, des engins antichars, des fusées antiaériennes et des hélicoptères.

L'aviation américaine peut mettre en ligne 3 400 avions de combat, auxquels viennent s'ajouter les 644 appareils ou Strategic Air Command, les 365 avions des « marines » et les 1 200 appareils de l'aéronavale. De son côté, l'Union soviétique aligne 741 avions dans ses forces stratégiques, 662 dans l'aéronavale et 4 500 dans l'aviation proprement dite.

L'Institut de Londres évalue à 103 le nombre de divisions du pacte de Varsovie ; l'OTAN n'en dispose que de 64, auxquelles pourraient s'ajouter 10 divisions françaises.

Le rapport met en évidence le fait que l'équipement des armées du pacte de Varsovie est complètement standardisé, alors que les pays de l'OTAN en sont encore à faire des vœux pour l' « interopérabilité ». Il souligne les points faibles des défenses occidentales, sans oublier, toutefois, que « *le pacte de Varsovie a ses propres points vulnérables* », et qu'il est « *permis d'avoir des doutes sur la fidélité et la valeur des forces de certains de ses membres* ».

Les experts de l'Institut international d'études stratégiques insistent sur trois handicaps dont souffrent les pays de l'OTAN : le déséquilibre marqué des forces en présence dans le nord de la Norvège, où stationne un unique groupe de brigades norvégien, alors que l'U.R.S.S. a concentré 2 divisions et 1 brigade de fusiliers marins dans la péninsule de Kola et 9 divisions près de Leningrad ; la concentration de la totalité des forces italiennes en Italie, relativement loin des zones où une confrontation paraît possible, et un « *déploiement quelque peu défectueux* » des troupes de l'OTAN en Allemagne. Les éléments américains les plus puissants sont stationnés au sud, alors que le terrain y facilite la défense, alors que les plaines du nord sont tenues par des éléments moins forts.

Du point de vue de l'équipement, les pays de l'OTAN peuvent aligner 11 000 chars au total, alors que les pays du pacte de Varsovie en disposent de plus de 27 000. Un déséquilibre analogue existe pour l'artillerie. Dans le domaine des armes antichars, aussi bien en nombre qu'en qualité, les deux grands ensembles militaires paraissent à peu près à parité.

Toutefois, compte tenu de l'ensemble des données, aussi bien purement militaires que politiques, économiques, techniques, géographiques et morales, les experts de l'Institut international estiment qu'il existe « *un équilibre d'ensemble* » entre les deux camps.

• CHINE : modernisation technologique

La Chine amorce depuis la mort de Mao Tse-toung un processus de modernisation de ses forces armées qui rompt avec le concept selon lequel « *l'homme est plus important que l'équipement* », estime l'Institut international d'études stratégiques.

Ce programme de modernisation comprendrait peut-être l'acquisition de technologie militaire occidentale, souligne le rapport.

L'Institut stratégique ajoute que l'Armée de libération populaire reste « *essentiellement une force défensive qui n'a pas les moyens, ni le soutien logistique nécessaire à des opérations de grande envergure hors de Chine* ». Toutefois, elle dispose maintenant d'une « *force atomique opérationnelle capable d'atteindre une grande partie de l'U.R.S.S. et de l'Asie* ».

Le rapport indique, par ailleurs, que, parmi les principaux systèmes d'armes produits par la Chine, et construits en nombre important, on trouve des chasseurs Mig-19 et F-9 (de conception chinoise), des fusées Sam-S.A. 2, des sous-marins à moyen rayon d'action et plusieurs types de tank.

L'Institut d'études stratégiques estime que les dépenses militaires de la Chine se situent probablement entre 7,5 et 9,5 % du produit national brut du pays. Il conclut que les dépenses de défense devraient augmenter.

• PROCHE-ORIENT : renforcement du potentiel militaire

Les pays directement engagés dans le conflit israélo-arabe ont continué d'accroître leur potentiel militaire.

Selon cette publication, Israël peut aligner 3 000 chars moyens, 3 600 automitrailleuses et quelque 4 000 transports de troupes blindés. L'armée israélienne, en période de mobilisation, dispose de 20 brigades blindées, 9 brigades mécanisées, 9 brigades d'infanterie et 5 brigades de parachutistes. La marine compte 1 sous-marin (2 sont en construction) et 18 patrouilleurs rapides armés de missiles. L'aviation possède 549 avions de combat. Le budget militaire israélien est estimé à 4,27 milliards de dollars.

Pour sa part, l'Egypte dispose de 1 100 chars lourds et de 750 chars moyens. Ses forces comprennent notamment 2 divisions blindées, 3 divisions mécanisées, 5 divisions d'infanterie et 13 brigades indépendantes, y compris 1 brigade parachutiste et 2 brigades aéroportées. La marine met en œuvre 12 sous-marins, 5 destroyers, 3 escorteurs et plus de 40 vedettes rapides armées de missiles. L'aviation proprement dite et les forces aériennes de l'armée ont plus de 470 avions. Le budget militaire représente 4,37 milliards de dollars.

La Syrie est créditée de 1 700 chars lourds, 800 chars moyens et 100 chars légers, et de 1 600 transports de troupes blindés. Son armée peut disposer de deux divisions blindées, trois divisions mécanisées, plus neuf brigades indépendantes, et dix bataillons de commandos et de parachutistes, en tout environ 200 000 hommes. La marine possède deux frégates et douze patrouilleurs rapides, et l'aviation emploie 395 appareils de combat. Le budget militaire s'établit à 1,07 milliard de dollars.

Enfin, la Jordanie a deux divisions blindées, deux mécanisées, deux divisions d'infanterie, avec plus de 500 chars et 140 automitrailleuses. L'aviation dispose de 78 avions de combat. L'Irak, de son côté, possède dix divisions, dont quatre blindées et deux mécanisées, avec 1 350 chars moyens. L'aviation a 369 avions de chasse.

Plusieurs autres pays du Proche-Orient ont accompli un gros effort sur le plan de la défense, en particulier l'Iran, dont le budget militaire s'élève à 7,9 milliards de dollars, et qui possède plus de 1 600 chars moyens, trois destroyers, quatre frégates et quatre corvettes, avec 341 avions de combat.

La fédération de Paris du parti communiste présente son « dessein culturel »

La fédération de Paris du parti communiste français a annoncé, au cours d'une conférence de presse, le jeudi 1er septembre, qu'elle ferait déposer par ses députés, à la prochaine session parlementaire de l'Assemblée nationale, seize propositions afin d'assurer à la Ville de Paris « *l'essor culturel dont la nation a besoin* ». (Nos dernières éditions du 2 septembre.)

« *Il faut donner à la capitale un grand dessein culturel* », a déclaré M. Henri Fiszbin, secrétaire de la fédération, député de Paris, après avoir dressé le tableau d'une « *situation actuelle alarmante* ». Les retards pris dans tous les domaines, les menaces qui pèsent sur la création et l'animation nécessitent, selon la fédération de Paris, « *des mesures exceptionnelles* ». Mme Christiane Schwartzbard, conseiller de Paris (P.C.), a énuméré les différents points.

Il s'agit, en premier lieu, de fixer par voie législative les objectifs et les responsabilités de l'Etat en ce qui concerne l'activité de la capitale (les députés communistes de Paris déposeront donc à cet effet une proposition de loi-cadre au Parlement). La fédération souhaite ensuite que le budget culturel de la Ville s'élève à 4 % du budget municipal (taux actuel de la moyenne des villes en France) et que soit mise en place une structure tripartite (Etat, Ville, organisations et personnalités représentatives de l'action culturelle à Paris) pour définir une politique « *cohérente et dynamique* ».

En ce qui concerne l'équipement « indispensable », la fédération propose : une salle de spectacle polyvalente d'environ 9 000 places, une grande salle lyrique comportant un plateau de danse, un auditorium et un théâtre national de mime doublé d'une école ; l'implantation dans tous les quartiers d'ateliers de création multidisciplinaires ; l'aménagement dans les quartiers aussi de salles polyvalentes servant de lieux de rencontre à la population ; l'installation, dans chaque arrondissement, d'une maison des jeunes et de la culture (le budget actuel devrait être doublé).

La fédération du parti communiste souhaiterait que les festivals à Paris bénéficient de structures permanentes, que la création à Chaillot soit maintenue et que l'aide aux jeunes compagnies passe de 1,5 à 10 millions de francs. Créer vingt centres d'action culturelle (un par arrondissement) et trois mille ateliers d'artistes, poursuivre la tradition de commandes publiques aux musiciens et plasticiens, doter d'un statut municipal les conservatoires de musique et de danse des arrondissements, reprendre le projet de conservatoire régional, étendre enfin les cours du soir dans les disciplines graphiques, font partie des derniers projets avec celui de doubler les crédits d'achat d'œuvres, d'exposition et animation dans les musées et bibliothèques.

MORT AU COMMISSARIAT

Un Français d'origine nord-africaine, M. Aït Habib Seghir, âgé de cinquante-sept ans, est mort dans des circonstances non encore éclaircies, alors qu'il était gardé dans un commissariat de Metz dans la nuit du mardi 30 au mercredi 31 août. Une enquête a été ouverte pour déterminer les raisons exactes de la mort, le substitut du procureur, Mlle Myriam Vervier, ayant de son côté ordonné une autopsie.

M. Haït Habib Seghir avait été appréhendé dans un quartier périphérique de Metz, où, dans un état d'ivresse, il se livrait à des actes d'exhibitionnisme devant des enfants. Pris à partie par deux passants, il serait, au cours de la querelle, tombé à deux reprises au sol. Ayant perdu connaissance quelques instants, les policiers l'avait d'abord transporté à l'hôpital Bon Secours où l'on estimait cependant inutile de le garder. Conduit au commissariat, M. Haït Habib Seghir donnait encore des signes d'ébriété. Il serait mort dans le courant de la nuit.

LES PARLEMENTAIRES DE LA CORSE APPELLENT A UNE MANIFESTATION CONTRE « LE SÉPARATISME ET LA VIOLENCE »

Dans une déclaration publiée jeudi 1er septembre, les parlementaires de la Corse, les présidents des deux conseils généraux et les maires d'Ajaccio, de Corte et de Calvi, appellent à une manifestation, le 9 septembre, à Bastia et à Ajaccio, destinée à proclamer « *la condamnation du séparatisme et des violences d'où qu'elles viennent* ».

Les neuf signataires affirment : « *Depuis trop longtemps déjà, attentats, déclarations, interviews émanant de mouvements divers, pourraient laisser croire à l'opinion insulaire et surtout nationale que la Corse s'exprime à travers des groupuscules. Il est temps d'y mettre un terme. Les élus ont qualité pour faire connaître les sentiments des habitants de l'île. Dans un régime démocratique comme le nôtre, toutes les idéologies peuvent et doivent s'exprimer, à condition qu'elles respectent la loi et le suffrage universel. Aussi, toute la Corse condamne-t-elle le séparatisme et les violences d'où qu'elles viennent.* »

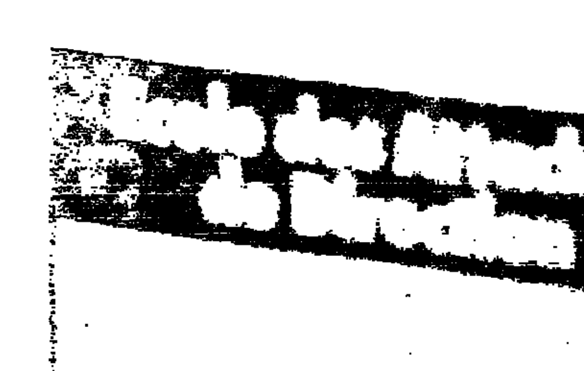
Cet appel est signé des trois députés, MM. Jean Zuccarelli (M.R.G.), Nicolas Alfonsi (M.R.G.) et Jean-Paul de Rocca-Serra (R.P.R.), des deux sénateurs, MM. François Giacobbi et Jean Filippi (M.R.G.), de M. Marius Casile (M.R.G.), président du conseil général de la Corse du Sud, et de MM. Charles Ornano (bonapartiste), Michel Pierucci (maj.), et Xavier Colonna (ind.), respectivement maires d'Ajaccio, de Corte et de Calvi.

Le numéro du « Monde » daté 2 septembre 1977 a été tiré à 831 275 exemplaires.

Les élections sénatoriales

VENDÉE : M. Darnis, député R.P.R., est candidat.

M. Léon Darnis, député R.P.R. de la quatrième circonscription de la Vendée (les Herbiers), a annoncé, le 1er septembre, sa candidature aux élections sénatoriales du 25 septembre. Maire du Poiré-sur-Vie, M. Darnis occupe le siège de M. Vincent Ansquer, ancien ministre, membre du gouvernement de mai 1974 à mars 1977. Sa candidature s'ajoute aux cinq déjà annoncées du côté de la majorité. *(Le Monde* du 26 juillet.)



A B C D E F G